

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO

Malfidano n'eut jamais d'intérêt dans l'Empire,
excepté une participation dans une
société de recherches en Indochine.
Si cette affaire figure ici,
c'est qu'elle eut les mêmes promoteurs et dirigeants
que la [Compagnie franco-algérienne](#) :
les entrepreneurs Débrousse père et fils et Sarlin frères,
les ingénieurs Pierre-Hilarion Bourdiol, Lucien Fournier, Émile Mauger
et le banquier Adolphe Bourgeois.
Quant à leurs successeurs, ils furent tous des coloniaux bon teint :
le CIC, la Banque Périer/Bauer & Marchal, Minemet, l'Asturienne,
Peñarroya...

Société civile, 6 février 1867
Société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1867, 31 mars 1869.

LES MINES DE MALFIDANO (*Le Journal des finances*, 15 mai 1869)

Parmi les valeurs récemment admises à la cote officielle, les actions de la Société anonyme des Mines de Malfidano ont été l'objet d'une faveur particulière. Elles se négocient à 547 50 et tout fait présager qu'elles n'en resteront pas là.

La Société anonyme des Mines de Malfidano n'a été définitivement constituée que le 1^{er} février dernier ; mais elle n'est elle-même que la transformation d'une société civile plus ancienne, qui, après avoir exploité quelque temps le plomb argentifère, eut le bonheur de découvrir dans son périmètre d'immenses gisements de calamine ou minerai de zinc.

L'abondance de ces gisements est telle que la seule préoccupation des administrateurs de la société anonyme doit être de modérer l'extraction et la vente pour prévenir l'avisement des prix du zinc sur le marché.

Le dernier exercice a permis d'attribuer aux actions un dividende de 50 fr., tout en portant la réserve à 1.262.412 fr., et en gardant en magasin un stock de minerais dépassant un million.

D'après les statuts définitivement arrêtés dans l'assemblée générale du 31 mars dernier, les actions doivent être amorties à 500 francs, par tirages annuels au mois de mai, au moyen d'un fonds spécial de 125.000 francs auquel s'ajoutent successivement les intérêts des actions amorties.

Celles-ci sont remplacées par des actions de jouissance ayant droit au dividende moins l'intérêt de 5 p. 100 afférant au capital remboursé.

Les prévisions de l'exercice qui commence donnent à croire que le dividende de 50 francs acquis pour l'année dernière sera sensiblement dépassé ; toutefois, si l'on

discute le prix réel de l'action des mines de Malfidano d'après ce chiffre de 50 fr de revenu seulement, on s'aperçoit aisément qu'elle n'est pas encore cotée à son vrai prix. En effet, si l'on adopte une capitalisation moyenne de 8 p. 100 pour les valeurs industrielles, les actions de Malfidano valent 625 francs, et présentent encore une marge de plus de 70 francs ; or, nous le répétons, le dividende de 50 francs n'est assurément qu'un minimum qui sera largement dépassé.

Nous appelons donc très-sérieusement l'attention de nos lecteurs sur cette valeur excellente et pleine d'avenir. — E. JORY.

MINES DE MALFIDANO
par Jules Fleurichamp
(*Le Gaulois*, 15 mai 1869)

Pour me rapprocher un peu et ne pas mettre le pied en France, je signalerai la transformation de la Société civile des mines sardes de Malfidano en société anonyme. La société civile s'étant divisée en 25.000 parts, le produit du dernier exercice réglait leur part d'intérêt à 50 fr. La société anonyme a capitalisé ce produit sur le pied de 10 %, et elle s'est fondée en actions de 500 fr. au capital de 12.500.000 fr.

Les mines sont des mines de zinc. Le passif de la société se compose de trois articles, le capital social, le fonds de réserve et le dividende à payer.

Le principal actionnaire est un homme singulièrement heureux et intelligent, M. Débrousse. Il est le président du conseil d'administration. C'est à son coup d'œil et à ses sacrifices qu'on doit l'exploitation des immenses richesses des mines de Malfidano.

Le prix du zinc en a baissé sur toutes les places de commerce, et il dépend de la production de ces mines de relever ou de modérer la valeur de la matière.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO
Assemblée générale du 2 mai 1870
(*Le Journal des finances*, 28 mai 1870)

Les résultats de l'exploitation de cette société pendant l'exercice 1869 présentent une augmentation sensible sur ceux de l'exercice précédent.

Bien que la valeur des produits expédiés soit plus élevée qu'en 1868, les dépenses ont été moindres.

Les approvisionnements de minerais existant en Sardaigne, sur les mines ou dans les magasins, atteignaient, au 31 janvier dernier, la valeur de 1.098.096 fr., soit 70.000 fr. de plus qu'en 1868.

Les ventes se sont, jusqu'à présent, limitées aux minerais de zinc, et les dépenses considérables qui ont été faites dans la partie des mines qui renferment des minerais de plomb argentifère ont consisté en travaux préparatoires nécessaires pour arriver à une exploitation normale de divers filons qui ont été reconnus et exploités. Cette partie des opérations de la société est dans une situation favorable, et les sacrifices faits à cet égard ne tarderont pas à être fructueux.

L'exploitation des filons de plomb pourra commencer au mois d'octobre prochain et, d'après les rapports des ingénieurs, la production s'élèvera, à la fin de l'exercice courant, à une quantité de 2 ou 300 mille kg par mois de minerai, contenant 70 % de plomb et 300 à 350 grammes d'argent par tonne. Cette nouvelle source de produits contribuera à améliorer la situation de la Société et à assurer son développement. Le conseil annonce à l'assemblée qu'il a obtenu du gouvernement italien la reconnaissance

de l'existence légale de la société en Italie et la complète régularisation des principales concessions. Cette circonstance met fin aux difficultés qu'on avait cherché à opposer à la société, et facilitera la marche de ses opérations en Sardaigne.

L'excédant des recettes sur les dépenses pour l'exercice 1869 est de 1.633.349 ,fr., 29, qui ont été répartis de la manière suivante :

Intérêts payés sur les actions	625.000 00
Amortissement de 250 actions	125.000 00
Dividende de 35 fr. par action	875.000 00
Solde à porter à l'exercice prochain	8.349 29
Total	1.633.349 29

L'assemblée a approuvé les comptes présentés par le conseil d'administration et fixé à 60 fr. l'intérêt et le dividende acquis à chaque action pour l'exercice 1869. L'intérêt de 25 fr. ayant été payé en novembre dernier. le solde de 35 fr. est payable depuis le 5 mai courant.

L'assemblée a, en outre, autorisé M. Ernest Baroche à vendre à la Société un matériel de mines d'une valeur de 15.694 fr. 22, et nommé un commissaire pour la vérification des comptes. — E. JORY.

MINES DE MALFIDANO
Assemblée générale du 2 mai
(*Le Journal des chemins de fer*, 4 juin 1870, p. 372)

Les actionnaires de la Société anonyme des mines de Malfidano se sont réunis en assemblée générale, le 2 mai, au siège social, rue Chauveau-Lagarde, sous la présidence de M. Débrousse, président du conseil d'administration.

Le rapport présenté à cette assemblée rend compte des résultats de l'année sociale, comprise du 1^{er} février 1869 au 31 janvier 1870. Ces résultats accusent une amélioration notable sur ceux de l'année précédente. En même temps que la valeur des produits expédiés a été plus élevée, les dépenses ont été moindres.

Il ressort des chiffres de l'inventaire que l'excédent des recettes est de 1.6339.349 29

Il a été distribué, à titre d'intérêt : 625.000

On a amorti 250 actions représentant : 125.000

L'excédent permet de distribuer un dividende de 35 francs par action, soit : 875.000

Total : 1.625.000

1.625.000 00

Il reste un solde de 8.349 20

Après quelques observations échangées entre plusieurs membres de l'assemblée, les comptes présentés par le conseil d'administration ont été approuvés à l'unanimité. L'intérêt et le dividende acquis à chaque action ont été fixés à 60 francs. Un à-compte de 25 francs ayant été payé au mois de novembre dernier, le solde, soit 35 francs, est mis en paiement depuis le 5 mai, sous déduction, pour les titres au porteur, de l'impôt de 69 centimes par titre.

www.elziere.com/personnalities.html

Hippolyte Elzière, né à Saint-Andéol de Clerguemort (Lozère), le 20 juin 1843. Ingénieur civil à Alais. Ancien élève de l'École des Mines d'Alais. Fit la campagne de 1870 à l'armée de la Loire, puis à l'armée de l'Est. Après la guerre, **il fut attaché à la compagnie de Malfidano (Sardaigne), comme maître mineur**. Il passa ensuite directeur des travaux aux mines de plomb argentifères à Riols, près de Saint-Pons (Hérault). Fut chargé ensuite d'une mission dans les Pyrénées orientales pour le compte du ministère de la Marine. Directeur des travaux, sous-ingénieur à Cogolin (Var) dans une exploitation de mines métallurgiques, où il passa quatre années. Après avoir accompli diverses missions, il entra aux mines de cuivre de Saint-Laurent d'Olt (Aveyron), où il resta pendant deux ans et demi. La direction des mines de fer de Beau-Soleil (Var) lui ayant été offerte, il quitta Saint-Laurent et vint occuper ce nouveau poste qu'il conserva jusqu'en 1891, époque où il entra au service de la Société des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, comme directeur des travaux. Depuis 1898, il occupe les fonctions d'ingénieur-directeur aux mines de Rousson, la Roque et Saint-Laurent le Minier (Gard), dépendantes de la même société. M. Elzière a été chargé de nombreuses missions de prospection dans les Alpes, l'Isère, la Drôme, les Pyrénées et plusieurs autres départements du Centre et du Midi (d'après *Gard. Dictionnaire biographique et album*, Flammarion, 1904, 687 pp., p. 242, avec une photo en p. 244).

Mines de Malfidano (*Le Messager de Paris*, 17 septembre 1871)

L'exercice 1870 a été affecté, non seulement par l'interruption de travaux d'exploitation, à la suite de la déclaration de guerre, mais encore par la suspension de paiement de la maison Garnier.

Cependant, le fond de l'affaire n'en paraît pas compromis.

La Société ne peut distribuer aucun dividende cette année, l'exercice se soldant par une perte de 471.986 fr. mais il faut remarquer que, dans le compte de profits et pertes, la créance Garnier est comprise pour 869.434 fr.

L'assemblée du 25 août dernier a été appelée à statuer sur un projet de traité d'après lequel la société de la Vieille-Montagne se mettrait aux lieu et place de la maison Garnier pour une somme de 450.000 fr., qu'elle verserait dans un bref délai à la Société de Malfidano. Pour le reste, MM. Garnier donneraient une première hypothèque sur deux immeubles estimés ensemble à 800.000 fr. L'assemblée a donné pleins pouvoirs au conseil d'administration pour traiter, dans ce sens, avec la maison Garnier.

Il est donc probable que, par suite de ces arrangements, le travail des mines, impossible en Sardaigne pendant la saison des chaleurs, pourra reprendre son cours régulier avec le mois dans lequel nous sommes entrés.

M. Fournier ¹ a été nommé membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Baroche, décédé.

MINES DE MALFIDANO (*Le Messager de Paris*, 30 décembre 1871)

¹ Lucien Fournier : ingénieur ECP 1856, administrateur de la Compagnie des chemins de fer Flandres-Picardie (avec MM. Bourgeois, Débrousse, etc.) et de la Compagnie franco-algérienne (avec les mêmes, Émile Mauger, etc.)

Nous avons reçu, dans ces derniers temps, si grand nombre de lettres, nous demandant des renseignements sur la Société anonyme des Mines de Malfidano, que, dans l'impossibilité matérielle où nous nous trouvons de répondre séparément à chacune de ces demandes d'informations, nous croyons devoir consacrer un article spécial à la question qui les a motivées.

Nous le faisons d'autant plus volontiers, que la plupart des lettres, auxquelles nous allons répondre ainsi, sont empreintes d'une inquiétude visible, qui ne saurait nous laisser indifférent.

C'est le 25 août de dite année, comme nous l'avons dit en son temps, qu'eut lieu la dernière assemblée générale des actionnaires de cette société, fixée d'abord au 22 juillet, et la feuille de présence constata que, sur 25.000 actions, 5.356 seulement étaient représentées par leurs propriétaires, au nombre de trente.

Le rapport du conseil d'administration, qui fut lu dans cette assemblée, déclara tout d'abord que l'exercice 1870 n'avait permis la distribution d'aucun dividende.

À la fin du premier semestre de cet exercice, l'extraction du minerai s'élevait à 171.583 t. en chiffres ronds, dont 12.464 t. de calamine et 5.120 t. de terres calaminaires, chiffres correspondant, pour l'année entière, à un tonnage de 35.000 tonnes environ.

Les livraisons effectuées à la date du 31 juillet 1870, s'élevaient à 15.389 t., sans comprendre dans ce chiffre une quantité de 2.841 t. de calamine plumbeuse ou silicatée, approvisionnée antérieurement à l'exercice, et les bénéfices devant résulter de ces livraisons d'un semestre paraissent suffisants pour représenter environ 5 % d'intérêt sur le capital.

Malheureusement, un événement inattendu, la suspension des paiements de la maison Garnier et fils, est venu réduire à néant les prévisions du conseil.

Pour assurer l'écoulement régulier de ses minerais, l'administration avait conclu des marchés de quatre années, d'une part avec la Vieille-Montagne, d'autre part avec MM. Garnier et fils, dont la solvabilité inspirait une entière confiance et c'est après avoir remis à la Société de Malfidano pour 703.108 fr. de traites, valeur d'une partie des minerais reçus par eux, que MM. Garnier et fils annoncèrent la suspension de leurs paiements à la date du 2 août 1870.

L'importance de cette créance s'éleva plus tard à 869.134 francs, et la portée de cet événement était d'autant plus grave pour la société des mines de Malfidano, qu'elle se trouvait placée en présence d'un débiteur qui, tout en ne la payant pas, la retenait dans les liens d'un contrat dont l'exécution était rendue impossible par son fait et qu'elle avait à faire face à des remboursements considérables, sans qu'il lui fût permis de disposer de ses marchandises en faveur d'autres acheteurs.

Il résulte du compte de profits et pertes, qui nous a été communiqué, qu'en déduisant de la créance Garnier et fils, s'élevant à 869.131. 15

La balance ou perte de 471.986 67

Il reste 397.447 48

Aussi, le rapport que nous analysons appelle-t-il l'attention des actionnaires sur le chiffre de 397.447 fr., en y ajoutant le montant des frais généraux et d'entretien des six mois de chômage forcé de l'exercice 1870-71, afin d'essayer de démontrer ainsi qu'on serait arrivé à un total plus que suffisant pour permettre de payer un intérêt de 5 % au capital.

Voici quel était l'actif de la société au 31 janvier 1871 :

Caisse de Paris	1.458 21
-----------------	----------

Caisse de Sardaigne	16.233 31
Minerais en mer, non facturés au 31 janvier 1871	237.548 95
Minerais en stock en Sardaigne, au 31 janvier 1871	877.309 75
Matériel, matières et matériaux	295.570 19
Débiteurs divers	45.040 82
Créance litigieuse Ernest Garnier et fils	mémoire
	<u>1,473,165 23</u>

Le rapport du commissaire, dont la lecture a suivi celle du rapport de l'administrateur, attribue le solde en perte de l'exercice 1870, non-seulement à la suspension de paiement de la maison Garnier, mais encore à la baisse insolite du cours du zinc ; puis il fait remarquer, en terminant que, pour faire face aux créances exigibles, se totalisant par 682.709 francs le bilan de la Société présente un actif réalisable, en espèces et marchandises, s'élèvent à plus de 1.100.000 francs.

Telle était, du moins, la situation de la Compagnie des mines de Malfidano, le 11 juillet 1871, date que porte le rapport du commissaire lu à l'assemblée générale du 25 août suivant, et l'on se rappelle que cette assemblée ne se sépara qu'après avoir autorisé le conseil d'administration à régler l'affaire Garnier, soit par voie de transaction, soit par tout autre mode, au mieux des intérêts de la Société.

Eh bien ! s'il est vrai, comme nous avons tout lieu de le croire, que la créance Garnier ait été entièrement recouvrée, depuis cette époque, *capital et intérêts*, ce qui a permis à la Société de Malfidano de distribuer, dès le 1^{er} décembre courant, un acompte de 15 fr. par action sur l'exercice en cours, on a lieu de s'étonner, comme le font nos correspondants, du peu de faveur dont semblent jouir les titres cette compagnie.

À moins que la mort de MM. Baroche père et fils, venant après la chute de l'empire, n'ait donné à penser au public de la Bourse que l'entreprise des mines de Malfidano était désormais privée de ses plus solides appuis.

Ce serait possible.

NIDO.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Messager de Paris*, 11 avril 1873)

Quelques personnes croient, induites à erreur qu'elles ont été par une circulaire financière, que l'échéance des coupons des actions Malfidano tombe en avril et que le coupon de l'exercice est déjà fixé fr. 30 sous déduction de l'impôt.

C'est là une erreur complète.

L'assemblée générale des actionnaires n'est pas encore convoquée à l'heure actuelle. Elle n'aura lieu qu'en mai, et le conseil d'administration n'a pas encore arrêté le chiffre du dividende qu'il proposera à sa sanction. Par conséquent, le dividende ne sera réparti que dans les premiers jours de juin, à l'époque habituelle.

On présume que le dividende de l'exercice 1872 sera de fr. 57 50 et peut-être d'une bagatelle en plus. Comme il a déjà été réparti 25 fr, au mois d'octobre dernier, les actionnaires auront encore à toucher au minimum fr. 32 50, nous le pensons du moins.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Messenger de Paris*, 22 mai 1873)

Les actionnaires de la compagnie des mines de Malfidano avaient été convoqués pour le 12 mai en assemblée générale à la fois ordinaire et extraordinaire. L'assemblée ordinaire a seule pu être tenue, le nombre des actions représentées étant insuffisant pour la validité d'une assemblée extraordinaire.

Le rapport lu, au nom du conseil d'administration, sur les résultats de l'exercice 1872, a été favorablement accueilli. L'exploitation a été cette année assez active et fructueuse pour élever sensiblement l'actif social et permettre la répartition suivante :

Aux 24,490 actions du capital, 65 fr. de dividende, par action	1.591.850
40 fr. à chacune des 510 actions de jouissance	20.400
Amortissement de 250 actions	125.000
À la réserve	13.000

Cette répartition et les comptes qui en fournissaient les éléments ont été approuvés ; les 40 francs, solde du dividende des actions ordinaires, seront payés à partir du 1^{er} juin.

M. Bourgeois ² a été nommé administrateur en remplacement de M. Debrousse, administrateur sortant, qui n'a pu accepter, pour des raisons personnelles, la réélection qui lui était offerte.

M. van Hymbeeck a été réélu commissaire pour l'exercice 1873.

L'assemblée, avant de procéder à ces nominations, avait autorisé l'émission d'un emprunt de 3 millions, destiné à l'acquisition de nouveaux domaines sociaux et dont elle a laissé la réalisation à l'initiative du conseil d'administration.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des chemins de fer*, 27 juin 1874, p. 427-428)

Nous avons déjà fait connaître que le chiffre des bénéfices de l'exercice 1873-74 a permis à la Société de fixer le dividende de l'année à 65 francs et que le solde de ce dividende, soit 40 fr., est payable depuis le 22 courant, au siège social, sous déduction des impôts.

Nous donnons aujourd'hui les passages du rapport présenté, à l'assemblée générale, qui offrent le plus d'intérêt, au point de vue de la constatation de la richesse de la mine et de la situation générale de l'affaire :

« Pour nos mines de calamine, dit le rapport, chaque année, nous pourrions presque dire chaque pas, nous apporte une découverte, soit comme à Malfidano, une augmentation de puissance des filons, soit une masse nouvelle, soit la reconnaissance à divers niveaux des masses déjà connues plus bas ou plus haut. Dans d'autres exploitations, comme Planu-Sartu, nous avons à constater la régularisation des filons, la constance de la teneur et de la pureté des minerais, l'adjonction de nouvelles couches, etc. Ces résultats sont tellement évidents que nous sommes en mesure d'affirmer, aussi bien par les données acquises sur le terrain qu'en voyant le vaste champ qui reste

² Bourgeois : de la [Banque commerciale et industrielle](#).

encore ouvert à nos explorations, en surface comme en profondeur, que nos mines de zinc sont dans l'état le plus prospère et ont devant elles de longues années d'une large production.

Cette situation favorable nous a déterminés à réaliser cette année une importante affaire, qui, d'une part, nous assure toutes les facilités possibles pour nos travaux, de l'autre met fin à des contestations anciennes. Nous voulons parler de l'acquisition de toute la partie du domaine de Satto-di-Gesa, sur lequel s'étendent nos concessions de Malfidano et Planu-Sartu. C'est une superficie d'environ 1.085 hectares. La société possédait déjà un lot de 255 h. sur le territoire de ses mines, mais la plus grande partie des exploitations s'étendait sur les nouveaux terrains que nous venons d'acheter. Nous nous trouvons donc, vis-à-vis de propriétaires, soumis à des redevances de location, des indemnités pour dégâts, coupes de bois, etc., etc. Il résultait de ce fait des dépenses et des difficultés qu'il vous est facile d'entrevoir, sans que nous ayons besoin d'insister ; elles étaient également destinées à prendre un caractère gênant pour nos travaux, surtout au fur et à mesure que leur extension devient plus grande. Enfin, et d'autre part, les mêmes proprios avaient élevé, au sujet de nos mines, des revendications qui formaient l'objet de procès pendant depuis longtemps. Nous avons mis fin d'un seul coup à toute difficulté et à toute entrave, par une transaction qui, moyennant le paiement de 150.000 £ italiennes, assure toutes les redevances échues ou à échoir, représentant une période de cinq années, termine sans retour tout procès, et rend enfin la société propriétaire de la surface, des constructions y établies, et du fonds, comme elle l'était du tréfonds.

Nous sommes dès à présent à l'abri de toute modification qui pourrait s'introduire dans la législation qui régit les mines en Italie et, de plus, nous aurons à percevoir des revenus par la location de terrains, de pâturages, de maisons, etc., etc.

Dans les conditions de libre allure qui lui sont maintenant assurées, votre société pourra désormais introduire au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir, certaines améliorations dont elle n'était pas absolument maîtresse avant cette transaction.

Déjà cette année, nous avons installé sur le puits principal de Malfidano une machine à vapeur d'extraction qui nous permet de sortir du minerai dans des conditions plus économiques. Elle nous donne aussi la faculté d'augmenter la production, si cela devient utile à vos intérêts.

Nous étudions en ce moment la question d'installation d'appareils de levage et de séparation à l'effet de tirer parti, en premier lieu, d'une grande quantité de minerais menus que nous produisons journellement dans les abattages, et qu'il nous sera facile d'enrichir convenablement par un débouillage, en second lieu, de nos calamines plumbeuses, qui, composées d'un mélange intime de minerais de zinc et de plomb, difficilement vendables à cet état, nous donneront par une division mécanique et méthodique, des galènes et des calamines dont l'écoulement est plus courant. Ces études sont suivies assidûment et ne recevront leur application que lorsque les résultats auront été constatés par des expériences décisives.

Dans la dernière assemblée générale, vous avez donné à votre conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser un emprunt de 3.000.000 de francs, destiné à l'acquisition, la location ou la création de tout établissement de traitement de minerais.

Nous n'avons pas usé cette année de cette autorisation, jugeant que la situation n'en réclamait pas l'exécution immédiate ; elle est réservée pour l'avenir, et en vous répétant ce que nous vous disions dans notre rapport de l'année dernière, nous ne nous déterminerons à devenir fondeurs de minerais que lorsque les circonstances exigeront l'annexion de cette industrie à celle que votre société exerce maintenant.

Nous ne devons pas, cependant, nous dissimuler que les raisons que nous invoquons à l'appui de ce projet, et principalement la crise métallurgique, subsistent et ont même amené de graves perturbations dans le commerce des minerais. Les formules d'achat

ont dû se plier à certaines exigences des fondeurs, basées sur des élévations du prix de la main-d'œuvre et du charbon et leur modification a pour conséquence une diminution assez notable dans le prix de vente de nos produits.

Dans l'exercice qui vient de s'écouler, les hauts prix du zinc ont corrigé cette fâcheuse influence. Celui dans lequel nous sommes entrés au moment où nous vous parlons ne s'ouvre pas sous ce rapport dans des conditions aussi bonnes. Le métal a subi une forte baisse qui tient surtout au ralentissement des travaux de construction. Il serait difficile de dire si ce mouvement sera seulement momentané.

Nous avons fait les concessions qui étaient justes et nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir qu'il y aura une reprise d'affaires, et que les fondeurs, certains de trouver auprès de nous une production constante de minerais riches, des prix équitables et l'exécution la plus sérieuse des traités, préféreront nous avoir pour alliés, sans nous obliger à devenir leurs concurrents.

Les traités que nous avons déjà passés pour l'exercice nouveau et les propositions que nous recevons nous confirment dans la pensée que nous venons de vous exprimer. »

En dehors des explications qui précèdent, le conseil d'administration a annoncé que, par décret du roi d'Italie, en date du 19 mars 1874, c'est-à-dire rendu postérieurement à la clôture de l'exercice 1873-74, la concession définitive de la mine de plomb de Cabiltza avait été accordée à la société de Malfidano.

M. de Brousse [*sic* : *Debrousse*] qui, on se le rappelle, avait promis, en quittant le conseil, d'y rentrer si les actionnaires en exprimaient le désir, quand ses occupations le lui permettraient, a été nommé administrateur en remplacement de M. Castor, décédé. M. Lucien Fournier, administrateur sortant, a été réélu.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 8 mai 1875)

Le lendemain du jour où le conseil d'administration des Mines de Malfidano annonçait qu'il proposerait à l'assemblée des actionnaires du 20 mai courant, de fixer à 50 francs le dividende de l'exercice 1874, les actions de ces mines subissaient une brusque dépréciation et tombaient de 650 francs à 570.

Nous sommes allés aux informations, et nous sommes en mesure de dire que rien ne justifiait une panique, dont les traces sont, d'ailleurs, presque effacées aujourd'hui.

Si le dividende, qui était de 65 fr. l'année dernière, a été ramené à 50 fr., cette fois, c'est à raison de la faiblesse du prix du zinc sur le marché des métaux; le conseil, par prévoyance, a fait subir une réduction considérable à l'inventaire du minerai restant en magasin, mais la production n'a pas été atteinte.

Au surplus, il faut convenir qu'au prix de 600 francs, une valeur rapportant, en mauvaise année, 50 francs de revenu, offre encore un placement rémunérateur et assez attrayant pour les capitalistes.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Messager de Paris*, 25 juin 1875)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu le 12 juin. Les résultats de l'exercice 1874 ont été légèrement inférieurs à ceux de l'exercice

précédent, par suite des marchés contractés sur le cours déprécié du zinc en Angleterre et au Havre.

Le dividende de l'exercice 1874 a donc été réduit à 50 fr. contre 65 fr. en 1873.

L'assemblée a approuvé les comptes, voté le dividende de 50 fr. par action proposé par le conseil d'administration et réélu M. Sarlin ³, administrateur, dont le mandat était expiré.

MINES DE MALFIDANO
Assemblée générale ordinaire du 27 mai 1876
(*Le Journal des finances*, 3 juin 1876)

Il résulte du rapport présenté par le conseil d'administration que l'exercice 1875-76 s'est passé dans de meilleures conditions que le précédent ; on a écoulé plus facilement les produits ; les cours du zinc s'étant améliorés, on a obtenu de meilleurs prix de vente.

On a eu à lutter cependant contre des difficultés d'un autre genre. Les 4 juin et 1^{er} novembre 1875, à la suite d'épouvantables orages, la vallée de Malfidano a été subitement envahie par les eaux ravageant tout et enlevant une grande partie des travaux extérieurs de cette mine, submergeant complètement les galeries. La première inondation a causé la mort de deux ouvriers, à la seconde inondation, les dégâts matériels ont été plus considérables, mais il n'y a pas eu mort d'homme. Depuis dix ans, aucun fait semblable ne s'était produit.

Toutes les mesures nécessaires ont été prises immédiatement. On a ajouté au matériel une pompe d'épuisement qui, en cas d'un nouvel accident, permettrait d'enlever promptement les eaux. Cette pompe était nécessaire par suite de la création du deuxième niveau des galeries. Les inondations ont privé pendant plusieurs mois la Société du produit de la plus importante de ses mines de calamine.

La livraison des minerais de toutes natures, pendant le dernier exercice, s'élève à un poids total de 31.725.532 kg., représentant une augmentation de 8.562.024 kg. sur celle de 1874-75, qui n'était que de 23.163.508 kg. Cet accroissement et l'élévation du prix de vente ont permis d'obtenir des résultats plus satisfaisants que ceux du précédent exercice. Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice de 1.734.183 fr. 14.

En examinant l'inventaire au 31 janvier 1876, on remarque que le domaine acquis pendant l'exercice 1873-74 ne figure plus que pour mémoire. On a pensé qu'il convenait de profiter d'un exercice dont les résultats ont été heureux pour amortir complètement le prix de cette acquisition. Cette mesure est un témoignage de la situation prospère de la société.

On n'espère pas avoir besoin, d'ici à quelque temps, d'émettre les obligations que le conseil s'est fait autoriser à créer en mai 1873, les traités actuels assurant le placement de tous les minerais jusqu'à la fin de 1880. On maintient cependant, par mesure de prudence, la décision de l'assemblée du 12 mai 1873, relative à l'autorisation d'emprunt.

³ Peut-être Louis Sarlin (1817-1891) — voir ci-dessous — ou plus probablement son frère Eugène (1820?-1885), administrateur de la Compagnie franco-algérienne et de la Banque commerciale et industrielle. Gros entrepreneur, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 11 novembre 1878 comme « chargé depuis vingt ans de la restauration de la cathédrale de Marseille ». Il y décède le 23 août 1885 (*Bulletin de la Société de géographie de Marseille*).

Son fils, également prénommé Eugène (1845-1925), poète et librettiste, épousa en mars 1895 une fille du sénateur Albert Grévy, frère du président de la République Jules Grévy.

Sa fille Eugénie (1851-1891) épousa, en novembre suivant, Jules Fournieret, neveu et secrétaire particulier du président Grévy.

Des découvertes importantes ont été faites dans la mine de Monte-Rexio, dont on n'avait encore exploité que les masses se présentant à ciel ouvert. L'accident arrivé l'année dernière à la mine de Plannedda est réparé ; l'exploitation de cette mine est en pleine activité.

La situation de la mine de plomb de Cabitza s'est aussi améliorée ; on a pu livrer 534.909 k. de minerais de plomb, tandis que, pendant l'exercice de 1874-75, on n'en avait livré que 461.000 k.

La société a été sollicitée par M. le directeur de l'école des maîtres-mineurs d'Iglesias de contribuer au développement de cette école par la création d'une bourse qui serait donnée au concours. Le conseil n'a pas voulu faire cette dépense sans l'assentiment des actionnaires.

Les questions à l'ordre du jour sont :

1° Approbation des comptes de l'exercice 1875-76 ; fixation du dividende.

Conformément à l'article 30 des statuts et aux conclusions du rapport du commissaire, on propose de répartir de la façon suivante les 1.734.183 fr. 14, représentant le bénéfice de l'exercice :

60 fr. par action sur 23.620 actions de capital	1.417.200 00
35 f r. par action de jouissance sur 1.380, ou	48.300 00
Prélèvement statutaire	125.000 00
Excédant de l'exercice précédent	250 00
Intérêts à 5 % des 1.380 actions amorties	34.500 00
Conseil d'administration	96.578 55
	<u>1.721.828 55</u>

Il reste disponible 12.354 fr. 59 que l'on propose de reporter à l'exercice suivant. Le fonds consacré à l'amortissement s'élève cette année, à 159.750 fr. Le tirage ne se faisant que par dizaines, cette somme représente 310 actions à rembourser à 500 francs chacune, et il reste un excédant de 4.750 fr. qui sera reporté au fonds d'amortissement de l'exercice suivant. Le nombre des actions amorties sera, après le tirage de ce jour, de 1.690.

2° Nomination d'un membre du conseil d'administration ;

3° Nomination du commissaire ;

4° Création d'une bourse de 500 f r. par an, pendant trois ans, à l'école des maîtres-mineurs d'Iglesias.

M. Mauger, administrateur sortant, a été réélu à l'unanimité.

M. van Hymbeeck, commissaire, a été confirmé dans cette fonction.

Les autres propositions ont été approuvées et votées à l'unanimité.

MINES DE MALFIDANO
(Le Journal des finances, 16 juin 1877)

L'assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie a eu lieu le 25 mai dernier, sous la présidence de M. Débrousse.

Il résulte du rapport du conseil d'administration que les résultats de l'exercice 1876 se traduisent par un bénéfice net de 1.876.164 fr. 61. En ajoutant à ce bénéfice le solde

de 1875, soit 4.750 fr., on obtient un total de 1.781.914 fr. 61, dont l'emploi a eu lieu de la manière suivante :

Dividende de 65 fr. par action sur 23.310 actions de capital	1.515.150 00
40 fr. par action sur 1,690 actions de jouissance	67.600 00
Amortissement. : prélèvement statutaire, solde de 1875 et intérêt à 5 % sur 1.690 actions amorties	172.000 00
Conseil d'administration	111.381 00
Excédant disponible	15.683 61
Total égal	<u>1.881.914 61</u>

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1876 et fixé le dividende à 65 f r. par action. Un acompte de 25 fr. ayant été payé en novembre dernier, le solde de 40 fr. est payable depuis le 1^{er} juin courant.

M. Débrousse, administrateur sortant, a été réélu, et M. van Hymbeeck a été nommé commissaire pour 1877.

NÉCROLOGIE

François-Hubert Débrousse
(*Le Gaulois*, 24 août 1878)

[...] Il était président des conseils d'administration de la Compagnie des chemins de fer de Picardie-Flandres, de la Compagnie franco-algérienne et de la Société des mines de Malfidano, et l'un des propriétaires de la *Presse* [...].

MINES DE MALFIDANO

(*Le Messager de Paris*, 5 septembre 1878)

Les résultats de l'exercice 1877, communiqués aux actionnaires dans l'assemblée générale tenue le 8 juin courant, se présentent en diminution sensible sur ceux de l'exercice précédent : les produits sont de 3.390.707 fr.. inférieurs de 676.987 fr. à ceux de l'année 1876 pendant que les dépenses ne sont réduites que de 185.114.

Les livraisons ont été de 31.556 1/2 tonnes tonnes, en diminution de 1.577 1/2 tonnes sur 1876.

Le conseil d'administration, tout en mentionnant dans son rapport que des traités en cours d'exécution assurent jusqu'en 1884 et 1888 la vente totale des minerais produits, attribue à un abaissement dans le prix du zinc métal la diminution des recettes réalisées.

Le compte de profits et pertes présentait un solde créditeur de 1.393.621 01, permettant de distribuer un dividende de 47 30 par action de capital et 2250 par action de jouissance dont 25 fr. escompte payés au premiers de ces titres : 177.306 fr. ont été prélevés pour l'amortissement des actions et 11.627.209 reportes à l'exercice 1879.

MM. Bourgeois, administrateur, et Van Hymbeck, censeur, ont été réélus par l'assemblée, qui a donné son approbation aux comptes présentés.

JEAN-HUBERT DÉBROUSSE, PRÉSIDENT À LA SUITE DE SON PÈRE

MINES DE MALFIDANO
(*Le Messenger de Paris*, 30 mai 1879)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société des Mines de Malfidano s'est tenue à Paris hier, 29 courant.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 janvier dernier, lesquels se soldent par un bénéfice net de 1.191.133 38.

Le dividende de l'exercice a été fixé à 40 fr. par action, sous déduction de l'impôt, et 20.927 78 ont été reportés à nouveau. Une somme de 25 fr., acompte sur le dividende, ayant été distribuée le 1^{er} novembre, le solde de 15 fr. sera payable à partir du 1^{er} juin prochain.

L'assemblée a réélu M. Lucien Fournier, administrateur sortant, et nommé M. Jean Debrousse administrateur, en remplacement de M. Hubert Debrousse, décédé.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Messenger de Paris*, 7 août 1879)

Les mines de Malfidano constituent la plus importante des exploitations minières de la Sardaigne.

On sait que la Sardaigne est un des pays les plus riches en minerais métalliques de toutes natures : le plomb, le zinc y abondent ; la nickel, le cobalt, le mercure y sont disséminés dans des gîtes exploités par les anciens, mais non suffisamment reconnus en ce moment.

Le climat de la Sardaigne a été longtemps un obstacle absolu aux recherches des ingénieurs. Actuellement, les parties exploitées de l'île sont salubres : les travaux d'appropriation, de routes, etc., ont assaini un grand nombre de localités.

Cependant, une grande partie de la population ouvrière abandonne la Sardaigne pendant les mois d'été, au moment où l'on peut redouter les fièvres ; les Sardes autochtones seuls restent impunément dans l'intérieur de la Sardaigne où le climat reste pernicieux en toutes saisons ; de nombreux chercheurs y ont trouvé la mort au cours de leurs travaux.

Les renseignements que l'on possède sur la richesse minérale de l'île de Sardaigne sont fournis par les analyses des minerais apportés par des pâtres de l'intérieur.

C'est ainsi que l'on connaît l'existence de gîtes minéraux de toutes natures et dont l'importance doit être considérable, si l'on se reporte aux traditions qui font connaître l'étendue des exploitations faites par les anciens.

C'est d'après ces traditions que des chercheurs ont trouvé sur l'emplacement des concessions occupées actuellement par les Mines de Malfidano des gîtes de minerais de plomb ; les premières Sociétés minières eurent peu de succès cependant ; elles passaient à côté de la principale richesse minière sans la reconnaître.

Le minerai de zinc, la calamine, se présente, en effet, sous un aspect pierreux qui ne diffère guère des pierres meulières, calcaires ou dolomitiques ne renfermant aucun métal.

Ce n'est qu'au moment où l'on a reconnu l'abondance des calamines dans les lieux mêmes où l'on recherchait le minerai de plomb que les exploitations des mines Malfidano sont devenues productives.

Il y a une vingtaine d'années, la Société dite la *Fortune*, qui cherchait seulement les minerais de plomb, avait ouvert des travaux d'une certaine importance dans la vallée de Malfidano et à Planu-Sartu ; mais elle dut interrompre ses travaux après avoir fait de sérieux sacrifices.

Depuis lors, il n'avait été fait, dans ces contrées, aucune autre tentative d'exploitation, jusqu'en 1866, au moment où s'est formée la Société de Malfidano.

La Société anonyme des mines de Malfidano exploite en Sardaigne deux groupes de mines distincts qui sont :

1° Le groupe des mines de zinc de Malfidano, comprenant les concessions de Malfidano et de Planu-Sartu, les permis des mines de Punta-Perdosa, de Toppi-Vacca et de Bega-sa-Funtana. Ces diverses mines sont limitrophes et occupent une superficie de 1.370 hectares. Elles sont situées au bord de la Méditerranée, à 25 kilomètres environ au nord-ouest d'Iglesias ;

2° Les mines de plomb de Cabitza et de Monte-Scorra, situées dans le voisinage d'Iglesias.

Les gîtes exploités par la Société de Malfidano se présentent sous deux aspects différents ; généralement, ils affectent l'allure de filons intercalés dans les strates calcaires, comme à Malfidano, à Gonna-Arenas et à Planu-Sartu ; quelquefois, ce sont des amas ou des colonnes minérales qui ne paraissent avoir d'autres rapports avec la stratification des calcaires encaissants, que celui de leur plongée qui est plus ou moins vertical, comme à Planedda et à Monte-Rexio.

L'exploitation se fait autant que possible à ciel ouvert, en attaquant la gîte aux affleurements en suivant le minerai au moyen de tranchées et de gradins droits que l'on pousse horizontalement jusqu'aux extrémités du gîte.

En même temps, on perce des galeries à des niveaux inférieurs, et on les fait communiquer par un ou plusieurs puits creusés dans le minerai ; on abat le minerai autour de ces puits, on le fait tomber dans la galerie et on le roule à l'extérieur.

En poussant de simples travaux en profondeur, on a rencontré, soit le niveau de la mer, soit des eaux retenues par des argiles imperméables, les conditions de l'exploitation ont été alors modifiées ; dans le cas, on extrait par puits ; on a accumulé et épuisé les eaux, le tout au moyen de puissantes machines à vapeur.

Toutes les exploitations des mines de Malfidano sont mises en communication avec le port de Buggera au moyen de routes carrossables. Plusieurs centres d'extraction sont reliés entre eux par des voies ferrées : de même, des chemins de fer à voie de 80 centimètres sont établis pour conduire les minerais bruts aux fours de la calcination et aux laveries.

De Buggera, les minerais sont expédiés par bateaux à Carloforte, le port d'expédition aménagé à grands frais par la Compagnie.

Grâce à l'importance des gîtes et à l'aménagement des travaux extérieurs, la Compagnie a pu développer très largement son exploitation.

À l'exception des années 1870 et 1871, pendant lesquelles la production de minerais en roches n'a été que de 16.000 et de 13.000 tonnes, la production annuelle a varié depuis la fondation, c'est-à-dire de 1867 à 1877 entre 28.000 tonnes et 45.000 tonnes ; la production totale entre ces deux dates a été de 340.756 tonnes de minerais en roches et de 59.101 tonnes de terres calaminaires suffisamment riches pour être revendues à l'état cru ; en dehors de cela, il faut noter l'extraction de 200.000 tonnes de terres et menus à laver.

La calcination des calamines se fait à Buggeru ; elle a produit en dix ans 195.603 tonnes de calamine calcinée d'une teneur en zinc de 53 à 54 %.

Notons pour mémoire les résultats de l'extraction des minerais de plomb ; les mines de Cabitza ont donné, en 1873, 230 tonnes de minerais de plomb. Ce chiffre s'est élevé progressivement jusqu'en 1876 à 574 tonnes de galène.

Il semblerait, dans de semblables conditions, que les mines de Malfidano eussent dû croître chaque année en importance industrielle et de même que les bénéfices annuels dussent suivre une progression constante.

Le tableau des dividendes distribués depuis l'année 1872 montre cependant une certaine irrégularité dans le produit des mines ; cela tient à certaines considérations particulières que nous exposerons tout à l'heure ; voici les chiffres de ce tableau :

Années	Divid. act. de capital (fr.)	Divid. act. de jouissance (fr.)	Minerais vendu (kg)
1872	65 00	40 00	31.250.959
1873	65 00	40 00	27.576.684
1874	50 00	25 00	23.168.508
1875	60 00	35 00	31725.532
1876	65 00	40 00	32.358.363
1877	47 50	22 50	31.856.604
1878	40 00	15 00	26.468.284

Ces différences considérables tiennent exclusivement aux variations du prix du zinc brut. Celui-ci valait en 1873, 62 90 les 100 kg, nous le retrouvons en 1875 à 55 80, le prix se relève en 1876 à 58 32, il retombe en 1877 à 49 54 et il reste en 1878 à 44 55.

L'usage qui règle les ventes de minerais de zinc associe le mineur et le fondeur par une formule dont la variante principale est le prix du zinc, les prix de fusion ne se modifiant que suivant les cours des charbons et de la main-d'œuvre.

La baisse du zinc est donc supportée presque entièrement par les producteurs de minerais.

Cependant, on fixe d'ordinaire un minimum de prix qui annule le traité. Grâce à cette précaution, les mines de Malfidano n'ont pas été obligées de vendre à perte sur le prix de revient. De nombreux traités de livraison ont pris fin, quelques-uns ont cependant été repris à des conditions spéciales, quelques fondeurs ayant intérêt à acheter le minerai pour maintenir leur fabrication en activité.

La situation actuelle présente donc, à cause de la crise industrielle, certains côtés faibles, mais la reprise des cours du zinc remettrait en bonne situation les mines de Malfidano, bien outillées et aménagées pour une grande production et dont les minerais sont recherchés particulièrement par les grandes fonderies de zinc, à cause de leur qualité et de la constance de leurs teneurs élevées.

La Compagnie de Malfidano avait en 1872 demandé à l'assemblée générale des actionnaires la faculté d'emprunter 3 millions de francs pour la construction d'une fonderie de zinc ; ce qui était un moyen d'obtenir des conditions plus favorables de vente ; la Compagnie de Malfidano pouvant fondre elle-même ses minerais n'était plus à la merci de ses principaux clients, telle que la Vieille-Montagne ou la Société des Usines du Midi.

Pendant que Malfidano se procurait le moyen de construire des usines à zinc, la Vieille-Montagne recherchait et trouvait en Sardaigne de beaux gisements de calamine

à exploiter, de même la Société des Usines du Midi se mettait en mesure d'exploiter des mines de zinc en Sardaigne.

La position était ainsi rendue égale entre vendeurs et acheteurs; mais Malfidano n'a pas ou besoin de construire ses usines, cette Compagnie s'est contentée en 1877 de conclure un traité par lequel elle livrait à deux maisons importantes ses minerais de décharge, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent, dans l'état où ils se trouvent être expédiés au loin, à la charge par ces maisons d'établir dans le domaine de Malfidano, au bord de la mer, une usine importante pour le lavage et la préparation mécanique des minerais. C'est un débouché nouveau que la Compagnie s'est créé. La Compagnie de Malfidano pourrait, si l'utilité s'en faisait sentir, décider dans des conditions semblables l'établissement d'une fonderie pour ses minerais de zinc. De sorte qu'elle reste armée pour traiter d'une façon indépendante avec les puissantes sociétés qui achètent ses produits.

L'année dernière, les mines de Malfidano ont fait une grande perte : la mort a enlevé M. Hubert Debrousse, le fondateur de la Compagnie,, qui avait dirigé la Société jusqu'à ses derniers instants ; mais la Société de Malfidano est constituée de telle sorte que cette mort, qui la frappe cruellement, ne menace en aucune façon son avenir et sa prospérité.

Mines de Malfidano
(*Le Globe*, 27 mai 1880)
(*Le Capitaliste*, 2 juin 1880)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société des mines de Malfidano a donné son approbation au comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1880, lesquels se soldent par un bénéfice net de 1.737.945 fr. 35.

Le dividende de l'exercice, après de larges amortissements opérés et tous prélèvements statutaires effectués, a été fixé à la somme de 60 fr. par action de capital et 35 fr. par action de jouissance.

Un acompte de 25 fr. ayant été précédemment payé aux actions de capital, le solde de 35 fr. sera payé à partir du 1^{er} juin prochain.

M. Sarlin, administrateur sortant, a été réélu, ainsi que M. van Hymbeeck, commissaire.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Messager de Paris*, 5 août 1880)

Nous avons, dans notre numéro du 25 mai dernier, indiqué sommairement les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires des mines de Malfidano qui s'est tenue le même jour. Nous complétons nos premiers renseignements.

Les comptes soumis à l'assemblée s'appliquent à l'exercice clos le 31 janvier dernier.

Le zinc qui, lors de la précédente assemblée annuelle, était en pleine baisse, aussi bien d'ailleurs que tous les métaux, a vu son prix continuer à décroître pendant l'exercice qui nous occupe. Du prix de 67 fr coté en janvier 1876, il est tombé à 35 60 au mois de juillet 1879.

La Société, travaillant à réduire ses frais d'exploitation d'une part, en assurant d'autre part l'écoulement normal de ses minerais aux conditions les moins désavantageuses, a pu, grâce surtout aux dispositions prudentes introduites dans ses contrats et à des

accords conclus avec ses principaux acheteurs, traverser cette période dans des conditions relativement très favorables.

Les cours du zinc se sont rapidement relevés postérieurement au mois de juillet pour atteindre, en janvier 1880), le prix de 53 fr. qui s'est maintenu depuis d'une manière assez ferme. Cette hausse de 13 fr. sur le métal, qui correspondait environ à une hausse de 72 fr. par tonne sur le minerai, n'a pas été entièrement acquise à la Société ; car, d'après ses traités, ses factures ne subissaient aucune baisse lorsque le cours du zinc était inférieur à 48 fr. Ce n'est donc qu'au dessus de ce chiffre que la hausse peut lui profiter.

Les approvisionnements faits par la Société, et vendus hors traités, à des prix avantageux, ont fourni une somme de bénéfices très appréciables.

De plus, la Compagnie a commencé, dans l'exercice, à livrer à la laverie de Buggerru, ses décharges, qui sont des minerais d'une très faible teneur, par rapport à celle de la calamine calcinée. Cette laverie les traite dans l'usine installée sur les emplacements que lui a loués la Société de Malfidano. Elle est liée envers celle-ci par un traité de dix années, pour l'exécution duquel elle a achevé de vastes installations.

Dans ces conditions, les livraisons ont atteint en 1879-80, le chiffre de 60.260.691 kg, supérieur de 33.792.407 à celui de 1878-79, lequel était inférieur à ceux des exercices précédents.

La comparaison, pour être exacte, doit s'opérer en décalquant les terres en décharges livrées à la laverie. C'est là un élément de vente tout nouveau et qui se continuera dans la suite, puisque la Société a des stocks considérables de ces terres, en même temps que l'exploitation des mines en fournit chaque année une quantité qu'on peut évaluer au moins à 20.000 tonnes.

Cette démarcation opérée, les livraisons de minerais riches ressortent, pour 1879 80, à 44.953.796 kg, soit 8.485.512 kg. de plus que pour l'exercice antérieur.

Les plus grandes différences ont porté sur la calamine calcinée et les minerais zinco-plombeux.

Ces derniers minerais, d'un traitement difficile, ne trouvaient pas toujours leur écoulement. À la suite d'essais nombreux, la Société a pu parvenir à améliorer les triages et à obtenir par la calcination un produit riche en zinc et en plomb, et économiquement transportable.

En même temps une importante fonderie belge a trouvé des procédés sérieux pour traiter ces minerais, et leur vente est maintenant assurée comme celle de la calamine calcinée. Si la Société n'en a expédié que 925 tonnes pendant l'exercice, elle doit arriver cette année à en produire une quantité importante.

Les produits de l'exercice se sont élevés à la somme de 4.279.359 86, accusant une augmentation de 1.336.158 91 sur l'année précédente. Les dépenses ont, il est vrai, été beaucoup plus fortes; mais cet accroissement est dû, d'une part, à l'augmentation même des ventes, d'autre part, aux travaux considérables effectués dans l'année et qui sont destinés, dans un avenir prochain, à introduire de sérieuses économies dans les frais d'exploitation.

L'exécution de la grande galerie qui doit mettre la mine de Malfidano en communication avec la mer a été poursuivie activement. L'emploi, à partir du 1^{er} avril 1879, des machines perforatrices mues par l'air comprimé a permis l'ouverture de 651 mètres jusqu'à la fin de l'exercice ; à la date du 30 août 1880, l'avancement total de la galerie était de 900 mètres, et il ne restait plus à faire que 353 mètres pour arriver au point où elle doit rencontrer le premier grand puits ; il est probable qu'à moins de circonstances imprévues, elle pourra être achevée au mois de novembre de cette année.

Cette galerie doit devenir la route d'écoulement facile et économique des eaux, qu'on est obligé aujourd'hui d'épuiser mécaniquement, et servir de galerie principale pour le roulage des minerais.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 1 million 737,685 55, soit 516,553 17 de plus que dans l'exercice antérieur, en y comprenant l'excédent de 2,250 de l'exercice précédent.

Cette somme, conformément aux propositions du conseil d'administration, a été répartie comme suit :

À l'amortissement ont été consacrés le prélèvement statutaire de 125.900 francs l'excédent de l'exercice précédent, 2.250 fr. et les intérêts à 5 % sur les 2.750 actions précédemment amorties, lesdits intérêts montant à 68.750 fr. sur le surplus, le prélèvement du conseil d'administration absorbe 94.853 fr.

Le solde est consacré 1.835.000 fr. au paiement d'un dividende de 60 fr. par titre aux 22.250 actions de capital et 95.250 à servir 35 fr. par titre aux 2.750 actions de jouissance.

OCTOBRE 1880 : CONSTITUTION DE
LA **BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE**,
actionnaire de référence de Malfidano

Mines de Malfidano
(*Le Journal des finances*, 5 mars 1881)

Il n'est pas encore possible de dresser un compte, même approximatif, des résultats du dernier exercice des Mines de Malfidano ; les éléments nécessaires font encore défaut ; on sait, en effet, que l'exercice social ne prend fin qu'au 31 janvier de chaque année.

Mais il est d'ores et déjà certain que le dividende de 1880-1881 sera au moins égal à celui de 1879-1880, c'est-à-dire au moins de 60 francs.

Le cours moyen du zinc a dépassé 50 fr. les 100 kg. en 1880-81, supérieur de 1 fr. et une fraction au cours moyen de l'année précédente. Les ventes ont suivi la même marche ; il y a donc lieu d'attendre un produit supérieur cette année. La plus-value du produit correspondrait-elle à une augmentation du dividende, voilà ce qu'il est impossible de prévoir.

Nous ferons seulement observer que, depuis février 1880, mois où le cours du zinc a atteint son maximum, les prix ont été en diminuant et que la baisse ne paraît pas terminée. Cette baisse est, en somme, peu importante, il est vrai, mais il semble que le conseil, lorsqu'il aura à fixer le dividende, n'aura pas moins à tenir compte de ce fait.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Capitaliste*, 1^{er} juin 1881)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires des Mines de Malfidano a eu lieu le 25 mai. Les bénéfices de l'exercice 1880 se sont élevés à 1.739.561 fr., somme à peu près égale à celle des bénéfices de l'exercice précédent.

Sur la proposition du conseil d'administration, le dividende de l'exercice a été fixé par l'assemblée à 68 fr. par action sur lesquels il a été payé un acompte de 25 fr. Le solde de 35 francs sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin.

M. É[mile] Mauger, administrateur sortant, a été réélu.

À l'issue de la séance, il a été procédé au tirage au sort de 400 actions à rembourser au pair et à échanger contre des actions de jouissance à partir du 1^{er} juillet.

MINES DE MALFIDANO

(*Le Journal des chemins de fer*, 4 juin 1881, p. 373)

Nous complétons nos renseignements sur l'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie le 25 mai, sous la présidence de M. Mauger, président du conseil d'administration.

Le rapport du conseil d'administration lu aux actionnaires expose que, si les bénéfices de 1880 sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent, cela provient d'un ralentissement dans les ventes, qui ne sont élevées qu'à 55 millions 119.514 kg.

Au début de l'exercice précédent, il y avait un stock considérable, et devant la hausse du zinc, qui a été très caractérisée pendant la dernier semestre de l'exercice 1879, on avait vendu le plus possible. Il n'en a pas été de même pendant l'exercice écoulé.

Les cours du zinc ont été à l'inverse de l'année précédente, et s'il se cotait au début à 57 fr. 50, il est descendu à 40 francs pour se tenir aux environs de ce prix. Dans ces circonstances, le prix de revient étant plus considérable eu égard aux travaux entrepris pour l'achèvement de la grande galerie allant à la mer et communiquant avec les puits d'extraction, le conseil a préféré attendre, pour augmenter la production, un réveil certain dans l'activité des demandes.

Le conseil, en vue de diminuer autant que possible les frais d'exploitation, a acheté un navire qui permet d'obtenir une réduction dans le prix des transports par mer.

Les bénéfices de 1880 se sont élevés, avec le reliquat de l'année précédente, à la somme de 1.739.761 fr. 70. Sur cette somme, il a été proposé après prélèvements opérés, de faire la répartition suivante : 60 francs aux actions de capital et 35 francs aux actions de jouissance. Un acompte de 35 francs ayant été distribué en novembre dernier, le solde sera payable à partir du 1^{er} juin.

L'assemblée a approuvé les comptes et la répartition proposée. Elle a ensuite réélu M. Mauger, administrateur sortant, et confirmé M. van Hymbecck commissaire des comptes pour l'exercice 1881-1882.

MINES DE MALFIDANO

(*Le Capitaliste*, 24 mai 1882)

Les actionnaires de la Société des mines de Malfidano ont tenu, le 22 mai, leur assemblée générale annuelle à la Banque commerciale et industrielle.

Le rapport du conseil d'administration, dont il a été donné lecture à l'assemblée générale, constate que les bénéfices pour l'exercice 1881 se sont élevés à 1.731.712 fr.

L'assemblée, après avoir donné son approbation aux comptes de cet exercice, en a fixé le dividende à 60 fr. par action de jouissance.

Un acompte de 25 fr. ayant été payé en novembre dernier sur les actions du capital, le solde, soit 35 fr., sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin prochain, en même temps que le dividende de 35 fr. attribué aux actions de jouissance.

L'assemblée a, de plus, réélu M. Débrousse, administrateur sortant, et confirmé M. van Hymbecck dans ses pouvoirs de commissaire des comptes pour 1882.

À l'issue de l'assemblée, il a été procédé au tirage au sort de 430 actions de capital, qui seront échangées contre des actions de jouissance à partir du 1^{er} juillet prochain.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Globe*, 7 juillet 1882)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 22 mai dernier. Il résulte du rapport présenté par le conseil d'administration que les bénéfices nets de l'exercice 1881-1882 se sont élevés, après de larges amortissements dans les comptes de travaux et de matériel, à 1.731.712 fr., que le conseil a proposé de répartir comme suit :

Intérêts et dividende : 60 fr. par action sur 21.460 actions de capital	1.287.600
35 fr. par action de jouissance sur 3.500 actions	123.900
Amortissement :	
Prélèvement statutaire	125.000
Excédent de l'exercice précédent	4.500
Intérêts 5 % de 3.540 actions amorties	88.500
Conseil d'administration	94.137
Excédent à reporter à l'exercice suivant	8.075
Total égal	<u>1.731.712</u>

Ces résultats sont à peu près les mêmes que ceux des deux années précédentes, mais il est à remarquer que les établissements similaires ont presque tous eu à subir, l'année dernière, des diminutions de bénéfices. L'état des mines de Malfidano a permis de faire équilibre à la baisse des prix du zinc par une augmentation de production. Les livraisons ont atteint, en 1881, plus de 71 millions de kg de minerais divers, principalement de minerais de zinc.

L'assemblée a approuvé les comptes et la répartition des bénéfices. M. Debrousse, a été réélu administrateur, et M. Vanhymbecck a été confirmé dans ses fonctions de commissaires des comptes.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Messager de Paris*, 13 juillet 1882)

.....
Le travail général pendant l'exercice écoulé, a suivi la marche progressive qui lui a été imprimée depuis longtemps. En minerai cru extrait, la production a dépassé de 5.000 tonnes celle de l'année précédente, et il a été versé, en plus, aux décharges des mines, un excédent de 12.000 tonnes de minerais de zinc menus qui sont destinés à être lavés.

Les livraisons de l'exercice 1881-82 ont atteint 71.251.127 kg, présentant en faveur de cet exercice une différence e, plus de 16.131.606 kg. Cette différence porte, en grande partie, sur les terres en décharges, en minerais de zinc menus livrés à la Société de la laverie de Buggeru.

Cette société a conclu avec celle de Malfidano un contrat pour l'achat de ces minerais restés longtemps sans emploi. Pendant chacune des deux années précédentes,

elle avait pris livraison d'environ 25.000 tonnes ; pendant cet exercice, il lui a été fourni 38.000 tonnes.

En calamine calcinée, il a été produit 2.300 tonnes de plus qu'en 1880-81 et livré, en chiffres ronds, 4.800 tonnes de plus.

En minerais zinco-plombeux calcinés, il a été livré 1.200 tonnes de menu, mais l'exercice en cours donnera une production plus grande.

Les opérations commerciales résultant des ventes se sont, grâce à la solidité de la clientèle, réglées sans aucun mécompte. L'augmentation de la production et des livraisons aurait dû correspondre à un nouveau progrès dans la chiffre des bénéfices. Mais il faut tenir compte, dans cette évaluation du prix du zinc qui a une si grande influence sur celui des minerais. Nous avons déjà eu l'occasion, l'année dernière, en examinant les résultats de 1880-81, de faire cette remarque. Il suffit donc de signaler que, durant l'exercice écoulé, ils ont subi une marche descendante par rapport à 1880. Le cours moyen avait été, pendant cette dernière période, de 46 fr. 58 0/0 ; en 1881, il est tombé à 41 fr. 022. La véritable cause de cette décroissance doit être attribuée à un excès de production de métal de certaines fonderies étrangères qui, ayant le charbon et la main-d'œuvre à bon marché, ont fait une concurrence active aux fondeurs belges et anglais. La consommation de métal n'a pas subi de diminution et tout porte à croire qu'une entente s'établissant entre les fondeurs, la baisse se trouvera tout au moins enrayée.

Il ressort de cet exposé que les résultats étant les mêmes, c'est à l'augmentation de la production qu'est due la stabilité des bénéfices qui eussent été très supérieurs si les cours du zinc avaient repris une cote normale.

Le conseil fait, d'ailleurs, tous ses efforts pour préparer les exploitations de manière à être prêt le jour où les circonstances seraient favorables à tirer le parti le plus large des richesses minières qui appartiennent à la Société. Les travaux de préparation entrepris sur une large échelle ont ouvert des champs nouveaux d'exploitation et permettent, en présence des quantités reconnues, d'augmenter la production à tout moment donné, soit pour faire équilibre à la baisse du métal soit pour élargir les bénéfices quand la situation du marché y aidera.

.....

MINES DE MALFIDANO
(*Le Globe*, 25 mai 1883)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société des Mines de Malfidano a eu lieu le 21 mai. Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1882 qui se soldent par un bénéfice net de 1.741.949 fr. Le dividende de cet exercice a été fixé à 60 fr. par action. Un acompte de 25 fr. ayant été payé en novembre dernier, le solde de ce dividende, soit 35 fr. par titre, sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin prochain. L'assemblée a, de plus, réélu M. Bourgeois administrateur sortant, et confirmé M. Vanhymbeck dans ses pouvoirs de commissaire pour 1883.

Société des Mines de Malfidano
(*Le Messenger de Paris*, 30 août 1883)

Les actionnaires de la Société des Mines de Malfidano étaient convoqués, le 21 mai dernier, en assemblée ordinaire et extraordinaire. Ainsi que nous l'avons annoncé le 23 mai, en faisant connaître les décisions de l'assemblée ordinaire, les actionnaires n'ont

pu délibérer à titre extraordinaire par suite de l'insuffisance du nombre des titres déposés. Nous revenons, aujourd'hui, sur cette première information pour la compléter.

Nous rappelons, tout d'abord, que l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1882-1883, clos le 31 janvier 1883, et qu'elle a fixé le dividende de cet exercice à 60 fr. par action de capital et à 35 fr. par action de jouissance. Un acompte de 25 fr. ayant été payé, le 1^{er} novembre 1882, aux actions de capital, le solde de 35 francs a été payé, en même temps que le dividende de .35 fr. attribué aux actions de jouissance le 1^{er} juin dernier. Le bilan, en fin d'exercice, se chiffrait comme il suit :

ACTIF	
Mines, immeubles et travaux	12.500.000 00
Domaine nouveau entièrement amorti	(mémoire)
Caisse et banquiers à Paris :	
Caisse	14.952 23
Banquiers	488.013 54
Portefeuille, effets à recevoir	322.083 20
Débiteurs par comptes courants	151.146 48
Débiteurs divers	297.925 85
Caisse de Sardaigne	26.077 06
Minerais livrés, mais non facturés	462.556 69
Minerais en stock	542.916 80
Matériel des travaux, matériel maritime, matières, matériaux, mobiliers, travaux neufs	383.187 78
Impôts payés sur les actions, à recouvrer	45.627 13
Acompte de 25 francs sur intérêts et dividende sur 21.030 actions de capital	525.750 00
Total	15.670.236 96
PASSIF	
Capital social : 21.030 actions de capital ; 3,970 actions de jouissance représentant pareil nombre d'actions de capital amorties aux tirages précédents, formant 25.000 actions	12.500.000 00
Fonds de réserve	1.262.442 28
Effets à payer	5.045 38
Dividendes périmés, non réclamés	6.517 19
Dividendes restant à payer	47.051 45
Actions sorties aux tirages, non remboursées	9.50000
Bénéfice net de l'exercice 1882-1883	1.741.949 44
Total	15.670.236 96

Les bénéfices pour l'exercice 1882-1883 présentent, conformément au bilan ci-dessus, le chiffre de 1.741.749 44. Ce chiffre est celui des bénéfices nets après inscription au compte de profits et pertes de tous les amortissements que le conseil a cru devoir faire subir aux divers comptes de l'actif du bilan.

Ces amortissements s'élèvent, pour l'année qui vient de s'écouler, à la somme de 329.502 fr. Ils portent principalement sur le matériel des mines, sur celui des transports maritimes, remorqueurs, barques, etc., sur les travaux neufs qui y figurent pour 97.618 fr. et enfin, pour une grosse somme, sur le chiffre d'une transaction intervenue avec l'administration des finances d'Italie et approuvée par décret ministériel. Le conseil d'administration donne, à ce propos, des renseignements que nous allons résumer.

Il s'agissait d'un procès qui avait été intenté par les finances d'Italie à la Société dans l'année 1871. Cette administration réclamait une somme de 447.557 comme supplément de droits d'enregistrement de l'acte statutaire. La Société ayant obtenu gain de cause devant la cour d'appel de Cagliari, l'administration s'est pourvue en cassation.

La cour de Rome, par un arrêt du 2 juillet 1877, annula l'arrêt de la cour d'appel de Cagliari. La Société pouvait se trouver en présence d'un chiffre de 900.000 fr. avec les frais. Aussi le conseil n'a-t-il pas hésité à accepter un moyen de conciliation pour terminer ce procès à l'amiable. La transaction est intervenue sur le chiffre principal de 145.123 fr. qui s'augmente des frais judiciaires ou autres, et finit par s'élever à 185.000 fr. Il a paru sage au conseil, à raison des bons résultats de l'année, d'amortir complètement cette somme sur les bénéfices de l'exercice, ladite somme ne représentant d'ailleurs que des frais de premier établissement.

D'autre part, la Société a trouvé une importante compensation dans une transaction qui a mis fin également à un procès très ancien qu'elle soutenait depuis l'origine avec une grande Société de Sardaigne pour exécution d'un contrat de vente de minerais. Cette affaire s'est dénouée à la satisfaction commune des deux parties par l'attribution qui a été faite à la Société de Malfidano d'une somme de 250.000 francs payable en divers termes.

Le conseil fait remarquer qu'il n'a pas compris dans les comptes spéciaux d'amortissement, l'amortissement statutaire des actions qui atteint cette année 227.250.

Les bénéfices de l'exercice précédent 1881-1882 étaient de 1.731.712 96 ; l'exercice dont nous rendons compte présente donc une augmentation qui eût été cependant plus sensible si le conseil n'avait pas cru devoir consacrer une somme importante aux amortissements.

Le chiffre de 1.741.919 que ressort du bilan constitue la totalité des bénéfices nets qui ont été obtenus, tant par l'exploitation des mines que par les opérations commerciales que la Société fait en différents pays, principalement en France et en Belgique.

La production des mines en Sardaigne a dépassé celle de l'exercice précédent de 3.700 tonnes environ. Les livraisons de l'exercice 1882-1883 atteignent le chiffre de 72.366,307 kg en augmentation de 1.115.188 kg sur 188-1882.

La production de calamine calcinée a été, à très peu de chose près, la même qu'en 1881-1882 ; les livraisons ont été inférieures d'environ 1.300 tonnes. En minerai zinco-plombeux calciné, les livraisons ont dépassé celles de l'exercice précédent d'environ 3.000 tonnes.

La production en plomb n'a pas varié, c'est un chiffre très faible.

Toutes les opérations commerciales se sont réglées sans aucune perte.

Le cours du zinc s'est un peu amélioré. Il était, en 1881, de 41 0225 0/0 kg. En 1882, le cours moyen a été de 42 6486 0/0 kg. Cette atonie, qui persiste depuis longtemps, a pour principale cause l'augmentation de production dans certaines mines étrangères, qui ne correspond pas à une extension proportionnelle de la consommation

du zinc. Le conseil déclare, dans son rapport aux actionnaires, que les mines sont aménagées pour assurer un large développement de production lorsque la Société trouvera intérêt à augmenter ses ventes de minerai.

Dans le groupe de Malfidano, le champ d'extraction a augmenté aussi bien à ciel ouvert qu'à l'intérieur.

Dans le groupe de Planedda et dans la mine de Genna Arenas, spécialement, on a découvert une masse calaminaire qui a été traversée sur une longueur d'environ 200 mètres par une galerie ouverte à 213 mètres au-dessus du niveau de la mer et à une centaine de mètres au-dessous des affleurements supérieurs. Une deuxième galerie, établie à 35 mètres au-dessus de la précédente, a retrouvé cette masse sur une longueur de 90 mètres- Les deux galeries ont été réunies par des fourneaux verticaux et on a, dans l'intervalle, constaté la présence du minerai dont la puissance n'est pas encore entièrement reconnue.

Le conseil fait connaître, en outre, qu'à Malfidano, grâce au travail important qui a été exécuté par l'établissement de la grande galerie d'écoulement, Lucien, les inondations qui, sans cette galerie eussent causé de graves dégâts et interrompu le travail pendant longtemps, n'ont, au contraire, occasionné que de faibles dégâts et l'interruption n'a eu qu'une courte durée de plusieurs heures.

Nous avons dit que les bénéfices nets s'élevaient à 1.741.919 44. La répartition d'un dividende de 60 fr. aux 21.030 actions de capital, absorbe 1.261.800 fr., celle de 35 fr. aux 3.970 actions de jouissance absorbe 138.950 fr. Une somme de 227.250 fr. a été consacrée à l'amortissement des actions. Une somme de 99.579 79 a été attribuée au conseil d'administration ; enfin, 16.369 65 ont été reportés à nouveau.

ÉLIE BÉLOU.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Globe*, 28 septembre 1883)

Cette société vient de mettre fin par une double transaction à deux procès importants qu'elle avait à soutenir depuis nombre d'années.

En premier lieu, il s'agissait d'un procès qui avait été intenté par le ministère des finances d'Italie à la société, en 1871. L'administration réclamait une somme de 747.554 fr. comme supplément des droits d'enregistrement de l'acte statutaire. La Société ayant obtenu gain de cause devant la cour d'appel de Cagliari, l'administration s'est pourvue en cassation. La cour de Rome, par un arrêt du 2 juillet 1877, annula l'arrêt de la cour d'appel de Cagliari. La société pouvait se trouver en présence d'un chiffre de 900.000 fr. avec les frais. Aussi, le conseil n'a-t-il pas hésité à accepter un moyen de conciliation pour terminer ce procès à l'amiable. La transaction est intervenue sur le chiffre principal de 145.123 fr., qui s'augmente des frais judiciaires ou autres, et finit par s'élever à 185.000 fr. Cette somme a pu être amortie sur les bénéfices de l'exercice courant.

La société a trouvé une compensation à cette première affaire dans une seconde transaction qui a mis fin également à un procès très ancien qu'elle soutenait depuis l'origine avec une société de Sardaigne pour inexécution d'un contrat de vente de minerais. Cette affaire s'est dénouée par l'attribution qui a été faite à la Société de Malfidano d'une somme de 250.000 fr. payable en divers termes.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
Ancienne maison Bourgeois et Cie

(*Le Capitaliste*, 9 janvier 1884)

Principaux titres en portefeuille :
Société des mines de Malfidano, Compagnie franco-algérienne, Société centrale des
briqueteries de Vaugirard.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Capitaliste*, 28 mai 1884)

Les actionnaires de la Société des mines de Malfidano ont tenu le 17 mai leur
assemblée générale annuelle.

Les comptes de l'exercice 1883 1884 ont été approuvés et le dividende de cet
exercice fixé à 50 fr. par action de capital et 35 fr. par action de jouissance.

Un acompte de 25 fr. ayant été payé en novembre dernier sur les actions de capital,
le solde de 35 fr. par action de capital et le dividende des actions de jouissance seront
mis en paiement à partir du 1^{er} juin prochain.

L'assemblée a approuvé une acquisition de mines faites en Sardaigne et provenant
de la réalisation de l'actif de la Société des Zincs français.

M. Lucien Fournier, administrateur sortant, a été réélu, M. van Hymbeeck a été
confirmé dans ses pouvoirs de commissaire des comptes.

À l'issue de l'assemblée, il y a eu tirage au sort de 470 actions de capital à
rembourser à 500 fr. et à échanger contre des actions de jouissance à partir du 1^{er} juillet
prochain.

MINES DE MALFIDANO
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 juin 1884)

Les actionnaires de Malfidano, dans leur assemblée générale tenue récemment, ont
approuvé l'acquisition des mines faite en Sardaigne et provenant de la réalisation de
l'actif de la Société des zincs français.

Société anonyme des mines de Malfidano
(*Le Messager de Paris*, 11 septembre 1884)

Les actionnaires de la Société des Mines de Malfidano ont tenu, le 17 mai dernier,
leur assemblée annuelle. Nous avons fait connaître ce même jour, les résolutions qu'ils
ont votées ; nous revenons, aujourd'hui, sur ces renseignements sommaires pour les
compléter, notamment par l'examen de la situation sociale.

L'exercice 1883, dont les comptes ont été approuvés par cette assemblée, ne
présente aucun fait saillant à relever. Aussi le conseil d'administration fait-il remarquer
dans son rapport à l'assemblée qu'il ne peut que répéter ce qu'il a dit depuis 1879 : les
cours du zinc ont subi une nouvelle baisse ; en 1882, le cours moyen était de 42 fr., en
1883, il a été de 38 fr. C'est le plus faible prix auquel soit tombé le zinc depuis vingt
ans. Les causes de cette baisse sont toujours les mêmes : excès de production des mines
qui n'est pas en rapport avec la consommation et concurrence des usines d'Europe
entre elles. Malgré cette atonie persistante de l'industrie du zinc, les opérations de la

Société de Malfidano, grâce aux traités établis depuis longtemps, se règlent en fin de compte pour 1883 par le même bénéfice que les années précédentes.

Les livraisons de l'exercice 1883 atteignent le chiffre de 74.611.528 kg ; celles de l'exercice 1882 étaient de 72.366.221 kg. Ce qui constitue en faveur du dernier exercice écoulé une différence de 2.245.221 kg.

Les bénéfices à répartir, pour cet exercice, présentent le chiffre de 1.730.535 91. Ce chiffre, qui est celui des bénéfices nets, se décompose de la manière suivante : comptoirs d'achat et de vente en France et à l'étranger 1.477.564 95 ; établissements de Sardaigne 252.970 96.

Ce résultat est le même que celui de l'exercice précédent qui s'était soldé par un bénéfice net de 1.741.919 41. Il n'y a pas eu lieu de faire pendant le dernier exercice les mêmes amortissements que pendant l'exercice précédent, amortissements d'ailleurs exceptionnels. D'un côté, la Société s'est trouvée allégée du paiement de la somme de 185.000 qui avait représenté le coût principal et les frais de la transaction intervenue avec l'administration des finances d'Italie ; d'un autre côté, la Société n'a pas eu la ressource des 250.000 fr. que lui avait fournis la transaction avec une Société de mines de Sardaigne.

Le conseil d'administration a demandé à l'assemblée d'approuver une acquisition de mines en Sardaigne dépendant de la liquidation de la Société des Zincs français. Les exploitations les plus importantes de ces mines sont contiguës à la concession de Malfidano.

Le bilan, en fin d'exercice, se chiffrait comme il suit :

ACTIF	
Mines, immeubles et travaux	12.500.00000
Domaine nouveau entièrement amorti (Pour mémoire)	
Caisses et banquiers à Paris :	
Caisse	18.513 18
Banquiers	298.362 15
Portefeuille, effets à recevoir	355.458 75
Débiteurs par comptes courants	79.882 16
Débiteurs divers	155.119 00
Caisse de Sardaigne	32.764 21
Minerais livrés, mais non facturés	510.067 74
Minerais en stock	673.955 78
Matériel des travaux, matériel maritime, matières, matériaux, mobiliers, travaux neufs	422.206 54
Impôts payés sur les actions, à recouvrer	40.019 54
Acompte de 25 fr. sur intérêts et dividende sur 21.580 actions de capital	514.500 00
	<u>15.600.848 84</u>
PASSIF	

Capital social :	
20.580 actions de capital.	
4.420 actions de jouissance représentant pareil nombre d'actions de capital amorties aux tirages précédents. formant 25.000 actions	12.500.000 00
Fonds de réserve	1.262.442 28
Créditeurs par comptes courants	1.860 57
Créditeurs divers	45.593 10
Dividendes périmés, non réclamés	6.634 83
Dividendes restant à payer	43.282 15
Actions sorties aux tirages, non remboursées	10.560 00
Profits et pertes :	
Comptoirs d'achats et de ventes, France et étranger	1.477.564 95
Établissements de Sardaigne	252.970 96
	<u>15.600.848 84</u>

Ce bilan n'appelle aucune observation spéciale.

La répartition des bénéfices de 1883 s'établit comme suit : aux actions de capital, 60 fr. par action, 1.234.000 aux actions de jouissance, 35 francs par action, 154,700 ; intérêts 5 % des actions amorties, 110.500 fr. ; prélèvement statutaire, 127.250 ; conseil d'administration, 96.416 62. Il reste un solde de 6 869 29 qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a, de plus, donné son approbation à l'acquisition faite par le conseil d'administration des mines et droits qui appartenaient en Sardaigne à la société des Zincs français.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des chemins de fer*, 30 mai 1885, p. 356)

Malgré la situation défavorable du marché du zinc dont les prix ont éprouvé, pendant l'année 1884, une nouvelle baisse de 20 fr. par tonne, les résultats de l'exercice écoulé, qui ont été soumis à l'assemblée générale du 20 mai courant, ont été, pour la Société des mines de Malfidano, sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent. Cette société a, en effet, réalisé un bénéfice de 1.727.188 fr. qui a permis de fixer le dividende de 1884-1885 à 60 fr. par action de capital et 35 fr. par action de jouissance.

Après l'approbation des comptes, l'assemblée a autorisé le conseil d'administration à abandonner, céder ou rétrocéder tout permis de recherches qui ne lui paraîtrait pas être utile à la société.

Société anonyme des Mines de Malüdano.
(*Le Messenger de Paris*, 3 septembre 1885)

Les actionnaires de la Société anonyme des Mines de Malfidano ont tenu leur assemblée annuelle le 20 mai dernier ; nous avons signalé le 28 de ce même mois, les résolutions votées. Le dividende de l'exercice 1884-1885 a été fixé à 60 fr. par action, déjà mis en paiement. M. Sarlin, administrateur sortant, a été réélu. Les pouvoirs du commissaire, M. Vanhymbeck, ont été renouvelés.

Cette entreprise continue de suivre une marche régulièrement bonne et le rapport du conseil d'administration fait connaître que malgré l'état général de l'industrie, la Compagnie n'a pas été atteinte d'une manière sensible par la baisse constante des cours du zinc à raison des traités existant depuis plusieurs années avec ses principaux acheteurs et aussi à raison du bon renom dont jouissent ses produits.

Les livraisons de l'exercice 1884-1885 atteignent le chiffre de 81.153.209 kg ; celles de l'exercice précédent étaient de 74.611.528. Il y a donc une différence en plus, pour le dernier exercice, de 6.541.081.

Comme dans les années antérieures, les livraisons et les opérations commerciales d'achats et de vente par les comptoirs, que la Compagnie possède en France et à l'étranger, se sont réalisées avec la plus grande régularité.

L'exploitation des mines de la Sardaigne est dans l'état le plus satisfaisant Les espérances que le conseil avait formées sur des découvertes se sont réalisées par suite des reconnaissances résultant des travaux exécutés cette année, dans les différents groupes qui lui étaient signalés.

Il y a tout lieu d'être satisfait de l'exploitation du groupe de Planu-Dentis, dont la Compagnie a fait l'acquisition au mois d'avril 1884. Cette acquisition est revenue à la Société, avec tous les frais, à 59.459 fr. Les ventes d'une partie des minerais qui ont été trouvés en stocks dans la concession de Planu-Dentis et de ceux qui ont été extraits ont approché du chiffre de 50.000 francs.

Les bénéfices à répartir pour l'exercice 1884-85 présentent le chiffre de 1.727.,188 95. Ce chiffre est celui des bénéfices nets et se subdivise de la manière suivante : comptoirs d'achat et de vente en France et à l'étranger 1.523.993 37, établissements de Sardaigne 203.195 58. L'exercice précédent s'était soldé par un bénéfice de 1.730.535 fr.

On voit, d'après les chiffres que nous venons de citer, le peu d'influence que la crise métallurgique a eu sur les bénéfices de la Société, et cependant la baisse du zinc a été constante. Les cours de ce métal se sont encore abaissés de près de 20 fr. par tonne dans l'année 1884. Malgré ces conditions générales si défavorables à la situation industrielle de la Société, elle a pu, grâce aux éléments d'activité que nous avons indiqués, maintenir intacte la prospérité antérieurement acquise.

Voici le bilan au 31 décembre 1884 :

.....

Ce bilan n'est l'objet d'aucune observation spéciale dans le rapport du conseil et dans celui du commissaire.

La répartition des bénéfices nets a été établie comme suit : dividende aux actions de capital 1.206.600 fr., dividende aux actions de jouissance 171.750 prélevement statutaire 125.000, reliquat de l'exercice précédent, consacré au fonds d'amortissement 2.750 fr., intérêt 5 % sur 4.890 actions amorties 122.250 fr., conseil d'administration 96.756 96, solde à nouveau 2.689 99, ensemble 1.737.133 95 comme ci dessus.

Le fonds consacré a amortissement des actions s'élève cette année à 250.000 francs. Cette somme a permis de rembourser 500 actions à 500 fr. Le nombre des actions amorties se trouve ainsi porté à 5.390.

Société de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 mai 1886)

La Société de Malfidano, qui a pris la succession des Zincs français, paraît vouloir reprendre les mines que cette société exploitait dans le district d'Iglesias. Nous apprenons, en effet, que, comme Monteparri a fait une galerie d'écoulement qui a asséché les eaux de Cabitza en même temps que celles de Monteparri, M. Kisilenski, ingénieur de l'École des mines de Paris, ancien ingénieur des Zincs français, vient d'être engagé pour diriger les travaux de Cabitza et autres qui étaient abandonnés depuis deux ans.

On rencontre, à Malfidano, de la calamine un peu partout. Nous reviendrons sur cet intéressant genre d'exploitation dans un prochain numéro.

La calamine à Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 mai 1886)

Nous disions, dans notre dernier numéro, qu'on avait découvert, à Malfidano, des gisements importants de calamine. Voici les renseignements complémentaires qui nous sont donnés par un homme expérimenté et ayant étudié sérieusement la situation :

À Malfidano, dit-il, on rencontre de la calamine un peu partout.

À Malfidano proprement dit, sur une hauteur de 50 mètres et en enlevant toute la largeur du gisement, minerai stérile, vieilles décharges, alluvions, le tout transporté à 1 kilomètre, on obtient un prix de revient de 1/4 moindre que lorsqu'on n'exploitait que les parties riches, dans de mauvaises conditions d'abattage et de roulage.

Il se trouve qu'il a été pris anciennement une tonne de calamine là où on en rencontre deux actuellement, soit calamine en masse qui n'avait pas été vue lors des exploitations anciennes et qui, souvent, n'est séparée des parties exploitées que par un placage de calcaire, soit calamine en petits filets irréguliers, inexploitable par travaux intérieurs. On enlève quelquefois ainsi trente-deux wagons pour avoir un wagon de minerai contenant 40 à 42 % de zinc, et cela avec profit. On arrivera à retirer, de la sorte, ajoute notre correspondant, plus de deux cent mille tonnes de calamine qui aurait été perdue pour toujours.

Par cet exemple, on voit que, souvent, des gisements sont exploitables, alors qu'ils ne le paraissent pas, lorsqu'on peut employer le mode de ciel ouvert, et on s'aperçoit, en outre, que pour l'exploitation intérieure, on abandonne de grandes quantités de minerai.

À Montavecchio, on a constaté qu'on jetait aux remblais de la belle calamine ; on a alors cherché et trouvé des gisements importants.

À Cabitza, on a également trouvé de la calamine qu'on exploite. Lorsque le gisement est dans le calcaire, cela paraît indiquer la coexistence du plomb et du zinc ; mais il faut un œil exercé pour reconnaître la calamine.

Les petites mines de plomb des environs d'Iglesias sont en partie abandonnées, les autres produisent peu.

Notre correspondant termine, enfin, en disant que les mines d'argent, qui paraissaient devoir donner des résultats extraordinaires, n'ont pas tenu, jusqu'à présent, les promesses que certains enthousiastes en attendaient.

Voici qui nous indique clairement la situation de la Compagnie de Malfidano, soit à Malfidano proprement dit, soit dans le district d'Iglesias.

Société anonyme des Mines de Malfidano.
(*Le Messenger de Paris*, 12 août 1886)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société anonyme des Mines de Malfidano a eu lieu le 26 mai dernier. Nous avons signalé, le 29 mai, les résolutions votées qui portent : 1° approbation des comptes de l'exercice 1885-1886 et fixation du dividende de cet exercice à 60 fr. par action, déjà mis en paiement ; 2° réélection de M. Mauger, administrateur sortant ; 3° réélection du commissaire, M. Van Hymbeck.

Les résultats du dernier exercice écoulé ont été très satisfaisants. Ils ont permis de maintenir le dividende à sa quotité la plus élevée, de pratiquer sur de larges bases des amortissements tels que plus de 175.000 fr. ont été portés au compte de profits et pertes en atténuation de la valeur active des travaux neufs, du mobilier, matériel, outillage, etc. Notons encore que les marchandises et minerais en stock ont été, au dernier inventaire, évalués d'après des prix de base un peu inférieurs à ceux qui, à teneur égale, avaient été précédemment admis, base inférieure aux prix assurés pour leur réalisation ultérieure et qui laisse une bonne marge aux bénéfices qu'on en doit attendre.

Les comptes de l'exercice 1885-1886 se soldent, après déduction de tous les frais généraux et de tous les amortissements, par un chiffre de bénéfices nets de 1.731.664. L'exercice précédent s'était soldé par un bénéfice net de 1.727.184 fr.

Ces deux exercices, comme plusieurs de ceux qui les ont précédés, peuvent donc être considérés comme donnant des résultats égaux. Il convient toutefois de signaler que le chiffre des amortissements a été bien plus élevé pendant le dernier exercice écoulé que pendant le précédent. Nous avons cité le chiffre de 175.000 fr. pour l'exercice 1885-1886; il n'était que de 44.000 pour l'exercice précédent. C'est là un acte de bonne et prévoyante administration à raison des circonstances actuelles si difficiles pour tous.

Le chiffre des bénéfices nets de l'exercice se répartit de la manière suivante : comptoirs d'achat et de vente en France et à l'étranger, 1.449.054 18 ; établissements de 282.610 77.

Les livraisons de l'exercice 1885-1886 présentent le chiffre de 74.011.914 kg. Celles de l'exercice antérieur étaient de 81.153.209 kg. Il y a donc une différence en moins de 7.141.295 kg.

Cette diminution ne se répartit pas également sur toutes les catégories de minerais vendus. Elle porte en majeure partie sur les terres calaminaires en décharges et sur les terres calaminaires crues qui, tout en tenant une part importante dans les opérations commerciales de la Société, sont très inférieures comme prix aux minerais calcinés. Ces derniers se sont maintenus à peu de choses près au chiffre de l'exercice précédent que le conseil a, depuis quelque temps, adopté comme chiffre normal et qu'il ne dépasserait que dans le cas où l'industrie du zinc, atteinte par la crise des matières premières qui dure depuis si longtemps, reprendrait une nouvelle vitalité.

À ce propos. on doit constater que le zinc, qui était coté en 1875 à 69 31, n'a pas cessé de subir une décroissance continue : en 1884 son cours était de 36 44 et dans l'exercice 1885-1886, il s'est encore abaissé au chiffre de 35 49.

Mais, par contre, la teneur des minerais est restée constante et on peut même ajouter qu'elle s'est améliorée par des triages plus rationnels et des soins plus attentifs donnés à la vaccination. Le conseil est ainsi arrivé à obtenir une qualité supérieure pour les trois produits qui intéressent la Société et à tirer parti de classes de minerais qui autrefois n'étaient pas marchandes.

Il n'y a rien d'autre à signaler sur les mines. L'exploitation continue à se faire avec la plus grande régularité ; les découvertes se présentent dans de très bonnes conditions au

fur et à mesure des travaux rationnels entrepris pour déterminer la puissance des masses et préparer leur exploitation.

Il a été commencé un travail nouveau dans la grande mine de Malfidano pour aménager un étage intérieur au-dessous du niveau de la galerie d'écoulement des eaux à la mer.

On reprendra, cette année, l'exploitation de la mine de plomb de Cabitza. On avait atteint là un niveau où on n'aurait pu extraire sans employer des moyens puissants et coûteux pour l'épuisement des eaux. Cette dépense, devant laquelle on avait reculé, est entièrement évitée par l'avancement du tunnel que construit une Société voisine à l'effet d'assécher sa mine. Les eaux qui gênaient la Société de Malfidano s'écoulent naturellement sous cette galerie. Déjà, le niveau a suffisamment baissé dans la mine de Malfidano, pour que les travaux puissent reprendre et lorsque ce grand travail sera complètement achevé, le conseil estime qu'on aura gagné une hauteur d'environ 60 mètres.

Voici le bilan au 31 janvier 1886 :

.....
Les chapitres qui composent l'actif et le passif de ce bilan ne donnent lieu à aucune observation spéciale. En effet, les plus importants [postes] de l'actif, ceux qui concernent les effets à recevoir, les débiteurs, les minerais expédiés mais non facturés et qui sont l'expression de ces comptes au 31 janvier 1886, se trouvent à l'heure actuelle depuis longtemps apurés sans avoir jamais subi une perte quelconque. Pour les minerais en stock, le conseil adopte toujours des estimations qui ne peuvent laisser aucune prise à des dépréciations.

Quant au passif, les chiffres qui y figurent sont pour la plupart très faibles en dehors du fonds de réserve et représentent en général, en ce qui concerne les créiteurs, des sommes versées par avance par les acheteurs sur des minerais livrés dont les factures n'étaient pas arrivées à échéance.

LES DÉCORATIONS DU 1^{er} JANVIER
[LÉGION D'HONNEUR]

(*Le Journal officiel de la République française*, 31 décembre 1886)

Finances
CHEVALIERS

Bourgeois (Antoine-Pierre-Adolphe), banquier, président de la Banque commerciale et industrielle, administrateur de la Société des mines de Malfidano et de la Compagnie franco-algérienne, conseiller général et maire de Sainghin-en-Meloutois (Nord).

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1887)

L'assemblée générale a eu lieu le 23 mai dernier à la Banque commerciale et industrielle, sous la présidence de M. Débrousse.

9.163 actions étaient représentées.

M. van Hymbeeck, commissaire des comptes, a donné d'abord lecture de son rapport sur les opérations de l'exercice, concluant à l'approbation des comptes présentés par le conseil.

M. Lucien Fournier, administrateur délégué, a lu ensuite le rapport du conseil d'administration.

Ce rapport passe d'abord en revue les divers articles du bilan et fait ressortir la bonne situation financière de la société. Il constate qu'en dix-huit années d'exercice, une somme de 3.225.000 fr., prise entièrement sur les bénéfices, a été consacrée à l'amortissement du capital primitif. 6.450 actions de capital se trouvent actuellement amorties, ce qui représente plus du quart des actions.

Pendant cette période de dix-huit années, la valeur des mines, immeubles et travaux, fixée primitivement à 12.500.000 fr. et maintenue pour cette somme au bilan, lui est actuellement en réalité bien supérieure, aujourd'hui que les exploitations ont démontré la puissance des gisements reconnus et révélé l'existence de ceux qu'on ne pouvait distinguer, maintenant que des mines nouvelles, des terrains, des immeubles, ont été ajoutés au premier ensemble.

Les bénéfices de l'exercice 1886-1887 sont sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent et se chiffrent par 1.732.598 fr. 91.

Les livraisons de minerai ont atteint le chiffre de 67.724.841 kg, en diminution, sur celles de l'exercice précédent, de 7 millions 287.073 kg. La majeure partie de cette différence porte sur des minerais de faible teneur, et par conséquent de prix peu élevé.

Le rapport donne ensuite des détails sur les importants travaux de préparation qui ont été faits dans l'exercice à la mine de Malfidano pour l'exploitation à ciel ouvert des trois premiers étages souterrains sur une hauteur d'environ 50 mètres, et pour l'exploitation souterraine d'un cinquième niveau au-dessous du niveau de la mer. Ces travaux, qui auraient pu être considérés comme des travaux neufs à amortir en plusieurs exercices, ont été comptés en dépenses d'extraction de l'exercice actuel ; ce qui constitue, par ce fait, en plus des amortissements nouveaux, un amortissement qui dépasse 160.000 fr.

L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1886-1887, et fixé le dividende à 60 fr. par action de capital et 35 fr. par action de jouissance.

Elle a réélu M. Débrousse, administrateur sortant, et confirmé M. van Hymbeeck dans ses fonctions de commissaire des comptes.

On a procédé ensuite au tirage au sort de 550 actions, qui seront remboursées à raison de 500 fr. l'une, à partir du 1^{er} juillet 1887 et échangées contre des actions de jouissance.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1888)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a eu lieu à la Banque commerciale et industrielle sous la présidence de M. Débrousse.

9.832 actions étaient représentées.

M. van Hymbeeck, commissaire des comptes, a donné d'abord lecture de son rapport sur les opérations de l'exercice, concluant à l'approbation des comptes présentés par le conseil d'administration.

M. Lucien Fournier, administrateur délégué, a lu ensuite le rapport du conseil d'administration.

Ce rapport constate que les bénéfices nets se sont élevés à 1.972.753 fr. 39, en augmentation de 240.154 fr. 48 sur ceux de l'exercice précédent. Il passe en revue les divers articles du bilan. Les chiffres qui y sont inscrits portent l'importance des disponibilités à 1.800.094 fr. 65.

Par contre, les engagements de la société, comme comptes courants et intérêts restant à payer, ne montent seulement qu'à 149.762 fr. 07. C'est une preuve de plus de la bonne situation financière de cette affaire.

Ces résultats favorables, qui ont permis au conseil de proposer, après des amortissements importants, la distribution d'un dividende de 67 fr. 50 par action, est due, principalement, à l'amélioration des cours du zinc, qui est venue exercer une influence dans les opérations commerciales des agences de la société en France et à l'étranger.

Le prix du zinc, après être resté longtemps stationnaire dans le cours de 36 fr. par 100 kg, s'est élevé rapidement, mais seulement dans les derniers mois de 1887, jusqu'à 48 fr. La moyenne de l'année ressort à 38 fr. 40 contre 36 fr. 16 en 1886.

Les livraisons de l'exercice ont été de 73.550.787 kg, en augmentation de 5 millions 825.946 kg sur celles de l'exercice précédent.

Des améliorations importantes ont été apportées dans les contrats de vente des minerais et produiront leur effet à partir de l'exercice en cours.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1887-1888 et fixé le dividende à 67 fr. 50 par action de capital et 42 fr. 50 par action de jouissance. Elle a réélu M. [Adolphe] Bourgeois, administrateur sortant, et confirmé M. van Hymbeeck dans ses fonctions de commissaire des comptes.

On a ensuite procédé au tirage au sort de 570 actions, qui seront remboursées à raison de 500 fr. l'une à partir du 1^{er} juillet 1888 et échangées contre des actions de jouissance.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1889)

L'assemblée générale de cette société a été tenue le 25 mai, à Paris. Il résulte du rapport que l'exercice 1888-1889, clos au 31 janvier dernier, a été des plus satisfaisants. Les bénéfices ont accusé une augmentation notable : ils ont atteint 3.259.256

Ils avaient été en 1887-1888, de 1.972.753

Augmentation 1.286.503

Cette augmentation est due à la bonne tenue des cours du zinc, et des améliorations de formules de vente de minerais.

Les livraisons de l'exercice 1888-1889 sont parvenues à 36,854.751 kg. C'est une augmentation de 13.303.997 kg. par rapport à 1887-1888.

La majeure partie de cet excédent provient de minerais de basse teneur et de prix peu élevé.

L'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient soumis, ainsi que la distribution d'un dividende brut de 100 fr. par action.

M. Lucien Fournier a été réélu membre du conseil d'administration, MM. van Hymbeeck et Cousin ont été maintenus dans leurs fonctions de commissaires.

NÉCROLOGIE
(*Le Journal des débats*, 10 janvier 1890)

On annonce la mort de :
M. Lucien Fournier, ingénieur.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE MALFIDANO
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mai 1890

(*Le Messager de Paris*, 16 septembre 1890)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, conformément aux articles 35 et 42 des statuts, vous rendre compte des opérations de votre Société pendant le cours du 21^e exercice qui a commencé le 1^{er} février 1889 et pris fin le 31 janvier 1890.

Le rapport des commissaires des comptes, dont vous venez d'entendre la lecture, et le bilan mis à votre disposition vous ont déjà montré que ces opérations ont donné des résultats satisfaisants.

Ces résultats tiennent, d'une part, à l'amélioration de nos procédés d'exploitation et, de l'autre, au relèvement des cours du zinc :

La moyenne de ces cours, qui ressortait en 1887 à 38 fr. 40 et en 1888 à 45 fr. 77, a été, en 1889, de 49 fr. 93.

Les livraisons de minerais de toute nature, pendant l'exercice qui vient de s'écouler, se sont élevées à un poids total de 89.856.632 kg

et présentent une différence en plus de 3.001.931 00

sur celles de 1888-1889 qui n'étaient que de 86.854.751

En résumé, l'exercice se solde par un bénéfice de 3.827.130 85

qui représente le produit des opérations faites par votre Société en France, en Sardaigne et dans les autres pays où nous avons des représentants et des agences.

Le bénéfice de 1888-1889 était de 3.259.256 09

La comparaison donne donc, en faveur du dernier exercice, une augmentation de 567.874 76

Fidèles aux règles de prudence qui ont toujours guidé votre conseil d'administration, nous vous demandons de ne pas distribuer la totalité de ce bénéfice. Nous pensons, et vous penserez sans doute avec nous, que, dans les affaires industrielles, même dans celles qui, comme la nôtre, sont assises sur les bases les plus solides, il est sage de prélever une partie des bénéfices obtenus pendant les années prospères, pour accroître le chiffre des réserves disponibles.

Nous vous proposons, en conséquence, de fixer à 110 fr. par action le dividende afférent à l'exercice 1889-1890 et de mettre 700.000 fr. à la réserve de prévoyance que vous avez constituée l'année dernière et dont le montant se trouvera ainsi porté à 1.100.000 fr.

La situation générale de nos mines est toujours des meilleures.

Chaque année apporte son contingent de recouvertes. Le gisement de Caitas, qui est la continuation, vers le sud, de celui de Malfidano, prend, de jour en jour, une importance plus considérable. Dans cette mine, les six étages de galeries superposés sur une hauteur de plus de deux cents mètres, ayant un développement horizontal de plusieurs kilomètres, ont donné lieu aux plus importantes découvertes qui aient été faites pendant ces dernières années.

Ces travaux n'explorent que la moindre partie de la région calaminaire connue et ils n'ont pas encore atteint les limites des masses minérales déjà rencontrées.

Dans notre rapport à l'assemblée générale du 25 mai 1889, nous vous avons annoncé que nous avons décidé la création, à Buggerru, d'une laverie destinée à traiter, par des procédés mécaniques perfectionnés, diverses catégories de minerais secondaires dont nous n'avons pas encore tiré parti.

Cette laverie est maintenant terminée ; elle a été mise récemment en marche, et son fonctionnement justifie toutes nos prévisions.

Grâce à cette usine, nous comptons augmenter, sans ouvrir de nouveaux chantiers d'exploitation, notre production en minerais calcinés, rien qu'en traitant des minerais secondaires inutilisés jusqu'à ce jour, et dont les quantités sont très considérables.

Les frais de premier établissement de la laverie s'élevaient, au 31 janvier 1890, à la somme de 368.324 fr. 91 qui figure à l'actif, dans le bilan. Nous espérons que cette somme, ainsi que celle nécessitée par l'achèvement de l'installation de notre laverie, seront promptement amorties par les bénéfices que donnera cet établissement.

Nos produits continuent à être recherchés à cause de leurs qualités, de leur richesse et de la constance de leur teneur.

Vous savez que nous avons pris part à l'Exposition universelle de 1889.. Nous avons la satisfaction de vous annoncer que votre Société a obtenu, dans la classe 41 au groupe V, un grand prix, c'est-à-dire la plus haute des récompenses qui aient été décernées.

Avant de terminer cet exposé, nous avons un triste devoir à remplir. Depuis la date de notre dernière réunion, notre personnel central a été cruellement éprouvé.

La mort est venue frapper des coups redoublés parmi nous ; elle a emporté successivement M. Millot qui, attaché à votre Société, en qualité d'ingénieur-chimiste, lui a rendu, pendant seize années, de très grands services, et M. Delbart, qui occupait depuis longtemps l'emploi de caissier.

Vous partagerez, nous n'en doutons pas, les douloureux sentiments que nous inspire la perte de ces deux collaborateurs dévoués.

Enfin, M. Lucien Fournier nous a été enlevé au mois de janvier dernier, à la suite d'une courte maladie. Appelé à faire partie de votre conseil d'administration et investi des fonctions d'administrateur délégué en août 1871, M. Lucien Fournier a donné à votre société, pendant près de dix-neuf ans, avec une sollicitude qui ne s'est jamais démentie, le plus utile concours.

Comme nous, vous avez pu apprécier la droiture de son caractère, la sûreté de son jugement, sa grande expérience des affaires.

Vous vous associerez certainement aux profonds regrets que la mort de cet excellent collègue a causés à tous ceux qui l'ont connu.

Nous avons dû, pour éviter toute interruption dans la marche des affaires de votre Société, pourvoir à son remplacement et, conformément à l'article 23 des statuts, nous avons nommé administrateur M. Albert Crozes, ancien inspecteur des finances, directeur honoraire au ministère des finances.

Nous pensons que vous ratifierez ce choix qui assure à votre société le concours d'un homme de haute valeur et de grande expérience.

.....

MINES DE MALFIDANO
(*Le Messenger de Paris*, 26 mai 1891)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société des Mines de Malfidano a eu lieu le 23 courant.

Les comptes de l'exercice 1890-91 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 130 fr. par action de capital et à 105 fr. par action de jouissance.

Un acompte de 25 fr. a déjà été payé en novembre dernier aux actions de capital. À partir du 1^{er} juin prochain, les actions de capital et de jouissance toucheront donc 105 fr.

Une somme de 1 million a été portée à la réserve de prévoyance.

M. Mauger, administrateur sortant, a été réélu.

Les pouvoirs des commissaires, MM. VanHymbeck et Cousin, ont été renouvelés.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO
(*Le Messenger de Paris*, 27 août 1891)

Nous avons déjà signalé les résolutions votées le 23 mai dernier par l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société des Mines de Malfidano : nous complétons aujourd'hui ces premiers renseignements par l'examen de la situation de la Société et des résultats de l'exercice 1890-91.

Ces résultats, supérieurs comme bénéfiques à ceux de tous les exercices précédents, ont permis, déduction faite de divers prélèvements importants et de l'amortissement statutaire du capital social : 1° d'affecter à la réserve statutaire une somme de 1 million ; 2° d'augmenter de 20 fr. par action le chiffre des intérêts et dividende dont le montant a été porté à 130 fr. par action soit 26 % du capital primitif.

Les bénéfices bruts se sont élevés à 4.809.554 francs, auxquels il faut ajouter le report de l'exercice précédent 12.764 francs. Ensemble 4.822.318 fr.

Sur cette somme de 4.822.318 fr., le conseil a prélevé tout d'abord 82.049 fr. pour l'amortissement de divers travaux neufs effectués pendant l'exercice. Il a, de plus, affecté 61.964 fr. à l'atténuation du compte de premier établissement de la laverie de Malfidano qui se montait, au 31 janvier dernier, à 515.783 fr. et qui se trouve ainsi ramené à 453.818 fr.

Après ces amortissements qui forment un total de 144.014 fr., le compte de profits et pertes se solde au crédit par 4.678.304 fr. ; en y ajoutant le reliquat du fonds spécial d'amortissement 4.500 fr. on obtient un produit net de 4.682.804 fr., en augmentation de 855.673 sur l'exercice précédent.

Cette augmentation est due à diverses causes dont les principales sont l'amélioration des contrats de vente et la hausse des cours du zinc.

La moyenne de ces cours, qui était de 45 fr. en 1888, de 49 fr. en 1889, a atteint en 1890 58 fr.

La production de calamine calcinée n'a pas sensiblement varié d'un exercice à l'autre. Malgré les mauvais temps qui ont régné en Sardaigne pendant les derniers mois de 1890-91, et qui ont forcé à suspendre momentanément les travaux extérieurs et les transports, on a pu la maintenir à un chiffre à peu près égal à celui de l'année précédente.

La diminution qui ressort pour 1890-1891 de la comparaison des deux exercices, à ce point de vue, est sans importance. Elle disparaît même pour faire place à une augmentation si, aux quantités de minerais calcinés sortant des fours à cuve, on ajoute les terres et les roches calcinées de la laverie de Malfidano.

Cet établissement, qui a été achevé il y a un an, n'a fonctionné utilement que dans la seconde moitié de l'exercice ; la calcination dans les fours rotatifs n'a pu être commencée qu'à la fin d'octobre 1890. Depuis la date de sa mise en marche effective jusqu'au 31 janvier 1891, la laverie de Malfidano a reçu des chantiers d'extraction et des dépôts 17.952.218 kg de terres et de roches de basse teneur inutilisées jusque-là ; elle a produit, durant cette même période, 2.590.103 kg de calamine calcinée et 230.241 kg de minerais plomber crus.

Pendant les deux premiers mois de l'exercice actuel, sa production moyenne en terres lavées calcinées a été de 26 tonnes par jour ; le conseil compte obtenir bientôt un rendement plus élevé par suite de l'installation de l'éclairage électrique et de l'adjonction d'un quatrième four rotatif.

Les livraisons de minerais de toute nature se sont élevées à un poids total de 85.663.473 kg et sont inférieures de 4.193.209 kg à celles de l'exercice 1889-90.

La différence porte exclusivement sur les minerais et terres de qualité inférieure et n'a eu par conséquent qu'une influence relativement faible sur le solde bénéficiaire de l'exercice. Elle tient d'une part à la difficulté des transports pendant l'hiver exceptionnellement rigoureux que nous venons de traverser, d'autre part aux convenances de certains acheteurs avec lesquels la Société a des traités dont la période d'exécution ne correspond pas exactement à celle de l'exercice social.

Les minerais en stock présentent, relativement à l'exercice précédent, une augmentation de 161.967 francs.

Suivant la règle adoptée dès le principe, le conseil s'est tenu pour l'appréciation de ces stocks dans des évaluations très modérées qui ne lui paraissent laisser de place à aucun mécompte.

Le conseil déclare dans son rapport que les mines sont en bon état. Il a continué, pendant le dernier exercice, à faire marcher concurremment la production et la préparation des minerais pour les exercices suivants. Les dépenses de ces divers travaux qui ont pour but d'assurer à la fois le présent et l'avenir ont toutes été mises comme d'usage à la charge de l'exploitation.

.....

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO
(*Le Messager de Paris*, 11 janvier 1894)

Nous avons déjà signalé les résolutions votées par l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société des Mines de Malfidano tenue le 23 mai 1893. Nous rappelons que les comptes de l'exercice 1892-1893 ayant été approuvés, le dividende de cet exercice a été fixé à 130 fr. par action, déjà mis en paiement.

Le dernier exercice écoulé n'a pas laissé des résultats aussi favorables que le conseil l'avait espéré. Cependant, il y a lieu de se montrer satisfait, en raison même de la baisse persistante des cours du zinc qui aurait pu affaiblir dans une proportion plus importante les bénéfices espérés. Il faut ajouter que la préparation de l'avenir a été habilement menée et que, de ce côté, il est permis de concevoir de sérieuses espérances d'amélioration.

L'exercice qui s'est terminé le 31 janvier 1893 n'a donc pas répondu entièrement aux espérances sur lesquelles on était en droit de compter à son début.

Après avoir été fermes pendant les premiers mois, les cours du zinc sont tombés brusquement de 53 42 en août à 49 07 en septembre ; ils ont fléchi ensuite à 47 44 en octobre, à 47 35 en novembre et à 46 39 en décembre.

Aussi, la moyenne générale, qui était de 58 50 en 1891, est-elle descendue en 1892, pour l'année entière, à 52 77.

La baisse inattendue qui s'est produite, à la fin de l'exercice, dans les prix du métal, est la principale, mais non la seule cause de la diminution des bénéfices nets.

Les mois de décembre 1892 et janvier 1893 ont été marqués, en Sardaigne, par une série de mauvais temps qui ont troublé la régularité des exploitations, de la calcination et des transports.

D'un autre côté, le conseil a fait des travaux importants dont il lui a paru sage de faire supporter le coût par les comptes d'exploitation.

Les bons résultats obtenus par la laverie ont engagé à accroître sa puissance de production.

Il a été installé, en conséquence, de nouveaux appareils de préparation ; la laverie annexe affectée au traitement des minerais mixtes a été doublée. On a, de plus, commencé l'édification d'une troisième laverie.

Un nouveau progrès a été la substitution de la traction mécanique aux chevaux pour le service des transports par terre, qui a pris une grande extension depuis l'établissement de la laverie de Malfidano.

Cette mesure aura pour résultat d'assurer des transports plus réguliers et plus économiques.

Le conseil a cru devoir, par une pensée de prudence procéder à une révision plus sévère encore, que par le passé, des valeurs attribuées aux stocks de minerais qui figurent à l'inventaire.

Dans le même ordre d'idée, le conseil a, indépendamment des amortissements précités, fait subir des réductions à divers comptes de l'actif pour une somme totale de 328.385 fr. dont 233.577 fr. pour la laverie.

En définitive, déduction faite des amortissements ordinaires et extraordinaires, le bénéfice disponible de l'exercice 1892-1893 ressort à 3.679.527 00

présentant, comparativement à celui de l'exercice 1891-1892, 4.791.074 58
une différence en moins de 1.111.547 58

Les mines de Sardaigne sont dans un état très satisfaisant.,

À Malfidano, la production se maintient dans de bonnes conditions.

Il en est de même à Caïtas ; l'extraction des minerais suit sa marche normale à chacun des six étages en exploitation. Les six étages sont répartis sur une hauteur de 180 mètres. Les diverses recherches effectuées vers le sud et vers l'est, en dehors des parties déjà connues, ont produit des résultats appréciables et qui promettent mieux. La découverte obtenue par la galerie établie au niveau 290, dans le versant est, c'est-à-dire, dans une région vierge, donne plus que des espérances et permet déjà d'établir dans cette galerie de bons chantiers d'abattage des minerais.

La mine de Planu-Sartu, après être restée à peu près invariable pendant une vingtaine d'années, s'est successivement améliorée et sa production continue de s'accroître. Les recherches poursuivies depuis quelque temps à Planu-Sartu sud ont fait découvrir au sixième niveau, c'est-à-dire à plus de 100 mètres de profondeur au-dessous de la surface, un important filon de calamine qui s'étend sur toute la longueur du gisement. Ce filon, l'un des plus puissants qui aient été connus dans la mine de Planu-Sartu, présente des ramifications qui peuvent conduire à de nouvelles découvertes. La calamine de ce filon est d'une qualité et d'une pureté remarquables, paraît-il.

Sous le rapport des richesses minérales et des moyens d'exploitation, la Société est donc dans une bonne situation.

Enfin, le conseil vient de décider la création d'une usine pour la fabrication du zinc à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais) dans un centre d'exploitation houillère, près du port de Dunkerque.

Les bénéfices nets s'élèvent, pour le dernier exercice, à 3.679.527.

Le dividende de 130 fr. a absorbé 3.009.700 et 125.000 ont été consacrés au prélèvement statutaire, 291.206 au conseil et le solde a des intérêts divers.

Voici le bilan au 31 janvier 1893:

.....

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO
Assemblée générale ordinaire du 10 mai 1894
(*Le Messager de Paris*, 23 septembre 1894)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Lors de notre dernière réunion, nous vous signalions la brusque dépréciation que les cours du zinc avaient subie à la fin de l'année 1892. La baisse s'est accentuée pendant l'exercice dont nous venons soumettre les comptes à votre approbation : la moyenne des cours, qui était de 52 fr. 77 en 1892, n'a été que de 43 fr. 94 en 1893, soit une différence en moins de 8 fr. 83 par 100 kg.

Cette baisse importante a exercé sur le prix de vente de nos minerais et, par conséquent, sur nos recettes, une fâcheuse influence, qui n'a été corrigée que partiellement par les économies réalisées dans nos divers services.

Dans ces conditions défavorables, nous avons dû suspendre temporairement l'exploitation de quelques chantiers qui ne nous donnaient pas une rémunération suffisante et restreindre, nos ventes, rendues moins productives par l'abaissement des prix.

Aussi nos livraisons de minerais calcinés qui, en 1892-1893, s'étaient élevées à 47.683.255 kg

n'ont-elles été, en 1893-1894, que de 41.471.638 kg

soit une diminution de 6.211.617 kg

que l'augmentation de la teneur en zinc des minerais facturés, pendant ce dernier exercice, n'a pas entièrement compensé.

Pour les minerais crus, la différence en moins sur les quantités vendues apparaît plus forte encore : elle est de 14.131.519 kg.

Mais il convient de faire remarquer que cette différence porte, presque exclusivement, sur les minerais de deuxième catégorie et sur les terres pauvres des dépôts de Planu Sartu que nous livrions précédemment à la Société de lavage, en vertu de contrats qui se sont terminés en 1892 et en 1893. Nous devons, d'ailleurs, ajouter qu'une partie de ces minerais a trouvé un emploi plus avantageux que par le passé dans notre laverie de Malfidano dont elle a contribué à augmenter le rendement.

Par suite de la diminution de nos livraisons et de la dépréciation des minerais livrés, les produits de toute nature ont été seulement de 6.573.083 55
tandis qu'ils s'étaient élevés, en 1892-1893, à 7.458.501 63
soit une diminution de 885.418 08

Mais, par contre, nous avons réduit, autant que possible, nos frais d'exploitation, de telle sorte que le total des dépenses, qui avait été, en 1892-1893, de 3.411.618 50

n'a pas dépassé, en 1893-1894 3.229.642 04

présentant une réduction de 181.976 46

en faveur du dernier exercice.

On voit, par les chiffres qui précèdent, que le bénéfice brut de cet exercice a été de 3.343.441 51

dont il faut déduire les prélèvements opérés pour les amortissements ci-après, savoir :

Mobilier, matériel maritime, et terrestre : 73.831 17

Travaux neufs, constructions et routes 60.467 02

Laverie de Malfidano (compte de premier établissement) : 187.212 72

Total 321.519 91

Le bénéfice disponible de l'exercice 1893-1894, ressort donc à 3.021.921 60

présentant avec celui de l'exercice 1892-1893 une différence, en moins, de 657.605 40

Ainsi que vous avez pu le constater par l'examen du bilan qui a été mis, comme d'habitude, à votre disposition, une petite modification a été apportée à la forme de ce document. Des valeurs qui étaient inscrites à l'actif, sous une seule rubrique « matériel des travaux, matériel maritime, matières, matériaux, mobiliers, etc. », sont divisées en deux articles distincts ; il est rationnel, en effet, de classer séparément d'une part, les mobiliers et le matériel auxquels nous faisons subir chaque année des amortissements

réguliers et d'autre part, les approvisionnements en magasin, qui ne sont pas susceptibles d'être amortis.

Vous avez dû remarquer aussi, que le compte ouvert à la Laverie de Malfidano est soldé.

Cette vaste usine a été, vous le savez, commencée à la fin de l'année 1888.

Les dépenses nécessitées par la construction et l'installation du bâtiment principal et de ses annexes, l'outillage, la conduite des eaux, en un mot les dépenses de premier établissement, ont été (en fr.):

1888-1889	33.840 11
1889-1890	334.484 80
1890-1891	147.458 24
1891-1892	94.244 58
1892-1893	128.235 16
1893-1894	75.842 94
Total	<u>814.105 83</u>

Les résultats qu'elle a donnés pendant les quatre derniers exercices ont permis de l'amortir dans ce court espace de temps, sur ses propres bénéfices. Elle ne figure plus au bilan que pour mémoire.

En 1893-1894, sa production s'est relevée à 17.248.163 kg de terres lavées crues et à 163.858 kg de galène argentifère.

Cette production importante a été obtenue par l'enrichissement de minerais pauvres, dont la majeure partie restait autrefois sans emploi.

Elle est destinée à s'accroître le jour ou nous recouvrerons la libre disposition des terres et des roches, beaucoup plus riches, que nous livrons annuellement à la société pour le lavage des minerais en Sardaigne.

Vous vous souvenez que par un contrat en date de septembre 1877, nous nous sommes engagés à livrer à cette société, pendant une période de dix ans, une grande partie des minerais de décharges que nous produisons.

Ce contrat, qui a été l'objet de prorogations successives, prend fin le 31 décembre 1894.

Nous n'avons pas l'intention de le renouveler. Il nous paraît plus conforme à nos intérêts d'utiliser nous-mêmes les minerais dont il s'agit en leur faisant subir la préparation mécanique nécessaire à leur enrichissement, soit dans notre propre laverie, soit dans celle que la Société de Lavage a créée sur notre domaine, à Buggerru, et qui doit devenir notre propriété à l'expiration du traité.

C'est, principalement, en vue de faciliter l'alimentation de ces deux établissements, qui consomment journellement des quantités énormes de minerais, que nous avons augmenté la puissance de nos moyens de transport. La traction mécanique est maintenant installée sur les deux versants de la vallée de Buggerru.

Elle nous procure une économie déjà très appréciable et qui sera surtout sensible pendant l'exercice actuellement en cours.

*

* *

Nous vous disions, dans notre dernier rapport, qu'afin d'assurer l'écoulement de nos produits et d'en tirer le meilleur parti possible, nous avons repris le projet, depuis longtemps conçu par votre société, de construire une usine a zinc.

En acquérant un terrain à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais), nous avons fait un premier pas dans cette voie.

Le prix d'achat de ce terrain s'est élevé à 227 992 fr. 40, somme pour laquelle il a été inscrit au bilan établi à la date du 31 janvier 1893. Depuis lors, nous avons dû, pour faciliter le raccordement avec le chemin de fer de Dourges à Hénin-Liétard, échanger quelques parcelles, en acquérir d'autres, de telle sorte que le prix principal d'achat s'est trouve porté à 230.992 fr. 40.

Aussitôt après l'achèvement des études préparatoires, nous avons entrepris les travaux de construction.

Ces travaux ont été conduits très rapidement; ils sont actuellement fort avancés.

À moins de circonstances imprévues, nous comptons pouvoir commencer la fabrication du zinc brut, dans le second semestre de l'année courante.

Le moment est donc prochain où notre société, élargissant la base de son action, pourra, de même qu'un grand nombre de compagnies similaires, adjoindre l'industrie de fondeur à celle de mineur qu'elle a exercée jusqu'à présent.

Cette transformation, vous le comprenez, devra s'opérer avec prudence, par étapes successives, en tenant compte à la fois des engagements qui nous lient avec nos acheteurs de minerais, des besoins de la consommation et de la situation générale du marché du zinc, dont nous sommes solidaires.

En terminant cet exposé de nos opérations pendant l'exercice 1893-1894, nous devons vous faire connaître que nous avons pris, en temps utile, les dispositions nécessaires pour que notre société ait sa place à l'Exposition internationale d'Anvers.

.....

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 mai 1894 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour vous soumettre une question qui présente, pour nous tous, un grand intérêt.

Constituée par une délibération de l'assemblée générale du 31 mars 1869, date à laquelle fut décidée la transformation de la société civile en société anonyme, au capital de 12.500.000 francs, votre compagnie compte, actuellement, vingt-cinq ans d'existence.

Pendant cette période de vingt-cinq années, dont une a été sans produit, à cause de la guerre avec l'Allemagne, elle a donné, en intérêts et dividendes 41.617.500

créé, en dehors de la réserve statutaire montant à 1.262.442 28, une réserve spéciale de 2.650.000 00

et consacré à l'amortissement des actions 5.550.000

Soit un total de 49.822.500 00

qui représente près de quatre fois son capital social, sans compter les amortissements opérés . sur le matériel d'exploitation et de transport, sur les mobiliers de toute nature, sur les travaux et . constructions, et enfin sur les domaines dont elle a fait l'acquisition en 1873 et en 1884, amortissements qui représentent une somme de plus de 4 millions.

Ces chiffres témoignent d'une rare prospérité. ;

Aussi, vos actions ont-elles acquis une plus-value considérable.

Le niveau auquel elles sont parvenues a pour conséquence de les rendre inaccessibles à un certain nombre de capitalistes. D'un autre côté, sur les 25.000 actions de 500 fr.

émises lors de la formation de la société, 11.110 ont déjà été appelées au remboursement au pair. Nous avons donc deux sortes de titres donnant lieu à des cotes distinctes : les actions de capital et les actions de jouissance.

Le petit nombre des titres rentrant dans une ou l'autre de ces catégories, joint à leur prix élevé, entrave leur négociation. Le marché sur lequel elles se meuvent respectivement est si étroit, qu'il suffit parfois d'un ordre d'achat ou de vente, de minime importance, pour faire subir au cours d'énormes fluctuations. Il est aussi malaisé d'entrer dans notre valeur que d'en sortir.

Afin de remédier aux inconvénients résultant de cette situation, plusieurs actionnaires avaient, il y a quelques années, exprimé le désir de voir la société user de la faculté que lui donnent les statuts, de fractionner ses actions.

L'article 43 prévoit, en effet, dans son deuxième paragraphe, « l'augmentation ou la diminution du fonds social et le remplacement des titres qui le représentent, par d'autres coupures ». Il exige, seulement, pour la validité des résolutions à cet égard, qu'elles soient prises par une assemblée générale composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié, au moins, du capital social.

Après examen de la question, nous dûmes reconnaître que, dans l'état de la législation alors en vigueur, cette opération, bien qu'elle fût autorisée par les statuts, était absolument irréalisable : les prescriptions formelles de l'article premier de la loi du 24 juillet 1867 nous opposaient un obstacle insurmontable.

Cet obstacle a disparu ; il a été levé par la loi du 1^{er} août 1893. dont l'article premier a abaissé de 500 fr. à 100 fr., le minimum des actions ou coupures d'actions, pour les sociétés qui ont un capital supérieur à 200.000 fr.

Nous venons, en conséquence, vous proposer de décider, conformément à la loi et aux statuts, la division des actions de capital et des actions de jouissance.

Votre conseil estime que, pour atteindre le but poursuivi, c'est-à-dire, pour faciliter la négociation de vos titres, il suffira de les dédoubler. Telle est la résolution à laquelle il s'est arrêté, après une étude approfondie de la question et qu'il vous demande de sanctionner par votre vote.

Cette résolution entraînera la modification de quelques articles des statuts, dont le texte devra être mis en harmonie avec la décision que vous êtes appelés à rendre et avec les dispositions de la nouvelle loi sur les sociétés.

C'est ainsi que les administrateurs devront, désormais, posséder 200 actions au lieu de 100 ; le nombre des actions donnant le droit d'assister aux assemblées générales sera porté de 20 à 40 ; mais, par application de l'article 4 de la loi du 1^{er} août 1893, les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé pour être admis dans l'assemblée, pourront se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Si vous approuvez notre proposition, nous prendrons les mesures nécessaires pour que l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes, à raison de deux pour une, puisse s'opérer dès le 1^{er} juillet 1894.

Le tirage au sort des actions à amortir cette année s'est fait tout à l'heure dans les conditions habituelles. Les 770 actions de capital sorties à ce tirage, seront remboursées au pair de 500 fr. et échangées chacune contre deux actions nouvelles de jouissance.

À partir de l'an prochain, les tirages s'appliqueront aux 27.780 actions nouvelles de capital de 250 fr. chacune, qui seront émises en remplacement des 13.890 actions de capital subsistantes ; ils porteront, chaque année, sur un nombre d'actions double de celui qui est prévu aux tableaux actuels d'amortissement et dont les numéros consécutifs seront extraits par série de vingt au lieu de dix, d'une roue que nous vous demandons l'autorisation de substituer à celle qui a été affectée jusqu'ici à cet usage.

L'amortissement du capital social continuera donc à s'effectuer dans les conditions et proportions déterminées par l'acte constitutif de notre société.

Après ces explications générales, il ne nous reste plus qu'à vous donner lecture, un par un, des articles des statuts auxquels nous vous proposons des modifications et du texte des articles nouveaux que nous soumettons à votre approbation.

.....

REVUE DES VALEURS INDUSTRIELLES
(*Le Messager de Paris*, 1^{er} décembre 1898)

.....

Malfidano a été longtemps et exclusivement une société d'exploitation de mines, elle cherche à prendre pied en France pour développer ses exploitations et traiter ses minerais. C'est à cette fin qu'elle a employé une partie des bénéfices réalisés pendant le dernier exercice, en ne distribuant à ses actionnaires que 40 fr. par action, comme l'année dernière.

L'excédent des bénéfices du dernier exercice résulte de l'amélioration du marché du zinc en 1897 ; la moyenne des cours du zinc, qui était de 41 fr. 90 en 1896, s'est élevée, l'an dernier, à 44 fr. 30 par 100 kg.

Les expéditions de minerai faites par la société ont atteint, en 1897-98, le chiffre de 57.507 tonnes, au lieu de 51.502 tonnes en 1896.

Malfidano possède des mines en propre ou en participation, elle dispose actuellement d'une usine de traitement de zinc, plomb doux et argent en plein fonctionnement ; elle a commencé des essais de fabrication de blanc de zinc par le traitement direct des minerais.

Les cours des actions de Malfidano varient peu. Leur tendance est ferme à 1.140 fr. 50.

Malfidano exploite les principaux gisements de zinc trouvés en Sardaigne.

À ses côtés, diverses mines de zinc sont exploitées près de Cagliari, notamment par les usines belges, en vue d'assurer leurs approvisionnements de minerais de zinc.

MINES DE MALFIDANO
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 mai 1900)

L'exercice 1899-1900 de cette société, dont nous avons publié les comptes dans notre numéro du 14 mai et dont nous avons fait connaître les décisions de l'assemblée des actionnaires, le 17 courant, n'a pas entièrement réalisé les espérances qu'il laissait entrevoir. Le mauvais temps a entravé la production et arrêté les transports et les livraisons pendant les derniers mois de l'exercice ; il faut tenir compte aussi des dépenses nécessitées par d'importants travaux de recherches, aménagements et constructions.

La tenue du marché des métaux a été cependant très satisfaisante. La moyenne générale des cours du zinc a été de 62 fr. 46 par 100 kg. dépassant de 10 fr. 74 celle de l'année précédente. Les prix du plomb, de 31 fr. 49 en 1898, ont atteint 36 fr. 50 en 1899.

La Société a constaté une diminution dans la production des minerais de zinc et dans leur tenue moyenne, mais pour remédier à cet affaiblissement, il sera créé une troisième laverie destinée à repasser les résidus des laveries existantes.

En revanche, il faut signaler une augmentation de 685.602 kg. dans la production des minerais de plomb ; cette production, qui progresse tous les ans, pourra prendre

une extension plus considérable par l'aménagement de diverses mines de plomb que possède la société.

Les expéditions et les livraisons de minerai ont souffert, pendant les trois derniers mois de l'exercice, du mauvais état de la mer ; le montant des recettes de l'exercice en a été réduit d'autant.

Les dépenses pour travaux neufs se sont élevées à 409.256 fr. 43 ; ces travaux ont consisté en installations complémentaires dans les laveries et aux fours de grillage, établissement de la station centrale, agrandissement d'ateliers, construction d'un aqueduc, maisons ouvrières, achat de terrains pour édifice des nouveaux magasins, acquisition de permis en Sardaigne.

Le compte de profits et pertes fait ressortir, en y comprenant le report de l'exercice précédent, un bénéfice de 3.198.812 fr. 69 ; après déduction d'une somme de 337.412 fr. 56 pour amortissement du mobilier et du matériel des mines de Sardaigne, pour l'acquisition de terrains, mines et permis en Sardaigne, pour provisions et amortissement de l'usine de Noyelles-Godault, il reste pour l'exercice 1899-1900 un produit disponible de 2.861.400 fr. 13.

Voici la répartition :

944.000 fr. pour dividende de 50 fr. aux 18.880 actions de capital ; 1.167.000 pour dividende de 37 fr. 50 aux 31.120 actions de jouissance ; 125.000 francs pour prélèvement statutaire ; 3.000 fr., excédent de l'exercice précédent ; 289.000 fr. pour intérêts sur 31.120 actions amorties ; 209.289 fr. 21 pour le conseil d'administration. Il reste un excédent disponible de 24.110 fr. 92 à reporter à l'exercice suivant.

Un acompte de 12 fr. 50 ayant déjà été distribué le 1^{er} novembre 1899 par action de capital, il reste à payer 37 fr. 50 par action de capital et par action de jouissance.

En dehors de l'amortissement plus haut signalé de 337.412 fr. 56, la société consacre au remboursement de ses actions une somme de 517.000 fr. ; le capital amorti se trouve ainsi porté à 8.295.000 francs sur 12.500.000 fr.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1899-1900 et la répartition des bénéfices. Elle a ratifié l'acquisition de divers permis en Sardaigne. Elle a autorisé le conseil d'administration à émettre un emprunt de 3 millions de francs dont le produit sera employé en travaux, installations et augmentation du fonds de roulement de l'usine de Noyelles-Godault ; pendant les six premières années, la société n'aura à payer que l'intérêt des obligations émises : leur amortissement ne commencera qu'en 1907, époque à laquelle le capital social se trouvera entièrement remboursé et où la société disposera de l'annuité de 750.000 fr. qui est affectée au service de l'intérêt et de l'amortissement des actions.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Octave Gallice comme administrateur et réélu M. Raymond Fournier ⁴.

COMPAGNIE DES MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 21 juin 1890)

L'assemblée générale des actionnaires de cette compagnie a eu lieu le 24 mai.

Après la lecture du rapport des commissaires, concluant à l'approbation des comptes, M. Émile Mauger, administrateur délégué, a donné connaissance du rapport du conseil d'administration;

⁴ Raymond Fournier (Paris, 1860-Paris, 1939) : fils de Lucien Fournier (ci-dessus) et de Jeanne Louise Delattre. Marié en 1891 à Louise Charlotte Moriquand. Une fille : Hélène (M^{me} Robert Desfossés, puis M^{me} Serge Paumier, directeur à l'Air liquide). Administrateur de la Banque commerciale et industrielle et de la Société immobilière parisienne de la plage de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine).

Ce document constate que les bénéfices de l'exercice écoulé se sont élevés à la somme de 3.827.130 fr. 85, présentant une différence en plus de 567.874 fr. 76 sur ceux de l'exercice 1888-1889, qui n'avaient été que de 3.259.256 francs 09.

Cette augmentation est principalement due à l'amélioration des procédés d'exploitation et au relèvement des cours du zinc.

Les livraisons de minerais de toute nature, qui avaient été, pendant l'exercice 1888-89, de 86.854.751 kg, se sont élevées pendant l'exercice 1889-90, à 89.856.682 kg, soit donc pour l'exercice actuel une différence en plus de 3.001.931 kg.

En présence de ces heureux résultats, le conseil d'administration, dans un sentiment de prudence dont il est facile d'apprécier toute la sagesse, a demandé de ne pas distribuer en totalité les bénéfices de l'exercice et d'en prélever une partie pour accroître le chiffre des réserves disponibles.

Il a, en conséquence, proposé de fixer à 110 fr. par action de capital le dividende afférent à l'exercice 1889-1890 et de mettre 700.000 francs à la réserve de prévoyance, qui a été constituée l'année dernière, et dont le montant se trouvera ainsi porté à 1.100.000 fr.

La situation générale des mines est toujours des plus satisfaisantes.

À l'Exposition universelle de 1889, la société a obtenu un grand prix, c'est-à-dire la plus haute des récompenses décernées.

La laverie, dont la création avait été décidée l'an dernier, est maintenant terminée ; elle a été récemment mise en marche et son fonctionnement justifie toutes les prévisions. Les bénéfices que donnera cette usine permettront certainement d'en amortir promptement le coût.

L'assemblée a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1889-1890 et fixé le dividende à 110 fr. par action de capital et à 85 fr. par action de jouissance.

Elle a ratifié la nomination de M. Albert Crozes, ancien inspecteur des finances, directeur honoraire au ministère des finances, comme administrateur, en remplacement de M. Lucien Fournier, décédé.

M. Sarlin ⁵, administrateur sortant, a été réélu.

Les pouvoirs des commissaires des comptes, MM. van Hymbeeck et Cousin, ont été renouvelés.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES MINES DE MALFIDANO
Assemblée générale du 23 mai 1891
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 30 mai 1891)

Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires de cette Société constate que les résultats de l'exercice 1890-1891, ont été particulièrement satisfaisants.

Les bénéfices se sont élevés à la somme de 4.682.804 fr. 28, présentant une différence en plus de 855.673 fr. 43, sur ceux de l'exercice 1889-1890, qui n'avaient été que de 3.827.130 fr. 85.

⁵ Louis Sarlin (1817-1891) : fils de Louis Sarlin (1790-1866), originaire d'Ansouis (Vaucluse), établi en Algérie dans les années 1830. Gros entrepreneur en association avec son frère Eugène en France (cathédrale et préfecture de Marseille, endiguement de la basse vallée du Var, travaux à Rochefort, Cherbourg, ligne Clermont-Tulle, etc.) et en Algérie (docks et théâtre-opéra d'Alger). Concessionnaire en 1862 de 2.680 hectares de forêt à Collo (Algérie). Il épousa Agathe Sientes y Piris — ou Sintas — (1818-1904) dont il eut une fille, Léonide, morte à Marseille à l'âge de dix-huit ans, et quatre fils. L'aîné, Louis (1841-1915), constructeur des magasins généraux de Roubaix, président des Tramways de Royan, collectionneur avisé de tableaux, épousa une fille de Samuel Périvier, premier président de la cour d'appel de Paris (1893-1898). Les trois fils cadets se noyèrent en 1858.

Cette augmentation est due à diverses causes dont les principales sont l'amélioration des contrats et la hausse des cours du zinc.

Les amortissements ont atteint la somme de 144.014 fr. 05 et portent sur divers travaux neufs exécutés pendant l'exercice, sur le matériel de terre et de mer, etc., etc. Les livraisons de minerais de toute nature ont été de 85.663.473 kg. : elles sont inférieures de 4.193.209 kg. à celles de l'exercice 1889-1890, qui s'étaient élevées à 89.856.682 kg. Cette diminution portant presque exclusivement sur les minerais et les terres de qualité inférieure, n'a eu qu'une faible influence sur le solde bénéficiaire de l'exercice.

La société continue à faire marcher en même temps la production et la préparation des minerais pour les exercices futurs.

Les dépenses de ces divers travaux, qui ont pour but d'assurer à la fois le présent et l'avenir, ont toutes été imputées aux frais d'exploitation.

La laverie de Malfidano, dont l'agencement et l'outillage réunissent tous les perfectionnements réalisés jusqu'ici dans les établissements similaires, n'a pu fonctionner utilement que pendant une partie du second semestre et sa production a été de 2.590.103 kg de calamine calcinée et de 230.241 kg de minerais plombeux crus.

Les mines sont toujours en bon état et leur situation des plus prospères.

À l'unanimité, l'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1890-1891, tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle a décidé de mettre un million à la Réserve de prévoyance dont le montant se trouve ainsi porté à 2.100.000 fr. Elle a fixé le dividende à 130 francs par action de capital et à 105 francs par action de jouissance.

Elle a réélu M. Mauger administrateur sortant et renouvelé les pouvoirs de MM. van Hymbeeck et Cousin, commissaires des comptes.

Il a été ensuite procédé au tirage au sort de 670 actions qui seront remboursées au pair de 500 francs et échangées contre des actions de jouissance à partir du 1^{er} juillet 1891.

Mines de Malfidano
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital social : 13.500.000 francs
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 mai 1891)

1°. Dividende de l'exercice 1890-1891.

Par décision de l'assemblée générale du 23 mai 1891, le dividende de l'exercice 1890-1891 est fixé à 130 fr. par action de capital et à 105 fr. par action de jouissance.

Un premier acompte de 25 fr. ayant été payé en novembre 1890, le solde est payable comme suit :

À partir du 1^{er} juin 1891, à la Banque commerciale et industrielle, 25, rue du Quatre-Septembre, de 10 heures à 3 heures :

Par action de capital nominative	100 80
Par action de capital au porteur, sur remise du coupon n° 24	99 20
Par action de jouissance nominative	100 80
Par action de jouissance au porteur sur remise du coupon n° 21	98 55

2° Tirage d'actions à amortir

Les 610 actions suivantes, sorties au tirage du 23 mai 1891, seront remboursées à 500 francs l'une et échangées contre des actions de jouissance, de la Banque commerciale et industrielle, à partir du 1^{er} juillet 1891.

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS
Compagnie française des métaux
Société anonyme au capital de 23 millions de francs
Siège social, rue Volney, 10.
(*Paris-Capital*, 10 février 1892)

Ont été nommés, pour composer le premier conseil d'administration : ... Crozes (Albert), administrateur délégué de la Société des mines de Malfidano...

Malfidano
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1892)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société des mines de Malfidano a eu lieu le 21 mai. Elle a approuvé les comptes de 1891 et fixé le dividende à 150 fr. par action de capital et 125 fr. par action de jouissance.

Malfidano
(*Le Journal des mines*, 8 septembre 1892)

L'action de capital a fini à 2.680 fr., faisant ainsi un bond de 215 fr. en une semaine : la jouissance s'est négociée à 2.170 fr., gagnant 30 fr.

Cette hausse est motivée par la circulaire suivante, émanant du conseil :

« En présence de la baisse considérable qui s'est produite subitement et sans motif sur les actions de la Société des mines de Malfidano, le conseil d'administration croit devoir engager les actionnaires à se mettre en garde contre les manœuvres d'une spéculation qui n'en est pas à son coup d'essai et qui a pour but de les amener à se dessaisir de leurs titres. »

Il y a eu certainement une intervention de la spéculation, les fluctuations désordonnées de la cote le démontrent ; mais il est permis de dire que la baisse est jusqu'à un certain point justifiable. La concurrence du zinc américain est très sérieuse, et si elle déconcerte à ce point, c'est qu'on s'était habitué à croire qu'un syndicat est toujours maître du marché.

Il n'en est rien et il n'y a pas proscription pour la loi de l'offre et de la demande. Tous les métaux, à l'exception du zinc, se retrouvent maintenant aux environs de leurs cours de 1886. Seuls, les cours du zinc ont passé de £ 14 5 sh. la tonne en 1886 pour faire au plus haut £ 25 au début de l'année. Si le syndicat avait été moins cupide et si les cours avaient été maintenus aux environs de £ 20, peut-être n'aurait-on pas ouvert des mines aux États-Unis et la concurrence n'aurait pu se produire. La baisse paraît inévitable sur le marché du zinc jusqu'à ce que la consommation s'ajuste avec la production.

Malgré le dividende de 150 fr., malgré ses fortes réserves, au-dessus de 2.600, l'action de Malfidano a donc pu paraître à quelques porteurs meilleure à vendre qu'à acheter.

Rendement comparé de quelques sociétés minières ou métallurgiques
(*Paris-Capital*, 2 novembre 1892)

Nous publions, à titre de comparaison, le résumé de situation de quelques sociétés métallurgiques ou minières, faisant ressortir d'autant mieux le réel avantage que présente aux cours actuels l'achat d'actions Aciéries de France.

- Aciéries de France.

Le capital social est de 10.000.000 fr.

Les réserves et amortissements divers s'élèvent à 11.378.133 fr. 17.

Les bénéfices nets pour le dernier exercice se chiffrent par 2.324.613 fr.

Le dividende a été de 84,79 et pour les deux exercices précédents de 69,03 et de 75,36.

L'action vaut 1.365 fr.

Elle rapporte 6,25 %.

- **Malfidano**

Le capital social est de 13.500.000 fr.

Les réserves et amortissements divers s'élèvent à 4.261.892 fr.

Les bénéfices nets pour le dernier exercice se chiffrent par 3.890.325 fr.

Le dividende a été de 150 fr., et pour les deux précédents exercices de 130 et de 110 fr.

L'action vaut 3.475 fr.

Elle rapporte 6.06 %.

- Aciéries de Firminy.

Le capital social est de 3.000.000 fr.

Les réserves et amortissements divers s'élèvent à 3.343.258 fr. 10.

Les bénéfices nets pour le dernier exercice se chiffrent par 1.505.591 fr. 65.

Le dividende a été de 75 fr., et pour les deux précédents exercices de 25 fr. et de 50 fr.

L'action vaut 1.002.50.

Elle rapporte 4,99 %.

- Aciéries de Saint-Étienne

Le capital social est de 4.000.000 fr.

Les réserves et amortissements divers s'élèvent à 3.039.834,89.

Les bénéfices nets pour le dernier exercice se chiffrent par 1.17.207 fr.

Le dividende a été de 50 fr. et pour les deux précédents exercices de 45 fr.

L'action vaut 1.150 fr.

Elle rapporte 4,78 %.

- Forges et aciéries du Nord et de l'Est.

Le capital social est de 12.000.000.

Les réserves et amortissements divers s'élèvent à 1.750.848.71.

Les bénéfices nets pour le dernier exercice se chiffrent par 1.890.907.80.

Le dividende a été de 40 fr., et pour les deux précédents exercices, de 30 fr. et de 25 fr. L'action vaut 993 fr.

Elle rapporte 4,53 %.

- Anciens Établissements Cail.

Le capital social est de 10.000.000 fr.

Les réserves et amortissements divers s'élèvent à 522.003 fr. 00.

Les bénéfices nets pour le dernier exercice se chiffrent par 405.159 fr. 62.

Le dividende a été de 20 fr., ainsi que pour l'exercice précédent (aucun dividende n'ayant été distribué de 1887 à 1889).

L'action vaut 485 fr.
Elle rapporte 4,63 %.

- Aciéries de la Marine et des chemins de fer.

Le capital est de 20.000.000 fr.
Les réserves et amortissements divers s'élèvent à 2.422.353.34
Les bénéfices nets pour le dernier exercice se chiffrent par 4.190.461,65.
Le dividende a été de 30 fr., de même que pour les deux précédents exercices.
L'action vaut 683,50.
Elle rapporte 4,39 %.

- Forges de Châtillon et Commentry.

Le capital social est de 12.000.000 fr.
Les réserves et amortissements divers s'élèvent à 3.518.062 fr. 74,
Les bénéfices nets pour le dernier exercice se chiffrent par 876.043 fr. 92.
Le dividende a été de 30 fr. et pour les deux précédents exercices de 25 fr. et de 17 fr. 50.

L'action vaut 700 fr.
Elle rapporte 4,25 %.

- Aciéries de Denain et d'Anzin.

Le capital social est de 10.000.000 fr.
Les réserves et amortissements divers s'élèvent à 3.221.908 fr. 64.
Les bénéfices nets pour le dernier exercice se chiffrent par 309.310 fr. 20.
Le dividende a été de 12 fr. 50.
L'action vaut 306 fr. 35.
Elle rapporte 3,31 %.

PROJET D'USINE À NOYELLES-GODAULT

VIEILLE-MONTAGNE ET MALFIDANO
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 mars 1893)

Il s'est joué dernièrement sur la scène du zinc une petite saynète amusante. —
Personnage : la Vieille-Montagne et Malfidano.

Malfidano, mécontent de la baisse du zinc et voulant déterminer son acheteur principal, sinon à une campagne de hausse, du moins à un petit effort pour relever le prix du métal, a imaginé d'acheter quelques hectares de terrains dans les environs de Dinan. Et l'on s'est mis à conjuguer le verbe :

Nous allons faire du zinc,
Nous allez faire du zinc,
Ils ou elles vont... été ;

Or, chacun sait qu'il y a déjà bien assez de producteurs. On s'est donc vu, 'on s'est expliqué et l'on s'est embrassé.

Ce qui n'a jamais rien de désagréable, du reste, avec la Vieille-Montagne qui, en dépit de son nom, est toujours jeune, voire même un peu coquette.

(Paris-Capital, 31 mai 1893)

Les actionnaires de la Société des mines de Malfidano se sont réunis le 23 mai en assemblée générale ordinaire.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1892-1893 et fixé le dividende à 130 fr. par action de capital et 105 fr. par action de jouissance.

Ils ont, de plus, réélu M. [Adolphe] Bourgeois, administrateur sortant, et confirmé les pouvoirs des commissaires des comptes, MM. Cousin et van Hymbeeck, pour l'exercice en cours.

MINES DE MALFIDANO
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital social : 12.500.000 francs.
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 11 juin 1893)

1° Dividende de l'exercice 1892-93

Par décision de l'assemblée générale du 3 mai 1893, le dividende de l'exercice 1892-93 est fixé à 130 francs par action de capital et à 105 fr. par action de jouissance.

Un acompte de 28 francs ayant été payé en novembre 1892, le solde est payable, comme suit :

À partir du 1^{er} juin 1893, au siège de la société, 13, boulevard Haussmann, à Paris, de 10 heures à 3 heures :

Par action de capital nominative	100 80
Par action de capital au porteur sur remise du coupon n° 28	97 90
Par action de jouissance nominative	100 80
Par action de jouissance au porteur sur remise du coupon n° 28	96 05

Ces chiffres sont établis déduction faite des impôts.

2° Tirage d'actions à amortir

Les 730 actions suivantes, sorties du tirage du 23 mai 1893, seront remboursées à 500 francs l'une et échangées contre des actions de jouissance au siège social, 13, boulevard Haussmann, à partir du 1^{er} juillet 1893:

.....

3° Renouvellement des actions de jouissance sorties au tirage du 12 mai 1873.

Les actions de jouissance de la Société anonyme des mines de Malfidano sorties au tirage du 12 mai 1873, et dont le dernier coupon attaché porte le n° 23, seront échangées contre des titres neufs portant les mêmes numéros.

L'échange se fait depuis le 1^{er} juin 1893, au siège social, 13, boulevard Haussmann, de 10 heures à 3 heures.

MALFIDANO FERA-T-IL DU ZINC ?
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 15 octobre 1893)

Les polémiques vont leur train à propos du projet de Malfidano de construire au besoin dans le Nord une usine à zinc.

Les journaux de Belgique se montrent particulièrement émus.

L'un d'eux disait l'autre jour :

« Il semble donc vrai de dire que c'est l'entente syndicale qui a surtout contribué à faire la fortune de Malfidano.

Et néanmoins, c'est la Société de Malfidano, par son projet de construction d'une grande usine, qui menace aujourd'hui de faire sombrer le Syndicat et de jeter ainsi le désarroi non seulement dans le marché du zinc, mais aussi dans celui des minerais, la bonne ou la mauvaise fortune des producteurs de zinc et des producteurs de minerai étant solidaire à plusieurs points de vue. »

*

* *

Nous croyons savoir qu'une aussi grande émotion est un peu exagérée.

Malfidano, en société prudente, étudie de très près les conditions actuelles du marché du zinc.

C'est son droit et son devoir.

Elle envisage les éventualités d'une baisse persistante du métal, et comme elle sait qu'il faut beaucoup de temps pour préparer l'établissement d'une usine à zinc, c'est-à-dire deux ou trois ans pour fabriquer après qu'on en a pris la résolution, Malfidano prépare ses plans, ses devis, essaie son personnel dirigeant, de façon à économiser le temps si elle se décide un jour.

Voilà exactement où en est la question, croyons-nous.

Le grand Syndicat n'a donc pas encore lieu de s'alarmer. C'est lui qui, en somme, tient le sort de cette usine entre ses mains par la hausse, ou la baisse qu'il peut provoquer, mais ce n'est pas du tout Malfidano qui tient le sort du Syndicat entre ses mains.

C'est donc juste l'inverse de ce que dit notre excellent confrère de Bruxelles, la *Cote libre*.

MALFIDANO FERA-T-IL DU ZINC ?

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 novembre 1893)

Nous recevons d'un actionnaire de Malfidano ⁶ une lettre curieuse, qui prouve ce que nous avançons dans notre précédent article : à savoir que l'on n'est pas décidé encore à faire du zinc à Malfidano.

Quoique notre correspondant ne soit pas tout à fait de notre avis, sa haute personnalité nous fait un devoir de reproduire son argumentation et de lui garder l'anonymat qu'il demande.

Voici sa lettre :

Monsieur,

La détermination que paraît vouloir prendre Malfidano de faire du zinc en France est tellement grosse de conséquences pour nous, actionnaires, que j'ai dû tourner et

⁶ En fait d'actionnaire, il semble s'agir du directeur lui-même, Bourdiol : voir plus bas *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 septembre 1908.

retourner la question, dans l'intérêt de cette belle affaire à laquelle je suis attaché depuis de longues années.

Notre conseil, toujours si vigilant, s'est fait, au début de la baisse du zinc, un raisonnement bien simple : « Il y a un syndicat du métal, ce syndicat peut à peu près tout, la hausse et la baisse dans certaines limites. Nos minerais achetés au cours peuvent donc hausser ou baisser un peu selon sa volonté puisqu'il est maître de la production du métal. Il faut donc stimuler ses efforts pour que la dégringolade actuelle ne s'accroisse pas. »

En conséquence, nous allons acheter un terrain de 250.000 fr. dans le Nord (45 hectares), terrain qui aura toujours sa valeur industrielle. Nous préviendrons les fondeurs que nous allons faire du zinc ; alors le syndicat aimera mieux bien payer nos minerais, maintenir les cours, que de se créer une concurrence (que nous sommes bien décidés à faire s'il y a lieu) ; il nous garantira un cours minimum, de 18 livres par exemple. C'est tout ce que nous voulons. »

Avouez, monsieur, que la combinaison était rationnelle et personne ne peut blâmer Malfidano de chercher à s'assurer le cours de 18 livres par ce temps de crise

J'avoue que ce plan avait toute mon approbation, mais a-t-il réussi ? Hélas ! non, le zinc est tombé de 19 livres à 17 livres, toutes les valeurs Vieille-Montagne et autres ont baissé. Demain, nous serons à 16 livres et nos actions, à nous, ont déjà chuté de 1.000 francs.

Notre intervention, au lieu de rassurer le marché, de provoquer la hausse, a jeté la panique et comme nos contrats avec le syndicat sont résiliables avec le zinc tombant à 16 livres, nous pouvons nous trouver demain sans acheteur de nos minerais et sans usines pour les fondre.

Nous nous sommes donc trompés dans notre campagne pour raffermir les cours. Que devons-nous faire maintenant ?

Aller jusqu'au bout ou nous arrêter ? Voilà ce que je vous demande, à vous, monsieur, qui avez appartenu à une de nos grandes sociétés de zinc pendant dix ans, qui avez fondé, dit-on, des usines à zinc dans le Midi et étudié dernièrement le marché américain à ce point de vue.

Aller jusqu'au bout ?

Certes, nous pouvons le faire et nous avons besoin pour cela de deux millions seulement. Ce n'est pas ce qui nous embarrasse. Nous pouvons donc faire du zinc, mais à quel prix ?

Nous avons obtenu, ce n'est un secret pour personne, des conditions de faveur, pour nos minerais si excellents. Mais on me dit que quelles que soient leurs qualités, on ne pourrait pas les fondre seuls et obtenir les rendements que de nombreux mélanges peuvent uniquement assurer. Cela est-il vrai ? J'ai peine à le croire.

Nous serions donc, à notre tour, obligés de devenir acheteurs de minerais étrangers ? Cela me trouble. À moins que nous ne nous résolvions à acheter d'autres mines, ce qui serait une solution, mais demanderait une toute autre orientation et comme un rajeunissement de notre société et de nos capitaux.

Ainsi, non seulement il nous faudrait faire des usines considérables pour absorber nos 30.000 tonnes de minerais actuels et les 30.000 t. de mélange nécessaire, c'est-à-dire, produire 30.000 tonnes de zinc pour le faire économiquement mais il nous faudrait encore acheter de suite d'autres mines. Que d'aventures !

Je me résume.

Croyez-vous sincèrement que nous puissions être petits producteurs de zinc — 2 à 3.000 tonnes seulement — juste pour entrer dans le syndicat et rester vendeur de minerai (avec prix de faveur) à ceux auxquels nous ferons un peu concurrence ?

Si nous ne pouvons pas être petits producteurs, ne sommes-nous pas forcés de devenir des fondeurs pour des quantités considérables, en un mot : ne sommes-nous pas placés aujourd'hui en face de ce dilemme :

Ou devenir gros métallurgistes avec tous les aléas de ce métier dangereux et difficile quoique rémunérateur à ses heures ;

Ou rester mineurs comme par le passé... ce qui ne nous a pas mal réussi tout de même.

Vous obligerez votre tout dévoué en me répondant franchement car je sais que vous portez un grand intérêt à notre société.

Agréé...

X***

MALFIDANO FERA-T-IL DU ZINC ?

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 décembre 1893)

La question passionne décidément les métallurgistes. Voici une lettre de M. L. Maudet ⁷, l'ingénieur bien connu. Notre devoir nous impose de la reproduire.

Mon cher Monsieur Francis LAUR,

M'occupant, depuis quelque vingt ans, des questions zinc et plomb, c'est avec un grand intérêt que j'ai lu dans votre excellent *Écho des mines et de la métallurgie* du 19 novembre courant, la lettre d'un actionnaire d'une grande société de mines de zinc, signée X***

J'ignore quels ont été les premiers motifs qui ont déterminé cette société à songer à faire du zinc, mais ce que je crois absolument, c'est qu'elle a pris le bon, le seul chemin pour arriver à maintenir les prix de son excellent minerai.

Ce serait, en effet, une erreur de croire que sa détermination de faire du zinc, soit la cause de la dépréciation actuelle. Ce n'est pas avant un an ou deux qu'une usine, même, commencée actuellement, pourrait vendre sa première tonne. D'ailleurs, cette mine, comme toutes les autres, a probablement des marchés à long terme, et, par conséquent, ne pourra produire son maximum, soit 15 à 20.000 tonnes, d'après la lettre en question, que d'ici à plusieurs années.

La dépréciation actuelle a bien plutôt pour cause, les 4 ou 5 usines nouvelles, et, pensons-nous non syndiquées, créées à Boom-en-Campine, sur la Meuse, et à La Louvière en Belgique, ainsi que dans les provinces rhénanes, en Allemagne.

La crainte de ne pouvoir fondre seuls d'excellents minerais (des calamines premières croyons-nous) me paraît également peu fondée. Jadis, on ne parvenait à traiter que ces minerais, et il a fallu de longs efforts pour arriver à traiter, en les mélangeant avec ces minerais riches, des quantités croissantes de minerais plus pauvres et de blends.

Réserver ces minerais pour les fondre soi-même, serait donc plutôt diminuer la production du métal et, par suite, contribuer au relèvement des cours en privant les fondeurs d'une quantité considérable d'un minerai absolument indispensable à la fusion des minerais pauvres, alors que ceux-ci sont absolument inutiles à son propre traitement.

Enfin, la surproduction belge et allemande ne nous semble plus pouvoir être endiguée, les prix vont certainement descendre, sans grand inconvénient pour les fondeurs, qui, payant leur minerai, et vendant leur métal, au cours, en déduisant l'écart perdu et leur bénéfice, ne subiront que la faible moins-value des unités qu'ils arrivent à gagner sur les écarts contractuels.

Cela leur sera d'autant plus indifférent que, vivant dans des pays à peu près privés de tous droits d'entrée, ils ont la houille, le fer et la main-d'œuvre à 50 % meilleur marché qu'en France : les 100 kg de froment valent 13 à 13 fr. 50 à Anvers, et 18 à 19 fr. chez

⁷ Léon Maudet : ancien directeur des [Mines du Laurium](#) à Ergastiria (1885-1888).

nous. Quand une usine belge aligne 4 francs devant un ouvrier, elle fait autant pour lui qu'une usine française qui débourse 6 fr.

Il n'y a donc qu'un remède à une situation analogue à celle dont il est question, c'est de construire, au plus vite, l'usine en France, et obtenir pour le zinc, un droit compensateur de 5 fr. aux 100 kg., les deux livres de baisse seront d'abord ainsi rattrapées et l'infériorité évidente, où serait placée une usine française, vis-à-vis des étrangers, complètement compensée.

Que les Belges et les Allemands inondent ensuite leur pays sous leur production croissante de zinc, l'équilibre renaîtra bientôt, car les plus faibles tomberont, et, ce qui importe avant tout, c'est qu'il ne s'agisse ni des mines, ni des sociétés françaises.

Veillez agréer mes salutations amicales et dévouées.

L. MAUDET,
ingénieur.

Société de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 décembre 1893)

Il nous revient d'une source ordinairement bien informée, que la Société de Malfidano a décidé de différer la mise à exécution de son projet d'établissement d'une usine à zinc dans le Nord de la France.

Nous ne pourrions qu'applaudir à cette résolution, qui assurerait la continuation du syndicat des producteurs, ainsi que celle des bénéficiaires que l'industrie du zinc réalise depuis plusieurs années.

(*Cote libre*).

MALFIDANO FERA-T-IL DU ZINC ?
Une réponse à M. Maudet
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 décembre 1893)

Nous recevons d'une personne que nous croyons autorisée la réponse suivante à la lettre de M. Maudet. Notre devoir est de l'insérer, comme tout ce qui a trait à cette importante question, qui décidément passionne le monde du zinc.

La lettre de l'honorable M. Maudet, écrite pour soutenir les projets de construction d'usine de Malfidano, est certainement ce qui a été écrit de plus fort contre ces projets. Elle les soutient comme la corde soutient le pendu.

1° Elle fait remarquer que la fondation en Belgique de quelques petites usines (mal outillées, dépourvues de mines), a suffi, malgré l'entente syndicale, pour faire baisser le zinc de liv. sont. 2.

Que serait-ce donc si Malfidano venait ajouter une production importante et superflue à celle de ces petits établissements ?

Jusqu'où descendrait donc le cours ?

Or, l'unique intérêt de Malfidano, propriétaire de mines, n'est-il pas de faire monter le cours au lieu de le déprimer ?

2° M. Maudet signale ce fait, absolument juste, que la production du zinc brut peut se faire en Allemagne et en Belgique dans des conditions infiniment plus avantageuses qu'en France, « avec la houille, le fer et la main-d'œuvre à 50 % meilleur marché que chez nous ». Dès lors, comment expliquer que Malfidano voulant fondre ses minerais, exploités en Sardaigne, les envoie traiter, sans y être forcé, dans le pays où, de l'aveu de tous, les conditions de travail sont les plus désavantageuses ?

M. Maudet est un ingénieur des mines très distingué, mais s'il était aussi bon métallurgiste que bon mineur, il saurait que rien n'est plus erroné que de croire qu'on peut charger sans inconvénients dans des fours à zinc, une seule et même espace de minerai, quel qu'il soit. L'art de combiner et de neutraliser les gangues par des mélanges convenables étant l'enfance même de l'industrie du fondeur.

C'est encore une grave erreur de supposer que les fondeurs devront diminuer leur production lorsqu'ils seront privés des minerais de Malfidano, qui, seuls leur permettraient, croit-il à tort, d'utiliser les minerais pauvres. La Société de la Vieille-Montagne achète, croyons-nous, les 2/3 de la production de Malfidano : tout le monde sait que pour traiter ces minerais et ne pas les laisser flotter sur le marché, elle a réduit ses propres exploitations. Qui donc supposera que, faute des minerais de Malfidano, en somme très faciles à remplacer, cette société éteindra un seul four, et renverra un seul ouvrier ?

On peut affirmer qu'il en est de même des autres acheteurs de Malfidano.

5° Enfin, la conclusion même de M. Maudet est vraiment écrasante pour la thèse qu'il soutient ; pour justifier, d'après lui, la création d'une usine à zinc en France, il faudrait obtenir un droit compensateur de 5 francs par cent kg sur le zinc brut !

Mais quel industriel sérieux ira jamais immobiliser plusieurs millions, pour créer, dans des conditions mauvaises, une usine, dont l'existence toute précaire se justifierait uniquement par un droit protecteur, droit qui n'existe pas, que les chambres les moins libérales n'ont jamais voulu établir, et qui, s'il était voté aujourd'hui par surprise, pourrait fort bien être supprimé demain ?

Qui voudra recommencer l'aventure des Zincs français qui ont sombré, après avoir perdu dix millions, pour avoir voulu établir en France une fonderie dans des conditions théoriquement bonnes, pratiquement insuffisantes ? L'exemple des fonderies de la Vieille-Montagne. et de l'Asturienne (qui vivent encore jusqu'à nouvel ordre), ne prouve rien. Qui ne sait que ces établissements ont dû être entièrement amortis par des bénéfiques faits sur des mines et des usines non françaises ; et. que, encore aujourd'hui, leur travail comparé à celui des usines étrangères, est au fond, plutôt onéreux pour ces puissantes sociétés ?

Concluons donc, à notre tour, que les arguments mêmes de M. Maudet, se retournent contre la thèse qu'il défend, et ne feront qu'augmenter les doutes et les perplexités des actionnaires de Malfidano.

Un actionnaire.

MALFIDANO FERA-T-IL DU ZINC ?

Réplique de M. Maudet

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 décembre 1893)

M. Maudet, usant de son droit de réponse, nous adresse la lettre suivante qui vise la communication de notre correspondant (voir le dernier numéro de *l'Écho*). Nous ouvrons volontiers nos colonnes à toutes les réfutations courtoises.

Je réponds le plus brièvement possible, en continuant d'éviter avec soin de mêler le nom d'aucun tiers à la question, à votre second correspondant (*un actionnaire*), qui voit dans ma dernière lettre, ce que je n'y ai pas mis, et semble n'y rien comprendre, faute de voir ce qui y existe et ce qui existe, car :

1° Je n'ai jamais dit que les nouvelles usines de Belgique (et d'Allemagne), qui ne sont ni petites, ni mal outillées, etc. (ce que je ne me permettrais d'ailleurs pas de dire, même si je le croyais), aient suffi à faire la baisse de 2 £ sur le zinc, mais seulement qu'elles avaient dû y contribuer davantage que la menace, éventuelle, à longue

échéance, d'en faire peut-être une en France ; manière évidente de dire que cette menace n'avait pas dû y contribuer du tout ; car, à mon avis, la baisse du zinc, et aussi de toutes choses à l'étranger, est due à de tout autres causes, et est loin d'avoir dit son dernier mot.

Ce que je cherche justement à établir, c'est qu'il importe avant tout de nous défendre, en France, contre cette baisse générale et menaçante, qui finirait par ruiner notre travail national.

2° C'est également à tort qu'il me fait dire que, vu le prix du fer, du charbon et de la main-d'œuvre en France, l'industrie du zinc n'est possible qu'à l'étranger, car, dans ce cas, il faudrait en dire autant de toutes les industries exercées dans notre pays employant du fer, du charbon et de la main-d'œuvre.

Y en a-t-il d'autres ?

Et y en a-t-il, en dehors des industries extractives jusqu'ici indûment exclues, qui ne soient pas compensées de ces inconvénients par des droits protecteurs ?

Pourquoi donc déshériter les industries du plomb et du zinc, employant non seulement comme ces autres : fer, charbon et main-d'œuvre, mais encore à l'avantage de beaucoup d'entre elles, trouvant leur matière première brute ou enrichie, dans les mines de notre pays même.

3° Je ne dis pas qu'il faille un droit de 5 francs pour établir une 3^e usine en France, mais, au contraire, que l'établissement d'une 3^e usine y justifiera davantage, l'obtention du droit de 5 francs. La protection s'obtenant plus facilement pour une industrie déjà existante.

4° Il faudrait être un industriel peu sérieux pour fonder une usine à zinc qui ne pourrait vivre qu'à l'abri d'un droit de 5 francs aux 40 francs de zinc, droit précaire, obtenu par surprise, etc., dit votre correspondant ! Trois fois moins sérieux sont donc, d'après lui, ceux qui, achetant des terres en France, y exercent l'industrie de propriétaires ou de cultivateurs, puisque cette industrie y serait impossible sans un droit de 5 francs par 13 francs de blé, trois fois plus élevé et trois fois plus précaire par conséquent que celui demandé pour le zinc. Il ne suffit pas de procéder par affirmation triomphante, et l'industrie du zinc, loin d'être antinaturelle en France, y est donc trois fois plus légitime que la culture du sol français, et la preuve, c'est qu'elle y existe même sans droit — ce qui serait impossible à l'agriculture — une des plus grandes sociétés du zinc, entre autres, qui a couvert 4 ou 5 fois son capital de 6 millions, n'a pas d'autres usines à zinc que celles de France).

Le mélange des gangues de divers minerais est, en effet, l'enfance de l'art du fondeur... des minerais qui se fondent, comme ceux de plomb, fer, etc., où la scorie, composée de toutes les gangues, doit avoir une composition chimique déterminée pour se fondre à une température voulue ; alors qu'il n'en est plus de même pour les minerais qui ne se fondent pas, mais se distillent tels que ceux du mercure ou du zinc.

Le mélange des minerais n'y a plus pour objet que d'en faire passer le plus possible de médiocres à l'abri des bons, sans trop nuire à la qualité du métal.

Je prie messieurs les ingénieurs qui liront ceci de bien vouloir croire que je n'ai pas la prétention de le leur apprendre.

Le terme de fondeur de zinc, employé dans le langage courant, aura sans doute induit votre correspondant dans son erreur involontaire, car les minerais de zinc ne se fondent pas.

À moins cependant qu'il ne voie les choses à travers le prisme de vendeurs de blende, engagés pour longtemps avec la Belgique, c'est-à-dire passés avec armes et bagages à l'adversaire.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations empressées.

L. MAUDET.

P.-S. — Les objections de votre correspondant m'ont forcé de faire — et je l'en remercie — un examen bien plus développé que ce qui précède de la lutte militaire et économique actuelle. Je vous l'adresse également pour en faire ce que vous voudrez, si vous ne craignez pas trop, toutefois, d'ennuyer par trop vos lecteurs.

L. M.

L'AVENIR DU ZINC EN FRANCE

Pont-Péan

À la question de votre correspondant X*** — une société française de mines de zinc sarde fait-elle bien ou mal de fonder une usine de traitement de ses minerais en France ? —, j'ai essayé de répondre, en évitant soigneusement toute application, appréciation ou citation directe, par la justification de cette mesure, en envisageant non la tactique étroite de marchés temporaires en cours, mais les vues stratégiques et d'avenir qui importent :

1° À une société minière, telle que celle dont il s'agit, 2° et surtout, aux mines de zinc françaises, 3° et enfin à l'industrie totale de la France elle-même, qui ne peut être privée de cette branche plus naturelle et plus favorable à y exercer, quoique en pense votre deuxième correspondant, que la culture même de son sol.

1° Je n'ai pas dit que les usines syndiquées ou non syndiquées établies en Belgique (et en Allemagne) aient suffi à baisser le zinc de 2 £, mais qu'elles y ont certes infiniment plus contribué que la menace éloignée, et d'exécution si controversée, à laquelle votre premier correspondant X***, attribuait cette baisse ;

2° C'est à tort que votre deuxième correspondant voit, dans ma lettre, que l'industrie du zinc soit plus défavorable que tout autre en France qu'à l'étranger. Toutes conditions égales d'ailleurs, l'industrie du zinc est trois fois plus avantageuse à la France et demande, pour y fleurir, trois fois moins de protection que l'industrie de la culture du sol national.

Appuyons sur cet exemple, avant d'aller plus loin dans l'exposition des principes, des faits et de leurs conséquences naturelles.

Notre correspondant trouverait peu sérieux, dit-il, de consacrer une somme importante à la fondation d'une usine à zinc, dont l'existence toute précaire se justifierait uniquement par un droit protecteur qui, s'il était voté par surprise, pourrait fort bien être supprimé demain.

Combien alors ne doit-il par trouver insensés les gens, nombreux cependant, qui, jusqu'ici, sont regardés comme poussant justement la prudence à ses dernières limites, qui consacrent tous les jours encore des sommes bien autrement importantes à acquérir des terres et des fermes en France ?

En effet, ces terres ne peuvent se louer et se cultiver qu'à l'abri d'un droit de 5 francs aux 100 kg de blé, soit 5 francs sur 13 francs de valeur intrinsèque; c'est-à-dire, triple de celui demandé pour le zinc, qui est de 5 francs pour 41 francs de valeur aux 100 kg de zinc, et double du droit demandé pour le plomb qui est de 5 francs aux 100 kg de métal, valant 25 francs.

Ils sont donc deux ou trois fois plus fous que les promoteurs d'une usine à zinc ou à plomb, ces acquéreurs de terres ? Et l'existence de leur industrie de cultivateur ou de propriétaire, deux et trois fois plus précaire que ne serait celle du fondeur de plomb ou de zinc, puisqu'elle exige deux et trois fois plus de protection artificielle ?

Il résulte identiquement de cette comparaison que les industries du plomb, du zinc, qui produisent déjà naturellement et sans droit chez nous environ la moitié du métal nécessaire, ce que ne pourrait certes faire l'agriculture dans les mêmes conditions, sont deux et trois fois plus favorables, plus nationales et plus naturelles à la France que la culture même de son sol. C. Q. F. D.

L'erreur de lecture de votre correspondant, qui voyait le contraire dans ma première lettre, provient surtout de ce qu'il n'ouvre pas les yeux sur le spectacle nouveau que donne en ce moment dans le monde la lutte économique des nations, lutte plus grave, à certains égards que leur rivalité militaire, ni le déplacement des conditions d'équilibre qui s'opèrent lentement, mais sûrement, entre les classes qui les composent.

En effet, parmi les nations modernes, la France est le pays le plus anciennement civilisé, le plus anciennement enrichi, le plus anciennement fort, et si le chiffre de sa population et le module de sa puissance n'équivalent plus au 1/4 de la puissance totale européenne, comme il y a 150 ou 200 ans, son esprit d'ordre et d'épargne a peut-être encore maintenu, à cette énorme proportion, le chiffre de son encaisse actuelle, en numéraire.

La démocratie française est souveraine et bien qu'à son aise, puisqu'il existe huit millions de propriétaires, rarement détentrice de titres de sa rente.

Elle a d'énormes dépenses annuelles à couvrir, mettons, *grosso modo*, un milliard pour l'intérêt de sa dette, un milliard pour sa défense militaire, un milliard pour le reste.

Le prix d'une chose quelconque, même de la main-d'œuvre, peut se calculer en France en ajoutant à sa valeur dans le pays voisin, où elle est le plus minime, les droits y afférents, directs ou non, établis aux frontières.

Le doublement de ces droits par exemple doublerait donc les ressources françaises qui en proviennent, tant du gouvernement à la frontière que des ouvriers qui la fabriqueraient à l'usine, sans doubler la dépense éventuelle d'achat de la chose, ni diminuer, au contraire, les bénéfices du fabricant.

L'intérêt total de la rente à payer aux détenteurs de titres français est fixe et, par conséquent, d'autant moins lourd, par rapport aux recettes, que les droits, les budgets totaux et, par suite, les prix de toutes choses, ainsi que la main-d'œuvre qui s'en nourrit et les produits seront plus élevés.

Les autres nations peuvent se diviser en deux groupes :

— les pays manufacturiers et civilisés, moins riches d'acquit que la France, mais la dépassant, ou tendant au moins à la dépasser, en activité industrielle et en entreprises privées individuelles, hardies et éloignées ;

— les nations peu avancées et pauvres en industrie et en numéraire, à population rare, relativement à la superficie ou aux ressources naturelles du sol.

Étant donné ces éléments que devra-t-il se produire consciemment, ou, même par l'action instinctive des intérêts en présence ?

La France possédante, économe et relativement peu entreprenante, cherchera avant tout à garder son encaisse et à s'opposer à son exode à l'étranger.

La démocratie, peu portée à l'émigration et de qui découle tout pouvoir, cherchera à conserver chez elle et pour elle ses moyens d'existence et à les y améliorer.

Les gouvernants chercheront à diminuer le fardeau de l'intérêt de la dette, à élever leurs ressources plus haut que leurs énormes dépenses, tout en allégeant le poids le plus possible, pour le plus grand nombre.

Comment obtenir ces derniers résultats ? En multipliant par le coefficient le plus élevé possible tous les facteurs de l'existence.

Dès lors, le solde de la rente sera moitié moins fort à supporter par le plus grand nombre, si pour sa somme totale fixe, les rentiers n'obtiennent de lui que la moitié des services et des choses qu'ils leur étaient jadis possible d'en exiger pour le même prix.

Les droits doublés sur chaque chose doublent la faculté d'achat du gouvernement, sans doubler le prix des choses et des services payés par lui, et la lutte militaire et économique lui devient plus facile.

Le travailleur qui voit doubler son salaire ne souffre pas de voir doubler ce qu'il consomme si, en même temps, le fardeau qu'il paie tant au gouvernement qu'au rentier, restant au même chiffre absolu ou augmentant plus lentement, est plus facile à prélever sur une recette double.

Enfin, il importait de résister au drainage monétaire, tenté contre la France par les nations voisines les plus actives, par les procédés simultanés suivants :

Rançon de 5 milliards imposée par l'une d'elles ;

Démonétisation de l'argent, après s'en être débarrassées elles-mêmes ;

Production fiévreuse, usinée au maximum, encouragée par les primes à l'exportation et diminuées par des habitudes plus rustiques de la main-d'œuvre et le meilleur marché des choses nécessaires à la vie ;

Enfin, comme quatrième moyen (et preuve irréfutable des intentions ci-dessus indiquées) : coercition commerciale imposée par le traité de Francfort.

Comment y a échappé la France ?

Par l'énormité de son encaisse que n'avait pas soupçonné ses adversaires qui pensaient bien lui prendre son or (5 milliards), renouveler complètement leur outillage militaire et industrie en le payant en thalers d'argent, puis démonétiser l'argent dont nous eussions été envahis, ce qui eût fait 7 à 8 milliards de rançon au lieu de cinq.

2° Par la cessation de l'argent en France dès que le péril se produisit.

3° Aussitôt que les traités de commerce sur lesquels se basait celui de Francfort, expirés par les nouveaux tarifs de douane, auxquels M. Méline aura l'immortel honneur d'avoir attaché son nom, tarifs qui tendent à réaliser la nationalisation générale de notre industrie et du travail français sous toutes ses formes.

Qu'est-il résulté de ces mesures de conservation et de défense ?

Elles ont été jusqu'ici des plus efficaces et l'expérience acquise ne fait plus désirer qu'une seule chose : c'est qu'elles ne présentent plus aucune lacune, aucune solution de continuité, par laquelle puisse encore s'opérer, même sur l'échelle la plus réduite, la spoliation qui avait été tentée contre nous.

Les fabricants des nations industrielles voisines ont été éloignés du pays.

Les industries similaires françaises protégées ont vu s'améliorer considérablement leur moyens d'existence ; grâce à la sécurité acquise, elles sont arrivées à diminuer leurs prix de revient, en raison directe de la plus grande quantité fabriquée, et ont pu même porter à l'étranger la concurrence qu'elles subissaient jadis chez elles.

La plupart de ses articles d'exportation, soieries, velours, modes, vins fins, liqueurs, meubles, objets mobiliers, œuvres d'art, etc., etc., qu'aucune barrière ne saurait arrêter, ont continué à se vendre à peu près comme autrefois.

Les denrées nécessaires à l'existence, exportées surtout des pays nouveaux ou attardés du bassin méditerranéen, refoulées dans ces contrées par les droits, ont tout d'abord permis aux cultivateurs, aux viticulteurs surtout, de respirer un peu après les difficultés qui les accablaient depuis plusieurs années.

L'accumulation de ces denrées dans leur pays d'origine, la subite disparition des rentrées de numéraire, que leur vente occasionnait jadis, a fait disparaître de plus en plus les espèces monnayées de ces contrées.

En même temps, la dépréciation de l'argent imaginée contre nous frappait tout d'abord ces mêmes pays, qui voyaient encore ainsi déchoir de 45 % la valeur de la monnaie qui leur restait pour payer l'intérêt de leurs dettes, sans qu'il rentre d'autre numéraire à mesure pour compenser ces paiements.

Par contre, de même qu'une eau retenue par un barrage se précipite avec plus de fureur, par la seule brèche qui reste ouverte, ces pays se sont littéralement jetés sur la production des matières oubliées ou négligées dans la protection générale.

C'est ainsi que l'Espagne, en une année, a presque doublé sa production de plomb (160.000 tonnes au lieu de 90.000), profitant ainsi pour augmenter contre nous la production de ses mines, du bon marché des choses nécessaires à l'existence et de celui de la main-d'œuvre qui en découle.

Un dernier phénomène, dû à la fois à la dépréciation de l'argent et à la défense encore trop peu complète de nos frontières, a été l'effet de l'élévation du change qui s'est établi entre la monnaie fiduciaire de ces pays et l'or ou la monnaie française.

Cette différence est arrivée à 15, 25, 60 % même, chez les nations voisines, constituant une nouvelle prime de même valeur, à l'exportation des matières non frappées de droits à nos frontières et abaissant le prix des denrées même protégées en France, à un tel degré que, bientôt, les barrières établies deviendront insuffisantes et qu'il est question de porter de 5 francs à 8 francs le droit sur les blés et d'augmenter considérablement celui des vins.

Ce phénomène est naturel, logique, ses effets continueront à s'accroître, privés de plus en plus de monnaie réelle et de crédit, par le paiement sans contrepartie des intérêts de leurs dettes. Ces États iront les uns après les autres à la faillite, et les monnaies les plus minimes les pièces coupées en quatre, comme maintenant à Madagascar et autrefois en Argentine, et le papier le plus déprécié devront leur servir de moyen d'échange intérieur, à l'immense bénéfice de leurs exportations payées en or si les pays visés par ces exportations n'élèvent la digue au fur et à mesure qu'augmentera la légèreté spécifique financière de ces pays appauvris et la densité du nôtre.

Concluons : Le spectacle de la lutte économique actuelle part de prémisses posées il y a 23 ans.

Les faits successifs qui surgissent en sont des conséquences logiques inévitables, se produisant parfois, même à l'insu de leurs auteurs apparents.

L'œuvre faite en 1891 est une œuvre bonne et qui a retourné contre leurs porteurs la pointe des armes qui nous menaçaient.

Cependant, la cuirasse forgée présente des défauts, le barrage des fuites ou des parties trop basses qu'il importe de boucher ou de surélever au plus tôt.

Et enfin reconnaissons qu'une industrie est toujours des plus fructueuses, des plus naturelles, des plus indispensables à exercer en France, dès que la compensation *ad valorem*, dont aucune ne peut se passer en face de celles dont jouissent les autres, ne dépasse pas pour elle le droit initial qui couvre la culture du sol.

Ce droit doit toujours être considéré ainsi que l'industrie de la culture elle-même, comme la base d'assise de toute autre industrie, toutes les autres industries n'en étant, somme toute, qu'une variante, qu'un simple multiple, puisque toutes exploitent de la main-d'œuvre qui mange !

Concluons aussi qu'il importe dans cette sorte de lutte au *dernier sang* entre les nations d'épargner le sien d'abord, c'est-à-dire son numéraire même coulant par la plus petite fissure.

C'est ainsi qu'il *n'est pas permis* de continuer à laisser prendre à l'étranger un fabricant non protégé en France, sous prétexte qu'il y coûte moins cher.

Il n'est pas permis de ne pas protéger au plus vite l'industrie similaire française jusqu'ici oubliée ; du moment qu'elle consomme des produits protégés : fer, charbon, blé, viande, bois, vins, etc., etc., directement ou sous forme de main-d'œuvre; qu'elle paie sous cette forme ou sous d'autres, l'impôt de la dette, l'impôt de guerre et l'impôt du sang, elle a droit à sa part de compensation, mathématiquement calculée.

La lui refuser et par conséquent la livrer sans défense aux coups de l'étranger serait s'affaiblir soi-même, s'allier à l'ennemi et anéantir une partie, si petite soit-elle, des forces nationales.

Or, la France consomme chaque année pour 3.5 millions de zinc et de plomb, pouvant représenter en travail, direct ou indirect, la vie de trente mille familles.

Subissant volontiers et patriotiquement comme toutes les autres industries françaises des conditions d'existence 30 % plus onéreuses que celles de leurs concurrents étrangers, ce serait une indignité de refuser aux seules industries de ces deux métaux le droit à l'existence qu'on assure à toutes les autres, en même temps que compromettre la défense même de la France, la majeure partie du plomb produit en Europe, métal classé comme contrebande de guerre, étant monopolisé, même celui de mines françaises, par un syndicat de Francfort [Metallgesellschaft (MG)].

Veillez agréer, mon cher Monsieur Laur, avec mes excuses pour cette longue étude, faite vraiment trop à la hâte, mes salutations amicales et empressées.

L. C. MAUDET

Malfidano

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 janvier 1894)

On ne croit pas généralement que Malfidano — qui fait tout le mal en ce moment en ce qui concerne surtout les zincs — mette ses projets de construction à exécution. Cependant, nous pouvons affirmer que cette puissante société vient d'appeler comme directeur de ses futures usines, l'ingénieur directeur de la Compagnie des usines de Bleyberg-Escombrera.

(*Nord métallurgique*.)

[Contre la taxe Maudet]

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 avril 1894)

Ed. Maneuvrier, sous-directeur général des Mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, propriétaire des Fonderies de Viviez (Aveyron), des Laminoirs de Penchot (Aveyron), de Bray (Seine-et-Oise), de Dangu (Eure), d'Haumont (Nord), et des mines de zinc dans les départements de l'Hérault, du Gard, d'Alger et de Constantine.

Félix Boisot, administrateur délégué à Paris de la Compagnie royale asturienne des mines, propriétaire des usines à zinc d'Auby (Nord) et des mines de Menglon (Drôme).

D. Ghesquière, administrateur directeur général des Fonderies et laminoirs de Biache-Saint-Vaast (Pas-de-Calais).

Félix Hubin, propriétaire des Fonderies et laminoirs d'Harfleur (Seine-Inférieure).

Jules Lair et Mathieu-Bodet, administrateurs de la Compagnie française des Métaux : usines à Paris et Saint-Denis (Seine), Givet (Ardennes), Bornel (Oise), Sérifontaine (Oise), Déville (Seine-Inférieure), Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne).

[Crozes, administrateur délégué de la Société des mines de Malfidano.](#)

Maggiar, administrateur délégué des Mines du Laurium.

Bidault, Usine à zinc, rue Lakanal (Paris-Grenelle).

Gilbert, propriétaire des Laminoirs de Gommecourt (Seine-et-Oise).

Léon Delmas, propriétaire des Laminoirs de Saint-Denis près Gisors (Eure), 45, faubourg Saint-Antoine, à Paris.

Baraguey-Fouquet, usines à la Neuve-Lyre (Eure).

A. Boas, Rodrigues et Cie, usines à Paris, boulevard de Charonne.

Ch. et E. Ziegler, usine de galvanisation, rue des Boulets, Paris.

F. Brossette, marchand de métaux, Paris, Lyon, Marseille.

Félix Clerc, marchand de métaux, rue Amelot, Paris.

Lemaréchal, marchand de métaux, rue Chapon, Paris.

Pichaud et Géraud, marchands de métaux, boulevard Bourdon, Paris.

Rebeyrols et Coste, marchands de métaux, rue de la Roquette, Paris.

F. Peytavi, fils, marchand de métaux, rue de la Roquette, Paris.

A. Bertrandias, marchand de métaux, rue Pastourelle, Paris.

Eug. Blot, fils, fonderie de bronze et imitation, rue des Archives, Paris,

A. Dunou père et Bertheaume, marchands de métaux, faubourg Saint-Martin, Paris,

Duprat et Cie, marchands de métaux, faubourg Saint-Denis, Paris.

Louis David, marchand de métaux, rue de Madrid, Paris.

Paris, le 5 mars 1894.

Là Chambre syndicale des métaux, après avoir pris connaissance de cette requête, déclaré s'y associer complètement, et demande aux Chambres et au Gouvernement de la prendre en considération.

Pour la Chambre syndicale :

Le président : D. GHESQUIÈRE.

Le vice-président : E. MANEUVRIER.

Les secrétaires: FÉLIX BOISOT, RHEIMS.

Le trésorier : FÉLIX HUBIN,

Réponse à la contre-pétition
des sociétés italo-gréco-hispano-belges et de leurs clients, contre les droits demandés
sur les zincs.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 avril 1894)

Notre devoir d'impartialité nous oblige à publier ici même tous les éléments des discussions qui s'établissent entre des intérêts contraires. C'est à ce titre que nous publions la réponse suivante adressée à M. le ministre du commerce par M. Maudet, le directeur des mines de Pont-Péan.

Pont-Péan, 18 avril 1894.

Monsieur le ministre,

En réponse à la pétition qui vous a été adressée en date du 5 mars 1894, et dont nous venons seulement d'avoir connaissance, par les sociétés belge de la Vieille-Montagne, hispano-belge de la Royale Asturienne des mines, suivies des mines grecques du Laurium, et des mines italiennes de Malfidano.

Ces quatre étrangères, étant entourées, d'autres parts, outre la chambre syndicale des métaux dans le bureau de laquelle figurent deux d'entre elles, de commerçants, acheteurs ou transformateurs de zinc étranger, leurs clients ordinaires ; il surfit de constater qu'aucune mine française n'a. signé leur contre-pétition ; et, bien que deux d'entre elles, tout au moins, soient encore liées, pour un certain temps, par des contrats avec l'étranger, elles ont eu le patriotisme de s'abstenir, ce dont nous les remercions vivement.

Nos adversaires étrangers et leurs clients, pour tenter de faire échouer les droits, que les mines françaises ont demandés, et attendent avec une anxiété cruelle, ne trouvent rien de mieux que de se vanter de l'état florissant où les placent les droits dont ils jouissent eux-mêmes en France.

Car ces étrangers et leurs clients, qui nous refusent, avec toute protection, le droit de vivre dans notre pays, y sont protégés, eux, et cela :

1° Non pour risquer leurs fortunes ou leurs vies, dans les profondeurs du sol, mais pour faire passer les zincs achetés de l'étranger entre deux cylindres de laminoirs, dont l'installation coûte à peine quelques milliers de francs, ce qui explique leur nombre ;

2° Non par un droit de 10 à 12 % de la valeur du travail protégé, comme nous le demandons (1 fr. 50 par 100 kg. de minerai enrichi valant 12 à 15 francs), mais par un droit inouï de 60 à 100 %, le laminage de 100 kg. de zinc, acheté de l'étranger, étant protégé par un droit de 4 francs, alors que ledit laminage ne coûte, lui-même, que de 4 à 6 francs, suivant les localités et le prix du charbon (*Métallurgie de Saint-Étienne*, page 175) ;

3° Enfin non — comme Pont-Péan, Villefranche, Pontgibaud, etc. —, pour faire vivre 20.000 Français, sans compter Bouillac, La Touche, Vialas, Villefort, La Caunette,

Sakamody, Pierrefitte, etc., qui en feraient vivre le double si ces mines avaient le dixième des droits qui couvrent nos adversaires.

Mais pour nourrir 4 à 500 ouvriers, belges en partie, qui laminent ledit zinc étranger en France, et les milliers de mineurs et fondeurs italiens, espagnols, prussiens, grecs et belges qui leur en fournissent la plus grande partie.

Non contents de vouloir nous faire refuser cette protection, dont eux-mêmes surabondent, nos adversaires jouissent, comparativement à nous, sur les lieux de leurs principales exploitations, de primes d'exportation énormes, allant de 15 % pour Malfidano (Italie) à 23 % pour la Royale Asturienne et la Vieille-Montagne (Espagne) et jusqu'à 75 % pour le Laurium qui, du reste, exploitant son minerai de zinc en Grèce et le vendant en Belgique, se trouve encore plus singulièrement que les autres mêlé aux débats sur l'établissement d'un droit français qui ne le regarde pas.

Quant à la sollicitude montrée par ces Messieurs pour les zincs d'arts, le simili-bronze, ou les couvreurs, on voit d'ici l'influence d'une majoration de cinq centimes par kilo de pendules, et, pour les ouvriers-couvreurs, ils couvrent aussi bien en ardoises et en tuiles qu'en zinc, l'emploi de ces matériaux exige 2 fois plus d'ouvriers que celui du zinc, et fait vivre nos ardoisières d'Angers et nos tuileries de Vaugirard et de Bourgogne, au lieu de mineurs grecs, italiens, ou espagnols et de fondeurs ou lamineurs prussiens ou belges, dont nos parlementaires n'ont pas à assurer l'existence au détriment de celle de leurs électeurs.

Du reste, l'argument ne tient pas debout, même pour les couvreurs en zinc, car le zinc était, il y a dix-huit mois, à 55 francs, il est actuellement à 39 francs. Avec les cinq francs du nouveau droit, il sera à 44 francs, soit encore 20 % meilleur marché que l'année dernière. Ce n'est donc pas le nouveau droit qui ruinera les ouvriers du zinc, ni en diminuera la consommation, puisqu'ils vivaient bien les années précédentes.

Alors que ces étrangers jouissent chez nous, sans scrupules, d'un droit de 4 francs pour 6 francs de travail au maximum, au détriment des consommateurs, et au seul profit des mineurs et fondeurs exotiques, qui viennent faire semblant de faire du laminage en France, ils sont vraiment bien mal venus de dénoncer notre demande de 1 fr. 50 pour 15 francs, coût de la production de 100 kg de minerai (10 %), ou de 5 francs pour 40 francs, coût de la production de 100 kg de zinc brut (12 %), comme étant un péril public. À ce compte-là, le droit de 60 à 100 %, dont ils jouissent depuis 1891, pourrait donc être qualifié de cataclysme.

La direction et l'administration de Pont-Péan, chargées par plus de 40 mines métalliques françaises de défendre leurs intérêts, le font avec d'autant plus d'impartialité et de liberté d'esprit, pour le zinc, que les mines de Pont-Péan, sur 100.000 tonnes de minerai brut exploitées annuellement, retirent, en ce moment, plus de 16.000 tonnes de plomb (minerais enrichis), contre seulement 500 tonnes de minerai de zinc pauvres ; la question des droits sur le zinc nous touche donc peu.

Mais dans d'autres mines, non moins importantes, qui réclament, d'accord avec nous, de justes droits compensateurs sur le zinc. Comme sur le plomb, telles que Villefranche, par exemple, qui produit 15 à 20 mille tonnes de minerais de zinc riches par an, la proportion de Pont-Péan entre le plomb et le zinc est renversée. Il en est de même dans diverses autres mines : La Touche, Poullaouen, Chaliac, Trémusson, Carboire, Pierrefitte, etc., en France, Sakamody, Guerrouma, etc., en Algérie, et l'on ne peut, si désintéressé qu'on soit dans la question, qu'être saisi de colère quand on voit cette coalition d'intérêts panachés, belges, grecs, allemands, espagnols et italiens, sursaturée elle-même de l'or dû à la protection française, traiter dédaigneusement, de *malades* et même, audacieusement, d'*entreprises aléatoires* où de *spéculations douteuses*, les efforts des capitalistes français pour sauver leurs industries et les milliers d'ouvriers qui en vivent.

Chacun connaît, d'ailleurs, les brillants succès de la première compagnie des métaux.

C'est au nom de ces milliers de travailleurs français, dont la situation s'aggrave tous les jours, qu'il convient de parler, et au nom de ceux, 2 fois plus nombreux encore, que l'absence de droits réclamés six fois moindres que ceux de leur adversaire, empêche jusqu'ici de gagner, dans leurs montagnes, le peu de pain noir quotidien nécessaire à leur existence. Leurs mines, si riches soient-elles, devenant bientôt inexploitable, devant les charges nationales qu'ils supportent et dont est exempt, dans ses divers pays d'exploitation, la concurrence étrangère, à la fois si abusivement protégée en France et primée d'une façon si alarmante par l'effondrement des changes à l'étranger.

Si ces pays divers suivaient l'exemple de la France, et percevaient des impôts suffisants pour payer leurs charges et leurs dettes, au lieu de recourir à des emprunts incessants, on ne parviendrait pas à y produire à des prix désastreux qui, sans une juste protection, vont bientôt ruiner nos industries françaises oubliées jusqu'ici.

Il serait vraiment bien malheureux que ces doubles rôles de Gogos et de Cassandres soient tenus en même temps par les Français, vis-à-vis de leurs voisins. Si nous sommes frustrés comme rentiers chez eux, tout au moins ne nous laissons pas encore ruiner, par eux, chez nous-mêmes.

Si nos adversaires persistent à se déclarer industriels français et exploitants en France, que leur fait donc, dès lors, un droit dirigé uniquement contre les industriels étrangers ? N'est-ce pas eux-mêmes qui se rangent parmi ces derniers en combattant nos demandes ? Et, dès lors, s'ils se rangent parmi les étrangers, de quel droit leur voix serait-elle écoutée en France ?

La vérité est que des 4 signataires principaux — Malfidano, Laurium, Vieille-Montagne et Belge-Asturienne — 2 n'ont aucun établissement en France, et les autres n'y possèdent pas le quart des établissements ou des mines qu'ils ont en Espagne et en Belgique.

Il n'est donc pas étonnant, que leurs intérêts étrangers priment ceux qu'ils pourraient avoir en France, plus que sauvegardés, du reste, par les 60 % de protection sur le laminage.

Nous continuons donc d'espérer, Monsieur le ministre, nous ne dirons pas en votre impartialité, car nous ne pouvons admettre que ces étrangers et leurs clients puissent jamais être regardés comme constituant un parti en France, mais en votre justice, qui n'admettra, pas que les mineurs français, jusqu'ici oubliés, jusqu'ici assujettis aux charges de tous les droits protecteurs, et n'en percevant aucune compensation, continuent plus longtemps à être traités en parias dans leur pays.

Cependant que des compagnies étrangères internationales ou cosmopolites, armées chez elles et chez nous d'un double et injuste privilège, viendront vous dicter nos lois et insulter à nos souffrances, dont elles sont elles-mêmes les seuls auteurs et la cause indéniable.

Veuillez agréer, Monsieur, nos saluts respectueux et confiants en votre juste patriotisme.

Au nom des mines de plomb et de zinc françaises, dont nomenclature ci-incluse.

Le directeur des mines de zinc et plomb de Pont-Péan.

N.B. : Cet article est suivi d'un autre dans *L'Écho des mines et de la métallurgie* du 29 avril 1894 qui vise plus particulièrement le Laurium*.

MALFIDANO

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 mai 1894)

Les actionnaires de la Société anonyme des mines de Malfidano se sont réunis le 10 mai 1894 en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée ordinaire a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1893-1894 et fixé le dividende à 105 francs pour les actions de capitale et à 80 francs pour les actions de jouissance.

L'assemblée extraordinaire a voté le dédoublement des actions de capital et des actions de jouissance ; elle a, en outre, adopté les modifications aux statuts proposées par le conseil d'administration.

Toutes ces résolutions ont été prises à l'unanimité.

L'INDUSTRIE DU ZINC ET MALFIDANO

par F. L. [Francis LAUR]

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 juin 1894)

Notre excellent confrère la *Cote libre*, de Bruxelles, dans son désir — partagé par tous — de voir la fin de la crise du zinc écrivait hier :

« Nous sommes autorisés à dire que les négociations poursuivies depuis plusieurs mois avec Malfidano, en vue d'amener cette société à un arrangement qui permette le renouvellement du syndicat, viennent d'aboutir dans des conditions propres à donner satisfaction aux membres de l'entente.

La Société de Malfidano, nous dit-on, a définitivement renoncé à donner à son usine l'extension qu'elle projetait, et a pris l'engagement de ne fabriquer qu'une quantité restreinte, à un chiffre qui ne peut nuire en rien à la situation du marché du zinc.

L'heureuse issue de ces négociations assure le renouvellement du syndicat des zincs. »

Nous sommes malheureusement obligés de dire que les choses ne sont pas aussi avancées que le pense notre confrère.

Nous croyons qu'aucun arrangement définitif n'est signé. Et ce projet d'arrangement ne regarde que Malfidano et la Vieille-Montagne. Le syndicat des zincs n'y est pour rien. Néanmoins, il n'y aura pas de renouvellement du dit syndicat tant que l'arrangement avec Malfidano n'aura pas été conclu.

Il est certain que cette dernière société a intérêt à voir monter le prix du zinc — c'est-à-dire le prix de ses minerais, avilis par la crise — en enlevant au marché toute inquiétude. C'est pourquoi nous croyons fermement à la réussite des négociations entamées.

MALFIDANO ET LA CRISE DU ZINC

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1894, p. 709)

Nous croyons savoir que les conditions d'arrangement avec Malfidano seraient les suivantes :

1° Liberté de fabriquer environ 6.000 tonnes de zinc brut dans l'usine du Nord.

2° Pas de laminage.

3° Continuation des contrats de minerais et amélioration de certaines clauses de résiliation prévues dans les anciennes conventions.

Rien n'est encore terminé.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES MINES DE MALFIDANO
Assemblée générale du 10 mai 1894
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 juin 1894)

Le conseil d'administration se compose comme suit :

MM. Débrousse, président ; Albert Crozes et Émile Mauger, administrateurs délégués ; [Adolphe] Bourgeois [de la Banque industrielle et commerciale (dite Banque Bourgeois)] et Raymond Fournier, administrateurs. Bourdiol, directeur délégué.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

MESSIEURS,

En exécution de notre mandat, nous venons vous faire notre rapport annuel sur les comptes de l'exercice 1893-94, arrêtés au 31 janvier dernier.

Le bilan de votre société, à cette dite date, vous sera présenté comme suit, sous sa forme condensée habituelle. Savoir en fr.) :

ACTIF	
Actif disponible	5.770.3:0 20
Actif indisponible, mais réalisable	649.589 25
Actif immobilisé, non réalisable	808.438 84
Actif statutaire	13.503.000 00
Total	<u>19.737.354 35</u>
PASSIF	
Passif exigible (créances)	3.283.225 53
Passif non exigible (réserves)	3.054.128 82
Passif statutaire (actions)	19.500.000 00
Total	19.737.354 35

Si nous rapprochons, pour les comparer, les divers termes de ce bilan, nous constaterons :

1° Que le Passif exigible, qui comprend aussi la somme nécessaire pour payer aux actionnaires (de capital et de jouissance), le montant du dividende proposé pour l'exercice dont nous nous occupons présentement, que le total du Passif exigible, disons-nous, est de 3.283.225 53

et que ce total est plus que représenté par un actif disponible de 5.779.326 26
laissant un excédent de 2.406.100 73

2° Qu'en ajoutant à ces 2.406.100 73

a) l'Actif indisponible, mais réalisable de 649.589,25

b) l'Actif immobilisé de 808.438 84

On forme un total de 3.954.128 84

3° Enfin, quant aux 12.500.000 francs formant le complément du Passif de votre bilan, il n'a plus aujourd'hui qu'une valeur nominale de 6.942.500 82

Le susdit capital de 13.500.000 francs ayant été remboursé et remplacé par les actions de jouissance, jusqu'à concurrence de 5.557.500 00

Telle est la situation qui résulte de votre Bilan au 31 janvier dernier. Vos commissaires, qui en ont examiné les éléments, les ont reconnus exacts. Ils rendent incontestable l'excellente situation de la société.

Quant à l'exploitation de votre entreprise pour l'exercice 1893-94, la la réduction des bénéfices réalisés est due à la baisse commerciale du cours du zinc, dont la moyenne est descendue encore, de 52,77 en 1892 à 43,94 pour 1893.

Les bénéfices réalisés pour le dernier exercice ne permettent donc pas à vos administrateurs de vous proposer un dividende égal à celui du précédent exercice.

Vos administrateurs vous proposent, en outre, de procéder à l'amortissement partiel, pour 73.831 17

de plusieurs éléments de votre actif, mobilier, matériel, laboratoire.

Et l'amortissement intégral pour 247.688 74

des dépenses de premier établissement de votre laverie), des travaux neufs et des constructions et routes.

Soit un total à amortir de 321.519 91

en outre des 385.000 00

à appliquer à l'amortissement de 770 de vos actions de capital.

Ce qui fixe à 706.519 01

le montant des amortissements effectifs qui seraient réalisés pour l'exercice 1893-1894.

Vos commissaires des comptes vous proposent donc de ratifier, telles qu'elles sont ci-dessus résumées, les propositions de votre conseil d'administration.

7 avril 1894.

VAN HYMBEECK.

C. COUSIN.

Après ce rapport, lecture est donnée de l'inventaire.

M. Albert Crozes, administrateur délégué, donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Lors de notre dernière réunion, nous vous signalions la brusque dépréciation que les cours du zinc avaient subie à la fin de l'année 1892. La baisse s'est accentuée pendant l'exercice dont nous venons vous soumettre les comptes à votre approbation : la moyenne des cours, qui était de 52 fr. 77 c. en 1892, n'a été que de 43 fr. 94 c. en 1893, soit une différence en moins de 8 fr. 83 c. par 100 kg.

Cette baisse importante a exercé sur le prix de vente de nos minerais et, par conséquent, sur nos recettes, une fâcheuse influence qui n'a été corrigée que partiellement par les économies réalisées dans nos divers services.

Dans ces conditions défavorables, nous avons dû suspendre temporairement l'exploitation de quelques chantiers qui ne nous donnaient pas une rémunération suffisante et restreindre nos ventes, rendues moins productives par l'abaissement des prix.

Aussi, nos livraisons de minerais calcinés qui, en 1892-1893, s'étaient élevées à 47.683.255 kg

n'ont-elles été en 1893-1894 que de 41.471.638 —

soit une diminution de 6.311.017 kg

que l'augmentation de la teneur en zinc des minerais facturés pendant ce dernier exercice n'a pu entièrement compenser.

Pour les minerais crus, la différence en moins sur les quantités vendues apparaît plus forte encore : elle est de 14.131.519 kg.

Mais il convient de faire observer que cette différence porte, presque exclusivement, sur les minerais de deuxième catégorie et sur les terres pauvres des dépôts de Planu Sartu que nous livrions précédemment à la société de lavage, en vertu de contrats qui se sont terminés en 1892 et en 1893. Nous devons, d'ailleurs, ajouter qu'une partie de ces minerais a trouvé un emploi plus avantageux que par le passé dans notre laverie de Malfidano dont elle a contribué à augmenter le rendement.

Par suite de la diminution de nos livraisons et de la dépréciation des minerais livrés, les produits de toute nature ont été seulement de fr. 6.573.083 55

tandis qu'ils s'étaient élevés, en 1892-1893, à 7.458.501 B3

soit une diminution de 885.418 08

Mais, par contre, nous avons réduit, autant que possible, nos frais d'exploitation, de telle sorte que le total des dépenses, qui avait été, en 1892-1893, de fr. 3.411.618 50

n'a pas dépassé, en 1893-1894 3.229.642 04

présentant une réduction de fr. 181.976 46

en faveur du dernier exercice.

On voit, par les chiffres qui précèdent, que le bénéfice brut de cet exercice a été de fr. 3.343.441 51

dont, il faut déduire les prélèvements opérés pour les amortissements ci-après, savoir :

Mobilier, matériel maritime et terrestre : 73.831 17

Travaux neufs, constructions et routes : 60.476 02

Laverie de Malfidano (compte de premier établissement) : 187.212 72

Total 321.519 91

Le bénéfice disponible de l'exercice 1893-1894, ressort donc à 3.021.921 00

présentant avec celui de l'exercice 1892-1893 3.679.527 00

une différence en moins, de 657.605 40

Ainsi que vous avez pu le constater par l'examen du bilan qui a été mis, comme d'habitude, à votre disposition, une petite modification a été apportée à la forme de ce document. Des valeurs qui étaient inscrites à l'actif, sous une seule rubrique « Matériel des travaux, matériel maritime, matières, matériaux, mobiliers, etc. », sont divisées en deux articles distincts ; il est rationnel, en effet, de classer séparément d'une part les mobiliers et le matériel auxquels nous faisons subir chaque année des amortissements réguliers et, d'autre part, les approvisionnements en magasin, qui ne sont pas susceptibles d'être amortis.

Vous avez dû remarquer aussi, que le compte ouvert à la Laverie de Malfidano est soldé.

Cette vaste usine a été, vous le savez, commencée à la fin de l'année 1888.

Les dépenses nécessitées par la construction et l'installation du bâtiment principal et de ses annexes, l'outillage, la conduite des eaux, en un mot les dépenses du premier établissement, ont été :

1888-1889	33.840 11
1889-1890	33.484 80
1890-1891	147.458 24
1891-1892	94.244 58
1892-1893	128.935 16

1893-1894	75.842 94
La laverie a donc coûté	814.105 83

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO
(suite)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1894)

Les résultats qu'elle a donnés pendant les quatre derniers exercices ont permis de l'amortir dans ce court espace de temps, sur ses propres bénéfices. Elle ne figure plus au bilan que pour mémoire.

En 1893-1894, sa production s'est élevée à 17.248 163 kg de terres lavées crues et à 163.858 kg de galène argentifère.

Cette production importante a été obtenue par l'enrichissement de minerais pauvres, dont la majeure partie restait autrefois sans emploi.

Elle est destinée à s'accroître, le jour ou nous recouvrerons la libre disposition des terres et des roches, beaucoup plus riches, que nous livrons actuellement à la Société pour le lavage des minerais en Sardaigne.

Vous vous souvenez que, par un contrat en date de septembre 1877, nous nous sommes engagés à livrer à cette société, pendant une période de dix ans, une grande partie des minerais de décharges que nous produisons.

Ce contrat, qui a été l'objet de prorogations successives, prend fin le 31 décembre 1894.

Nous n'avons pas l'intention de le renouveler. Il nous paraît plus conforme à nos intérêts d'utiliser nous-mêmes les minerais dont il s'agit en leur faisant subir la préparation mécanique nécessaire à leur enrichissement, soit dans notre propre laverie, soit dans celle que la Société de lavage a créée sur notre domaine, à Buggerru, et qui doit devenir notre propriété à l'expiration du traité.

C'est, principalement, en vue de favoriser l'alimentation de ces deux établissements, qui consomment journellement des quantités énormes de minerais, que nous avons augmenté la puissance de nos moyens de transport. La traction mécanique est maintenant installée sur les deux versants de la vallée de Buggerru.

Elle nous procure une économie déjà très appréciable et qui sera surtout sensible pendant l'exercice actuellement en cours.

*
* *

Nous vous disions, dans notre dernier rapport, qu'afin d'assurer l'écoulement de nos produits et d'en tirer le meilleur parti possible, nous avons repris le projet, depuis longtemps conçu par votre société, de construire une usine à zinc.

En acquérant un terrain à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais), nous avons fait un premier pas dans cette voie.

Le prix d'achat de ce terrain s'est élevé à 227.992 fr. 40 c, somme pour laquelle il a été inscrit au bilan établi à la date du 31 janvier 1893.

Depuis lors, nous avons dû, pour faciliter le raccordement avec le chemin de fer de Dourges à Hénin-Liétard, échanger quelques parcelles, en acquérir d'autres, de telle sorte que le prix principal d'achat s'est trouvé porté à 230.992 fr. 40 c.

Aussitôt après l'achèvement des études préparatoires, nous avons entrepris les travaux de construction.

Ces travaux ont été conduits très rapidement ; ils sont actuellement fort avancés.

À moins de circonstance imprévues, nous comptons pouvoir commencer la fabrication du zinc brut, dans le second semestre de l'année courante.

Le moment est donc prochain où notre société, élargissant la base de son action, pourra, de même qu'un grand nombre de compagnies similaires, adjoindre l'industrie de fondeur à celle de mineur qu'elle a exercée jusqu'à présent.

Cette transformation, vous le comprenez, devra s'opérer avec prudence, par étapes successives, en tenant compte à la fois des engagements qui nous lient avec nos acheteurs de minerais, des besoins de la consommation et de la situation générale du marché du zinc, dont nous sommes solidaires.

En terminant cet exposé de nos opérations pendant l'exercice 1893-1894 nous devons vous faire connaître que nous ayons pris, en temps utile, les dispositions nécessaires pour que notre société ait sa place à l'Exposition internationale d'Anvers.

Les questions à l'ordre du jour de cette assemblée, et sur lesquelles vous aurez à rendre vos décisions, sont les suivantes :

1° Approbation des comptes de l'exercice 1893-1894
Répartition des bénéfices nets et fixation du dividende

Conformément aux articles 30 et 31 des statuts et aux conclusions du rapport de vos commissaires des comptes, nous vous proposons de répartir de la manière suivante les fr. 3.021.921 60

formant le solde du compte de profits et pertes, y compris le reliquat du fonds d'amortissement :

Intérêts et dividendes

105 francs par action sur 14.660 actions de capital : 1.539.300 00

80 francs par action sur. 10.340 actions de jouissance : 827.800 00

Amortissement

Prélèvement statutaire : 125 000 00

Excédent de l'exercice précédent 4.000 00

Intérêts 5 % sur 10.340 actions amorties : 258.500 00

Conseil d'administration : 226.235 06

2.980.235 06

Il restera un excédent disponible de 41.686 06

que nous vous proposons de reporter à l'exercice suivant.

Il a été distribué, le 1^{er} novembre 1893, un acompte de 26 francs par action. Il restera donc à payer, si vous adoptez la proposition qui vous est soumise, 80 francs par action de capital et par action de jouissance.

Le paiement en aura lieu au siège social, 13, boulevard Haussmann, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} juin 1894.

Le fonds consacré à l'amortissement des actions s'élève, cette année, à 387.500 francs.

Le tirage ne se faisant que par dizaines, cette somme permet de rembourser 770 actions à 500 francs chacune, et laisse un excédent de 2.500 francs qui sera reporté au fonds d'amortissement de l'exercice suivant.

À la fin de la séance, nous procéderons au tirage de ces 770 actions qui seront remboursées à 500 francs et échangées contre des actions de jouissance, à partir du 1^{er} juillet 1894, au siège de la société, 13, boulevard Haussmann.

Le nombre des actions amorties se trouvera ainsi porté à 11.110.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO

(suite)

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 8 juillet 1894)

2° Établissement de Noyelles-Godault

Par une décision en date du 12 mai 1873, vous avez autorisé votre conseil d'administration à émettre un emprunt dont le produit serait spécialement affecté à l'acquisition, la location ou la création de tous établissements de traitement des minerais.

Grâce aux amortissements opérés et aux réserves constituées pendant ces dernières années, nous disposons de ressources plus que suffisantes pour installer et mettre en marche notre usine.

Nous ne pensons pas avoir à user de la faculté que vous nous avez donnée.

Nous ne vous demandons pas cependant de la retirer. Nous vous prions seulement, quant à présent et pour plus de régularité, d'autoriser le prélèvement sur les ressources disponibles, des sommes nécessaires pour la construction et la mise en marche de l'usine de Noyelles-Godault.

3° Nomination d'un membre du conseil d'administration

Remplacement de M. Albert Crozes, administrateur sortant et rééligible.

Aux termes de l'article 18 de vos statuts, votre conseil d'administration se renouvelle, chaque année, par cinquième.

L'administrateur, sortant cette année est M. Albert Crozes.

Nous vous rappelons que les administrateurs sortants sont rééligibles et nous vous proposons de réélire M. Albert Crozes.

4° Nomination de deux commissaires pour la vérification des comptes de l'exercice 1894-1895

Vous aurez à renouveler le mandat de vos commissaires des comptes.

Nous vous proposons de réélire M. van Hymbeeck et M. C. Cousin, et de fixer au total de 3.000 francs les honoraires qui leur sont attribués.

5° La séance se terminera par le tirage des 770 actions amorties qui doivent être remboursées au pair de 500 francs et échangées contre des actions de jouissance.

.....

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO

(suite)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 juillet 1894)

Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 1894

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, du 10 mai 1894, dans laquelle ont été décidées diverses modifications aux statuts.

Le jeudi dix mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, MM. les actionnaires de la Société anonyme des Mines de Malfidano se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à l'hôtel Continental, à Paris, à 4 heures de l'après-midi.

Aux termes de l'article 39 des statuts, M. J. Débrousse, président du conseil d'administration, occupe le fauteuil de la présidence.

Il appelle au bureau, comme scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents. Dans l'ordre de la liste, ce sont MM. Débrousse, Émile Mauger et [Raymond] Fournier.

M. Débrousse, président l'assemblée, se récuse comme scrutateur. MM. Émile Mauger et Fournier déclarent accepter ces fonctions et s'installent au bureau.

Le bureau, ainsi constitué, désigne comme secrétaire M. Ducourau, qui accepte.

Le bureau prend connaissance des avis de convocation qui ont été insérés dans le journal la *Gazette des tribunaux*, numéro légalisé des 2 et 3 avril 1894, journal désigné comme feuille d'annonces légales.

L'insertion a été faite, en plus, dans un grand nombre, d'autres journaux, tels que le *Journal des actionnaires*, la *Semaine financière*, le *Journal des chemins de fer* et le *Moniteur des tirages financiers*, etc.

Il est donné lecture de l'insertion, faite dans ces journaux, qui est ainsi conçue.

Mines de Malfidano

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL SOCIAL : 12.000.000 francs

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 10 mai prochain, à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel Continental (entrée rue Rouget-de-l'Isle), à Paris.

1° L'assemblée générale ordinaire délibérera sur les objets portés à l'ordre du jour, et notamment sur l'approbation, des comptes de l'exercice 1893-1894 et la fixation du dividende de cet exercice.

Il sera procédé, dans cette séance, au tirage au sort de 770 actions qui seront amorties et remboursées au pair de 500 francs ;

2° L'assemblée générale extraordinaire délibérera sur le dédoublement des actions de la Société et sur certaines modifications à apporter aux statuts,

Les délibérations relatives aux modifications des statuts ne pouvant être valables que si l'assemblée réunit la moitié au moins du capital de la société, MM. les actionnaires sont instamment priés d'effectuer le dépôt de leurs titres et d'assister à la séance ou de s'y faire représenter.

Les porteurs de vingt actions et au-dessus doivent, pour assister à l'assemblée, déposer leurs titres au siège social, 13, boulevard Haussmann, cinq jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion.

Les récépissés de banques et autres établissements financiers agréés par le conseil, seront admis comme dépôt.

MM. les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à vingt, peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux, conformément à la loi du 1^{er} août 1893.

Le bureau vérifie ensuite la feuille de présence et constate que, sur treize mille cinq cent quatre-vingt-sept actions déposées en vue de l'assemblée, douze mille neuf cent trente-quatre actions, sont représentées, neuf mille cent quatre par leurs propriétaires et trois mille huit cent trente par des actionnaires de la Société et munis de pouvoirs.

Le président donne lecture des huit paragraphes de l'article 43 des statuts, ainsi conçus :

(suite)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 août 1894)

Modifications aux statuts

« Art. A3. — L'assemblée générale peut apporter aux statuts, sur la proposition du conseil d'administration, les modifications dont l'utilité serait reconnue.

Elle peut décider notamment :

1° La modification de l'objet social ;

2° L'augmentation ou la diminution du fonds social et le remplacement des titres qui le représentent par d'autres coupures ;

3° Le changement de nationalité de la société ;

4° La prorogation de la durée de la société ou sa dissolution avant le terme prévu ;

5° Et toute transformation de société et fusion avec d'autres sociétés.

Les résolutions à cet égard devront, pour être valables, être prises dans une assemblée générale composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social. »

Le président déclare ensuite que le nombre des actions représentées dépassant la moitié du capital social, l'assemblée générale peut valablement, d'après la loi et les statuts, délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour, et il ouvre la séance à 4 heures.

La parole est donnée à M. Albert Crozes, administrateur délégué, pour la lecture du rapport suivant, présenté par le conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 1894

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour vous soumettre une question qui présente, pour nous tous, un grand intérêt.

Constituée par une délibération de l'assemblée générale du 31 mars 1869, date à laquelle fut décidée la transformation de la société civile en société anonyme, au capital de 12.500.000 francs, votre compagnie compte, actuellement, vingt-cinq ans d'existence.

Pendant cette période de vingt-cinq années, dont une a été sans produit, a cause de la guerre avec l'Allemagne, elle a donné, en intérêts et dividendes (fr.) 41.617.500

créé, en dehors de la réserve statutaire montant à 1.262.442 fr. 28 c, une réserve spéciale de 9.650.000

et consacré à l'amortissement des actions 5.555.000

Soit un total de 49.822.500

qui représente près de quatre fois son capital social, sans compter les amortissements opérés sur le matériel d'exploitation et de transport, sur les mobiliers de toute nature, sur les travaux et constructions et enfin sur les domaines dont elle a fait l'acquisition en 1873 et en 1884, amortissements qui représentent une somme de plus de quatre millions.

Ces chiffres témoignent d'une rare prospérité.

Aussi, vos actions ont-elles acquis une plus-value considérable.

Le niveau auquel elles sont parvenues a pour conséquence de les rendre inaccessibles à un certain nombre de capitalistes. D'un autre côté, sur les 25.000 actions de 500, francs émises lors de la formation de la société, 11.110 ont déjà été appelées au remboursement au pair. Nous avons donc deux sortes de titres donnant lieu à des cotes distinctes : les actions de capital et les actions de jouissance.

(suite)

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 19 août 1894)

Le petit nombre des titres rentrant dans l'une ou l'autre de ces catégories, joint à leur prix élevé, entrave leur négociation. Le marché, sur lequel elles se meuvent respectivement est si étroit, qu'il suffit parfois d'un ordre d'achat ou de vente, de minime importance, pour faire subir aux cours d'énormes fluctuations. Il est aussi malaisé d'entrer dans notre valeur que d'en sortir.

Afin de remédier aux inconvénients résultant de cette situation, plusieurs actionnaires avaient, il y a quelques années, exprimé le désir de voir la société user de la faculté que lui donnent les statuts de fractionner ses actions.

L'article 43 prévoit, en effet, dans son deuxième paragraphe, « l'augmentation ou la diminution du fonds social et le remplacement des titres qui le représentent par d'autres

coupures » Il exige, seulement, pour la validité des résolutions à cet égard, qu'elles soient prises par une assemblée générale composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié, au moins, du capital social.

Après examen de la question, nous dûmes reconnaître que, dans l'état de la législation alors en vigueur, cette opération, bien quelle fut autorisée par les statuts, était absolument irréalisable, les prescriptions formelles de l'article premier de la loi du 24 juillet 1867 nous opposaient un obstacle insurmontable

Cet obstacle a disparu ; il a été levé par la loi du 1^{er} août 1893, dont l'article premier a abaissé de 500 francs à 100 francs, le minimum des actions ou coupures d'actions, pour les sociétés qui ont un capital supérieur à 200.000 francs.

Nous venons, en conséquence, vous proposer de décider, conformément à la loi et aux statuts, la division des actions de capital et des actions de jouissance.

Votre conseil estime que, pour atteindre le but poursuivi, c'est-à-dire pour faciliter la négociation de vos titres, il suffira de les dédoubler. Telle est la résolution à laquelle, il s'est arrêté après une étude approfondie de la question et qu'il vous demande de sanctionner par votre vote.

Cette résolution entraînera la modification de quelques articles des statuts, dont le texte devra être mis en harmonie avec la décision que vous êtes appelés à rendre et avec les dispositions de la nouvelle loi sur les sociétés.

C'est ainsi que les administrateurs devront, désormais, posséder 200 actions au lieu de 100, le nombre des actions donnant le droit d'assister aux assemblées générales sera porté de 20 à 40, mais, par application de l'article 4 de la loi du 1^{er} août 1893, les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé pour être admis dans l'assemblée pourront se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux

Si vous approuvez notre proposition, nous prendrons les mesures nécessaires pour que l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes, à raison de deux pour une, puisse s'opérer dès le 1^{er} juillet 1894.

Le tirage au sort des actions à amortir cette année s'est fait tout à l'heure dans les conditions habituelles. Les 770 actions de capital sorties à ce tirage, seront remboursées au pair de 500 francs et échangées chacune contre deux actions nouvelles de jouissance.

À partir de l'an prochain, les tirages s'appliqueront aux 27 780 actions nouvelles de capital, de 250 francs chacune, qui seront émises en remplacement des 13.891 actions de capital subsistantes ; ils porteront, chaque année, sur un nombre d'actions double de celui qui est prévu aux tableaux actuels d'amortissement et dont les numéros consécutifs seront extraits par série de vingt au lieu de dix, d'une roue que nous vous demandons l'autorisation de substituer à celle qui a été affectée jusqu'ici à cet usage.

L'amortissement du capital social continuera donc à s'effectuer dans les conditions et proportions déterminées par l'acte constitutif de notre société.

Après ces explications générales, il ne nous reste plus qu'à vous donner lecture, un par un, des articles des statuts auxquels nous vous proposons des modifications et du texte des articles nouveaux que nous soumettons à votre approbation.

M. le Président donne lecture de chaque article des statuts tel qu'il est rédigé actuellement dans l'acte constitutif de la société, et du projet nouveau qui est proposé comme modification, et dont un exemplaire a été remis à chaque actionnaire présent.

Cette lecture ne porte que sur les paragraphes des articles à modifier.

Les explications sont données au fur et à mesure de l'examen de chacun des articles, et l'assemblée procède successivement aux votes suivants, réunissant tous l'unanimité, après épreuve et contre-épreuve.

(À suivre.)

ENTENTE MALFIDANO ET VIEILLE-MONTAGNE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 juillet 1894)

L'arrangement Malfidano et Vieille-Montagne est un fait accompli. Il est cependant subordonné dans son exécution définitive au renouvellement du Syndicat du zinc, à la non-acceptation par la Chambre des droits proposés sur le zinc.

On espère que, grâce à cet arrangement, le renouvellement du syndicat sera très facilité.

LE SYNDICAT DU ZINC
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 août 1894)

Nous avons été les premiers à annoncer l'entente de la Vieille-Montagne avec Malfidano. Depuis ce moment, on parle beaucoup du renouvellement du syndicat à raison de la participation assurée de la Société de Malfidano au cas où ledit syndicat se reconstituerait

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître les noms des producteurs de zinc appelés à figurer au contrat. Les voici dans l'ordre de la limitation de leur production respective (chiffres de 1891)

Groupe franco belge	118.008
Groupe silésien	90 864
Groupe rhénan	39 811
Groupe anglais	26.644
Tonnes	275.327

Le groupe franco-belge se compose de neuf sociétés dont voici l'énumération dans l'ordre tracé par leur puissance de production (chiffres de 1891)(kg) :

Vieille-Montagne	54.638 976
Asturienne	18.652 143
Austro-Belge	9 565 811
Dumont frères et sœurs	8.494.429
L de Lamine	6.910 719
Compagnie Bleyberg	5.858.350
Nouvelle-Montagne	5.630.988
Société de Prayon	4.192.165
Eschger Ghesquière	3.895.979

Le groupe anglais est formé de sept sociétés peu importantes, si l'on en excepte la société Vivian et fils

Le groupe silésien comprend dix sociétés, dont quatre sont très importantes L'une d'elles, la Silésie, réalise presque la moitié du chiffre de production de la Vieille-Montagne

Le groupe rhénan représente sociétés de force sensiblement égale, en dehors de la Société Stolberg-Westphalie (5.268.164 kil).

Le syndicat, s'il se constitue, embrassera donc 32 sociétés concurrentes, y compris Malfidano

Toutes ces compagnies réclament une augmentation du chiffre de leur production actuelle, qui est déjà de 10 % supérieur au premier chiffre de limitation du syndicat primitif de 1881

On nous dit au dernier moment que le syndicat rencontre des obstacles nouveaux pour son renouvellement.

LE SYNDICAT DU ZINC
par F. L. [Francis LAUR]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 août 1894)

Quelques-uns de nos confrères ont reproduit l'entrefilet suivant :

« Aucune négociation n'est engagée en ce moment, nous dit-on, pour le renouvellement du syndicat du zinc. On assure, d'autre part, que la Société de Malfidano aurait renoncé à passer un nouveau contrat pour 1895 avec deux établissements producteurs de zinc de la province de Liège. Si le fait est vrai, il en résulterait que le renouvellement du syndicat deviendrait problématique. »

Nos confrères nous permettront de rectifier ces nouvelles, qui peuvent avoir, sur le cours du zinc, une influence irrationnelle.

Il n'est pas exact de dire qu'aucune négociation n'est engagée en ce moment pour le renouvellement du syndicat. La vérité est qu'elles n'ont jamais cessé de se poursuivre. Elles sont moins actives en ce moment par suite de l'époque des villégiatures. Une circonstance fortuite a dû aussi influencer sur les pourparlers. M. Saint-Paul de Sinçay, le directeur général de la Vieille-Montagne, qui, on le sait, a su conquérir, autant par sa situation que par son caractère et sa loyauté, une grande influence dans le syndicat, M. de Sinçay, a été victime d'un accident de cheval ; il a eu la jambe cassée et est en ce moment à Aix-les-Bains.

Aussitôt après sa guérison et dès son retour à Angleur, nul doute que les négociations ne soient reprises avec activité. Il n'y a, du reste, aucun péril en la demeure, l'association ne prenant fin qu'au 1^{er} janvier 1895.

*
* *

Voilà pour un premier point. Maintenant il est exact que Malfidano n'a pas renouvelé deux contrats de minerais avec deux établissements producteurs de zinc de la province de Liège.

Mais, ce qu'on n'a pas dit, c'est que ces deux établissements ne faisaient pas partie du syndicat. Or, Malfidano en faisant partie, en cas de renouvellement, il a été, dès maintenant, admis que les minerais des syndicaux seraient réservés aux syndicaux eux mêmes, ce qui semble tout naturel, puisque les dissidents sont précisément les artisans de la baisse des cours.

*
* *

Le seul point noir serait donc uniquement le défaut d'entente des trente usines dont nous avons donné la nomenclature.

Il est certain que si les membres du syndicat arrivaient avec des exigences nouvelles et des prétentions inacceptables, l'entente serait rompue.

Mais la baisse du zinc à 15 livres rend l'accord plus nécessaire que jamais, et nous sommes convaincus que l'on finira par s'entendre.

LA NOUVELLE USINE DE MALFIDANO [À NOYELLES-GODAULT]

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 19 août 1894)

La Compagnie de Malfidano a commencé son installation d'une usine à zinc, entre Douai et Dourges, dans les marais qui bordent le canal.

C'est le chemin de fer de la Compagnie de Dourges qui assurera le transport à la gare d'Hénin-Liétard.

D'après le rapport du conseil d'administration, cette société a distribué en 25 ans 41.617.000 francs et mis en réserve plus de huit millions, au total 49 millions, quatre fois le capital primitif.

[...] Espérons que le voisinage des deux usines n'engendrera pas de crises de salaires.

LES FILONS COUCHES DE MALFIDANO

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 septembre 1894)

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Mon cher camarade,

Je viens de lire dans *l'Écho*, page 997, dans l'article qui a pour titre « La nouvelle usine de Malfidano », la phrase suivante :

« Le gîte de Malfidano le plus important est constitué par un immense filon presque vertical disposé parallèlement aux calcaires encaissantes. »

Je ne sais d'où vous vient ce renseignement car, si je ne me trompe, il n'a été publié aucune étude géologique sur ce gisement remarquable ; mais je dois faire connaître que dans les mois de février 1874 et 1875, j'ai remis à l'administration des mines de Malfidano, dont j'étais l'ingénieur, sous les ordres de M. Bourdiol, directeur, deux rapports dans lesquels je traitais, aussi complètement que possible, la question géologique, ce qui, du moins, à ma connaissance, n'avait jamais été fait auparavant. *Suum cuique.*

Tous les gisements de Malfidano sont des filons-couches, modifiés par l'émission d'eaux thermales, telle est l'observation capitale produite par moi dans ces rapports et que je faisais suivre d'autres considérations sur l'âge relatif des différentes nature de calamine.

Du reste, l'administration de Malfidano ne vous refusera pas la communication de ces rapports et je pense que, non seulement vous les lirez avec plaisir, mais encore, vous trouverez utile d'en publier, dans *l'Écho*, quelques extraits dont la lecture intéressera certainement vos lecteurs.

Veillez agréer, etc.

P. VAÏSSE.

LES IDÉES
ET LES RENSEIGNEMENTS DES AUTRES
(*Paris-Capital*, 10 octobre 1894)

Du *Progrès financier* :

« La baisse des actions Malfidano et les explications qu'on lui a cherchées ont ramené l'attention sur le Syndicat des producteurs du zinc formé en 1885 et qui doit expirer le 31 décembre prochain.

Les grands producteurs du zinc comprennent tous l'intérêt qu'il y a à renouveler des conventions qui ont pu atténuer, dans une certaine mesure, la dépréciation du métal.

Mais il semble que les négociations en vue de la prolongation du Syndicat seront plus laborieuses que d'ordinaire en raison de la perturbation produite dans l'industrie depuis 1891.

On constate, en effet, que la production, grâce aux hauts cours obtenus, s'est développée dans d'énormes proportions, puisque, en neuf années, elle s'est accrue de plus d'un quart et que la réaction récente des cours n'a pas eu d'effet sur le chiffre de la production qui a continué à augmenter. On observe aussi que la production des États-Unis a, dans le même laps de temps, à peu près doublé. De 12 % dans la production totale de 1885, la proportion s'est élevée à près de 20 % l'année dernière. »

1894 (DÉCEMBRE) :
MISE EN ROUTE DE L'USINE DE NOYELLES-GODAULT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL [CIC]
(*Le Journal des chemins de fer*, 30 mars 1895)

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 23 des statuts, le conseil a provisoirement nommé administrateurs, en remplacement de M. de La Bouillerie, M. Albert Crozes, directeur honoraire au ministère de finances, administrateur délégué de la Société des mines de Malfidano.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE MALFIDANO
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 27 mai 1895
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1895)

Le lundi vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, les actionnaires de la Société anonyme des mines de Malfidano se sont réunis à l'hôtel Continental, à Paris, à 3 heures de l'après-midi.

Aux termes de l'article 39 des statuts, M. Débrousse, président du conseil d'administration, occupe le fauteuil de la présidence.

Il appelle au bureau, comme scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents. Dans l'ordre de la liste, ce sont MM. Débrousse et Émile Mauger. Viennent ensuite

MM. Lamy, Crozes, [Raymond] Fournier, Palyart ⁸, Baroche ⁹, [Adolphe] Bourgeois et Bertin.

M. Débrousse, président l'assemblée, se récuse comme scrutateur, ainsi que MM. Mauger, Lamy, Crozes, Fournier, Baroche et Bourgeois. MM. Palyart et Bertin acceptent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau, ainsi constitué, désigne comme secrétaire M. Ducourau.

Le bureau prend connaissance de l'avis de convocation qui a été inséré dans le journal *La Gazette des tribunaux*.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Les bénéfices réalisés pendant l'exercice qui vient de finir et dont nous avons l'honneur de soumettre les comptes à votre approbation ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Cette diminution ne tient ni à un affaiblissement de notre production ni à un ralentissement de nos ventes de minerais ; elle a uniquement pour cause la dépréciation que les cours du zinc ont subie en 1894 : la moyenne de ces cours n'a pas dépassé, en effet, 39 fr. 23 c., alors qu'en 1893, elle avait été de 43 fr. 94 p., soit une différence en moins de 4 fr. 71 c. par 100 kg.

La situation de nos mines continue à être bonne ; les abattages effectués dans les divers chantiers ont donné, comme quantités et comme teneurs, des résultats satisfaisants. La production des calamines en roche a été sensiblement égale à celle de l'exercice précédent.

Quant aux terres lavées calcinées, leur production s'est accrue de 5.000 tonnes.

Les expéditions de produits calcinés (calamines en roche, minerais zinco-plombeux et terres lavées) qui n'avaient été, en 1893-1894, que de Kg. 41.471.638

se sont élevés en 1894-1895 à 46.732.554

d'où résulte une augmentation de 5.260.916

Pour les minerais calaminaires crus, les livraisons ont été de 29.705.415

l'année précédente, elles avaient été de 35.756.563

soit une différence en moins de 6.051.148

Cette différence, qui porte sur des minerais de peu de valeur, se trouve compensée, et au delà, par l'augmentation ci-dessus indiquée des ventes de minerais calcinés. Elle s'explique, d'ailleurs, en partie, par la cessation de nos livraisons de terres pauvres à la Société pour le lavage des minerais en Sardaigne.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous vous avons fait connaître les motifs pour lesquels nous étions décidés à ne pas renouveler le contrat qui nous liait avec cette société et qui devait prendre fin le 31 décembre 1894.

Depuis lors, nous nous sommes entendus avec la Société de Lavage pour avancer cette échéance qui a été fixée d'un commun accord au 31 octobre.

Au jour convenu, la Société de Lavage nous a remis les bâtiments de la laverie qu'elle exploitait sur notre domaine à Buggerru, et qui sont devenus notre propriété, à

⁸ Un dénommé Antoine-Ernest Palliard (1834-1908) avait épousé la sœur d'Émile Mauger. En 1887, lorsque la maison Mauger & Cie se transforme en S.A. du chemin de fer de Caen à la mer, le premier conseil comprend MM. Palyart père et fils aîné. Mais tout comme ici, on ignore s'il s'agit d'Antoine-Ernest et de Georges, officier de haras, élu en 1895 président du quotidien *Gil Blas*, ou bien du frère cadet d'Antoine-Ernest, Émile Palyart (1838-1904), ancien commissaire aux comptes de la Compagnie franco-algérienne (autre affaire Mauger), et de son fils aîné Marcel, avocat au Conseil d'État et à la cour de cassation.

⁹ Probablement Alphonse Baroche (1833-1904), ancien TPG, ancien administrateur du Crédit foncier et du CIC, fils du ministre du Second Empire Jules Baroche et frère d'Ernest Baroche, qui fut quelques mois administrateur des Chemins de fer de Picardie et des Flandres au côté de MM. Débrousse et Adolphe Bourgeois avant d'être tué le 29 octobre 1870 au Bourget, à la tête du 12^e bataillon de mobiles.

l'expiration du traité. Nous lui avons racheté le matériel, l'outillage et le mobilier qui lui appartenaient au prix de 45.000 fr.

Les modifications, réparations et additions que nous dû faire pour améliorer la marche de la laverie, ont nécessité des frais complémentaires qui représentaient, à la date du 31 janvier 1895, une somme de 28.533.03

Le total de la dépense à laquelle a donné lieu la reprise de la laverie de Buggerru par notre société s'élève donc à 73.533.03

Cette dépense a été mise, en entier, à la charge de l'exercice, de sorte que, dans le bilan dont il vous a été donné lecture, la laverie de Buggerru, de même que celle de Malfidano, ne figure à l'actif que pour mémoire.

*
* *

Tandis que nos opérations ordinaires s'exécutaient en Sardaigne, nous menions activement en France les travaux d'édification de l'usine de Noyelles-Godault, que les pluies exceptionnelles de l'été avaient un moment contrariés. Indépendamment de la halle des fours qui a 182 mètres de long sur 18 mètres de large et qui est achevée, nous construisons 1.000 mètres environ de voies ferrées pour nous raccorder à l'embranchement de Dourges à Hénin-Liétard, une poterie et un séchoir pour les creusets, un atelier pour le broyage des minerais, des magasins pour les approvisionnements, un établissement pour les bureaux et le laboratoire, une maison de direction.

Le premier massif des fours a été mis au feu en décembre 1894, le second, en janvier 1895, le troisième en mai, d'autres le seront prochainement.

Les résultats obtenus dès le début de la marche des fours ont pleinement justifié la confiance que nous avons dans la compétence technique, l'activité et le dévouement de l'ingénieur distingué à qui nous avons donné la mission de diriger les travaux d'installation et d'exploitation de l'usine de Noyelles, M. Falisse. Ils ont, de plus, confirmé ce que nous savions des qualités spéciales de nos minerais, de leur facilité de traitement. L'emploi qui en a été fait dans nos fabrications nous a permis de constater, par notre propre expérience, que ces minerais méritent la réputation dont ils jouissent depuis longtemps auprès des fondeurs. Les analyses et les essais de laminage auxquels a été soumis le zinc brut provenant de nos distillations, nous donnent la ferme conviction que, sous le rapport de la malléabilité, de la ductilité, nos produits pourront sans désavantage soutenir la comparaison avec ceux de marques plus anciennes.

À l'époque de la clôture de l'exercice, les dépenses, de; toute nature effectuées depuis l'origine, pour l'usine de Noyelles-Godault, en y comprenant l'achat des terrains, s'élevaient à 1.263.903 fr. 65 c.

La crise qui sévit sur l'industrie métallurgique et l'augmentation du chiffré de nos immobilisations, en raison de la construction de l'usine de Noyelles-Godault, nous commandent, cette année plus que jamais, de ne pas nous écarter de cette règle de prudence.

En résumé, Messieurs, malgré, la faiblesse des prix du zinc qui a caractérisé l'exercice 1894-1895, votre société, poursuivant l'exécution du programme qu'elle s'est tracé, a continué à développer, pendant le cours de cet exercice, les moyens de production et d'écoulement de ses minerais. Elle se trouvera ainsi mieux armée pour traverser les périodes difficiles et profiter des périodes favorables.

Il est aisé, du reste, de se rendre compte des progrès qui ont déjà été accomplis jusqu'à présent dans cette voie. Si l'on se reporte à quelques années en arrière, on constate qu'en 1887-1888, exercice pendant lequel la moyenne des cours du zinc avait été de 38 fr. 40 c, le solde du compte de profits et pertes ne dépassa pas 1.972.753 fr.

39 c. ; le dividende fut, en conséquence, fixé à 67 fr. 50 c. par action entière de capital et à 42 fr. 50 c. par action entière de jouissance.

L'année dernière, bien que la moyenne des cours du métal n'ait été supérieure que de 0 fr. 83 e. par 100 kg à celle de 1887, le bénéfice net, après déduction de toutes les charges, s'est élevé à 2.541.812 fr. 86 c., permettant la distribution d'un dividende de 44 fr. par action de capital dédoublée et de 31 fr. 50 c. par action de jouissance dédoublée.

Ce simple rapprochement suffit pour faire apprécier l'importance des résultats déjà acquis et de ceux qu'on pourrait raisonnablement espérer le jour où l'industrie du zinc rentrerait dans des conditions normales.

Permettez-nous, en terminant, de vous mentionner que notre société a obtenu à l'Exposition internationale d'Anvers, en 1894, un diplôme de grand prix, c'est-à-dire la plus haute récompense.

Les questions à l'ordre du jour de cette assemblée, et sur lesquelles vous aurez à rendre vos décisions, sont les suivantes :

1° Approbation des comptes de l'exercice 1894-1895. — Répartition des bénéfices nets et fixation du dividende

Conformément aux articles 30 et 31 des statuts et aux conclusions du rapport de vos commissaires des comptes, nous vous proposons de répartir de la manière suivante les fr. 2.541.812 86

formant le solde du compte de profits et pertes, y compris le reliquat du fonds d'amortissement :

Intérêts et dividendes

44 francs par action sur 27.780 actions de capital : 1.222.320 00

31 francs 50 par action sur 22.220 actions de jouissance : 699.930 00

Amortissement

Prélèvement statutaire : 125.000 00

Excédent de l'exercice précédent : 2.500 00

Intérêts 5 % sur 22.220 actions amorties : 277.750 00

Conseil d'administration : 175.012.63

2.502.512 63

Il restera un excédent disponible de 39.300 23

que nous vous proposons de reporter à l'exercice suivant.

Il a été distribué, le 1^{er} novembre 1894, un acompte de 12 fr. 50 c. par action. Il restera donc à payer, si vous adoptez la proposition qui vous est soumise, 31 fr. 50 c. par action de capital et par action de jouissance.

Le paiement en aura lieu au siège social, 13, boulevard Haussmann, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} juin 1895.

Le fonds consacré à l'amortissement des actions s'élève, cette année, à 405.250 francs.

Le tirage ne se faisant que par vingtaines, cette somme permet de rembourser 1.620 actions à 250 francs, chacune et laisse un excédent de 25 francs qui sera reporté au fonds d'amortissement de l'exercice suivant.

À la fin de la séance, nous procéderons au tirage de ces 1.620 actions qui seront remboursées à 250 francs et échangées contre des actions de jouissance, à partir du 1^{er} juillet 1895, au siège de la société, 13, boulevard Haussmann.

Le nombre des actions amorties se trouvera ainsi porté à 23.840.

2° Nomination d'un membre du conseil d'administration en remplacement de M. Raymond Fournier, administrateur sortant et rééligible.

Aux termes de l'article 18 de vos statuts, votre conseil d'administration se renouvelle, chaque année, par cinquième.

L'administrateur sortant cette année est M. Raymond Fournier. Nous vous rappelons que les administrateurs sortants sont rééligibles et nous vous proposons de réélire M. Raymond Fournier.

3° Nomination de deux commissaires pour la vérification des comptes de l'exercice 1895-1896

Vous aurez à renouveler le mandat de vos commissaires des comptes. Nous vous proposons de réélire M. van Hymbeeek et M. C. Cousin et de fixer au total de 3.000 francs les honoraires qui leur seront attribués.

4° La séance se terminera par le tirage des 1.620 actions amorties qui doivent être remboursées au pair de 250 francs et échangées contre des actions de jouissance.

En exécution de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 1894, il a été procédé au dédoublement des titres de votre société. Cette opération est aujourd'hui à peu près terminée. Il ne reste plus à échanger que 146 actions anciennes de capital et 418 actions anciennes de jouissance.

La nouvelle roue affectée aux tirages comprenant, ainsi que le constate un procès-verbal en date du 6 mars 1895, les numéros de toutes les actions de capital récemment créées, aussi bien de celles qui ont été déjà remises aux porteurs des actions anciennes de capital que de celles qui, pour des motifs divers, n'ont pu être détachées de la souche, nous vous proposons de déterminer, par un vote, avant le tirage, l'ordre dans lequel ces dernières seront attribuées à chacune des actions de capital non encore dédoublées.

Toutes les propositions du conseil sont adoptées à l'unanimité.

Conseil d'administration

MM. Débrousse, président ; Albert Crozes, Émile Mauger, administrateurs délégués ; [Adolphe] Bourgeois, Raymond Fournier, administrateurs ; M. Bourdiol, directeur délégué.

Malfidano

(*Paris-Capital*, 8 janvier 1896)

Le marché des actions de Malfidano vient d'éprouver à nouveau des fluctuations assez étendues. Cette dépréciation continue provient de la diminution des bénéfices et des dividendes, conséquence de la profusion des gisements de zinc et du perfectionnement des outillages qui ont amené une surproduction telle que le prix du métal a considérablement baissé depuis quelques années. Que l'on ajoute à cela la concurrence plus grande que se font les diverses sociétés depuis que le syndicat est rompu et l'on aura l'explication de la défaveur qui s'attache momentanément aux titres de Malfidano.

MINES DE MALFIDANO

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 23 mai 1896)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société s'est tenue le 18 mai courant à l'Hôtel Continental.

Il ressort des comptes qui ont été présentés que l'exercice 1890-1896 a donné des résultats inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

D'après le rapport du conseil d'administration, les bénéfices bruts de l'exercice écoulé ayant pris fin le 31 janvier dernier ont été de 2.542.386 82

dont il faut déduire les divers paiements opérés pour les amortissements 229.540
53

Les bénéfiques nets se sont donc élevés à 2.313.846 29
présentant une différence en moins de 827.966 67
sur ceux de l'exercice 1894-1895 qui avaient atteint 2.541.813 86

Cette diminution dans les bénéfiques est due à la baisse des cours du zinc, dont la moyenne, qui était de 39 fr. 23 les 100 kg. en 1894, est tombée en 1895 à 36 fr. 96.

Les livraisons de minerais que la Société de Malfidano a faites en 1895-1896, tant à ses acheteurs qu'à son usine de Noyelles-Godault, ont monté à 54.689.703 kg., c'est une augmentation de 7.642.752 kg. sur les livraisons de l'exercice précédent qui n'avaient été que de 47.046.951 kg.

Cette augmentation provient, en partie, de la production des deux laveries de la Société dont le rendement s'est accru par suite du traitement des terres pauvres que la Société de Malfidano vendait à la Société pour le lavage des minerais en Sardaigne en vertu d'un contrat qui a pris fin le 31 octobre 1894.

En résumé, les mines sont en bon état et les laveries fonctionnent bien.

Quant aux établissements que la Société de Malfidano a élevés à Noyelles-Godault, dans le Pas-de-Calais, ils sont presque entièrement terminés.

L'usine à zinc possède maintenant onze massifs de fours et sa production suit une marche constamment progressive ; les résultats de la fabrication sont, paraît-il, très satisfaisants. L'usine à plomb est presque achevée et elle commencera avant peu à fonctionner. La poterie installée pour la fabrication des creusets, dont la société a besoin pour la distillation du zinc, marche déjà dans d'excellentes conditions.

Enfin, le rapport nous apprend que M. Bourdiol, directeur délégué des mines de Malfidano, a, pour des raisons de santé, demandé au conseil de le relever de ses fonctions qu'il occupe depuis l'origine de la société avec une compétence et un dévouement au dessus de tout éloge. Le conseil a fait droit à la requête de M. Bourdiol qui reste attaché à la société comme ingénieur conseil.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1895-1896 et fixé le dividende à 40 fr. par action de capital et à 27 fr. 50 par action de jouissance, soit 4 fr. de moins que le dividende de l'exercice précédent.

Elle a approuvé la décision prise par le conseil d'administration de solliciter la concession des Mines de Huelgoat.

Elle a réélu M. Émile Mauger, administrateur sortant, et a élu commissaires des comptes pour l'exercice 1896-1897 MM. Octave Gallice ¹⁰ et Marindaz.

Il a été ensuite procédé au tirage au sort de 1.680 actions qui seront remboursées au pair de 250 francs et échangées contre des actions de jouissance à partir du 1^{er} juillet prochain.

Nous en publions plus loin la liste.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 mai 1896)

M. Ruffier (Saint-Étienne 1888) qui était ingénieur aux mines du Boléo, est nommé ingénieur de la Société des mines de Malfidano (Sardaigne). Nous félicitons notre camarade de se rapprocher de la mère-patrie.

¹⁰ Octave Gallice (1857-1906) : polytechnicien, héritier en 1877, avec son frère aîné Henri, de la maison de champagne Perrier-Jouët, marié en 1892 avec Blanche Mauger (nièce d'Émile). Il sera président de Malfidano de 1902 à 1906. Sportif (drags, chasse à courre, tir, yachting, bicyclette...) et mondain.

Max C. STEGEMANN (1861-1900)
École des mines de Paris. ingénieur civil des mines.
par L. Triouleyre
(*Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'École des Mines*, janvier
1901)

[...] Après quelques missions, il accepta, en **1896**, la direction, en Sardaigne, des Mines de Malfidano, dont il compléta les importantes laveries de Buggerru et de Malfidano tout en installant la perforation électrique. [...]

DERNIÈRES NOUVELLES
L'USINE À ZINC DE NOYELLES-GODAULT
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 septembre 1896)

L'usine à zinc de Noyelles-Godault, construite par la Société de Malfidano, fonctionne maintenant dans de bonnes conditions. Il reste néanmoins plusieurs dépenses importantes à faire pour achever cette usine et lui donner le fini et la perfection de ses rivales.

Malfidano à Huelgoat

D'autre part, on nous annonce que la Société des usines de Malfidano a demandé, ou plutôt redemandé, la concession des mines de zinc et de plomb, aujourd'hui abandonnées, d'Huelgoat (Finistère).

C'est un gros morceau, mais la société a les reins solides.

NÉCROLOGIE
Pierre-Hilarion Bourdiol
par F. L.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 décembre 1896)

Nous avons eu la douleur d'accompagner à sa dernière demeure notre ami Pierre-Hilarion Bourdiol, directeur honoraire des mines de Malfidano, décédé le 5 décembre 1890, en son hôtel, 90, avenue Kléber, à l'âge de 61 ans.

Les obsèques ont été célébrés en l'église Saint-Honoré d'Eylau (place Victor-Hugo), sa paroisse, et l'inhumation a eu lieu au cimetière de Passy.

Nous connaissions Bourdiol depuis plus de trente années. Nous avons assisté à ses débuts comme directeur de Malfidano. Nous avons suivi sa rapide fortune si méritée car il joignait à de rares aptitudes techniques, l'art suprême du commandement qui caractérise les hommes d'action.

Le chagrin était venu assombrir la fin de sa carrière que tous les genres de succès avaient, cependant, couronnés.

Son fils aîné était mort récemment à l'École centrale au moment où il allait réaliser de grandes espérances.

Une de ses filles lui avait, un instant, donné de vives inquiétudes pour sa santé. C'en était trop pour cette nature plus sensible qu'on ne pourrait le croire sous sa robuste apparence.

Bourdiol a succombé certainement à des préoccupations trop vives pour l'existence des siens.

Puisse sa vieille mère ne pas comprendre toute l'étendue de son malheur. Puisse ses filles orphelines trouver un jour l'appui qui leur fait si cruellement défaut aujourd'hui. Puisse son dernier fils se montrer digne d'un nom si honorable et si bien porté jusqu'à ce jour.

Tels sont les vœux d'un vieil ami.

Malfidano
(*Paris-Capital*, 26 mai 1897)

Malgré la hausse du zinc, les bénéfices nets de l'exercice 1896-97, qui s'élèvent à 2.328.022 fr., ne dépassent ceux de l'exercice antérieur que d'une vingtaine de mille francs. L'action vaut 1.010 fr.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 juin 1897, p. 414)
(*Paris-Capital*, 7 juillet 1897)

Les actionnaires de la Société anonyme des Mines de Malfidano se sont réunis le 25 mai dernier en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Débrousse.

Le rapport du conseil d'administration constate que le marché du zinc s'est raffermi et que la moyenne des cours, qui n'était que de 36 fr. 56 les 100 kg. en 1895, a monté à 41 fr. 90 en 1899.

Les livraisons de minerais que la société a faites en 1896-1897, tant à ses acheteurs qu'à son usine de Noyelles-Godault, ont été de 54 millions 502.055 kg. contre 54.689.703 kg. Elles auraient été plus considérables si le mauvais temps n'avait pas empêché l'embarquement des minerais pendant le mois de janvier, la production des mines ayant été supérieure de plus de 5.000 t. à celle de l'exercice 1895-1896.

La société a profité de l'heureuse influence que la hausse des cours du zinc a exercé sur ses recettes pour donner un plus grand développement aux travaux de recherches et d'aménagements dans toutes ses mines. Elle a, de plus, exécuté des travaux complémentaires à ses laveries, agrandi ses ateliers de réparations et presque terminé la construction de fours spéciaux pour le grilla godes blendes, don! il existe à Malfidano inclue, d'après le rapport du conseil d'administration, des gisement jusqu'ici inexploités.

En résumé, les mines de Sardaigne sont en bon état.

À Noyelles-Godault, l'année a produit 5.124.305 kg. de zinc brut et 381.179 kg. de plomb doux.

À coté des mines à zinc et à plomb, il a été fait diverses installations nécessaires « pour l'agglomération des matières plumbeuses, la désargentation, la coupellation et la fabrication du blanc de zinc. » Ces installations ont coûté 288.206 fr. 38, somme qui a été ajoutée au compte de premier établissement.

Le rapport fait remarquer que les dépenses faites à Noyelles-Godault jusqu'au 31 janvier dernier se sont montées à 2.617.882 fr. 85, non compris la valeur des approvisionnements s'élevant à 555.886 fr. 70, et que, sur cette somme de 2.617.882 fr. 85, il a été amorti pendant les exercices précédents 114.380 fr. 10.

Le conseil a proposé de prélever sur les bénéfices de l'exercice 1896-1897 une somme de 600.000 fr. et de porter cette somme à un nouveau compte ouvert au passif du bilan sous la rubrique : Usine de Noyelles-Godault, amortissements et provisions.

Ce compte devra servir à atténuer les frais d'installation de l'usine et à parer à la dépréciation que les approvisionnements de minerais et de matières fabriquées peuvent subir par suite des fluctuations des cours des métaux.

Notons qu'il a été apporté, cette année, une modification au bilan de la société. Le capital social n'y figure plus pour 12.500.000 fr., mais pour 6.120.000 fr., chiffre égal à celui auquel a été ramené le capital social primitif, en tenant compte effectivement des actions de capital amorties au 31 janvier dernier.

Enfin, d'après le rapport, les bénéfices bruts de l'exercice écoulé ont été de fr.
3.213.325 63

dont il faut déduire les divers prélèvements opérés pour les amortissements
887.553 23

Les bénéfices nets se sont donc élevés à 2.324.772 41
permettant la distribution d'un dividende égal à celui qui a été donné l'an dernier.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1896-1897, tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration, et fixé le dividende à 40 fr. par action de capital et à 27,50 par action de jouissance.

Elle a réélu M. Débrousse, administrateur sortant, et confirmé les pouvoirs des commissaires des comptes pour l'exercice 1897-1898.

Il a été ensuite procédé au tirage au sort de 1.780 actions qui sont remboursées au pair de 250 fr. l'une et échangées contre des actions de jouissance à partir du 1^{er} juillet.

MARIAGE
Henri Heurtel
Marguerite Lefèvre
(*Gil Blas*, 4 juillet 1897)

Hier, à midi, a été célébré, en l'église Saint-Augustin, le mariage de M. Henri Heurtel, secrétaire général de la Société des mines de Malfidano, avec mademoiselle Marguerite Lefèvre.

Rappelons que le marié est le fils de M. Émile Heurtel, ancien inspecteur principal à la préfecture de la Seine, et de madame née des François de Pontchalon ; la mariée est la fille de M. Gustave Lefèvre, l'éminent directeur de l'École de musique classique, et de madame née de Niedermeyer, fille aînée de l'illustre compositeur.

C'est M. l'abbé de Barolet, chanoine honoraire de Poitiers et de Bordeaux, ami de M. Lefèvre, qui a célébré la messe et donné la bénédiction nuptiale aux nouveaux époux.

Les témoins étaient, pour le marié, [M. Débrousse, président du conseil d'administration de la Société des mines de Malfidano](#), et M. le docteur Bonnefin, ami de la famille ; pour la mariée : le baron de Niedermeyer, son oncle, et M. Camille Saint-Saëns, ami de la famille.

La quête a été faite par mademoiselle Marie-Thérèse de Niedermeyer, accompagnée du comte P. de Pontchalon, mademoiselle Jacqueline de Niedermeyer et M. Yves Heurtel, mademoiselle Yvonne Pireux et le comte de la Roche-Aymon, mademoiselle Doniol et M. W. de Pontchalon.

Pendant la cérémonie religieuse, M. Gigout, l'habile organiste de Saint-Augustin, oncle par alliance de la mariée, a fait une brillante improvisation sur le *Credo* de la Messe solennelle, de Niedermeyer, et a exécuté une fort belle composition de lui (grand chœur dialogué) ; M. Paul Viardot a exécuté avec maestria le prélude du Déluge, de Saint-Saëns, et une mélodie de M. Lefèvre ; la maîtrise a chanté : *Pater noster*, *O Salutaris*, *Agnus Dei*, de Niedermeyer ; *Ave Maria*, de Gustave Lefèvre, et *Panis angelicus*, de Saint-Saëns.

Le défilé à la sacristie n'a pas duré moins d'une heure ; l'assistance était si considérable qu'il nous est difficile de donner des noms.

Citons au hasard du souvenir :

Amiral, madame et mesdemoiselles Fournier, M. et madame de La Roque, M. et madame Maurice, colonel et madame Pontchalon, MM. [Émile] Mauger, Gallice, G[eorges] Palyart ¹¹, du Vant, Ernest Picard, Krauze [*sic* : Crozes], directeur des mines de Malfidano, Brejon, Deforges ¹², etc., etc.

Après la cérémonie religieuse, un lunch a réuni, chez madame Lefèvre, en sa belle villa du parc des Princes, villa habitée précédemment par le célèbre peintre Roybet, les parents et amis des deux familles.

Après le lunch, un orchestre improvisé a été organisé par les élèves de l'École Niedermeyer, et la réunion s'est terminée par un tour de valse.

EXPOSITION DE BRUXELLES
Malfidano
MINES EN SARDAIGNE
Usine à Noyelles-Godault
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 août 1897)

La Société des mines de Malfidano a, pour la première fois, exposé des produits métallurgiques. C'est là un événement intéressant pour les critiques d'industrie.

C'est une troisième puissance qui se lève entre la grande Vieille-Montagne et la bienheureuse Asturienne.

Quel sort lui est réservé ? Il faudrait consulter pour cela les nécromanciens du zinc.

Sans être cependant de la rue Paradis, on pourrait à peu près prédire son avenir.

Malfidano se fera petit à petit sa place au soleil. On essaiera peut-être de la discuter encore pendant quelque temps, mais, forte de la situation que lui créent ses minerais si excellents comme qualité, si prisés sur le marché, elle enlèvera peu à peu, de haute lutte s'il le faut, les positions qui lui seront nécessaires.

Le marché français, qu'on se disputé ainsi est un beau joyau.

Il vaut bien quelques batailles.

Le temps n'est pas loin du reste où, sous la poussée des protectionnistes, on sera obligé de voter un droit d'entrée sur le zinc, car la France devient une productrice intéressante de minerais de zinc. Elle fournirait très facilement à sa consommation et l'on commence à comprendre qu'il est anormal d'envoyer ses minerais à l'étranger se faire convertir en métal pour que ce métal revienne par les frontières, soit sous forme de *brut*, soit sous forme de laminé.

Le jour où un droit sera voté, Malfidano sera toute placée, toute outillée pour doubler et tripler sa production en zinc métal.

C'est, en effet, le Nord delà France qui est le mieux situé chez nous pour la production du zinc. L'Asturienne l'a admirablement compris.

L'usine de Viviers [Viviez (Aveyron), à la Vieille-Montagne] ne sera jamais l'usine idéale, car elle a à lutter contre trop de difficultés locales.

Ainsi donc, l'Exposition de Malfidano représente un grand avenir, si les circonstances lui sont favorables.

Ce que nous souhaitons aux trois grandes firmes qui se partagent notre pays, c'est une longue prospérité et la conquête définitive du marché français à l'abri d'un droit de douane suffisant.

¹¹ Georges Palyart, fils de la sœur d'Émile Mauger. Officier de haras, amateur de voile, élu en 1895 président du quotidien *Gil Blas*, membre en 1909 de la « Foreign Press Association ».

¹² Peut-être Desforges, entré en 1889 au conseil de la Compagnie franco-algérienne.

*
* *

L'Exposition de Malfidano est par elle-même très suggestive.

Dans un emplacement profond et retiré, on croirait voir une petite chapelle ardente, où luisent dans la pénombre, des objets brillants.

Au premier plan et sur une sorte d'autel en velours rouge, on aperçoit comme un petit lac d'un blanc intense, c'est un gâteau d'argent superbe provenant de la désargentation des plombs dont on aperçoit les saumons sur le sol.

Immédiatement, à l'esprit, se pose la question. Eh mais ! nous n'avons parlé jusqu'à présent que du zinc. — Malfidano fait donc du plomb maintenant ?

Au fond, la statue de Virgile, en zinc d'art, sur un petit édicule : à droite et à gauche des tuyaux de plomb de tous petits diamètres, pour conduites de gaz et les usages électriques.

À droite et à gauche encore des plaques de zinc brut avec la marque Malfidano, entre deux étoiles.

Tout alentour, des ornements en zinc, donnent à cette petite chapelle métallique un aspect très grec, très corinthien.

Ça et là, de beaux blocs, des calamines de Malfidano, de Baneddu de Cabitza, etc. Des bœux aux couleurs variées contenant des oxydes de plomb, des litharges, des cêruses, des blancs de zinc.

Bref, toute la gamme des produits du plomb et du zinc, est là avec les plus beaux spécimens.

On ne pouvait demander mieux à Malfidano pour son entrée en scène industrielle.

Maintenant, pour bien fixer les lecteurs sur l'importance de Malfidano, rappelons rapidement ses origines.

La Société des mines de Malfidano a été constituée, le 6 février 1867, sous la forme de société civile et transformée par délibération de l'assemblée générale du 31 mars 1869, en société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1867.

La Société civile fit apport à la Société anonyme de l'ensemble des droits qui appartenaient, relativement aux mines de Cabitza-Malfidano, Monte-Scorra, Planu-Sartu, Bega-Sa-Funtaha, Toppi-Vacca, Punta-Perdosa, conformément aux lois sardes, des minerais extraits, du matériel, des marchés et de la suite des affaires, des édifices et constructions de toute nature et, généralement, de tout l'actif de l'exploitation.

Le capital fut fixé à 12.500.000 francs et divisé en 25.000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Le fonds de réserve fut fixé à 1.262.442 28, chiffre qu'il avait atteint, le 31 mars 1889, au moment de la transformation. Depuis, il a été constitué une réserve de prévoyance de 2.650.000 francs.

La durée de la société est de 97 ans, à partir du 1^{er} février 1869.

Aux termes de l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

« L'exploitation et la mise en valeur, dans tous les pays des mines quelconques dont elle est où pourra devenir concessionnaire, propriétaire ou locataire ;

« La demande en concession, dans tous les pays, la location, l'achat, l'échange ou l'exploitation de toutes mines ;

« L'achat, la vente et le traitement de tous minerais ; la fabrication de tous produits manufacturés ;

« L'achat de terrains, l'établissement et la construction des ports, quais, chemins de fer, routes et canaux, voies de communications, usines et édifices ayant pour objet de pourvoir aux besoins de l'exploitation, de la manutention du traitement, de la fabrication, du magasinage et du transport des produits quelconques, soit provenant de ses mines ou de ses terres, soit achetés par elle ;

« L'affrètement, l'acquisition et l'armement des navires de toutes espèces aux mêmes fins ;

« L'exploitation agricole des terres qu'elle tiendra comme propriétaire ou locataire ;

« Enfin, elle fera toutes opérations immobilières et toutes affaires de Banque, commerce, industrie, travaux publics et particuliers, transports terrestres, fluviaux ou maritimes se rattachant spécialement à l'objet de la société. »

L'assemblée du 10 mai 1894 a décidé le dédoublement des actions en 50.000 actions de 250 francs.

Il y avait alors 13.890 actions de capital qui ont été échangées, le 1^{er} juillet 1891, contre 27.780 actions de capital de 250 francs, portant les n^o 1 à 27.780, et 11.110 actions de jouissance qui ont été échangées contre 22.220 actions de jouissance portant les n^o 27.781 à 50.000.

Les actions de jouissance créées depuis et celles qui seront créées par la suite, en raison du fonctionnement de l'amortissement, portent et porteront les numéros des actions de capital.

Le tirage au sort des actions à amortir se fait à l'assemblée générale annuelle de mai par vingtaines et le remboursement s'effectue le 1^{er} juillet suivant, au siège social, 13, boulevard Haussmann.

Au 31 janvier 1897, il restait 24.480 actions de capital et il y avait 25.520 actions de jouissance. À l'assemblée du 25 mai 1897, il a été procédé au tirage de 1.780 actions qui seront remboursées à 250 francs, le 1^{er} juillet prochain.

Le nombre des actions amorties se trouvera ainsi porté à 27.300 représentées par des actions de jouissance et il restera, par conséquent, 22.700 actions de capital.

Ces titres sont inscrits à la première partie de la cote officielle et se négocient à terme et au comptant. Les actions de capital valent 1.030 francs ex-coupon d'intérêt de 12 fr. 50 payé en novembre 1896 et les actions de jouissance 750 francs. Les unes et les autres ont à recevoir le dividende de 27 fr. 50 qui a été mis en paiement le 1^{er} juin 1897.

Passons maintenant à la partie industrielle.

L'exploitation des mines en Sardaigne comprend deux groupes :

Celui de Malfidano (zinc) ;

Celui de Cabitza (zinc et plomb).

Une importante laverie est établie à Buggerru.

En France, la société possède à Noyelles-Godault un important établissement comprenant une usine à zinc, une usine à plomb et une poterie qui produit maintenant les creusets nécessaires pour la distillation du zinc, creusets qu'il fallait auparavant faire venir de l'étranger et qui sont grevés de droits de douane très élevés.

Enfin, la Société a demandé, en France, la concession d'une mine de zinc et de plomb, d'une étendue de 610 hectares, située dans les communes d'Huelgoat, Plouyé et Locmaria, arrondissement de Châteaulin (Finistère).

La Société de Malfidano est l'un des principaux producteurs de zinc du monde entier. Ses mines de Sardaigne ont une étendue de plus de 2.000 hectares et renferment d'épaisses couches de minerai d'une teneur de 50 % en zinc et de 6 % en plomb. Les terres ou roches de basses teneurs sont utilisées ; on leur fait subir, dans deux laveries, le traitement nécessaire à leur enrichissement.

En Sardaigne, la main-d'œuvre est abondante et d'un prix peu élevé, car la misère est grande dans tout le royaume italien.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Débrousse, président ; Crozes (Albert), administrateur délégué ; Mauger (Émile), administrateur délégué ; Bourgeois [Adolphe], Fournier (Raymond), Raymond [R.].

Le blanc de zinc de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1897)

Malfidano progresse tous les jours.

Elle possédait à Baueddu, en Sardaigne, un gisement de calamines dont, personnellement, nous avons prédit jadis la grande continuité et la pureté.

Ce gisement n'avait qu'un inconvénient : c'était sa grande teneur en peroxyde de fer.

Les usines à zinc faisaient les renchéries pour l'acheter quoiqu'on sût fort bien que l'on recherche les minerais ferrugineux pour les charges dans les creusets.

Quoi qu'il en soit, Malfidano, sur le conseil de M. Lodin, le professeur bien connu de l'École des mines, a essayé le minerai de Baueddu pour la fabrication du blanc de zinc sur sole perforée par le procédé dit américain.

Admirable résultat et produit d'une blancheur éclatante.

Nos félicitations à Malfidano.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*,
11 juin 1898)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme des mines de Malfidano a eu lieu le 27 mai dernier sous la présidence de M. Débrousse.

Les bénéfices bruts de l'exercice 1897-98 ont été de fr. 2.774.989 64

les amortissements s'étant élevés à 449.498 36

les produits disponibles ressortent à 2 325.491 28

Ces résultats ont permis de fixer le dividende à 40 fr. par action de capital et à 27 fr. 00 par action de jouissance. Ce dividende est égal à celui du précédent exercice dont les bénéfices nets avaient été de 2.324.772 fr. 41.

D'après le rapport du conseil d'administration, le marché du zinc s'est amélioré en 1897 ; la moyenne des cours, qui était de 41 fr. 90 en 1896, s'est élevé l'an dernier à 44 fr. 30 par 100 kg.

Les expéditions de minerais faites par la société ont atteint en 1897-98 le chiffre de 57.507.031 kg., alors qu'en 1896-97, elles n'avaient été que de 54.502.055 kg., soit une différence de 3.004.976 kg. en faveur du dernier exercice.

La raison pour laquelle, malgré la hausse du zinc et des livraisons plus importantes, les résultats de l'exercice 1897-98 ont été sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice précédent est que la Société de Malfidano a cru devoir profiter de la bonne tenue des cours du zinc pour perfectionner et développer ses installations actuelles, créer de nouvelles installations, acquérir de nouvelles mines et donner une plus vive impulsion aux travaux de recherches et d'aménagement dans les mines qu'elle possède en France et en Sardaigne.

En France, elle a obtenu par un décret en date du 3 septembre 1897 la concession des mines d'Huelgoat qu'elle sollicitait depuis quelque temps.

Elle a formé, en outre, avec les propriétaires de la concession des mines de plomb argentifère de Faucon-L'Argentière (Var) une société civile. Sur les 2.000 parts de cette société civile, il lui en a été attribué 1.200, soit 60 %.

Enfin l'usine de Noyelles-Godault a été achevée. Cette usine a vu sa production en zinc brut, en plomb doux et en argent s'augmenter très sensiblement dans le cours de l'exercice écoulé. Elle a, de plus, commencé des essais de fabrication de blanc de zinc par le traitement direct des minerais.

En résumé, l'exercice 1897-1898 a été marqué par une activité exceptionnelle dans toutes les branches des opérations de la société ; il en est résulté une augmentation notable des dépenses, mais, comme le fait remarquer le rapport du conseil d'administration, ce sont des dépenses productives dont la société recueillera sans doute les fruits dans un avenir très prochain. Il est à noter que ces dépenses ont été soldées sur les produits de l'exercice écoulé.

À la suite de l'assemblée, il a été procédé au tirage au sort de 1.860 actions qui seront remboursées au pair de 250 fr. l'une et échangées contre des actions de jouissance à partir du 1^{er} juillet prochain.

Nous avons publié la liste de ces actions dans notre dernier numéro.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Temps*, 5 septembre 1898)

Malfidano a varié de 1.026 à 1.045. L'exercice 1897-1898 a vu le marché du zinc s'améliorer ; la moyenne des cours qui était, en 1896, de 41 fr. 90, s'est élevée en 1897 à 44 fr. 33 par 100 kg.

Les expéditions de minerai faites par les mines représentent un tonnage de 57.507.031 kg.

En 1896, elles avaient été de 54.502.055 kg, soit une différence en plus pour 1897-98 de 3 millions 004.976 kg.

Cette augmentation, compensée par un abaissement de la teneur moyenne des minerais expédiés, aurait été plus grande si les bateliers qui font le service des transports entre Buggerru et Carloforte ne s'étaient mis en grève. Cette grève a causé un réel préjudice en entravant les expéditions, précisément dans un moment où l'état de la mer les aurait facilitées. Afin d'éviter le retour de pareils incidents, ce service va être organisé sur de nouvelles bases.

La bonne tenue des cours du zinc pendant l'exercice écoulé a permis de poursuivre activement l'exécution du plan qui comporte le perfectionnement et le développement des installations actuelles, la création d'installations nouvelles, l'extension des travaux de recherches et d'aménagements dans les mines que possède la société en Sardaigne et en France, et des acquisitions de mines dans ces deux pays.

L'exercice 1897-1898 a été marqué par une activité exceptionnelle dans toutes les branches des opérations sociales. Le domaine minier s'est accru, tant en France qu'en Sardaigne; une impulsion a été donnée aux travaux de recherches et d'aménagements ; les laveries de Buggerru et de Malfidano ont été complétées, l'usine de Noyelles-Godault a été achevée.

Il en est résulté une augmentation notable du chiffre des dépenses, mais qui doivent porter des fruits dans un avenir prochain ; elles ont été intégralement soldées sur les produits de l'exercice.

Le compte de profits et pertes qui résume les opérations sociales présente les résultats suivants

Crédit	7.623.272
Débit	4.850.532
D'où bénéfice brut	2.772.740
En déduisant pour les amortissements normaux :	
Mobilier, matériel maritime et terrestre : 40.583	

Laveries de Buggerru et de Malfidano :	137.486	
Constructions et routes :	133.208	
Achats de permis en Sardaigne :	38.220	
Usines de Noyelles-Godault :	100.000	
		449.498
Le produit disponible est de		2.323.241
En y ajoutant :		
Le reliquat du fonds d'amortissement		2.250
Le produit disponible est de		2.325.491

qui a reçu les affectations suivantes :

Intérêts et dividendes

40 francs par action sur 22.700 actions de capital, 908,000 francs ; 27 fr. 50 par action sur 22.300 actions de jouissance, 750.750 francs.

Amortissement :

Prélèvement statutaire, 125.000 fr.; excédent de l'exercice précédent, 2.250 fr. ; intérêts 5 % sur 27.300 actions amorties, 341.250 fr. ; conseil d'administration, 152.996 fr. Excédent disponible reporté à l'exercice suivant, 45.244 fr., ce qui donne une somme égale de 2.325.491 fr.

Le fonds consacré à l'amortissement des actions s'élevant cette année à 468.500 fr., a permis de rembourser 1.860 actions à 250 fr. chacune et a laissé après ce remboursement un excédent de 3.500 fr. pour être reporté au fonds d'amortissement de l'exercice suivant. Le nombre des actions amorties se trouve ainsi porté à 29.160 et les actions sorties au tirage qui a suivi l'assemblée générale ont été appelées au remboursement à 250 fr. l'une et échangées contre des actions de jouissance à partir du 1^{er} juillet dernier.

INGÉNIEURS CIVILS EN EXERCICE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 décembre 1898)

Mauger, 60, rue Montceau, Paris. Adm. dél. des mines de Malfidano et de la Compagnie franco-algérienne.

INGÉNIEURS CIVILS EN EXERCICE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 décembre 1898)

Lemaire, 17, rue Fauvet, Paris. Ing.-chimiste (mines de Malfidano).

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 1^{er} juillet 1899)

Le 27 mai 1899 s'est tenue l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société sous la présidence de M. Débrousse, président du conseil d'administration.

Le rapport du conseil expose les opérations faites au courant de 1898-1899 et leurs résultats.

Il y a une plus-value de recettes provenant tout à la fois de l'accroissement de la production des mines et de l'amélioration des prix de vente. C'est ainsi que la moyenne des cours du zinc a passé de 44,33 en 1897 à 51,72 en 1898. D'autres parties dépenses se sont accrues à cause des prix élevés du charbon et du fret maritime.

La production des mines de Sardaigne a été pour l'exercice de 63 millions de kg. contre 58 millions en 1897-1898.

Il a été fait d'actives recherches pour découvrir et aménager les richesses que renferment les concessions ; ces investigations ont réussi sur plusieurs, points notamment à Campera où l'on constaté l'existence d'un beau filon de plomb. La Compagnie a demandé au gouvernement italien de transformer le permis de recherche de Campera en concession définitive. Déjà, l'année dernière, une autre mine de plomb, celle de Palmari, avait été acquise au prix de 10.750 fr.

Des travaux d'aménagement ont été entrepris ou achevés à Malfidano, Caïtas, Planu-Sartu et Baueddu. Il a été également procédé à des installations qui, toutes, ont pour but d'améliorer la marche des services ou d'abaisser les prix de revient.

Les redevances qui grevaient l'exploitation des mines de Cabitza et de Monte-Scorra ont été rachetées.

Pendant l'exercice 1898-99, aucun fait saillant n'est à signaler dans les mines de France. À Faucon-L'Argentière, les recherches ont démontré la possibilité d'exploiter certains points du filon ; à Huelgoat, les travaux ont donné des résultats encourageants. L'usine de Noyelles-Godault a produit un tonnage de zinc brut peu différent de celui de l'année dernière et a fabriqué 156.477 kg de blanc de zinc. Sa production de plomb doux qui n'a duré que cinq mois a légèrement diminué ; elle s'est d'ailleurs poursuivie avec d'excellents appareils perfectionnés.

En résumé, les recettes de toute nature se sont élevées à la somme de 9.318.719 fr. les dépenses à 5.999.482 fr. d'où résulte un excédent de recettes de 3.319.237 fr. Si l'on y ajoute le report de 45.244 fr. laissé par l'exercice précédent cette dernière somme se trouve portée à 3.364.484. L'amortissement du mobilier, les acquisitions de concession et de terrains, les rachats de redevances et l'amortissement intégral des frais de premier établissements faits à Noyelles-Godault la réduisent de 515.222 fr. Le produit disponible est donc de 2.849.259 fr. supérieur de 526.018 fr. à celui de l'exercice précédent. Il permet de distribuer un dividende de 50 fr. par action de capital dépassant de 10 fr. celui de l'année dernière.

Le rapport ajoute que l'exercice actuel se présente dans des conditions très favorables à cause du renchérissement des minerais de zinc qui atteignent des prix qu'on n'avait pas vus depuis longtemps. Si cette hausse se maintient jusqu'à la fin de l'année, la Compagnie recevra la juste rémunération de ses sacrifices et de ses efforts.

L'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes sur les questions à l'ordre du jour :

1° Sont approuvés les comptes de l'exercice 1888-1899 et la répartition des bénéfices nets tels qu'ils ont été présentés dans le rapport du conseil d'administration ;

2° L'acquisition de la mine de Palmari en Sardaigne est ratifiée ;

3° M. Albert Crozes, administrateur sortant, est réélu membre du conseil d'administration ;

4° MM. Octave Gallice et Marindaz sont réélus commissaires pour la vérification des comptes de l'exercice 1889-1900. Le total de leurs honoraires est fixé à 3.000 fr.

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE MALFIDANO
Assemblée générale du 27 mai 1899
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 septembre 1899)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1898-1899.

Comparés à ceux de l'exercice 1897-1898, ils font ressortir, d'une part, une plus-value des recettes provenant de l'accroissement de la production de nos mines, ainsi que de l'amélioration des prix de vente, par suite de l'affermissement du marché des métaux, d'autre part, une augmentation des dépenses due seulement aux causes que nous vous avons indiquées dans notre dernier rapport, mais encore à la hausse des charbons et aux conditions anormales du fret maritime.

Le mouvement qui a porté les cours du zinc aux taux qu'ils atteignent aujourd'hui a commencé à se dessiner dans le courant du deuxième trimestre de 1898 ; il s'est accentué pendant le troisième et, surtout, pendant le quatrième trimestre : de telle sorte que la moyenne des cours, qui avait été, en 1897, de 44 fr. 33 c., s'est élevée, en 1898, pour l'année entière, à 51 fr. 72 c. par 100 kg.

La production, pour les mines de Sardaigne, se résume comme suit dans les deux derniers exercices :

(Kg)	1898-1899	1897-1898
Calamines calcinées et blendes grillées	60.289.199	57.011.273
Minerais de plomb	1.640.682	873.583
Totaux	<u>61.929.881</u>	<u>57.884.855</u>

La production des minerais de zinc a augmenté de 3.277.926 kg; celle des minerais de plomb a presque doublé.

Bien que la teneur moyenne des minerais de zinc expédiés, après avoir diminué en 1897, se soit encore affaiblie en 1898, ces résultats doivent paraître satisfaisants, surtout si l'on considère que, depuis quelque temps, d'une manière générale, la production des calamines a, du moins, en Europe, une tendance à décroître.

Ils n'ont pu être obtenus que grâce aux efforts persévérants du personnel de notre société, à tous les degrés, et aux sacrifices qu'elle s'impose elle-même, chaque année, pour découvrir et aménager les richesses qui recèlent ses concessions.

Les recherches effectuées, pendant le dernier exercice, tant dans nos anciennes que dans nos nouvelles mines, ont réussi sur divers points, notamment au sud de Caïtas et à Baueddu, où nous avons trouvé le prolongement des masses déjà connues à Spignau et à Monte-Palmas, régions jusqu'ici inexplorées, où l'on a constaté l'existence de gisements calaminaires, dont il n'est pas encore possible d'évaluer l'importance, mais qui donnent de sérieuses promesses ; — et à Campera, où il a été découvert un beau filon de minerai de plomb.

À la suite de cette dernière découverte, nous nous sommes mis en instance auprès du gouvernement italien, en vue d'obtenir que le permis de recherche de Campera, permis que nous avons acheté, comme vous le savez, en 1897, soit transformé en concession définitive.

L'année dernière, nous avons acquis, moyennant le paiement d'une somme de 10.750 francs, une autre mine de plomb, connue sous le nom de Palmari et située à

proximité du chemin de fer d'Iglesias à Cagliari. Nous vous demandons de ratifier cette acquisition.

Les travaux d'aménagement commencés pendant les exercices précédents, et dont les plus importants sont l'abattage des crêtes de Malfidano, la préparation des chantiers à ciel ouvert de Caiatas et de Planu-Sarlu, ont été continués ; le fonçage du puits d'extraction de Baueddu a été achevé.

Indépendamment de ces recherches et aménagements qui sont indispensables pour assurer l'avenir de notre affaire, il a été procédé dans l'exercice à des installations qui ont toutes pour but d'améliorer la marche de nos divers services, ou d'abaisser les prix de revient. C'est ainsi qu'on a apporté de nouveaux perfectionnements aux appareils qui servent à la préparation mécanique des minerais. On a poursuivi activement la réalisation du projet que votre conseil d'administration a conçu, de grouper dans une station centrale les générateurs de vapeur, ainsi que les prises d'eau de la mer, et d'uniformiser les voies. Cette station centrale donnera un accroissement de la force motrice, en même temps qu'elle procurera une économie de charbon et de main-d'œuvre et qu'elle rendra plus faciles et moins coûteuses les communications entre nos divers établissements de Buggerru. Nous espérons qu'elle pourra fonctionner avant l'hiver prochain. On a, de plus, construit quatre maisons d'ouvriers, une maison pour employés, une autre pour la société coopérative et achevé le magasin de Cagliari. Il a été dépensé pour ces travaux neufs, dont notre collègue, M. Mauger, a constaté la bonne exécution pendant son dernier séjour en Sardaigne, la somme de 370.013 fr. 86. Cette dépense a été soldée par les comptes d'exploitation.

Avant de terminer la partie de notre exposé concernant nos mines de Sardaigne, nous devons vous faire connaître qu'usant de la faculté que nous donnaient nos contrats primitifs, nous avons racheté, l'année dernière, les redevances qui grevaient, proportionnellement à leur valeur, les minerais extraits des mines de Cabitza et de Monte-Scorra. Votre société se trouve ainsi exonérée d'une charge qui a pu paraître légère tant que ces exploitations n'ont eu que peu d'importance dans ces mines, mais qui serait devenu fort lourde le jour où la production y aura acquis le développement qu'elle est appelée à prendre.

Aucun fait saillant ne s'est produit, durant l'exercice, dans nos mines de France. Les recherches entreprises dans la concession de Faucon-L'Argentière ont montré une minéralisation en général assez disséminée, mais suffisante pour permettre en plusieurs endroits, une exploitation rémunératrice dès que la mine aura été asséchée et aménagée.

À Huelgoat, les travaux qui ont pour but de retrouver, sous les affleurements de l'Arquelen, les prolongements du grand filon se sont poursuivis avec le personnel restreint dont nous disposons et que, pour le moment, nous ne croyons pas devoir augmenter, bien que ces travaux aient déjà donné des résultats encourageants.

L'usine de Noyelles-Godault a fabriqué 5.025 tonnes de zinc brut, chiffre à peu près égal à celui de l'année précédente, et 156.477 kg de blanc de zinc.

La production de plomb doux, a été un peu inférieure à celle de l'exercice 1897-1898 : 684 tonnes au lieu de 772. Cette diminution vient de ce que l'usine à plomb n'a fonctionné que pendant les cinq premiers mois de l'exercice. Elle a dû être complètement arrêtée de juin 1898 à janvier 1899, afin de recevoir les agrandissements reconnus nécessaires. Construite à l'origine, en vue du traitement des résidus plombeux de l'usine à zinc, elle n'a pas tardé à devenir insuffisante pour satisfaire aux demandes croissantes de la consommation. Nous avons, en conséquence, été obligés d'augmenter sa puissance de production, par la construction de divers fours et le montage de nouveaux appareils de désargentation. Ces travaux, qui ont été faits avec le plus grand soin, sont terminés : l'usine à plomb a repris sa fabrication au commencement de l'exercice courant. La marche des appareils perfectionnés dont elle a été dotée, nous donne une entière satisfaction.

Comme vous pourrez vous en assurer par l'examen du bilan qui vous a été remis, les comptes de premier établissement de Noyelles-Godault présentent, comparativement à l'année dernière, une augmentation de 393.709 fr. 15, applicable pour une grande partie à la transformation de l'usine à plomb. Afin de ne pas accroître le montant de nos immobilisations, nous avons inscrit une somme égale au compte « Usine de Noyelles, amortissement et provision » Ce compte se trouve ainsi porté de 814.380 fr. 10 à 1.208.089 fr. 25.

En résumé, les recettes de toute nature s'élèvent à la somme de 9.318.719 32
Les dépenses, y compris les travaux neufs exécutés dans les mines de Sardaigne et soldés -directement par les comptes d'exploitation à 5.999.482 22
d'où il résulte un excédent de recettes sur les dépenses de 3.319.237 10
À ajouter le report de l'exercice précédent 45.244 77
TOTAL 3.364.481 87
dont il convient de déduire les sommes ci-après :
1° 39.019 84 pour l'amortissement du mobilier et du matériel des mines ;
2° 13.600 00 pour l'acquisition de la concession de Palmari et d'un terrain à Campara ;
3° 68.893 43 pour le rachat des parts de Cabitza et de Monte-Scorra ;
4° 393.709 15 représentant les frais de premier établissement faits pendant l'exercice à l'usine de Noyelles-Godault et que nous vous demandons d'amortir intégralement.
TOTAL 515.222 42. ci 515.222 42
Le produit disponible est donc de 2.849.259

(suite et fin)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 septembre 1899)

Il dépasse de 526.018 fr. 17 celui de l'exercice précédent, et permet de distribuer un dividende de 50 francs par action de capital, supérieur de 10 francs à celui de l'année dernière.

Nous devons ajouter que l'exercice actuel se présente dans des conditions, très favorables. Par suite de la hausse rapide dont ils ont été l'objet, le zinc et les minerais de zinc se vendent en ce moment à des prix qu'on n'avait pas vus depuis longtemps. Si ces prix se maintiennent jusqu'à la fin de l'année sociale, nous trouverons dans l'augmentation de bénéfices qui en résultera, la juste rémunération des dépenses considérables que nous avons faites pour créer et développer nos installations minières et métallurgiques.

Les questions à l'ordre du jour de cette assemblée et sur lesquelles vous aurez à statuer sont les suivantes :

1° Approbation des comptes de l'exercice 1898-1899

Répartition des bénéfices nets et fixation du dividende.

Conformément aux articles 30 et 31 des statuts et aux conclusions du rapport de vos commissaires des comptes, nous vous proposons de répartir de la manière suivante les 2.852.759 45

formant le solde du compte de profits et pertes, y compris le reliquat du fonds d'amortissement.

Intérêts et dividendes :

50 francs sur 20.840 actions de capital 1.042.000 00

37 fr. 50 c. sur 29.160 actions de jouissance 1.093.500 00

Amortissements :

Prélèvement statutaire 125.000 00

Excédent de l'exercice précédent 3.500 00

Intérêts de 5 % sur 29.160 actions amorties 364.500 00
Conseil d'administration 205.751 46
2.834.851 46

Il restera un excédent disponible de 18.507 99

que nous vous proposons de reporter à l'exercice suivant.

Il a été distribué, le 1^{er} novembre 1898, un acompte de 12 fr. 50 c. par action. Il restera donc à payer, si vous adoptez la proposition qui vous est soumise, 37 fr. 50 c. par action de capital et par action de jouissance.

Le paiement en aura lieu au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, et dans ses succursales, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} juin 1899.

Le fonds consacré à l'amortissement des actions s'élève, cette année, à 493.000 francs.

Le tirage ne se faisant que par vingtaines, cette somme permet de rembourser 1.960 actions de 250 francs chacune, et laisse un excédent de 3.000 francs qui sera reporté au fonds d'amortissement de l'exercice suivant. À la fin de la séance, nous procéderons au tirage de ces 1.960 actions qui seront remboursées à 250 francs et échangées contre des actions de jouissance, à partir du 1^{er} juillet 1899 au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, et dans ses succursales.

Le nombre des actions amorties se trouvera ainsi porté à 31.120.

2° Acquisition d'une nouvelle mine

Nous, vous demandons, conformément à l'article 24 des statuts, d'approuver l'acquisition de la mine de Palmari, en Sardaigne.

3° Nomination d'un membre du conseil d'administration en remplacement de M. Albert Crozes, administrateur sortant et rééligible

Aux termes de l'article 18 de vos statuts. votre conseil d'administration se renouvelle, chaque année, par cinquième. L'administrateur sortant cette année est M. Albert Crozes. Nous vous rappelons que les administrateurs sortants sont rééligibles et nous vous proposons de réélire M. Albert Crozes.

4° Nomination de deux commissaires pour la vérification des comptes de l'exercice 1899-1900

Vous aurez à renouveler le mandat de vos commissaires des comptes.

Nous vous proposons de réélire M. Octave Gallice et M. Marindaz, et de fixer au total de 3.000 francs les honoraires qui leur seront attribués.

5° La séance se terminera par le tirage des 1.960 actions amorties qui doivent être remboursées au pair de 350 francs et échangées contre des actions de jouissance.

.....

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Débrousse, président du conseil ; Albert Crozes, Émile Mauger, administrateurs délégués ; [Adolphe] Bourgeois, Raymond Fournier, administrateurs.

NÉCROLOGIE

Jean-Hubert Debrousse

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 novembre 1899)

On annonce la mort de M. Jean-Hubert Débrousse, président de la Société des mines de Malfidano, décédé au château de Moyeux, près de Nangis (Seine-et-Marne). Le défunt est le fils de l'entrepreneur de travaux publics Débrousse ; il a été autrefois, pendant un certain temps, directeur du journal la *Presse*.

MENAGER, PRÉSIDENT

COMPTES RENDUS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES MINES DE MALFIDANO

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1899)

Les actionnaires de la Société des Mines de Malfidano, réunis en assemblée générale le 27 mai dernier, ont entendu le rapport établi par le conseil d'administration qui a rendu compte des opérations diverses traitées par la société pendant l'exercice 1898-99.

Les comptes de cet exercice comparés à ceux de l'année précédente font ressortir d'une part une plus-value des recettes provenant de l'accroissement de la production des mines ainsi que de l'amélioration des prix de vente, par suite de l'affermissement du marché des métaux et, d'autre part, une augmentation des dépenses due non seulement aux causes que la Compagnie a indiquées l'année dernière et qui ont continué à se produire pendant le présent exercice, mais encore à la hausse des charbons et aux conditions anormales du fret maritime.

Les recettes totales s'élèvent à fr. 9.318.709 32

Les dépenses, y compris les travaux neufs exécutés dans les mines de Sardaigne se montent à 5.999.482 22

Excédent des recettes sur les dépenses.fr. 3.319.237 10

À cette somme de bénéfices bruts, il y a lieu d'ajouter le report du précédent exercice, soit fr. 45.244 77

Nous aurons donc au total une somme de 3.364.481 87

dont emploi sera fait comme suit :

Il convient de réserver :

1° Pour l'amortissement du mobilier et du matériel des mines : 39.019 84

2° Pour l'acquisition de la concession de Palmari et d'un terrain à Campera : 13.600 00

3° Pour le rachat des parts de Cabitza et de Monte-Scowa : 68.893 43

4° Pour les frais totaux faits en 1898-99, concernant l'établissement de l'usine de Noyelles-Godault : 393.709 15

Ensemble 515 222 42

Ce qui laissera un solde disponible à répartir de 2.852.759 45

Somme égale 3.364.481 87

À cette somme de 2.849.259 fr. 45, il y a lieu d'ajouter 3.509 fr. formant le reliquat du fonds d'amortissement de l'exercice précédent.

En résumé, les attributions suivantes égalent la somme totale de 2.852.759 45

Il a été attribué :

1° 50 fr. Dividende aux actions de capital	1.042.000 00
2° 37 50 Dividende aux actions de jouissance	1.093.500 00

Réserve statutaire	125.000 00
Excédent de l'exercice précédent	3.500 00
Intérêts 5 % sur actions amorties	364.500
Conseil d'administration	205.751 46
Report à nouveau	18.507 99
	<u>2.852.759 45</u>

Le solde créditeur des profits et pertes de cette année a dépassé celui de l'année dernière de 523.018 fr. 17, et le dividende distribué aux actions de capital, s'élevant à 50 fr., est supérieur de 10 fr. au précédent.

Dans son ensemble, le bilan présente, au 31 janvier 1899, comparé avec celui du 31 janvier 1898, les différences suivantes :

	1898	1899
ACTIF		
Espèces, banquiers, Banque de France, minerais expédiés et assurés, mais non facturés, débiteurs divers	3.255.412 08	2.940.105 28
Minerais en stock en Sardaigne et à Noyelles, matières premières et produits fabriqués à Noyelles, participations	1.069.245 60	2.032.483 85
Actif immobilisé. — Matériel des travaux, usine de Noyelles, approvisionnements	3.310.884 73	3.866.167 57
Actif statutaire. — Chiffre égal à celui auquel a été ramené le capital social primitif. Mines, immeubles et travaux	5.675.000 00	5.210.000 00
Total de l'actif	<u>13.310.542 41</u>	<u>14.048.759 70</u>
PASSIF		
Dividendes à payer, diverses créances	2.859.975 20	3.718.228 17
Réserves	4.775.567 15	5.120.531 53
Capital social, en tenant compte des actions amorties	5.675.000	5.210.000 00
Total du passif	<u>13.310.542 41</u>	<u>14.048.759 70</u>

Au point de vue de l'exploitation, on constate que la production des mines de Sardaigne se résume comme suit pendant les deux derniers exercices :

1° En 1897-93, la production des calamines calcinées et blendes grillées s'était élevée à 57.011.273 kg contre, en 1898-99, 60.289.199 kg. D'autre part, le minerai de plomb est passé de 873.582 kg produits pendant l'année précédente à 1.640 682 kg pour l'année 1898-1899.

Pendant ce dernier exercice, le cours du zinc a augmenté, par suite d'un mouvement qui a commencé à se dessiner pendant 1898. Il a été de 51 fr. 72 par 100 kg, alors que le kg dans les années précédentes, était vendu à 0 fr. 4433.

Le rapport du conseil d'administration dit que la teneur des minerais de zinc expédiés, après avoir diminué en 1897, a été encore affaiblie en 1898, et malgré cela, ces résultats doivent paraître satisfaisants, surtout si l'on considère que, depuis quelque temps, d'une manière générale, la production des calamines a, du moins en Europe, une tendance à décroître.

Des recherches effectuées dans différentes mines, anciennes et nouvelles, ont été satisfaisantes. Au sud-est de Caïtas, à Baneddu et à Campera notamment, les recherches ont réussi pleinement. À Campera, un beau filon de minerai de plomb a été découvert et la compagnie est en instance auprès du gouvernement italien pour que son permis de recherche pour cette mine soit transformé en concession définitive. On sait déjà que la Compagnie a acquis une autre mine de plomb connue sous le nom de Palmari, pour 10.750 francs.

Les travaux d'aménagement commencés pendant les exercices précédents, et dont les plus importants sont l'abatage des crêtes de Malfidano, la préparation des chantiers à ciel ouvert de Caïtas et de Planu Sartu ont été continués ; le fonçage du puits d'extraction de Baneddu a été achevé.

En outre de ces recherches et aménagements, il a été procédé, par la Compagnie, à différentes installations qui ont toutes pour but d'améliorer la marche des services «le cette entreprise ou d'abaisser les prix de revient. C'est ainsi que la Compagnie a acheté les redevances qui grevaient, proportionnellement à leur valeur, les minerais extraits des mines de Cabitza et de Monte-Scorra.

Aucun fait saillant ne s'est produit, pendant l'exercice, dans les mines de France.

À Faucon-l'Argentière, la minéralisation est, en général, assez disséminée, mais cependant suffisante pour une exploitation rémunératrice dès que la mine aura été asséchée et aménagée.

À Huelgoat les travaux entrepris pour retrouver le prolongement du grand filon sous les affleurements de l'Arquelen sont continués et les résultats déjà obtenus ont été encourageants.

L'usine de Noyelles-Godault a fabriqué 5.055 tonnes de zinc brut, chiffre à peu près égal à celui de l'année précédente, et 156.477 kg de blanc de zinc. La production du plomb doux a été un peu inférieure à celle de 1897-98 ; elle s'est élevée à 684 tonnes au lieu de 772. Cette diminution a été occasionnée par un arrêt dans le fonctionnement de l'usine motivé par différentes transformations. Ces travaux sont terminés, l'usine à plomb a repris sa fabrication au début de l'exercice courant.

Les comptes de premier établissement de Noyelles-Godault présentent, comparativement à l'année dernière, une augmentation de 393.709 15 applicable pour une grande partie à la transformation de l'usine à plomb. Afin de ne pas accroître le montant de ses immobilisations, la Compagnie a inscrit une somme égale au compte « Usine de Noyelles, amortissement et provision ». Ce compte s'élève en fin d'exercice à 1.208.089 25.

L'assemblée, avant de se séparer, a réélu membres du conseil d'administration, M. Albert Crozes, administrateur sortant. MM. Octave Gallice et Marindaz ont été réélus commissaires des comptes pour l'année 1899-1900.

MINES DE MALFIDANO

*(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics,
25 novembre 1899)*

Le Malfidano, que pourrait atteindre la réalisation d'un gros portefeuille provenant d'une succession, s'est maintenu à 1.285. M. Menager, administrateur, est nommé président de la société en remplacement de M. Débrousse, décédé.

MINES DE MALFIDANO

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics,

22 décembre 1900)

Reprise suivie du Malfidano qui, de 910, est remonté à 930 ; cette valeur avait souffert de réalisations de portefeuille opérées par la Ville de Paris, légataire de M. Débrousse.

MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 13 mars 1901)

Les porteurs d'actions des Mines de Malfidano se sont, à juste raison, émus de la baisse profonde qui s'est déchaînée sur leurs titres.

On a laissé entendre que cette baisse était due principalement à l'écoulement sur un marché étroit d'un gros paquet de titres légué à l'Assistance publique par l'ancien président de la société [Débrousse]. Il y a du vrai dans cette allégation, mais la baisse doit être attribuée surtout à ce fait que la société voit ses bénéfices diminuer d'une façon notable, par suite des pertes qu'elle subit du fait du traitement du zinc.

C'est assez compréhensible puisque le prix de vente de ce métal a baissé et que les frais de traitement ont augmenté par suite de la hausse des charbons.

Comme conséquence, le bruit court que le dividende serait réduit au minimum statutaire pour les actions de capital, c'est-à-dire à 12 fr. 50. Les actions de jouissance ne toucheraient rien.

Il y a là une situation de fait contre laquelle il n'y a pas à récriminer et qui est indépendante de la bonne direction de l'affaire.

NÉCROLOGIE
Adolphe Bourgeois
(*Le Temps*, 26 mars 1901)

On annonce la mort de M. Adolphe Bourgeois, président du conseil d'administration de la Banque commerciale et industrielle, ancien conseiller général du Nord. M. Bourgeois était beau-père de M. Jules Develle, ancien ministre.

Jean Paul *Félix* LEBRETON,
ingénieur-conseil (1901), puis (1912) administrateur
par C.K. et A.L.

Né à Besançon (Doubs), le 29 novembre 1861.

Fils de Jules Félix Lebreton, directeur du gaz, et de M^{me}, née Bobœuf.

Marié en 1887 à Gray (Haute-Saône) avec Antoinette Jeanne Marguerite Jolicler. Dont :

— Alexandrine Alice (1888-1916),

— Léon (Saint-Étienne, 12 avril 1895-Paris X^e, 15 juillet 1975) : directeur de la Publicité générale à Rennes, l'un des trois organisateurs de la foire-exposition de cette ville (1922-1942), directeur de Rennes-Théâtre, administrateur provisoire sous Vichy (*JOEF*, 21 juin 1943), puis administrateur de la Compagnie européenne des métaux industriels (*La loi*, 6 août 1952).

— *Henri Félix* (Gray, 1890- ?) : croix de guerre, licencié en droit, commissaire aux comptes des Mines Réunies (Bruxelles), administrateur de la Société industrielle agricole pour l'élevage et l'engraissement industriel du porc (1923), membre de la Société des ingénieurs de l'automobile (1937)...

X-Mines.

Professeur à l'École des mines de Saint-Étienne (ca 1893), puis (1901) à l'École nationale supérieure des mines de Paris.

Inventeur d'un appareil à doser le grisou (*Le Journal des mines*, 4 mai 1893).

Administrateur de la Société minière et métallurgique des Cévennes (1895-1919),

administrateur délégué de la Compagnie minière et industrielle de Mansilla (1907) : plomb en Espagne. Monvoisin, président.

Ingénieur-conseil des Mines de Vicoigne-Nœux (mai 1907), son représentant au comité technique des houillères de France,

à la Société artésienne de force et lumière (S.A., 1910),

et à la Compagnie du gaz d'Amiens.

Administrateur des [Mines de fer du Djebel-Slata et Hameïma](#), en Tunisie (1908),

Administrateur (1915), vice-président (1916), président (ca 1919-1923) des Mines d'or du Châtelet (Creuse).

Administrateur de la Société industrielle des lignites (août 1918),

des Matériaux de construction de la Loïse (janvier 1919),

de la Compagnie minière franco-portugaise (décembre 1920),

de la Société Esnoul frères et Cie (juin 1921) : matériaux de construction pour les régions libérées de la Compagnie électrique du Nord (1921), filiale de divers charbonnages,

des [Ciments Portland artificiels de l'Indochine](#) à Haïphong (ca 1922),

des [Mines réunies](#) (Bruxelles)

président de la [Société des chaux hydrauliques du Lang-Tho](#) (1937-1940), filiale des Ciments d'Haïphong.

Chevalier (1902), puis officier (1921) de la Légion d'honneur.

Vice-président de la Société de l'industrie minérale (mai 1924).

Décédé à Nantes, en 1940.

Obsèques de sa veuve à Paris, le 2 février 1944.

Malfidano
(*Le Journal des finances*, 30 mars 1901)

La Société des mines de Malfidano nous adresse la communication suivante :
« Nous avons l'honneur de vous informer qu'après examen des comptes de l'exercice écoulé, le conseil d'administration se voit dans l'impossibilité de proposer la distribution

d'un dividende, en dehors des 12 fr. 50 payés, à titre d'intérêt, sur les actions de capital, au mois de novembre dernier.

La hausse de la houille et des frets et la baisse du zinc brut nous ont donné des mécomptes, à la fois sur la vente des minerais et sur les produits de l'usine de Noyelles-Godault.

Nous n'avons pu, malheureusement, trouver une compensation à cette situation dans le zinc laminé que nous ne fabriquons pas et dont le prix est resté avantageux. Les sociétés similaires à la nôtre, qui exploitent cette branche d'industrie, se trouvèrent ainsi moins atteintes que nous.

Il nous paraît également nécessaire de vous mettre en garde contre les bruits persistants qui ont été répandus sur l'état des mines. Ainsi que l'a expliqué le conseil d'Administration dans ses rapports aux dernières assemblées, la teneur en zinc a diminué ; mais, grâce au traitement dont les minerais sont l'objet aux laveries, nous pouvons les enrichir sans autre inconvénient que celui résultant d'une certaine augmentation du prix de revient. Quant à l'épuisement des mines, vous n'avez aucune crainte à avoir à cet égard, ces mines renfermant des minerais en quantités considérables et pour de longues années d'exploitation.

Nous espérons que, lorsque la crise que nous traversons aura pris fin, votre société reprendra sa marche normale. »

MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 29 mai 1901)

La diminution très sensible des bénéfices de la Société des mines de Malfidano qui, pour l'exercice 1900, ont été seulement de 219.887 fr. 18, explique surabondamment les décisions qui ont été prises par le conseil d'administration : limitation à 12 fr. 50, montant de l'intérêt statutaire, du dividende de l'aimée : suspension de l'amortissement du capital. L'une et l'autre mesure s'imposaient puisque le seul paiement de l'intérêt sur 16.820 actions de capital absorbe 210,250 francs sur 219.887 fr. 18 produit disponible de l'année, et ne permet de reporter que 9.637 fr. 18. — Pour l'exercice précédent, le bénéfice avait été de 2.861.100 fr. 13.

Les actionnaires seront sans doute exactement renseignés à l'assemblée générale qui se tient aujourd'hui, sur les facteurs divers qui ont concouru à des résultats aussi décevants. La baisse des métaux apparaîtra certainement au premier plan des causes qui ont amené la diminution des bénéfices. On sait, d'ailleurs, par les comptes déjà publiés des autres sociétés minières, que l'exercice dernier a donné de fortes déceptions. Pas plus qu'une autre, Malfidano ne pouvait échapper à la diminution des bénéfices.

Mais il est un point sur lequel il sera intéressant d'être fixé, c'est celui des conditions générales de l'exploitation elle-même, plus particulièrement à l'usine de Noyelles, autour de laquelle ont roulé les discussions aigres-douces des spéculateurs lors de la baisse récente du titre. L'installation et la transformation de cette usine ont conduit d'ailleurs la société à des dépenses incessantes dont la préoccupation apparaît dans les rapports des années précédentes.

Il y a peu de mine dont la richesse du minerai se maintient ; quand il s'agit du zinc, les filons s'amincissent en profondeur et rendent l'exploitation onéreuse, ou le filon cesse brutalement, provoquant la ruine de l'entreprise.

(Le Journal des finances, 8 juin 1901)

Les actionnaires de la Société des mines de Malfidano, réunis le 5 mai en assemblée générale, ont autorisé le conseil d'administration à emprunter, jusqu'à concurrence de 1.000.000 fr., mais pas sous forme d'obligations

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 5 octobre 1901)

Le Malfidano a varié aussi dans d'étroites limites de 355 à 360 ; cette société reste toujours sous le coup de la réalisation des 8.000 titres légués par son ancien président, M. Débrousse, à l'administration de l'Assistance publique.

(Le Journal des finances, 26 octobre 1901)

D'après une nouvelle version, il est inexact que le conseil d'administration songe à vendre l'usine de Noyelles-Godault : cette usine est considérée comme une sauvegarde pour la société, contre les prétentions des syndicats des fondeurs. La situation de l'entreprise reste donc la même ; avec du temps elle se relèvera.

Malfidano

(Le Journal des mines, 22 décembre 1901)

Un de nos confrères publie sur cette compagnie l'information suivante :

Par l'écoulement de stocks de minerai ou de marchandises en magasin, la Compagnie a pu, jusqu'ici, éviter de recourir au crédit de 1.500.000 fr. que l'assemblée des actionnaires avait autorisé le conseil à contracter. Mais il ne semble pas que, dans la situation actuelle du marché des métaux et avec les travaux importants de réfection qui s'imposent à Noyelles-Godault, ce recours au crédit puisse être différé beaucoup plus longtemps, et il est à craindre que les banquiers montrent aujourd'hui de grandes exigences, non seulement parce que la tendance au renchérissement de l'argent est générale, mais encore parce que le gage que peut offrir la Compagnie va s'amointrissant. En ce qui concerne les travaux de recherche d'ensemble que la compagnie compte entreprendre dans son domaine minier de Sardaigne, il n'est malheureusement guère vraisemblable qu'ils aboutissent à la découverte d'un gisement aussi riche que ceux de Malfidano, Caïtas et Plane Sartu, les recherches s'étant jusqu'ici poursuivies sans résultat.

Depuis le cours de 900 fr., nous n'avons jamais cessé de formuler la même opinion à laquelle il faut bien se rallier en définitive : Malfidano s'épuise.

Petite correspondance

(Le Journal des finances, 26 avril 1902)

Les Mines de Malfidano ont été, non pas exploitées méthodiquement, mais ravagées en vue d'une production forcée. En admettant qu'il y reste encore du minerai riche, il faudra des années pour réparer les fautes du passé. Quant à l'usine de Noyelles-

Godault, il paraît que tout y est de proportions magnifiques, mais mal aménagé pour l'usage pratique.

MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 4 juin 1902)

Les actionnaires des Mines de Malfidano ont tenu leur assemblée générale ordinaire, le samedi 31 mai.

La balance du compte de Profits et pertes fait ressortir une perte de 1.002.032 francs 27, pour l'exercice clos le 31 janvier 1902. Il ne pouvait donc être question de dividende.

Le conseil a proposé de prélever le montant de cette perte sur la réserve de prévoyance qui ne figurera alors que pour 1.587.307 fr. 72 contre 2.000.000 francs précédemment.

On remarque à l'actif la diminution très notable ses approvisionnements et produits fabriqués à l'usine de Noyelles, qui ne figurent plus que pour 1.476.408 fr. au lieu de 2.902.151 fr. précédemment, en moins-value de 1.425.745 fr. C'est ce compte, en réalité, qui supporte presque complètement la perte de l'exercice.

Valère *Émile* Léon DEMENGE, administrateur délégué

Né le 18 mars 1861 à Nancy.

Fils de Nicolas Éloi Valéry Demenge, négociant, et de Joséphine Crémel.

Marié à Jeanne Marie Thérèse Bellou. Dont :

- Robert (1894-1967)(X 1914) : carrière à l'[Union des mines](#) ;
- André (1896-1943)(X 1919 S), administrateur délégué des Éts Charpentier & Goguel : fonderie, laminoirs, étirage, tréfilerie à Valdoie (Territoire de Belfort), mpf Buchenwald 6 avril 1943 ;
- Marie-Hélène (1898)(M^{me} Jacques Moraël, cadre de banque) ;
- Catherine (1903)(M^{me} Paul Dognin).

Bachelier ès lettres et ès sciences,
École polytechnique (1880-1882),
École libre des sciences politiques (1882-1883),
École nationale des ponts et chaussées (1883-1886),
ingénieur aux Aciéries de Longwy (1886-1890),
ingénieur, chef de service chez Châtillon-Commentry (1890-1894),
administrateur-directeur des Forges de Douai (1894-1897),
ingénieur-conseil des Forges de Huta-Bankowa (1897),
mission en Bosnie-Herzégovine (1898),
administrateur (1899), adjoint du président délégué (1916), directeur technique (1926),
administrateur délégué (1938) de la Compagnie française des métaux,
administrateur délégué des Mines de Malfidano (1901),
administrateur de la Société métallurgique et minière des Cévennes (1907-1919),
des Charbonnages du Kolobsvár (Hongrie)(1910),
président et administrateur délégué de la Société civile des mines de Baud (Morbihan),
administrateur de la Société de traitements métallurgiques (*quitus* en 1924),
administrateur des Fours Rousseau.

Chevalier de la Légion d'honneur (1906).

Avis de décès accidentel : *Le Matin*, 23 décembre 1942.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 juillet 1902, p. 832)

Émile Demenge, administrateur de la Compagnie [française] des métaux, vient d'être nommé administrateur délégué de la Société des mines de Malfidano.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 août 1902)

L'exercice 1901-1902 de cette société, indépendamment des circonstances particulières qui ont influé sur ses résultats, a eu à supporter d'une part les effets de la baisse des cours du zinc et du plomb, et d'autre part les conséquences du fléchissement du change avec l'Italie.

La moyenne des cours du zinc à Londres, qui était de £ 20 4 8 en 1900, est tombée en 1901 à £ 17 0 8.

La moyenne des cours du plomb, qui était de £ 17 0 4 en 1900, n'a été en 1901 que de £ 12 10 5.

Le change avec l'Italie a fléchi de 106 23 en 1900 à 103 90 en 1901.

Pour toutes ces raisons, le compte de profits et pertes, arrêté au 31 janvier 1902, fait ressortir, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 19 mai, une perte de 1.072.269 fr. 46, contre un bénéfice de 195.776 26 pour l'exercice précédent. Cette perte, au moyen du léger report de l'exercice 1900-1901, s'élevant à 9.637 18, a été ramenée à 1.062.632 28.

Du rapport qui a été présenté à l'assemblée générale des actionnaires, tenue le 31 mai, il résulte qu'au cours de l'exercice écoulé, les mines de Sardaigne ont produit, en calamine calcinée, terres lavées calcinées, minerais plombeux calcinés et blends grillées, 32.098.280 kg. contre 45.713.466 kg en 1900-1901. La diminution a porté principalement sur les terres lavées calcinées et la calamine de deuxième catégorie ; elle a été seulement de 1.156.363 kg. en ce qui concerne la calamine de première catégorie. La production de la calamine de 1^{re} qualité a d'ailleurs suivi, depuis l'exercice 1896-1897, une marche rétrograde, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous :

Exercices	Calamine de 1 ^{re} qualité (kg)
1896-1897	23.709.391
1897-1898	20.313.729
1898-1899	21.118.050
1899-1900	19.049.248
1900-1901	16.856.274
1901-1902	15.699.211

La teneur moyenne du zinc trouvé : 1° dans la calamine de première catégorie a été de 50,75 % contre 50,10 % en 1900-1901 ; 2° dans les terres lavées calcinées de 43,57 % contre 42,81 % en 1900-1901.

Malgré les espérances qu'avait fait naître le rapport de l'an dernier, la quantité de minerai de plomb extraite en 1901-1902 a été de 3 millions 715.827 kg., contre 3.792.680 kg. pour l'exercice précédent.

Le rapport déclare que la situation des mines ne s'est pas modifiée d'une façon importante au cours de l'exercice en ce qui concerne le stock de minerais reconnus.

L'usine de Noyelles, dont le compte de premier établissement s'est accru de 376.423 fr. 36, a produit pendant l'exercice 3.719.384 kg. de zinc brut ; 356.732 kg. de blanc de zinc ; 4.096.689 kg de plomb doux et antimonieux ; 3.741 kg d'argent. L'année précédente, elle avait produit 5.423.808 kg. de zinc brut, 510.290 kg de blanc de zinc, 4.332.780 kg. de plomb doux et antimonieux et 3.956 kg. d'argent.

La fabrication du plomb a donné une perte importante provenant en grande partie de la baisse des cours de ce métal ; il en a été de même pour la fabrication du zinc. La Compagnie s'est occupée de rechercher les causes de la marche défectueuse des fours, de leur consommation énorme en combustible et de l'exagération de la main-d'œuvre, et elle a effectué la transformation de trois massifs de fours, à la suite de laquelle une économie sensible de combustible a été obtenue. De plus, elle a procédé au remplacement des creusets qui, après plusieurs essais, ont donné des résultats satisfaisants. Le service de la force motrice a été également remanié; en 1901 ; il y avait eu 330 interruptions d'une durée plus ou moins longue. Depuis la réorganisation, c'est-à-dire depuis le 1^{er} février 1902, il n'y a pas eu un seul arrêt.

La fabrication de l'argent, malgré la baisse constante des cours de ce métal, a laissé un bénéfice. La fabrication du blanc de zinc a réalisé de nouveaux progrès, tant, déclare le rapport, au point de vue de l'économie du combustible et de la main-d'œuvre qu'à celui du rendement.

Le conseil d'administration estime que dans la situation actuelle, il convient de continuer la fabrication du zinc. La fermeture de l'usine ne saurait être envisagée, à son avis, qu'au cas où, après les nouvelles expériences qui vont être faites, il serait démontré que cette fabrication est appelée, en tout état de cause, à donner des pertes.

Les travaux effectués à la suite de l'acquisition des permis de recherches à Pitzu-Asimus, pour plomb, zinc et lignite, et à Bruncu Is Pillonis, et Is Concas de Sinui, pour plomb et zinc, n'ayant pas donné des résultats suffisants pour permettre une exploitation rémunératrice, la société a dû faire l'abandon desdits permis.

La société a actuellement un litige pendant devant la Cour de Bologne, au sujet de réclamations formulées par des concessionnaires pour la pêche du thon, qui prétendent que l'établissement des laveries à Buggeru cause un préjudice à leur industrie.

Aux termes d'un arrêt rendu par la Cour d'appel de Rome, le 10 décembre 1897, qui avait été saisie de la question, les prétentions des concessionnaires dont il s'agit avaient été rejetées. Mais, sur le pourvoi que ces derniers ont formé, la Cour de cassation a cassé partiellement l'arrêt et, en conséquence, a renvoyé la cause devant la Cour de Bologne.

L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1901-1902, tels que nous les avons publiés dans notre numéro du 19 mai, a ratifié la nomination comme administrateur de M. Demenge, et réélu M. Octave Gallice, administrateur sortant.

Octave GALLICE, président

Achille Georgiadès, directeur des mines de Buggerru
[Une affaire en retournement]

MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 1^{er} octobre 1902)

L'action Malfidano, capital, qui avait subi l'an dernier, les effets désastreux de la crise du zinc, est maintenant en bonne voie de relèvement et se traite aux environs de 500 fr.

Cette reprise paraît justifiée par les meilleures nouvelles reçues des mines de Sardaigne et aussi par les résultats plus satisfaisants obtenus aux usines de Noyelles-Godault, qui ont cessé de donner des pertes.

Enfin, fait plus important, le zinc a haussé de près de 3 livres sterling depuis le début de l'année.

On a calculé que, si les bénéfices de la Société de Malfidano pour le deuxième semestre de l'exercice en cours étaient les mêmes que ceux acquis pour le premier semestre, ils permettraient : 1° un dividende de 12 fr. 50 par action de capital ; 2° l'affectation à l'amortissement des sommes prévues aux statuts, c'est-à-dire de 125.000 francs plus la somme représentant 5 % sur les actions du capital remboursées ; et, après déduction de 10 % sur le surplus au profit du conseil, la somme restant disponible représenterait encore 10 francs pour chacune des 50.000 actions de capital et de jouissance.

Mais il faut tenir compte aussi de l'amortissement des pertes du dernier exercice qui exigera un fort prélèvement, avant toute répartition. Ce n'est pas encore une affaire complètement assainie : mais elle devient convalescente.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 octobre 1902, p. 1232)

Démission du directeur, l'ingénieur Antonio Ferrari ¹³, qui emporte les regrets de tout son personnel et de tous ses collègues de Sardaigne.

¹³ Antonio Ferrari (Bologne 1859-Milan 1940), Après des études à l'université de Liège d'où il sort comme ingénieur des mines, il intègre le Corps royal des mines, puis s'installe à Iglesias (cœur minier de la Sardaigne) en 1896 où il travaille comme consultant pour diverses sociétés minières, dont Malfidano. En 1898, il en devient le directeur des mines. Membre de l'Association minière sarde, dont il est le vice-président, puis président en 1900, il participe activement au développement de la région. Lors du procès des grévistes de Carloforte en 1900, il témoigne, contre toute attente, en faveur de Guiseppe Cavarella, militant socialiste et syndicaliste (également impliqué dans les événements de Buggerru). En 1904, il participe à la collecte de fonds en faveur des familles des disparus de Buggerru. Installé par la suite à Cagliari, il est élu membre du conseil provincial et préside le premier organisme public de logements ouvriers de la capitale sarde. Il part s'installer à Milan au lendemain de la Grande Guerre où il devient professeur à l'École supérieure des ingénieurs (Corinne Krouck).

Les dessous de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 décembre 1902, p. 1527-1528)

Un témoin... oculaire nous donne sur l'affaire de Malfidano des détails intimes bien intéressants. Les voici :

Il y a des dessous dans l'affaire de Malfidano ! J'en ai l'inébranlable conviction. Et je soutiens que la situation des mines est loin d'être aussi mauvaise qu'on semble s'être appliqué à le laisser croire.

Dans une certaine proportion, la baisse a évidemment justifiée par les bas prix des métaux ; mais cette proportion a été dépassée de la façon la plus exagérée.

La valeur des mines, au point de vue de la richesse des gisements, est toujours aussi grande. Si quelques points ont, forcément, diminué d'importance, étant donné ce qu'on a enlevé, cet épuisement relatif, amené par l'exploitation, a été compensé par les recherches et les découvertes nouvelles, par l'agrandissement du domaine social, et la mise en valeur de nouveaux permis devenus concessions.

Cet avis n'est pas seulement le mien ; il est aussi celui des deux derniers directeurs techniques qui ont, tout récemment, quitté la société. Ce fut aussi celui de M. Merle, un ingénieur que le Crédit lyonnais a envoyé sur place, et qui a pu faire un rapport *de visu*. Je n'ai pas vu le rapport mais cet ingénieur s'est exprimé dans ce sens auprès de X***, consul de France à Cagliari, et Y***, secrétaire de la chambre de commerce française de Milan.

Le Crédit lyonnais, que j'ai voulu mettre au pied du mur, en ma qualité de vieux client, et parce que je voulais savoir quel était le sens de sa réponse aux demandes d'informations, m'a écrit à peu près ceci : « Nous regrettons de ne pouvoir répondre à votre demande. Trop de circonstances étrangères à l'affaire peuvent démentir les prévisions les plus justifiées. »

C'était, en résumé, ce que j'avais dit moi-même, peu de mois auparavant, au sous-directeur de cette banque.

Quelles sont ces circonstances ? Les dessous dont j'ai déjà parlé, et sur lesquels je vais revenir, car je crois les connaître.

Une *camorra* (un complot) ayant — probablement — sa tête dans la haute administration de la société elle-même, déjà propriétaire d'un grand nombre d'actions, a chambardé, *débiné* l'affaire, fais campagne contre elle (rappelez-vous ce qu'ont écrit certains journaux) et amené une baisse de 1.200 fr.

On voit hélas ! de ces choses-là, aussi dans notre pauvre pays de France !

Cette *camorra*, dont quelques affiliés ont agi, je veux le croire, inconsciemment, avait un but :

Vous savez que M. Débrousses, qui était un homme de bien, et qui était aussi président de la Malfidano, a laissé aux pauvres de Paris, c'est-à-dire à l'Assistance publique (est-ce bien la même chose ?) environ 6 MF en actions de la dite Malfidano. Vous connaissez les retards inconcevables mis par cette administration publique à faire le nécessaire pour entrer en possession de ce legs cependant assez sérieux.

Ne peut-on supposer que quelques spéculateurs, auxquels il ne répugnait pas de voler les pauvres, aient voulu discréditer les actions pour les racheter à vil prix ? Ne peut-on supposer qu'il se soit trouvé quelque gros bonnet officiel pour les y aider ?

Il y a quelques mois, l'Assistance publique a, je crois, vendu un petit nombre d'actions, mais on n'a pas osé aller jusqu'au bout et l'on a conservé le gros paquet, parce que, à ce moment-là, quelques protestations se sont élevées.

Pour être impartial, il faut reconnaître que la Soc. de Malfidano a, en dehors de la baisse du zinc, perdu beaucoup d'argent avec les usines qu'elle a créées à Noyelles. Mais qui a voulu ces usines ? Qui a voulu qu'on y engloutît des millions ? Voilà ce qu'il faudrait rechercher.

À la dernière réunion des actionnaires, un groupe avait demandé qu'on vendit cette usine, car c'était toujours une source de pertes, mais le conseil ayant assuré qu'on avait lieu d'espérer de meilleurs résultats, on a résolu d'attendre encore un an. Il y a là une faute aussi lourde que voulue peut-être. Et les actionnaires n'ont pas exigé qu'on leur présentât des comptes séparés pour la Sardaigne, ce qui leur eût permis de mieux juger.

*
* * *

Je reviens à la Sardaigne qui a *toujours* donné des bénéfices, même au cours de l'exercice 1900-1901, le plus mauvais.

L'autre semaine, je me trouve avec l'ancien directeur général, M. F... [Ferrari], démissionnaire depuis plusieurs mois, et je lui demandais quel pourrait être le bénéfice probable pour l'année 1902, en Sardaigne.

— Quand je suis parti, m'a-t-il dit, en juillet dernier, malgré les cours encore faibles du zinc, les bénéfices s'annonçaient comme pouvant être de un million, mais avec les cours un peu plus fermes d'aujourd'hui, cours qui semblent se maintenir, on pourra arriver à 1.200.000 fr.

— Vous m'autorisez à me servir, à l'occasion, de ce que vous me dites-là ?

— Mais oui, c'est d'ailleurs la vérité.

Ce M. F., un ingénieur distingué, avait été mis là par M. Mauger, l'ancien administrateur délégué, resté d'ailleurs tout-puissant à l'administrateur. Ensuite, des difficultés se sont produites entre ces deux amis, puis, m'a-t-on assuré, ils se sont réconciliés. M. L..., le nouveau délégué, avait d'abord confirmé M. F... dans ses fonctions, puis, finalement, il l'a à peu près obligé à donner sa démission, car il faisait de la politique un peu socialiste.

Pour compléter, autant que je le puis, cette lettre, dont veuillez excuser le décousu car j'écris sans notes, comme les faits me viennent à l'esprit (je ferai quelque chose de mieux coordonné s'il le faut), il nous faut revenir un peu en arrière.

Quand l'administrateur M. M... fit son dernier voyage en Sardaigne, il faillit amener une révolte d'ouvriers. Sans aucun avertissement, il supprima le travail à plusieurs centaines dans la région d'Iglésias ; d'un coup de téléphone, il supprima l'une des deux laveries de Buggeru, amenant ainsi une perturbation très grande dans les services, se traduisant par une perte importante.

Tout cela fut télégraphié à Paris, et la baisse des actions commença à devenir un effondrement.

Puis, comme si on avait voulu se borner à porter le coup, on reprit un grand nombre d'ouvriers, et la laverie fermée fut ouverte à nouveau. Mais le chambardement commencé continua.

M. M... donna sa démission plus tard. On parla, pour le remplacer, de M. M... du Crédit industriel, de M. M... du Comptoir d'escompte, et représentant de l'A.P., puis de M. L..., administrateur délégué.

Le rapport qu'il présenta à l'A.G. du 29 mai 1901, à la suite de son premier voyage, fut plutôt pessimiste, et ne fit qu'accentuer la baisse. Peut-être a-t-il voulu présenter les choses en noir pour pouvoir ensuite faire ressortir les bienfaits de sa haute direction...

Mais dans son rapport, il constatait la diminution constante de la production et des teneurs, de 1897 à 1901, sans rechercher si cela ne tenait pas à une grande négligence apportée dans la préparation des nouveaux chantiers de production, et à ce que, tout d'abord, on avait abattu le plus riche et le plus facile. La façon dont les choses sont présentées dans ce rapport fait ressortir un appauvrissement de la mine évident.

Ceci me rappelle que M. M..., l'envoyé du Crédit lyonnais, a dit aussi :

« Si l'extraction est devenue plus difficile en quelques endroits, cela est compensé par la plus haute teneur du minerai. »

M. L... disait aussi, dans son rapport, que l'exploitation était assurée pour encore six années au minimum.

Ce délai était loin d'être rassurant pour les porteurs d'actions non initiés. Cela pouvait aussi justifier une vente, à n'importe quelles conditions, du paquet d'actions de l'A.P. !...

Et voilà comment on désorganise savamment une affaire ?

En hâte, votre dévoué.

A...

MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 11 mars 1903)

On lit dans la *Revue économique et financière* :

Les actions des Mines de Malfidano, que l'on travaillait déjà depuis quelque temps, ont été poussées brusquement au delà de 600 fr. sur la nouvelle donnée par l'*Économiste français* que « l'on aurait retrouvé du bon minerai pour plusieurs années d'exploitation ». Notre confrère a été évidemment induit en erreur. Aucune découverte de nouveau et bon gisement, n'a été faite et les chances de relèvement de la Société ne se sont nullement accrues d'un élément nouveau et imprévu.

La vérité est plus simple et plus prosaïque. On se souvient que tout un plan de réformes a été mis en application tant aux mines de Sardaigne qu'à l'usine de Noyelles. Aux mines de Sardaigne, il s'agissait de revenir à une exploitation rationnelle, assurant un rendement moyen et régulier. On peut dire, aujourd'hui, que, de ce côté, des résultats encourageants ont été obtenus puisque l'on n'a plus de crainte sur l'épuisement éventuel des gisements et que l'on est en mesure de poursuivre l'exploitation avec un certain bénéfice, surtout avec l'amélioration actuelle des cours du zinc, grâce à l'esprit de méthode qui préside aux travaux préparatoires et d'exploitation, il apparaît clairement que l'on peut tirer parti des richesses minérales du domaine de la société. Mais, encore une fois, il n'y a eu ni découverte de gisement nouveau, ni jaillissement d'une source insoupçonnée de bénéfices. Les faits donnent simplement raison à ceux qui attendaient un relèvement du retour à des idées sages et pratiques. C'est déjà un résultat appréciable et il est tout à fait inutile de le dénaturer en l'exagérant.

Quant à l'usine de zinc de Noyelles, elle donne assurément moins de déboires qu'auparavant. Les changements introduits dans les modes de traitement et dans le choix du matériel ont eu pour conséquence de réduire notablement — mais non de supprimer entièrement — les pertes de l'exploitation. Il faut de nouveaux efforts, couronnés de succès pour que la démonstration soit établie que l'usine peut être utilisée avec profit. Le conseil ne désespère pas d'y arriver ; il n'en est pourtant pas encore là.

Dans ces conditions, on conçoit qu'il n'est pas question de dividende pour le moment. Les bénéfices de l'exercice 1902 et qui n'atteindront pas d'ailleurs, tant s'en faut, le chiffre de la perte de l'exercice précédent, laquelle avait été imputée sur la réserve spéciale, devront être consacrés à des amortissements ou à renforcer la réserve ainsi entamée. L'exercice en cours, si les circonstances continuent à être favorables et si la réorganisation de Noyelles est heureusement terminée, permettra peut-être la répartition d'un dividende modeste. Mais la répartition ne s'en ferait que dans un an et c'est s'y prendre un peu tôt que de l'escompter dès maintenant en faisant aux actions une prime de 350 fr., soit 140 %. car on oublie trop facilement que les actions de Malfidano sont des actions de 250 francs.

MALFIDANO
(Paris-Capital, 20 mai 1903)

Les bénéfices nets des Mines de Malfidano, pour l'exercice 1902, se sont élevés exactement à 704.707 fr., après déduction d'une somme de 308.524 fr., affectée à divers amortissements directs. enfin

Le conseil proposera aux actionnaires de ne répartir aucun dividende et de faire du bénéfice l'application suivante :

Amortissement de Faucon-L'Argentière	115.986
Amortissement de la prime de remboursement et des frais d'émission, des obligations	162.000
Amortissement des impôts des titres à la charge des actions	170.712
Provision pour travaux de recherches	150.000
Réserve de prévoyance	62.032
Report à nouveau	43.437
	704.767

Ces résultats sont assez encourageants, surtout si on les compare à ceux de l'année dernière, qui se traduisaient par une perte de 1.062.632 fr. Il est indéniable que la société a été arrêtée sur la pente qui la conduisait aux plus graves embarras. La preuve est faite maintenant que les mines de Malfidano sont encore longtemps exploitables avec bénéfice et l'on est peut-être à la veille de réussir la même démonstration pour l'usine de Noyelles. Mais les actionnaires auraient le plus grand tort de croire que l'œuvre de relèvement de l'entreprise est terminée et qu'ils n'ont plus qu'à se partager tranquillement les bénéfices encaissés.

Tout d'abord, les bénéfices n'ont fait leur réapparition que grâce à une gestion financière rigoureuse et à une direction industrielle et commerciale profondément modifiée. Sans les mesures qui ont été prises, la situation ne serait pas ce qu'elle est redevenue. Ensuite, le programme de réorganisation est en cours d'exécution : il n'a pas encore donné tout ce qu'il faut attendre pour que l'avenir soit pleinement assuré.

Si des actionnaires impatients obtenaient que l'on se relâche, si peu que ce soit, de la méthode de travail impitoyablement imposée, il n'est pas douteux que non seulement l'on devrait faire son deuil du bénéfice que l'avenir permet d'entrevoir, mais l'on compromettrait les résultats déjà acquis.

La situation financière continue à ne soulever d'objection que du côté des amortissements, notamment en ce qui concerne l'usine de Noyelles. Les dépenses de l'usine sont inscrites au bilan, déduction faite des amortissements, pour 2.020.000 francs. Ce chiffre est trop gros, surtout si l'on considère les remaniements encore nécessaires pour que les installations industrielles donnent complète satisfaction. Quant à la trésorerie, elle n'appelle aucun commentaire.

En face d'un passif de 551.000 fr. il y a plus de 800.000 fr. en caisse et plus de 2.000.000 de débiteurs, effets à recevoir, marchandises et approvisionnements.

En résumé, on voit que l'exercice 1902 a marqué définitivement la fin de la période critique de la société. Mais la période des ménagements indispensables n'est pas close et. à vouloir la clore trop précipitamment, on risquerait de perdre le bénéfice des

progrès réalisés. Les actionnaires auront la sagesse de faire à leur conseil, qui a montré comment il en userait, le crédit de quelques mois encore.

MINES DE MALFIDANO
(La Cote de la Bourse et de la banque, 13 juin 1903)

.....
La production des mines de zinc de Sardaigne a été en calamines calcinées, terres lavées calcinées, minerais plombeux calcinés et blendes grillées de 35.910.152 kg contre 32.098.280 kg en 1901-1902. L'augmentation a porté principalement sur les calamines de **Buggeru** et de Planu Dentis ainsi que sur les terres lavées calcinées. La teneur moyenne du zinc a été : 1° dans les calamines de première catégorie, de 51 50 % contre 50 75 en 1901-1902 ; 2° dans les terres lavées calcinées de 53 65 % contre 53 57 % en 1901-1902.

Les masses de minerais reconnues ne se sont pas modifiées d'une manière appréciable dans le courant de l'exercice. Le conseil estime que la société a un grand intérêt à reconnaître certaines parties de ses concessions inexplorées jusqu'à ce jour, et c'est dans le but d'y faire exécuter les travaux de recherches nécessaires qu'a été créée la provision mentionnée ci-dessus dans la répartition des bénéfices.

Les prix de revient ont été légèrement améliorés, tant à la mine qu'aux fours à griller et aux laveries. La société continue à porter toute son attention sur ce point et espère arriver à une réduction plus importante, en soignant davantage le triage dans les chantiers, en évitant le plus possible les arrêts des laveries par suite du manque d'eau, en alimentant d'une façon plus régulière de minerais crus les différents ateliers d'enrichissement et, surtout, en rajeunissant les cadres des équipes d'ouvriers.

La production en minerai de plomb en Sardaigne a diminué. Le tonnage ne s'est élevé qu'à 1.902.951 kg, au lieu de 3.715.827 kg l'année précédente. Toutefois l'installation d'une laverie supplémentaire à Monte Scorra permettra d'améliorer cette situation.

À Faucon l'Argentifère, les travaux entrepris ont démontré que pour exploiter la concession d'une façon rémunératrice, la construction d'une laverie s'imposait. La Société de Malfidano estimant que, dans sa situation, il était préférable de ne pas entreprendre de dépenses nouvelles, a dénoncé le bail qui lui avait été consenti par la Société civile de Faucon-l'Argentifère et par lequel elle s'était chargée de l'exploitation de la concession. Toutefois, Malfidano conserve dans la Société civile une participation de 60 %.

L'usine de Noyelles-Godault, dont le compte de premier établissement s'est accru de 55.151 fr. 95 au cours de l'exercice écoulé contre 376.523 fr. 36 en 1901-1902, a produit 3.606.505 kg. de zinc brut, 555.298 kg. de blanc de zinc en poudre, 153.583 kg. de blanc de zinc broyé, 3.215.062 kg. de plomb doux et 2.918 kg. d'argent. La production de l'usine de Noyelles, depuis sa mise en marche, se décompose comme suit (kg) :

	Zinc brut	Blanc de zinc		Plomb doux	Argent
		en poudre	broyé		
1895-96	2.731.179	—	—	—	—
1895-97	5.121.305	—	—	381.179	14

1897-98	5.133.657	—	—	772.793	1.470
1898-99	5.025.000	156.477	—	684.000	992
1899-00	5.507.615	605.202	—	4.362.068	3.820
1900-01	5.423.808	510.290	—	4.332.780	3.956
1901-03	3.719.184	356.752	111.408	4.096.082	3.741
1902-03	3.606.505	554.298	143.483	3.214.062	2.918

Comme l'annonçait déjà le précédent rapport, d'importantes modifications ont été apportées à l'usine, tant au point de vue administratif que du côté technique. Le haut personnel a été renouvelé et il a été organisé une comptabilité industrielle pour l'établissement des prix de revient de chaque produit, qui permet de se rendre compte, pour ainsi dire pas à pas, de la marche des fabrications.

À l'atelier du zinc, le prix de revient de la tonne de zinc a été abaissé de 55 francs environ, bien que la production ait été plus faible que dans l'exercice précédent et que le prix moyen facturé des minerais traités ait été de 12 francs par tonne, plus élevé par suite de la hausse des cours du métal.

Dans le service du plomb, la production a été réduite en raison de la pénurie des minerais ; néanmoins, le prix de revient du plomb marchand a été sensiblement abaissé sur les chiffres d'autrefois.

Ces améliorations sont dues à une meilleure organisation du travail et à une surveillance plus active apportée dans tous les services. Les pertes au rendement, si élevées précédemment, ont été réduites et ne dépassent plus un chiffre normal ; il en est de même pour les consommations de charbon ; les creusets fabriqués pour le zinc ont été de meilleure qualité et ont duré plus longtemps ; le service de la force motrice a fonctionné d'une manière continue, sans provoquer aucun arrêt ; l'entretien de l'usine a été mieux surveillé ; enfin, la discipline a été rétablie dans le personnel ouvrier, ce qui s'est immédiatement traduit par un rendement plus efficace de la main-d'œuvre.

Le conseil espère que les résultats de toutes ces modifications qui ne se sont fait qu'imparfaitement sentir au cours de l'exercice écoulé justifieront pleinement dans l'avenir le maintien d'une exploitation onéreuse jusqu'à présent.

On sait que, l'an dernier, la compagnie avait un litige pendant devant la cour de Bologne, au sujet de réclamations formulées contre les administrations publiques italiennes, qui ont appelé la Société de Malfidano en cause par des concessionnaires de la pêche du thon sur les côtes de Sardaigne, qui se plaignaient que les eaux des laveries de Buggeru, venant se déverser dans la mer, portaient préjudice à leur industrie. Une première fois, en 1897, les prétentions des pêcheurs avaient été repoussées par arrêt de la Cour d'appel de Rome. Mais sur le pourvoi formé par ceux-ci, la Cour de cassation cassa partiellement l'arrêt et renvoya la cause devant la Cour de Bologne. Le 11 juillet dernier, celle-ci a rendu son arrêt. En conséquence, elle a maintenu en cause les administrations publiques et leur a donné acte de ce qu'elles entendaient sauvegarder leur action contre la Société de Malfidano tendant à les relever de toute responsabilité pour l'exercer si et quand il y aurait lieu.

La Société et les administrations publiques se sont pourvues en cassation contre cette décision. La solution interviendra vraisemblablement dans le courant de cette année.

Enfin, la société a dû, en vertu d'une décision de la cour de Douai, régler à M. Zinzen, chef du service de la fabrication du zinc, une somme de 50.000 fr., montant de l'indemnité allouée à celui-ci en cas de renvoi et dont la société avait cru pouvoir différer le paiement en raison des motifs du renvoi.

Après la lecture des rapports, l'ingénieur-conseil de la Compagnie, M. Breton, qui revient de Sardaigne où, pendant un mois, il a étudié la marche de l'exploitation, a exposé succinctement la situation de l'entreprise dans cette contrée.

Les modifications apportées en Sardaigne sont de deux ordres : administratives et techniques.

En premier lieu une importante réduction du personnel qui était un peu surabondant a permis de réduire les frais généraux d'environ 10 %.

La quantité de minerai reconnu n'a pas sensiblement varié ; au cours de cette année, des lambeaux de gisements ont été retrouvés, qui ont compensé, non pas intégralement, mais en partie, les quantités enlevées par l'exploitation. À ce point de vue, M. Breton, sans toutefois fixer aucune date, a indiqué que la société avait devant elle une quantité de minerai suffisante pour assurer son existence.

Au point de vue de l'exploitation, les méthodes de travail ont été réformées, mais ces changements sont trop récents pour qu'on puisse apprécier leur influence ; ils se traduiront cependant, au cours de cet exercice, par une réduction très sensible de la main-d'œuvre. Enfin, divers changements et améliorations dont on espère de bons résultats ont été apportés dans le transport, les manipulations, la calcination, et en particulier, aux lavers où avec le personnel de la seule laverie en marche, on est parvenu à en faire fonctionner deux.

L'assemblée a ensuite approuvé les comptes de l'exercice écoulé et réélu M. Albert Crozes, administrateur sortant.

MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 18 novembre 1903)

On lit dans la *Revue économique et financière* :

Il y a un an et demi, on répandait les pronostics les plus noirs sur l'avenir des Mines de Malfidano. La mine était épuisée ; l'usine était inutilisable ; c'était tout juste si l'on ne parlait pas de la nécessité d'une liquidation plus ou moins prochaine. Nous nous sommes élevés, en son temps, contre ces affirmations que ne justifiaient ni la situation de la société ni les éléments de relèvement de l'entreprise. **Un nouveau conseil d'administration s'était mis courageusement à l'œuvre** des réformes des procédés de travail à la mine et l'amélioration des installations de l'usine. Il était équitable de lui accorder quelque crédit et d'attendre, pour se prononcer, qu'il eut obtenu des résultats.

Aujourd'hui, la preuve est faite que les craintes d'épuisement de la mine ne sont pas fondées et, que, grâce aux modifications et perfectionnements apportés dans ses appareils et dans son fonctionnement, l'usine est capable de marcher sans perte, peut-être même bientôt avec bénéfice. Là-dessus, les mêmes gens qui proclamaient naguère la ruine de Malfidano découvrent à la Société des sources de prospérité inouïes, s'en vont, répétant que l'on rencontre à chaque pas, dans la mine, des filons d'une richesse exceptionnelle et que l'usine travaille avec gros bénéfices. Cet optimisme de commande n'est pas plus exact que le pessimisme d'antan.

La Société de Malfidano n'était pas vouée à une catastrophe certaine ; elle n'est pas assurée davantage de revoir les beaux dividendes d'autrefois. Nous l'avons dit et nous sommes autorisés à le répéter : grâce à la méthode d'exploitation adoptée à la mine, il est permis de compter sur un rendement régulier, mais moins brillant que celui accusé à l'époque où l'on n'exploitait que les parties riches, en négligeant de parti pris les parties pauvres. C'est un résultat qui assure l'existence de la société, sans lui promettre, encore une fois, les résultats artificiels de la période précédente. Quant à l'usine, heureusement transformée, cela est vrai, et à la faveur, en outre, de la hausse du zinc — laquelle peut ne pas durer —, elle n'est plus la cause de perte qu'elle était récemment, mais elle n'est

pas non plus la source de bénéfices que l'on espérait et elle ne le sera peut-être jamais. Voilà la vérité.

Dans de pareilles conditions, est-il besoin de dire que les chiffres de bénéfices mis en avant sont ridiculement exagérés, et que les dividendes que l'on fait entrevoir ne répondent pas à la moitié de la vérité ?

Si l'exercice 1903, après les amortissements indispensables, permet de faire face à l'amortissement des actions et au paiement de l'intérêt à 5 % aux actions de capital, soit 12,50, car ces actions sont d'une valeur nominale de 250 fr., on l'oublie trop facilement, les actionnaires pourront s'estimer heureux. Mais il n'y a pas à attendre ni dividende supplémentaire pour les actions de capital ni répartition quelconque pour les actions de jouissance.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 18 janvier 1904)

M. Dazy, Lucien (Douai, 1896) a été nommé conducteur des travaux de recherches de la Société de Malfidano, à Baud (Morbihan).

MALFIDANO

(Paris-Capital, 27 janvier 1904)

De la Revue économique et financière :

Bien que les comptes ne doivent être arrêtés que le 31 janvier, ce que l'on sait déjà des résultats obtenus fait pressentir que les bénéfices des Mines de Malfidano pour l'exercice 1903 atteindront, non pas les prévisions fantaisistes que l'on a fait luire à plusieurs reprises, mais des chiffres fort satisfaisants, eu égard, d'abord, à la situation encore précaire de l'usine de Noyelles et ensuite aux embarras de toutes sortes que la société vient de traverser et qu'elle n'a surmontés que grâce à **la vigoureuse administration de ces dernières années** et aussi à la hausse opportune des prix du zinc.

Il n'est, pas douteux que le conseil pourra faire face, cette année, à l'annuité d'amortissement des actions comprenant l'intérêt à 5 % des actions de capital, soit 12 fr. 50 par action de capital. Il pourra également procéder à un amortissement des travaux d'accroissement, amortissement qui a été complètement négligé depuis trois ans. Enfin, le solde, s'il y a en un, trouvera utilement son emploi dans le renforcement de prévoyance.

Tels sont les résultats que l'on peut attendre. Ils donnent amplement raison à ceux qui ne voulaient pas désespérer du relèvement de l'entreprise, encore que ces résultats tiennent, en bonne partie, à un élément, qui échappe à toutes les prévisions et à toutes les mesures de prudence, nous voulons dire la hausse du zinc. Mais on voit qu'ils ne confirment pas les promesses excessives dont tant de gens se montraient prodigues. L'exercice 1903 se traduira par le paiement d'un intérêt de 12 fr. 50 aux actions de capital, rien de plus, et il ne permettra de rien distribuer aux actions de jouissance, si l'on pratique, comme cela n'est pas douteux, les amortissements nécessaires, indispensables pour la marche de la Société. Quant à l'exercice 1904, qui ne débutera que le 1^{er} février, personne ne peut raisonnablement, songer à tirer son horoscope à l'heure actuelle. L'état de la mine, celui même de l'usine de Noyelles, sur lesquels on peut à la rigueur être fixé. fourniraient sans doute les indications, mais d'importance

combien secondaire à côté des indications qu'il faudrait avoir sur les prix futurs de zinc et que, à moins d'être devin, on doit renoncer à obtenir. »

PETITE CORRESPONDANCE
(*Le Journal des finances*, 27 février 1904)

Je ne puis rien vous dire de nouveau pour Malfidano.

Avant la mort de M. Desb. [Débrousse], qui a légué à l'Assistance publique 6.000 actions, celles-ci valaient jusqu'à fr. 3.025 en 1891. Les actions étaient alors de 500 francs ; depuis le 1^{er} juillet 1894, les titres ont été dédoublés.

Le plus bas cours que je me rappelle est de 286 francs, en juin 1902.

L'affaire passait pour perdue, *rien ne valait plus rien*, les mines épuisées, l'usine de Noyelles-Godault mal conçue, enfin, toute la lyre !

Le conseil, qui n'avait rien à gagner à jeter le manche après la cognée, a tranquillement continué son travail de recherches et de réorganisation ; il paraît que, dès l'exercice 1904, Malfidano étonnera par ses résultats bénéficiaires.

Quant au dividende pour 1902-1903, croyez-vous sérieusement que le groupe de capitalistes qui achète aux cours actuels ne l'ait pas connu avant même cette publication ?

Le zinc reste ferme et la situation minière s'est beaucoup améliorée.

Retenez bien ceci : avec une bonne organisation technique et de l'argent, une société comme Malfidano pourra toujours trouver des gisements à exploiter.

Or, elle est bien épaulée, et, sans envisager des cours comme celui de 1891, il y a une belle marge de bénéfices pour ceux qui achètent (au comptant, s'il vous plaît) aux prix actuels.

MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 16 mars 1904)

Nous croyons savoir que les résultats du dernier exercice, clos le 31 janvier, sont sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Cette plus-value provient tant de la hausse des cours du zinc, dont la moyenne s'est établie pour 1903 à £ 20 3/4 contre 12 18 1/2 en 1902, que de l'amélioration du prix de revient résultant des progrès notables réalisés aux laveries et à l'usine de Noyelles-Godault. Mais, tandis que les bénéfices de 1902, qui se chiffraient par 704.767 fr. 60, avaient été uniquement employés à doter les fonds d'amortissement et de prévoyance, il sera vraisemblablement prélevé sur les bénéfices du dernier exercice la somme nécessaire pour distribuer 5 %, soit 12 fr. 50 à chacune des 16.820 actions de capital restant à amortir, soit 210.300 fr. Le solde des bénéfices sera en partie employé à la dotation des fonds de prévoyance et en partie à l'amortissement des actions de capital, amortissement suspendu depuis l'exercice 1900. Rappelons que pour l'exercice 1900, il avait été amorti 2.068 actions de 250 fr., soit 517.000 fr.

L'exercice en cours, qui vient de commencer le 1^{er} février, s'annonce comme devant donner des résultats très supérieurs à ceux du dernier exercice, en raison de la hausse du zinc, du plomb et de l'argent. On peut, semble-t-il, envisager avec confiance la continuation du relèvement de cette entreprise qui, sauf imprévu, pourra dans un avenir prochain, répartir des dividendes raisonnables.

MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 7 avril 1904)

Pour compléter l'information que nous avons publiée dans notre numéro du 10 mars, disons que les résultats de l'exercice 1903, clos le 31 janvier dernier, se traduisent par un bénéfice net de 1.800.000 francs, contre 700,000 francs pour l'exercice précédent.

Le dividende de 12 fr. 50 qui sera réparti aux actions de capital absorbera environ 180.000 francs. Le surplus, soit plus de 1.600.000 francs, servira à amortir pour 600.000 francs d'actions de capital et à doter d'un million les fonds de prévoyance.

Avec la hausse du zinc et les améliorations apportées par la nouvelle direction à l'usine de Noyelles-Godault, les bénéfices de l'exercice en cours pourraient bien atteindre trois millions.

Il suffit d'indiquer qu'un dividende de 12 fr. 50 par action de capital et de 30 fr. par action de jouissance n'absorberont que 1.700.000 francs pour se convaincre de la plus-value qu'il est possible d'espérer sur ces titres, surtout au début d'une période de reprise industrielle.

Mines de Malfidano
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 14 mai 1904)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu le 10 mai, sous la présidence de M. Victor [*sic* : *Octave*] Gallice, président du conseil d'administration.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, elle a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, approuve ce rapport dans toutes ses parties, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes, tels qu'ils lui sont présentés ; elle décide de payer un intérêt de 5 % sur les actions de capital et de porter la somme de 800.000 fr. au compte de « Amortissement et provisions » de l'usine de Noyelles-Godault.

Le surplus, soit la somme de 44.390 fr. 13, sera reporté à l'exercice suivant.

2° L'assemblée approuve et ratifie la participation prise par la Société de Malfidano dans la Société civile des mines de Baud ;

3° L'assemblée réélit M. Monvoisin ¹⁴ comme administrateur ;

4° Le conseil d'administration est autorisé à employer les disponibilités de la société, en achat de Bons du Trésor français ou étranger, de rentes françaises ou obligations de chemins de fer français garanties par l'État, en report à Paris ou à l'étranger, en un mot, au mieux des intérêts de la société ; la présente résolution n'étant qu'une indication et non une limitation.

5° L'assemblée nomme MM. Marindaz et Cocteau, commissaires des comptes, pour faire un rapport sur l'exercice 1904-1905, avec faculté d'agir ensemble ou séparément ; elle fixe leurs émoluments à la somme totale de 3.000 fr.

¹⁴ Fernand Monvoisin (1850-1935) : il effectue toute sa carrière au CIC qu'il représente successivement à la Foncière-Transports (commissaire aux comptes), à la Compagnie française des câbles télégraphiques, à la Compagnie française des métaux (1895), aux Charbonnages du Tonkin (1899), à la Compagnie nouvelle du Canal de Panama (1900), à la Compagnie urbaine d'éclairage par le gaz acétylène (commissaire aux comptes), à la Compagnie minière et industrielle de Mansilla, en Espagne (président), aux Mines du Djebel-Slata et Djebel-Hamaïma (Tunisie), aux Mines de Czeladz (Pologne), à Dyle et Bacalan (1912), à l'Ouenza, à la Compagnie générale des voitures (CGV)...

6° L'assemblée générale donne à ceux des administrateurs de la Compagnie, qui font partie de l'administration d'autres sociétés, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à raison des affaires qui pourraient être traitées avec d'autres sociétés.

À l'issue de l'assemblée a eu lieu le tirage de 2.169 actions à amortir.

Finistère
Société des mines de Baud
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 mai 1904)

La Société de Malfidano a participé pour 55 % dans la création d'une nouvelle société, la Société civile des mines de Baud. Son usine de Noyelles est, en effet, insuffisamment alimentée par les minerais de plomb provenant de ses propres concessions ; or, malgré la dépréciation des cours du métal, les minerais de plomb sont actuellement très rares, un grand nombre de mines insuffisamment rémunérées, ayant été fermées, et d'autres, des plus importantes, ayant créé des fonderies à proximité de leurs centres de production. Les mines de Baud sont situées dans une région remarquablement minéralisée, entre les anciennes et riches mines d'Huelgoat et Poullaouen et celle de Pont-Péan, encore en activité. Les premières recherches ont été très encourageantes. Les premiers travaux de reconnaissance effectués par la Société des mines de Malfidano, qui s'est chargée de l'exploitation, ont commencé depuis quelques mois, mais ont été retardés par de grandes venues d'eau qu'il a fallu épuiser.

La Société des mines de Malfidano s'est aussi occupée de la mise en valeur de ses mines de Huelgoat dont elle est concessionnaire, et où elle n'avait fait jusqu'ici que des travaux sans importance.

Elle s'est assurée la propriété des terrains et des chutes d'eau sur le carreau des mines, en vue de rentrer dans les travaux pour rechercher en profondeur la suite du filon.

L'EXPOSITION D'ARRAS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 juin 1904)

Jury des récompenses
CLASSE 7. — MÉTALLURGIE, OUTILLAGE

Émile Demenge, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur-métallurgiste de la Société des mines de Malfidano, hors concours 1900, à Paris.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 11 juin 1904)

L'assemblée ordinaire s'est réunie le 10 mai.

Voici quelques indications essentielles sur les résultats de l'exercice 1903-1904, clos le 31 janvier dernier.

I. — Les bénéfices bruts, ont. atteint 1.82.954 fr. contre 1.013.309 fr. pour 1902-1903, accusant un accroissement de 789.645 fr.

L'exercice 1901-1902 avait laissé une perte de 1 million 062.632 fr.

La situation industrielle de la Société s'est sensiblement améliorée depuis deux ans, en raison des progrès de la fabrication à l'usine de Noyelles-Godault et du relèvement des cours du plomb et du zinc.

II. — Il a été effectué un prélèvement de 250.000 fr. pour les risques en cours et de 541.750 fr. pour rembourser 2.167 actions.

L'amortissement du capital était suspendu depuis trois ans.

III. — Les bénéfices nets se sont élevés à 1.011.203 fr. 96, auxquels se sont ajoutés les 43.436 fr. 17 du report à nouveau de l'exercice précédent, ce qui a porté le solde disponible., à 1.054.640 fr. 13.

L'assemblée a pris les résolutions principales suivantes :

1. — Elle a voté un dividende de 12 fr. 50 par action de capital et affecté 800.000 fr. au compte « Amortissements et provisions » de l'usine de Noyelles-Godault.

Une somme de 44.390 fr. 13 a été reportée à nouveau.

Les bénéfices de l'exercice, précédent avaient été entièrement consacrés à des amortissements.

2. — Elle a ratifié la participation prise par Malfidano dans la Société des mines de Baud.

Renseignements demandés
par nos abonnés
Malfidano
(*Paris-Capital*, 29 juin 1904)

Nous ne savons pourquoi l'on veut absolument pousser cette valeur à des cours qui ne correspondent ni aux résultats actuels, ni à ceux probables de demain.

Assurément, la situation s'est améliorée ; on l'avait cru désespérée, un instant, et l'on sait, aujourd'hui, qu'elle ne l'est pas, loin de là. Mais la mine est vieille, elle donne des signes d'appauvrissement, les amortissements s'imposent ; ce n'est pas dans ces conditions que l'on peut trouver insuffisante une prime de 140 % sur les actions ; car le cours de 600 francs correspond juste à une prime de cette importance par rapport à la valeur nominale de l'action, laquelle n'est que de 250 francs.

REVUE DES JOURNAUX DE LA SEMAINE
MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 29 juin 1904)

De la *Revue économique et financière* :

Les Mines de Malfidano subissent de temps à autre une petite poussée qui bientôt s'arrête net. Le peu de consistance de la hausse montre que chaque pas en avant, amène des réalisations qui n'attendent, en effet, pour se produire, qu'une occasion favorable. On sait, du reste, que l'affaire de Malfidano, pour améliorée qu'elle soit, et les cours actuels tiennent largement compte de cette amélioration, n'en a pas encore fini complètement avec la liquidation des erreurs d'un passé récent. Il y aurait donc exagération à la considérer comme absolument libre de ses bénéfices et à prévoir des dividendes qui correspondraient simplement à la division du produit d'exploitation par le nombre des actions.

L'exploitation des ruines de Sardaigne a été violentée pendant plusieurs années de façon à faire apparaître le plus grand bénéfice possible et à rendre distribuable le dividende le plus élevé. Ce manque de prévoyance se paye : les actionnaires actuels en

font la fâcheuse expérience. On avait négligé les travaux de recherches, pour se consacrer presque exclusivement à l'exploitation des parties riches ; aujourd'hui, on a repris une méthode rationnelle, mais les dépenses qui en résultent s'aggravent de toutes celles que l'on n'avait pas faites précédemment. La conséquence en est que, malgré la hausse du zinc, laquelle n'est d'ailleurs pas garantie contre un retour en arrière, le produit net d'exploitation n'augmente guère. Le relèvement du prix de vente compense l'augmentation du prix de revient mais ne constitue pas un profit net supplémentaire. Le principal argument tiré du cours du zinc est donc loin d'avoir la valeur qu'on est tenté de lui prêter.

Le chiffre des bénéfices disponibles n'est pas davantage, tant s'en faut, celui des bénéfices d'exploitation. Les amortissements indispensables dans toute affaire industrielle le sont à Malfidano plus qu'ailleurs, car ils ont été insuffisants pendant une longue période, alors que l'ancienneté de la mine et les conditions de l'exploitation les rendaient plus urgents et les nécessitaient plus considérables. Le conseil aurait le plus grand tort de croire qu'il a poussé la prudence à ses dernières limites en employant quelques centaines de mille francs aux amortissements ; il n'a fait que suivre les règles de la prudence la plus élémentaire et il s'en écarterait s'il songeait, pour le moment, à réduire les amortissements pour grossir les dividendes. Sans compter que dans trois ans, la société va avoir à faire face à de nouvelles charges. **L'amortissement des obligations commencera en 1907.**

Lors de l'émission, on avait choisi cette date parce que l'on pensait avoir terminé à cette époque le remboursement du capital-actions. Malheureusement, la crise que la Compagnie des mines de Malfidano a traversée a fait suspendre, pendant trois ans, l'amortissement des actions et quand commencera le remboursement des obligations, celui-ci ne viendra pas se substituer à celui du capital-actions, mais bien s'y ajouter.

Le devoir du conseil est de se préoccuper de cette situation et de renforcer les provisions qui lui seront peut-être utiles un jour pour assurer l'accomplissement d'un programme que les circonstances ont mis en défaut.

Plainte des pêcheurs sardes de thon
visant aussi la [Société de Nebida](#)

Enfin, il est un incident dont a parlé le rapport et qui mérite d'attirer l'attention, car il est peut-être de nature à occasionner des dépenses assez fortes. **Les pêcheurs de thons sur les côtes de Sardaigne se sont plaints que les eaux des laveries empoisonnaient le poisson** et leur portaient ainsi à eux-mêmes un grand préjudice. Un procès est engagé, et s'il devait tourner contre la société, ce serait pour celle-ci des dépenses plus ou moins importantes, soit en transformation des laveries, soit en dommages et intérêts.

On voit donc que si les actionnaires de Malfidano n'ont pas à désespérer d'un avenir qui s'annonce assurément meilleur qu'on ne pouvait l'espérer, il y a deux ans, ils ont cependant des réserves à faire sur la réalité des prévisions que l'on développe complaisamment devant eux. Les difficultés de l'exploitation, la nécessité de rattraper l'arriéré de l'amortissement, la perspective de charges nouvelles, toutes causes de limitation des dividendes, ont un caractère autrement précis et certain que ne peut en avoir l'espérance, plutôt fragile, d'une hausse ininterrompue du zinc, d'où pourrait sortir une augmentation sensible des répartitions aux actions.

Des bruits erronés ont circulé au sujet de cette entreprise.

La Société de Nébida, qui exploite des mines de zinc en Sardaigne, a dû fermer ses laveries, par ordre du gouvernement italien, parce que ses eaux de lavage troublaient l'eau de mer et faisaient fuir le thon.

On en concluait qu'un sort pareil menaçait Malfidano, mais le cas de cette dernière entreprise est différent.

Tandis que Nébida est contiguë aux pêcheries de thon de Sardaigne, Malfidano en est distante de 16 kilomètres.

De plus, les laveries de Nébida n'ont été établies que par une tolérance du gouvernement italien, tandis que celles de Malfidano l'ont été après autorisation expresse.

Tout ce qui pourra être imposé à Malfidano, ce sont des travaux d'aménagement.

Or, la société est suffisamment à l'aise dans ses disponibilités pour les effectuer sans en être gênée.

Société des mines de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1904)

La Société des mines de Malfidano, dont les usines sont à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais), se devait à elle-même d'exposer à Arras. Elle l'a fait avec beaucoup de bonne grâce.

Son exposition se divise en deux parties : plomb et zinc. Elle est toute dans ces deux mots. Au centre, des lingots d'argent sembleraient indiquer que le troisième métal blanc finira par rendre prospère ces usines dont les débuts ont été très difficiles.

Des plaques de zinc formant quatre pilastres soutiennent un portique élégant. La base est formée de lingots de plomb. Au centre, comme nous l'avons dit, des lingots d'argent, des vitrines de chaque côté montrent les admirables minerais de zinc et de plomb de Malfidano, calamine et galène.

Deux tableaux, l'un représentant le panorama de Buggerru (Sardaigne), l'autre tous les établissements vus de la mer. Ils sont frappants de rendu et d'exactitude.

(À suivre).

1904 : CONFLIT SANGLANT ¹⁵

Italie
(*Le Temps*, 7 septembre 1904)

La *Tribuna* dit que deux mille cinq cents ouvriers des mines de Buggerru (Sardaigne) se sont mis en grève à cause d'un différend concernant une modification horaire dans le travail.

Les grévistes ont assailli les troupes appelées pour le maintien de l'ordre, à coups de pierre.

¹⁵ Voir Roberto Fadda, *La Valle della Calamina*, Ortacesus, 2010, et, sur entreprises-coloniales.fr, la biographie d'Achille Georgiadès, responsable local des mines de Malfidano à cette époque, par Corinne Krouck.

Plusieurs coups de revolver ont été tirés ; sept soldats ont été blessés. Les troupes, après avoir tiré des salves d'avertissement, furent obligées de faire feu. Trois ouvriers ont été tués, d'autres ont été blessés.

[Grève générale]
(*Le Temps*, 18 septembre 1904)

Rome, 17 septembre, 11 h. 20.

La direction générale du parti socialiste, réunie cette nuit, a décidé la grève générale dans toute l'Italie, comme [protestation contre les incidents de Castelluzzo en Sicile, et de Buggerru en Sardaigne](#).

Jusqu'à hier soir, on était encore indécis sur le parti à prendre. Mais les Chambres de travail de Milan et de Monza s'étant prononcées pour la grève, et quelques corporations ouvrières l'ayant commencée, la direction du parti n'hésita plus et se rangea à leur avis.

On ne croit pas que la grève s'étende à toute l'Italie et l'on estime qu'elle sera plutôt générale de nom que de fait, car la grande majorité des ouvriers se montre contraire à la suspension du travail pour des causes aussi peu graves que celles qui sont prises pour prétextes par les socialistes.

À Rome, certainement, on se préoccupe peu de la grève générale, d'autant plus que la naissance du prince héritier suscite l'enthousiasme universel de la nation. L'opinion générale, du reste, est que, à la veille des élections politiques, un échec serait un coup fatal pour le parti socialiste.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER
Les grèves en Italie

Notre correspondant de Rome, dans une dépêche, nous signale les différentes tentatives de grève, et même de grève générale, en Italie. À ce qui s'est passé à Milan et à Monza, il faut ajouter qu'hier soir, à Sestri di Ponente, près de Gênes, un meeting a été tenu pour protester contre les incidents de Buggerru (Sardaigne) où les soldats assaillis à coups de pierres par des grévistes avaient fait usage de leurs armes et tué ou blessé plusieurs ouvriers.

Des discours très violents ayant été prononcés, le meeting a été dissous. Il en est résulté un conflit avec la force publique.

Cinq agents de police et cinq civils ont été blessés.

Pour le moment, le mouvement gréviste est limité aux villes de Milan, Monza et Gênes où les rues, le soir, sont plongées dans l'obscurité, le personnel des allumeurs du gaz participant à la grève.

Toutefois, il est possible que la grève s'étende à d'autres villes.

À Milan, hier soir, place de la Cathédrale, au cours d'une manifestation, de nombreux manifestants ont pénétré dans la brasserie Casanova et ont tué d'un coup de couteau le médecin Ventola qui s'y trouvait.

LES GRÈVES EN ITALIE
(*Le Temps*, 20 septembre 1904)

Pendant quelques heures, on a pu croire que la situation en Italie présentait des dangers sérieux. Il paraît qu'on est rassuré. Déjà, on télégraphie que le calme est complet à Rome, à Naples, Milan, Turin, Bologne et Florence.

Dans un meeting tenu à Milan, il a été décidé qu'on ne reprendrait le travail que mercredi, mardi étant le jour de la fête anniversaire de la délivrance de Rome.

Des dépêches de Gênes annoncent que la nuit et la matinée se sont passées tranquillement. On croit que demain, on reprendra aussi le travail à Gênes et à Turin.

Rome est complètement calme ; l'aspect de la ville est absolument normal. Demain, le travail y sera repris.

La circulation des trains, à part une interruption partielle à Gênes et entre Venise et Mestre, où, cependant, la circulation sera bientôt rétablie, s'effectue normalement dans toute l'Italie.

Du reste, dans une réunion tenue, cette nuit, à Milan, par le personnel des chemins de fer, une proposition tendant à la proclamation de la grève a été repoussée.

M. Froja, sénateur, maire de Turin, a adressé à M. Giolitti, président du conseil, la dépêche suivante :

« La commission des conseillers socialistes me demande d'être l'interprète auprès du gouvernement du désir des ouvriers d'éviter l'intervention des troupes dans les conflits civils et pacifiques entre le capital et le travail. Ce désir me paraissant juste dans ces termes, je n'hésite pas à y adhérer. »

M. Giolitti a répondu par la dépêche suivante :

« Je réponds immédiatement et explicitement à la dépêche que vous m'envoyez au nom des conseillers municipaux socialistes de votre illustre ville. Depuis plus de trois ans, comme ministre de l'intérieur, j'ai constamment soutenu au Parlement, contre de vives oppositions, la liberté absolue de la grève et le devoir du gouvernement de ne pas intervenir dans les conflits pacifiques entre le capital et le travail.

Les ordres que j'ai donnés et que je donnerai, tant que j'aurai le devoir de rester au poste où m'ont placé la confiance du roi et celle du Parlement, ont été et seront toujours sans exception conformes aux principes que j'ai soutenus.

Les faits douloureux que nous regrettons tous sont des malheurs qui ne dépendent d'aucun changement de programme du gouvernement.

Aux mines de Buggerru, l'autorité politique avait envoyé deux compagnies de soldats pour maintenir l'ordre public gravement menacé par un vol de dynamite dont les auteurs sont maintenant arrêtés.

Ces soldats n'intervinrent en aucune manière contre les grévistes ; mais ils furent, au contraire, assaillis par un nombre très supérieur de manifestants, et c'est seulement après que beaucoup d'entre eux eurent été blessés, qu'ils employèrent instinctivement leurs armes pour leur défense personnelle, sans ordres de leurs supérieurs ; il s'agit, par conséquent, d'un malheur qui n'est imputable ni au gouvernement, ni aux autorités locales. L'autorité judiciaire a ouvert une enquête pour rechercher les responsabilités éventuelles.

À Casteluzzo, il s'agit d'un conflit avec la force publique qui se trouvait normalement sur les lieux et qui n'y avait pas été envoyée avec une mission spéciale ; elle a agi sans aucun ordre supérieur. En raison de la gravité des conséquences du conflit, et avant de recevoir aucune réclamation, j'ai envoyé l'ordre immédiat au préfet de se rendre sur les lieux avec la mission de procéder à une enquête rigoureuse. Le commandant des carabinieri a mis en même temps en état d'arrestation et à la disposition de l'autorité judiciaire les militaires coupables. Aucun gouvernement n'aurait pu faire davantage pour constater les responsabilités éventuelles.

Dans l'exercice de ma mission, je suis resté et je resterai toujours dans les limites de la loi mais j'accomplirai toujours mon devoir, qui est de faire que la loi soit respectée par tout le monde. Si les conseillers municipaux, au nom desquels vous me télégraphiez, réfléchissent au changement radical de la politique intérieure que j'ai inaugurée, aux difficultés énormes que j'ai dû vaincre pour le réaliser et aux avantages que le prolétariat de toute l'Italie en a recueillis, ils comprendront qu'il n'est pas possible de soupçonner que je veuille, par de folles violences, compromettre un résultat aussi splendide, et ils se convaincront, j'en suis certain, de la nécessité de recommander le calme et d'éviter de regrettables violence qui compromettraient la cause de la liberté, le bien-être indispensable et le progrès matériel et moral des classes populaires. »

Ces déclarations de M. Giolitti ont produit un excellent effet.

On télégraphie de Milan, le 18 septembre :

Les magasins sont fermés. Les tramways ne circulent plus.

Les grévistes arrêtent les omnibus des hôtels et font descendre les voyageurs.

La plupart des employés de chemins de fer ont abandonné leur service après la proclamation de la grève. La cavalerie a occupé la place de la Gare. Quelques trains sont encore partis.

Les étrangers quittent la ville dans les automobiles, les voitures et les vélocipèdes qu'ils peuvent trouver dans les faubourgs.

Un bulletin du *Gazzettino di Popolo*, publié à Gênes, et arrivé cet après-midi à quatre heures, annonce que quatre-vingts (!) personnes ont trouvé la mort dans les bagarres de la nuit dernière à Gênes.

L'état de siège est proclamé.

Le général Del Mayno est nommé gouverneur militaire de la ville.

À San-Remo a eu lieu une réunion très mouvementée. Des membres de la Bourse du travail et du parti socialiste, après une longue discussion, ont décidé la grève générale. Les sections de Vintimille, Bordighera, Taggia, Port-Maurice et Oneglia ont adhéré à cette grève. Les cochers, les allumeurs, les employés municipaux se mettront en grève, et, lundi, tous les autres ouvriers doivent les assister.

À San-Remo, tandis que tous les bureaux publics et les consulats arboraient leurs drapeaux pour fêter la naissance du prince de Piémont, le conseil municipal a exposé un drapeau en signe de deuil. En outre, il a fait placarder une affiche pour protester contre le gouvernement qui, se servant de la force armée contre le peuple, méprise le droit le plus sacré, celui de la vie.

LETTRE D'ITALIE

Les troubles populaires. — Leurs origines. — Leurs conséquences sur la situation du ministère.

(*Le Journal des débats*, 22 septembre 1904)

Rome, le 19 septembre.

Le monde politique italien vient d'être soumis à une assez rude épreuve, dont le télégraphe aura probablement annoncé l'heureuse solution avant que cette lettre soit arrivée à Paris. Ce qu'il y a de particulier à observer, c'est la coïncidence de troubles menaçant de prendre un caractère de généralité avec l'explosion de joie universelle que la naissance d'un héritier du trône a provoquée dans le royaume. C'est en cela qu'on pourrait voir un symptôme non exempt de dangers dans cette imprévue levée de

boucliers, plus politique que socialiste, du prolétariat italien. L'origine n'en a, en effet, été nullement d'ordre économique. Aucune discussion d'intérêts entre patrons et ouvriers n'y donnait lieu. Ce que les classes laborieuses ont uniquement voulu marquer, c'est une protestation générale contre les sévices des agents de la force publique en présence de manifestations ouvrières dans les trois centres industriels de Sestri en Ligurie, de Castelluzzo en Sicile, et de Buggerru en Sardaigne.

Aujourd'hui on considère généralement les troubles comme terminés, mais non comme dépourvus de conséquences. Le cabinet Giolitti aura fort à faire pour n'en point porter les marques. C'est en réalité contre la politique gouvernementale que la protestation a été dirigée ; les malheureux incidents de Buggerru et de Castelluzzo n'en ont été que la circonstance occasionnelle.

Pour juger la question de ce point de vue, il faut remonter aux origines du ministère actuel. M. Giolitti, ministre de l'intérieur dans le cabinet Zanardelli, en avait aiguillé la politique dans une direction radicalement démocratique. À la mort de l'illustre chef de ce cabinet, la confiance de la couronne l'a appelé à lui succéder. Aucun autre homme d'État n'eût pu, en effet, lui être opposé. M. Sonnino, le seul concurrent qu'il fût exposé à avoir devant lui, désarmait : abandonné de la plupart de ses adhérents, vaincu par le succès manifeste de la politique démocratique suivie depuis près de trois ans, il se voyait obligé de l'approuver solennellement en pleine Chambre.

Certes, en arrivant au sommet du pouvoir, M. Giolitti était loyalement déterminé à ne pas dévier d'une politique qui, malgré l'opposition de toutes les fractions conservatrices et modérées, avait endormi les velléités des luttes de classes et rétabli le calme dans le pays. Dans ce but, il voulut obtenir pour le cabinet qu'il formait le concours des éléments de l'extrême gauche. C'est ainsi qu'il fit appel à MM. Sacchi et Marcora, du groupe radical, simultanément avec MM. Turati et Bissolati, du groupe socialiste. On sait comment, après plus d'un pourparler, ces honorables députés déclinèrent l'offre de s'associer à lui dans les responsabilités du pouvoir. Force lui fut donc de s'adresser à des modérés pour compléter son cabinet.

Placé à la tête d'un ministère dont la composition hétérogène rappelle le transformisme si habilement pratiqué par feu M. Depretis, M. Giolitti s'assurait la certitude d'être invariablement appuyé par une grosse majorité dans les Chambres ; mais quel que fût son sincère désir de rester fidèle aux principes de gouvernement démocratique qui lui avaient si bien réussi jusqu'alors, il dut plus d'une fois les méconnaître pour ne pas exposer cette majorité à lui échapper des mains. C'est de la sorte qu'il est parvenu à la maintenir fidèle, d'autant plus qu'il avait pour cela un frein incessant dans la possibilité d'élections générales à l'occasion desquelles tout député sortant voit le succès de sa candidature dans l'appui ministériel. C'est à cette politique de bascule qu'il doit de s'être trouvé exposé à voir se produire les lamentables incidents de Buggerru, de Castelluzzo et de Sestri.

L'indignation des partis populaires a été générale contre un ministère qui, tout en se disant démocratique, laissait venir le peuple en présence de troupes capables de le décimer à coups de fusil. Aussi est-il maintenant, dans les sphères du prolétariat, honni comme réactionnairement sanguinaire.

Que de chemin parcouru en peu de semaines ! Le Parlement s'était ajourné, laissant derrière lui un ministre en quelque sorte tout-puissant, pouvant à sa guise faire approuver, et des traités de commerce, et des conventions de chemins de fer, et toutes autres mesures de gouvernement qu'il aurait jugé utile de prendre. La situation était propice à M. Giolitti au delà de ses espérances. Il avait devant lui l'opposition de droite sonninienne vaincue, abattue ; les socialistes divisés, les radicaux annihilés, les républicains privés de chef depuis la mort de M. Bovio ; tous d'ailleurs insuffisamment préparés pour la prochaine lutte électorale. Son administration était, au contraire, arrivée à un état parfait de préparation, et prête à remporter une grande victoire dans les prochains comices.

Il a suffi de quelques fusils « partant tout seuls », selon une expression célèbre, pour remettre en question une situation si admirablement échafaudée, pour substituer des bannières voilées de crêpe aux drapeaux que les populations déployaient avec joie pour fêter l'heureux événement survenu dans la famille du chef de l'État.

Faut-il en déduire que la position du ministère se trouve compromise ? Ce serait beaucoup dire. M. Giolitti a traversé d'autres crises et en est sorti vainqueur, grâce à ce sang-froid et à cette extrême habileté de main dont il ne cesse de donner des preuves mais, pour me servir d'un mot que quelqu'un disait tantôt à côté de moi, « le Giolitti de demain ne sera plus le Giolitti d'hier, qui pouvait encore espérer d'arriver un jour à faire gravir avec lui les marches du palais du Quirinal aux chefs du radicalisme et du socialisme italiens ». Désormais il devra se résigner à continuer de gouverner à la Depretis. Les partis modérés auront ainsi les apparences du gain ; seuls, les partis des revendications populaires en auront probablement la réalité.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 24 octobre 1904)

M. Chabot ¹⁶ (E. C. P., 1895), a été nommé ingénieur en chef des mines de Malfidano, à Buggerru (Sardaigne).

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
M. ANDREW CARNEGIE

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 28 novembre 1904)

M. Andrew Carnegie a reçu la médaille Bessemer de l'Iron and Steel Institute lors du meeting de la célèbre société anglaise qui s'est tenu cet automne aux États-Unis sous les auspices de l'American Institute of Mining Engineers.

Trois Français seulement, MM. Dreux, Espinasse et Bayard, assistaient à cette réunion qui a été très brillante et où un de nos compatriotes, M. Demenge, directeur général de Malfidano, a fait une conférence sur les turbines Rateau.

Recherches de mines en France
Département du Var

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 22 décembre 1904)

Des recherches de mines se sont poursuivies en 1903 sans aucune activité et sans amener de découvertes intéressantes.

La société de Malfidano a occupé quelques ouvriers aux travaux qu'elle avait entrepris au quartier « La Rouvière », commune de La Mole, près de la concession de Faucon-L'Argentière, sur un gisement de galène et de blende. Elle n'a pas encore usé de l'autorisation qu'elle a obtenue de disposer du produit de ses recherches.

¹⁶ Henri Chabot : ancien du Laurium. On le retrouve directeur des mines de Trang-da (Tonkin). Voir [encadré](#).

La Société des mines de fer de Beau-Soleil n'a exécuté que peu de travaux à l'est de sa concession.

Les travaux exécutés par M. Mercié au Luc sur un affleurement de grès cuprifère du trias ont été insignifiants.

Enfin, le marquis Costa de Beauregard a entrepris des recherches sur des affleurements ferrugineux dans l'île de Port-Cros ; ces recherches ne sont pas encore assez avancées pour qu'il soit possible de se faire une opinion à leur sujet.

Var

Demande en concession de mines

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 9 février 1905)

Par une pétition en date du 7 septembre 1904, complétée le 9 décembre suivant, M. Fernand Monvoisin, administrateur délégué de la Société anonyme des mines de Malfidano, agissant au nom et pour le compte de cette société, dont le siège social est à Paris, 7^e, rue de la Victoire, sollicite une concession de mines de zinc, plomb, argent et métaux connexes sur le territoire des communes de la Mole et de Cogolin, arrondissement de Draguignan.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 15 kilomètres carrés, 26 hectares.

La société pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

La société des mines de Malfidano sollicite, en même temps, la réunion de cette concession et de la concession des mines de plomb, zinc et métaux connexes de Huelgoat (Finistère), instituée par décret du 3 septembre 1897.

Malfidano

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 13 avril 1905)

On annonce que les bénéfices nets de l'exercice 1904 sont sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent. Le conseil d'administration proposera de fixer le dividende de l'action de capital à 17 fr. 50 brut, contre 12 fr. 50 l'an dernier et de répartir aux actions de jouissance qui n'avaient encore rien reçu, un dividende de 5 fr. brut. Voilà une affaire qui se relève décidément d'une grande maladie.

Malfidano

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 11 mai 1905)

Les actionnaires de la Société anonyme des mines de Malfidano se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de M. Octave Gallice, président du conseil d'administration.

Il résulte des comptes présentés par le conseil qu'en 1904-1905, la production en minerais de zinc de toute nature a été de 34.651.409 kg contre 37.471.958 kg en 1903-1904 et en galène, de 2.654.751 kg contre 2.414.394 kg.

La diminution de la production des minerais de zinc doit être attribuée aux conditions générales de l'exploitation, mais de nouveaux chantiers ont été préparés et le conseil

espère regagner le terrain perdu et obtenir cette année une production égale à celle de l'exercice 1903-1904.

Les travaux de recherches ont abouti à des résultats satisfaisants dans une grande partie des concessions.

La Compagnie a fait récemment l'acquisition d'une concession nouvelle de blendes et de galènes argentifères, dite de « Sos Enattos », ainsi que des trois permis limitrophes, dits « Fontana Verminosa », « Interratias » et « Su Castedda », situés au centre de l'île de Sardaigne et dans la région de Nuoro.

Le tout a été cédé par les propriétaires actuels, moyennant une redevance de 5 francs par tonne de minerai exportée, sur laquelle la Compagnie a avancé immédiatement une somme de 35.000 francs. Elle s'est réservé, d'ailleurs, la faculté de racheter à toute époque la redevance stipulée moyennant le paiement d'une somme de 87.500 francs.

L'usine de Noyelles-Godault, dont le compte de premier établissement a été augmenté de 145.825 fr. 10 contre 172.160 fr. 28 en 1903, a produit, pendant l'exercice, 6.293.416 kg de zinc brut, 79.024 kg de blanc de zinc broyé, 5.468.337 kg de plomb doux et antimonieux, 5.953 kg d'argent.

L'année précédente, sa production avait été de 5.271.177 kg de blanc de zinc en poudre, 103.761 kg de blanc de zinc broyé, 4.577.181 kg de plomb doux et antimonieux, 4.021 kg d'argent.

La transformation générale de tous les fours a été complètement terminée.

Les travaux de recherches ont été poursuivis à Romure ; à la suite des découvertes faites, la Compagnie a demandé une concession portant sur une surface de 15 kilomètres carrés.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports, a approuvé ces rapports dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes, tels qu'ils lui sont présentés ; elle a décidé de payer un intérêt de 5 % sur les actions de capital et un dividende de 5 francs sur les mêmes actions et sur celles de jouissance ; de porter la somme de 200.000 francs au compte amortissement et provisions de l'usine de Noyelles-Godault ; et de constituer une provision de 400.000 francs pour l'amortissement des obligations.

MALFIDANO
(*Paris-Capital*, 1^{er} octobre 1905)

L'action Malfidano, capital, qui avait subi, l'an dernier, les effets désastreux de la crise du zinc, est maintenant en bonne voie de relèvement et se traite aux environs de 500 fr.

Cette reprise paraît justifiée par les meilleures nouvelles reçues des mines de Sardaigne et aussi par les résultats plus satisfaisants obtenus aux usines de Noyelles-Godault, qui ont cessé de donner des pertes.

Enfin, fait plus important, le zinc a haussé de près de 3 livres sterling depuis le début de l'année.

On a calculé que, si les bénéfices de la Société de Malfidano pour le deuxième semestre de l'exercice en cours étaient les mêmes que ceux acquis pour le premier semestre, ils permettraient : 1° un dividende de 12 fr. 50 par action de capital ; 2° l'affectation à l'amortissement des sommes prévues aux statuts, c'est-à-dire de 125.000 francs plus la somme représentant 5 % sur les actions du capital remboursées ; et, après déduction de 10 % sur le surplus au profit du conseil, la somme restant disponible représenterait encore 10 francs pour chacune des 50.000 actions de capital et de jouissance.

Mais il faut tenir compte aussi de l'amortissement des pertes du dernier exercice qui exigera un fort prélèvement, avant toute répartition. Ce n'est pas encore une affaire complètement assainie mais elle devient convalescente.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDANO
(La Cote de la Bourse et de la banque, 16 mai 1906)

Les résultats de l'exercice 1905-1906 de la Société des mines de Malfidano font ressortir un bénéfice net de 1.294.193 13, déduction faite des travaux exécutés en Sardaigne et passés directement par le compte exploitation, et des sommes nécessaires à l'amortissement du capital. En ajoutant à ce bénéfice net, le report de l'exercice antérieur, on obtient un solde disponible de 1.345.234 70 contre 1.109.291 57 pour l'exercice 1904-1905.

La répartition du solde disponible de 1905-1906 adoptée par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 14 mai dernier, se compare ainsi à celle du solde disponible de l'exercice précédent :

	1904-1905	1905-1906
Dividende de 17 50 aux actions de capital et de 5 fr. aux actions de jouissance	433.250 00	405.000 00
Amortissement de l'usu sine de Noyelles	200.000 00	200.000 00
Provision pour amortissement des obligations	400.000 00	300.000 00
Tantièmes	25.000 00	25.000 00
Réserve de prévoyance	—	350.000
Report à nouveau	51.041 57	65.234 70
	<u>1.109.291 57</u>	<u>1.345.234 70</u>

Le dividende a donc été maintenu à 17 50 par action de capital et à 5 fr. par action de jouissance. Le paiement de ce dividende aura lieu à partir du 1^{er} juin 1906.

On remarquera qu'une somme de 350.000 fr. est appliquée au compte réserve de prévoyance qui s'élève, par suite, de 1.650.000 fr. à 2.000.000 de francs. Cette mesure de prudence s'imposait, à raison des événements que la société vient de traverser et du fonctionnement encore imparfait de l'usine

La provision constituée en vue de l'amortissement des obligations a été encore renforcée d'une somme de 300.000 fr. Cet amortissement commence en 1907, c'est-à-dire à une époque où l'amortissement des actions ne sera pas encore terminé.

Le tirage des actions se faisant par séries de 20, la somme consacrée à leur amortissement permet de rembourser cette année 2.380 actions, à raison de 250 fr. chacune et laisse un excédent de 3.500 fr., à reporter au fonds d'amortissement du prochain tirage. Le nombre des actions restant à amortir se trouve ainsi réduit à 10.020.

*
* *

Relativement à l'exploitation, pendant l'exercice 1905-1906, le rapport du conseil d'administration fournit les indications suivantes :

Le cours moyen du zinc, en 1905, s'est élevé à liv. st. 25.7.5, contre liv.st. 22.11.9; celui du plomb à liv. st. 13.14.3, contre liv. st. 11.19.8 et celui de l'argent à 101 fr. 41, contre 96 fr. 24.

Quant au change avec l'Italie, il a très largement baissé et s'est tenu à 99 fr. 95 contre 100 fr. 075.

En Sardaigne, la production en calamines a été de 37.611.560 kg, contre 34.651 409 kg en 1904-1905, et en galènes de 2.910.175 kg contre 2.054.751 kg. La nouvelle mine de Sos Enattos a produit, en outre, 789.500 kg de blends.

Les laveries ont eu de fréquents arrêts, dus à la mise en route de la nouvelle installation centrale de force motrice, et aussi à l'ensablement de la prise d'eau, à la suite des nombreuses tempêtes qui ont sévi dans la Méditerranée. Néanmoins, le tonnage a été sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent ; mais la teneur moyenne en zinc s'est trouvée réduite parce que plusieurs chantiers encore en préparation ont fourni des minerais pauvres.

La production des minerais de plomb a légèrement augmenté, sans variations de teneur.

Depuis la grève du mois de septembre 1904, aucun trouble ne s'est produit. Cependant, la société a toujours quelques préoccupations à ce sujet.

Les travaux entrepris pour rentrer dans la mine de Huelgoat ont suivi leur cours. L'un des puits principaux va être mis en état et la société espère pouvoir, au cours de l'exercice en cours, explorer une partie des anciens chantiers abandonnés.

Malfidano s'était chargée, pour le compte de la Société civile des Mines de Baud, dans laquelle elle est intéressée, de l'exploitation de ces mines situées dans le Morbihan. Encouragée par les découvertes aux environs de la surface, elle a été amenée à foncer un puits et à percer un travers-banc au niveau de 75 mètres pour venir retrouver le filon. Mais elle a constaté qu'à ce niveau, la minéralisation avait à peu près complètement disparu. Une cheminée pratiquée dans le filon même sur toute sa hauteur pour en examiner l'allure n'a pas donné des résultats suffisants pour l'engager à pousser plus loin ces recherches, au moins actuellement. La somme relativement élevée prévue pour risques en cours est destinée en partie à compenser les dépenses que la Société aura à amortir de ce chef.

L'usine de Noyelles-Godault, dont le compte de premier établissement a été augmenté de 292.780 80 contre 145.825 10 en 1904, a produit, pendant l'exercice, 8.225.584 kg de zinc brut, 6.315.142 kg de plomb doux, 4.176 kg d'argent.

L'année précédente, sa production avait été de 6.293.416 kg de zinc brut, 5.468.337 kg de plomb doux, 5.933 kg d'argent.

La société a dû, au cours de l'exercice dernier, pour ne pas entraver le développement de l'usine, acheter un certain tonnage de minerais riches en zinc; ce qui a eu pour conséquence de diminuer les disponibilités et d'élever dans des proportions un peu anormales l'importance des approvisionnements. Cette situation est simplement transitoire : le stock sera, vraisemblablement bientôt ramené à un chiffre en rapport avec la production de l'usine et il pourra être constitué presque exclusivement avec les minerais de Sardaigne.

La grève des mineurs, qui a éclaté brusquement dans le Nord, a obligé la société à se pourvoir de charbons étrangers moins appropriés à sa fabrication que ceux employés habituellement et à des prix très élevés. D'un autre côté, le travail du personnel ouvrier n'a pas été sans se ressentir des troubles du dehors. Il en résulte que, pendant cette période, l'usine a fonctionné dans des conditions défavorables, qui se traduiront forcément par une perte appréciable.

Les experts désignés par la cour d'appel de Rome, dans le procès de Malfidano contre les concessionnaires pour la pêche du thon ne s'étant pas présentés devant le tribunal de Cagliari le jour où ils étaient convoqués pour la prestation de leur serment,

le tribunal en a nommé trois autres par son jugement en date du 15/29 décembre 1905. Les adversaires de la société ont interjeté appel de cette décision.

M. Demenge a été nommé administrateur pour cinq ans.

NÉCROLOGIE

1906 (juin) : Octave Gallice, président.

LE CIC AUX COMMANDES FERNAND MONVOISIN, PRÉSIDENT

Malfidano

(*Le Journal des finances*, 25 août 1906)

On annonce que cette société vient de faire une importante découverte dans une de ses mines sises en France, et sur laquelle la Compagnie fonderait de grandes espérances

Mines de Mansilla* [Espagne]

(*Le Journal des finances*, 13 octobre 1906)

L'exercice 1905 a été le premier depuis la réorganisation de la société sous la direction de Malfidano ; il a été consacré à la préparation de l'exploitation. Aussi s'est-il soldé par un léger déficit de 32.206 fr.

L'assemblée générale du 20 septembre a approuvé les comptes qui lui étaient soumis. Le rapport du conseil déclare que l'exploitation paraît devoir donner de bons résultats, le minerai étant de bonne qualité.

Je rappelle que par un traité, Malfidano achète à la société sa production.

Il est probable que le capital de 2.500.000 fr. pourra être bien rémunéré.

INGÉNIEURS

NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 mars 1907)

M. Louis Bavelier ¹⁷ a été nommé administrateur des Mines de Malfidano, en remplacement de M. Crozes, décédé.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

¹⁷ Louis Bavelier (Dijon, 1861-Pau, 1942) : fils d'Adrien Bavelier, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, administrateur du Sous-Comptoir des entrepreneurs, de la Rente foncière, de la Compagnie foncière de France et (1892-1894) de la Compagnie française des métaux. Frère de Charles, consul. Licencié en droit. Chevalier de la Légion d'honneur en 1899 (parrainé par son père) comme attaché à la division des fonds du ministère des Affaires étrangères.

Mines de Malfidano
(*Gil Blas*, 24 mai 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des mines de Malfidano a eu lieu le 22 mai, sous la présidence de M. Monvoisin, président du conseil. 20.117 actions étaient présentes ou représentées.

Il résulte des comptes soumis à l'assemblée que le bénéfice net de l'exercice 1906 s'élève à 1.805.019 francs 82 que le conseil a proposé de répartir de la façon suivante :

Intérêts de 5 % sur les 10.020 actions de capital	125.250 00
Dividende de 10 francs sur la totalité des 50.000 actions	500.000 00
Tantième de 10 % du conseil d'administration	50.000 00
Dotation à la réserve de prévoyance	650.000 00
Amortissement de l'usine de Noyelles-Godault	400.000 00
Report à nouveau	79.769 82
Total égal	<u>1.805.019 82</u>

L'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, approuve ce rapport dans toutes ses parties ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes, tels qu'ils lui sont présentés ; elle décide de payer un intérêt de 5 % sur les actions de capital et un dividende de 10 francs sur les mêmes actions et sur celles de jouissance ; de doter la réserve de prévoyance d'une somme de 650.000 francs ; et d'appliquer la somme de 400.000 francs à l'amortissement de l'usine de Noyelles-Godault, dont une partie servira à amortir entièrement l'usine à blanc de zinc, et le surplus sera porté au compte « amortissements et provisions ».

2° L'assemblée nomme M. F. Périer¹⁸, administrateur pour cinq ans, en remplacement de M. Octave Gallice, décédé, dont le mandat expirait cette année.

3° L'assemblée nomme M. [Louis] Bavelier, en remplacement de M. Albert Crozes décédé.

4° L'assemblée nomme MM. Lasserre et Cocteau commissaires des comptes pour faire un rapport sur l'exercice 1907-1908, avec faculté d'agir ensemble ou séparément ; elle fixe leurs émoluments à la somme totale de 3.000 francs.

5° L'assemblée autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à, passer des marchés et traités avec les sociétés dans lesquelles ils peuvent remplir les mêmes fonctions.

Compagnie française des Métaux
(*Le Capitaliste*, 30 mai 1907)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 juin 1907)

¹⁸ Ferdinand Périer (1847-1921) : avocat à la cour d'appel, marié à l'une des deux filles du banquier Jules Lécuyer, il succède en 1887 à son frère Georges à la tête de la banque paternelle, en association avec Émile Mercet.

Président de la Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur (1891-1920). Voir [encadré](#).
Il cède en 1910 la direction de sa banque à son gendre, le polytechnicien Charles Marchal, que l'on retrouvera commissaire des comptes de Malfidano.

Le conseil d'administration vient d'appeler M. Monvoisin aux fonctions de vice-président, en remplacement de M. [Jules] Lair.

Société des mines de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1907)

Les gisements que la Société de Malfidano possède en Sardaigne fournissent des minerais de zinc, sous la forme de calamine et de blende, et des minerais de plomb sous la forme de galène.

Il y a quelques années, il avait été question de l'épuisement, à brève échéance, des mines de Sardaigne, mais on escomptait trop rapidement l'avenir à la suite des recherches minutieuses et approfondies, il fut démontré d'une façon certaine que cet épuisement était bien loin d'être immédiat.

La vérité, c'est que les anciennes mines de Sardaigne continuent à fournir un tonnage sensiblement constant, sans pour cela que les réserves en vue de minerais diminuent. C'est l'indice certain que l'épuisement n'est pas proche. D'ailleurs, la société s'est pourvue, par avance, contre cet épuisement en acquérant de nouveaux gisements.

En 1906-07, Malfidano a produit 35.000 tonnes de calamine contre 37.000 tonnes pour l'exercice précédent. Cette diminution n'est pas imputable à l'appauvrissement du gîte, mais bien à l'émigration d'un certain nombre d'ouvriers, qui ont quitté les chantiers de la mine de Bougerru dans le courant de l'été de 1906 et qui n'ont pu être remplacés.

En outre dans, le district d'Iglesias, on a supprimé certains chantiers qui n'étaient pas payants.

La production de galène s'est élevée à tout près de 2.000 tonnes contre 3.000 tonnes pour l'exercice précédent. C'est une diminution accidentelle, mais, en tous cas, il faut bien remarquer que la production de plomb joue un rôle relativement peu important dans l'avenir de Malfidano.

Ce qu'il est plus intéressant de constater, c'est que la mine de Los Enattos a fourni, en 1906-07, 1.000 tonnes de blende contre 789 tonnes en 1905.

Enfin, la Société étudie actuellement le moyen de relier à la mer, par une voie ferrée, la concession de Planu-Dentis, qui est encore vierge, mais dont l'avenir minier, décelé par des recherches récentes, se présente comme favorable.

En ce qui concerne l'installation générale des mines, il a été apporté dans les derniers exercices, des remaniements importants consistant à remplacer à la station centrale d'électricité, les machines à vapeur par des moteurs à gaz pauvre. Cette modification a déterminé une économie sensible sur les frais de force motrice.

En France, la Société de Malfidano possède la mine de blinde de Huelgoat, dans le Finistère. Cette mine, qui avait été abandonnée, a été reprise et on a remis en état le puits principal ainsi que deux galeries qui relient ce puits à la vallée. On y installera une station centrale d'électricité qui permettra de dénoyer les anciens travaux et de mettre en exploitation les gisements blendeux qu'on rencontre dans cette concession.

Comme on le voit par ce simple exposé, l'avenir de la Société de Malfidano, en tant que mine, présente aujourd'hui des perspectives fort encourageantes et, malgré que le conseil se défende du moindre optimisme, il est certain que l'on sent, chez lui, une conviction très ferme de l'avenir des gisements que possède la société.

Nous examinerons maintenant la situation de l'usine de Noyelles-Godault, Cette usine, qui avait été édiflée un peu à la hâte et dans des conditions défectueuses, ne donna, à ses débuts, que des résultats fort médiocres. On enregistra même des pertes assez importantes.

Des modifications ayant été apportées dans le haut personnel technique et des remaniements ayant suivi cette réforme du personnel, l'usine de Noyelles-Godault est arrivée d'abord à exploiter sans perte, puis à donner des bénéfices intéressants.

À l'heure actuelle, cette usine est dans une situation réellement prospère et est appelée, sans aucun doute, à un avenir très intéressant.

Elle a produit, pour l'exercice 1906-07, 8.458 tonnes de zinc brut, 8.726 tonnes de plomb et 5.741 kg d'argent.

L'augmentation, par rapport à 1905-06, est très sensible. Elle porte environ sur 200 tonnes de zinc, 2.400 tonnes de plomb et 1.600 kg d'argent.

Le zinc

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 18 novembre 1907)

M. Demenge, de Malfidano, dit dans une interview de la « Vie financière » : Quoiqu'il arrive, il ne faut pas s'attendre à revoir jamais les bas cours cotés autrefois de £ 14, 15 et 16. Les conditions de revient se sont beaucoup modifiées depuis dix ans. Nous pâtissons tout d'abord de la hausse formidable des charbons : songez qu'il faut 3 tonnes de bouille pour une tonne de zinc ! Or, ces 3 tonnes valent aujourd'hui 55 sh. Et puis le prix de la main-d'œuvre augmente dans des conditions inquiétantes, l'exigence des ouvriers ne connaissant plus de bornes.

Ces raisons ne nous permettent pas de reculer nos prix au-delà de £ 20, extrême limite.

LES MINES DE ARRONDISSEMENT D'IGLESIAS (SARDAIGNE)

par TRUFFIER, consulat de France

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 décembre 1907)

L'industrie minière est de beaucoup l'élément le plus important de la province de Cagliari.

Presque toutes les mines sont situées dans l'arrondissement d'Iglesias. On peut les diviser en deux catégories :

1° Celles qui tirent leur minerai des amas ou des filons dans les roches calcaires ;

2° Celles qui exploitent des filons traversant les schistes.

Dans la première, les minerais sont principalement de la calamine ou zinc, de la galène et autres minerais de plomb et rarement de la blende.

Dans la deuxième, de la blende et de la galène.

Le premier groupe comprend huit mines importantes : Malfidano, Monteponi, Nebida, Vieille-Montagne, Tacconis Sarrabus, Seddas Moddizzis, Pertusola, Titus II.

Les sociétés de Gennamari et Ingurtosu, Monteveccino, S'acqua Bona, Su Zurfuru, Rosas, font partie du deuxième.

Dans le même arrondissement, mais dans une autre région et parmi les terrains volcaniques de l'île de Saint-Pierre, se trouve la mine de manganèse de Caporosso et les mines de Baccuabis et Terras de Collu qui donnent du lignite.

Dans l'arrondissement de Cagliari, vers la côte Est de l'île, il existe la mine d'argent de Sarrabus dont l'exploitation est très réduite par suite de l'épuisement du minerai.

Dans l'arrondissement de Lanusei, on trouve Montenarba qui produit de l'argent et Su Suergiu qui extrait de l'antimoine.

(Cette dernière société possède en France, dans l'Auvergne et le Cantal, des mines d'antimoine.)

Ces mines appartiennent presque, toutes à des sociétés anonymes qui ont leur siège :

Malfidano, à Paris ;
 Monteponi, à Turin ;
 Nebida, à Bruxelles ;
 Vieille-Montagne, à Liège ;
 Tacconis Sarrabus, à Gênes ;
 Seddas Moddizzis, à Cagliari ;
 Pertusola, à Londres et Gênes ;
 Titus II, à Bochum (Westphalie) ;
 Gennamari Ingurlosu, à Londres et Gênes ;
 Monteveccino, à Rome ;
 S'Acqua Bona, à Forli (Italie) ;
 Rosas, à Liège et Francfort.

Les mines de manganèse de Caporosso sont la propriété de M. Bellegrandi, à Cagliari.

La Société de Baccuabis (lignite) a son siège à Rome et Cagliari.

La mine d'antimoine de Su Suergiu a sa direction à Gênes.

Exploitation.— D'après les statistiques, la production de la province en 1906 a été de 103.000 tonnes de calamine calcinée, 17.200 tonnes de blende et 38.000 tonnes de galène et autres minerais de plomb.

La nature et la quantité de minerai extrait de chaque mine est, en chiffres ronds, comme l'indique le tableau suivant (en tonnes) :

	Calamine calcinée	Blende	Galène et autres minerais
Malfidano	40.000	—	1.500
Monteponi	15.000	—	5.000
Nebida	11000	—	1.500
Vieille-Montagne	6.000	—	1.000
Tacconis Sarrabus	6.000	—	500
Seddas Moddizzis	7.000	—	500
Pertusola	12 000	—	5.000
Gennamari Ingurlosu	—	9 000	7.000
Montevecchio	—	3.000	12.900
Rosas	—	4.000	2.500
Totaux	97.000	16.000	37.000

Les différences entre ces totaux et les chiffres de production cités plus haut sont donnés par des mines secondaires.

Les autres mines dont il a été fait mention extraient :

Montenarba, 170 tonnes de minerai d'argent ;

Caporosso, 2.400 tonnes de manganèse ;
Su Suergiu, 1.000 tonnes d'antimoine ;
Baccuabis, 12.000 tonnes de lignite ;

Le pour cent de minerai pur est en moyenne de :
43,37 de zinc pour la calamine calcinée ;
44,59 de zinc pour la blende ;
56,63 de plomb pour la galène.

Chaque tonne de minerai donne environ 531 grammes d'argent.

L'extraction du minerai se fait de trois façons différentes :

- 1° Par puits ;
- 2° Par galeries;
- 3° À ciel ouvert.

Les mines de Monteponi, Nebida, Malfidano, Monteveccino, Ingurlosu et Montenarba sont les seules qui possèdent des puits dont l'un de 350 mètres de profondeur à cette dernière.

Toutes les mines, sauf Monteveccino, ont des galeries.

Malfidano, Monteponi, Nebida, S'Acqua Bona et Seddas Moddizzis font de grands travaux à ciel ouvert.

L'abattage se fait presque exclusivement à la dynamite.

Le minerai, lorsqu'il est sorti de la mine, est concassé à la masse et on en tire tous les gros morceaux qui sont du minerai à peu près pur.

Si c'est de la calamine, elle va directement au four pour la calcination. De cette opération, on tire les calamines calcinées riches qui arrivent dans quelques mines (Seddas-Moddizzis par exemple), à 54 et 55 % de zinc.

Si c'est de la blende ou de la galène, on les expédie telles que.

Pour les minerais pauvres, qui sont en général des mélanges de différents minerais, on doit leur faire subir une préparation mécanique afin de séparer les espèces l'une de l'autre et les enrichir pour en faire des produits vendables.

Dans toutes les mines, on trouve des ateliers de préparation mécanique.

L'opération pour le zinc se fait de la manière suivante :

- 1° Concassage par des machines concasseuses ;
- 2° Broyage par des broyeurs à cylindres ou des broyeurs à boulets ;
- 3° Lavage proprement dit ou classement des différentes grosseurs par densité ; on emploie dans ces buts les cribles, les spitzkasten, les tables, etc.

Rosas et Su Zurfuru sont les seules mines qui traitent de véritables mixtes de galène.

Épuisement de l'eau. — Pour l'épuisement de l'eau, une galerie d'écoulement débouchant à la mer, construite par la Société de Monteponi, sert à toutes les mines du premier groupe, sauf Malfidano qui en a une lui appartenant.

Il paraît très difficile de descendre au-dessous du niveau actuel de ces galeries. On a fait des tentatives qui n'ont pas réussi. C'est là un point des plus importants pour certaines mines qui ont, comme Monteponi, toutes leurs masses de galène qui descendent.

Dans les mines de l'intérieur, Baccuabis, Mala Calzetta et du deuxième groupe on trouve l'eau, en général à peu de profondeur et on arrive à épuiser avec les moyens ordinaires.

À Montenarba, dans le puits qui a 350 mètres de profondeur et qui descend environ à 300 mètres au-dessous du niveau de la mer, on ne rencontre presque pas d'eau.

Aéragé. — L'aéragé se fait presque partout naturellement, tout au plus est-il régularisé par des portes. On emploie des ventilateurs dans les avancements, mais assez rarement.

Il n'y a pas de gaz nuisibles dans les mines de cette province : seuls quelques cas de présence d'acide carbonique ont été constatés dans les poches ou géodes de calcaire.

Moyens de transports. — Les moyens de transport employés sont : pour les mines de Monteponi, un chemin de fer qui lui appartient et qui descend à la mer à Porto Vernie (21 km.).

Nebida, Masua, Malfidano, Seddas Moddizzis, Ingurlosu emploient un chemin de fer à traction animale jusqu'à la mer d'où le minerai est expédié à Carloforte, où ces mines ont des magasins, par barques à voiles de 12 à 15 tonnes.

Acquarèse a un chemin de fer électrique à 4 kilomètres qui aboutit à la baie de Domestica.

Les autres mines — Vieille-Montagne, Pertusola, etc. — emploient les chars jusqu'aux gares de chemin de fer les plus proches ; ensuite, le minerai descend à Cagliari.

Le coût du transport par chars à chevaux, portant en moyenne 3 à 4 tonnes, est par jour de 3 fr. par tonne et par cheval.

La moyenne du prix de transport revient pour une tonne à peu près à 2 fr. 50 pour une distance de 6 à 7 kilomètres ; jusqu'à 12 kilomètres le prix atteint 4 fr. 50 à 5 fr., puis il augmente proportionnellement à la longueur du trajet parcouru.

Par chars à bœufs, les prix sont presque doublés.

Par chemin de fer, le tarif sont de 0 fr. 012 par kilomètre et par tonne.

Pour les transports de la côte à Carloforte par petites embarcations, le prix est de 3 fr. 50 par tonne.

Lorsque le minerai est ensuite embarqué pour les ports de la mer du Nord, le prix de transport peut être calculé sur une moyenne de 10 à 12 fr. la tonne.

La plupart des minerais de zinc sont exportés, sur Anvers et Dunkerque.

Les 4/5 de la production du plomb vont à l'usine de Pertusola sur le continent italien.

Monteponi a une usine à plomb où l'on ne traite presque exclusivement que le minerai produit par la mine.

L'usine fait les produits finis : plomb doux, argent et quelques petites quantités d'or.

Il y a aussi à Monteponi un four à zinc pour retirer le métal pur ; c'est plutôt un essai. Il est cependant bon de remarquer que c'est le seul qui existe dans toute l'Italie.

Organisation. — Chaque mine a à sa tête un directeur secondé par des ingénieurs.

De contremaîtres, qui sortent presque tous de l'école d'Iglesias où on leur enseigne la topographie, les différentes espèces de minerais, la construction, etc., viennent en aide aux ingénieurs.

Enfin, 13.702 ouvriers sont employés dans l'industrie minière et se répartissent dans les différentes mines comme l'indique le tableau suivant :

Malfidano	2.700
Ingurtosu	1.800
Montevecchio	1.500
Pertusola	1.500
Monteponi	1.400

Nebida	1.200
Vieille-Montagne	600
Masua	500
Rosas	300
Seddas Moddizzis	300
Baccuabis	300
Su Suergiu	200
Montenabra	150
Total	12.450

La différence composant le personnel des mines secondaires.

Les directeurs touchent de	1.000 à 2.000 fr. par mois.
Les ingénieurs ont un traitement qui varie de	3.000 à 8.000 fr. par an.
Les maîtres mineurs (contremaîtres) ont, par an, de	1.500 à 4.000 fr.
Les surveillants sont payés de	3 à 5 fr. par jour.
L'ouvrier de l'intérieur (mineur)	2 fr. 25 à 4 fr. 00 par jour
L'ouvrier de l'intérieur (manœuvre)	1 fr. 80 à 2 fr. 50 par jour
L'ouvrier de l'extérieur (mineur)	2 fr. 00 à 3 fr. 00 par jour
L'ouvrier de l'extérieur (manœuvre)	1 fr. 60 à 3 fr. 00 par jour
Les enfants ont de	0 fr. 80 à 1 fr. 50 par jour.

Il existe, dans toutes les mines, un service médical et pharmaceutique. Ce service est gratuit pour les ouvriers.

Montevecchio, Inurtosu, Malfidano, Monteponi, Nebida, Rosas possèdent des hôpitaux sur les lieux d'extraction.

La Vieille-Montagne a établi le sien à Iglesias et Seddas-Moddizzis, près de la ville.

Les mines ont établi des cantines qui sont dirigées par les sociétés elles-mêmes, à Malfidano, Inurtosu, Montevecchio, Pertusola, Seddas-Moddizzis, Rosas.

Dans la plupart des mines, la cantine est un vrai monopole.

À Malfidano, société française, l'ouvrier est libre de se servir où il veut ; une coopérative d'ouvriers existe sur les lieux d'exploitation au village de Buggerru, mais la Société de Malfidano ne délivre des bons de vivres que pour la cantine lui appartenant.

Dans d'autres mines, comme Nebida, S'Acqua Bona, etc., les cantines sont concédées à des commerçants.

Les ouvriers de Monteponi font presque tous partie de la coopérative qui existe à Iglesias.

Le logement est gratis pour les ouvriers sans famille : les mines mettant à leur disposition des chambrées, dans lesquelles sont des couchettes superposées.

Au point de vue hygiénique, ces chambrées laissent beaucoup à désirer, et l'État italien se préoccupe d'y remédier.

Aux ouvriers qui ont de la famille, on donne, dans la plupart des mines, la maison à des prix variant de 2 francs à 4 francs la pièce par mois.

Des écoles ont été ouvertes pour les enfants ; toutes les mines en possèdent. À Buggerru (Malfidano), toutes les classes primaires existent.

Ces écoles sont créées par les communes, et les sociétés minières donnent le local et une subvention plus ou moins forte.

Il n'existe pas de retraite pour les ouvriers.

Recherches de mines en France BASSIN DU VAR

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 décembre 1907)

Les recherches de blende et galène que la Société des mines de Malfidano avait entreprises à La Mole, ont abouti au décret de concession du 5 juillet 1906 ; mais les travaux, abandonnés depuis le 9 novembre 1905, n'ont pas été repris en 1906.

Cette société a, d'autre part, abandonné définitivement ses recherches sur un affleurement de blende et galène au quartier de la Bastide-Blanche, dans la commune de Gassin, et dont les résultats étaient peu encourageants.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 décembre 1907)

Index.

Le futur Syndicat du zinc

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 mars 1908)

Le groupe franco-anglo-belge qui discute actuellement les bases de son adhésion éventuelle au syndicat allemand comprend, entre autres sociétés, la Vieille-Montagne, la Nouvelle-Montagne, Malfidano, la Compagnie royale asturienne, etc. La plupart de ces entreprises, ainsi que les compagnies productrices anglaises, ont confié la défense de leurs intérêts à M. de Sinçay, administrateur directeur général de la Vieille-Montagne. Jusqu'ici, suivant *l'Information*, les pourparlers engagés n'ont pu aboutir à aucun résultat définitif, par suite des exigences que formule le groupe allemand en ce qui concerne la fixation du quantum de chaque entreprise et la délimitation de la production qui, pendant trois ans, serait assignée à chacune d'entre elles.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne particulièrement la Vieille-Montagne, l'organe déjà cité croit savoir que le chiffre qui fut d'abord proposé pour sa production future comportait une réduction de 15 à 20 % par rapport aux chiffres de production des derniers exercices. Les exigences formulées étaient à peu de chose près les mêmes pour les autres compagnies du groupe franco-anglo-belge. On conçoit aisément que de telles propositions soient difficilement acceptables pour les entreprises en question. Le syndicat allemand a englobé dans sa formation un certain nombre de sociétés toutes nouvelles auxquelles il aurait fixé un quantum de production hors de proportion avec les résultats industriels acquis. On voudrait aujourd'hui compenser l'augmentation de production entraînée de ce chef par une réduction importante imposée aux entreprises françaises, belges et anglaises, qui possèdent, celles-là, un passé industriel sérieux et une situation financière solide.

Il semble difficile que les négociations entamées aboutissent à une entente sur ce terrain. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que parmi les sociétés dont on sollicite

aujourd'hui l'adhésion, bon nombre produisent leur zinc à un prix de revient relativement bas. Elles ont donc, d'une manière générale, moins à souffrir du recul des cours du métal que la plupart des entreprises silésiennes ou allemandes et se trouvent dans des conditions avantageuses pour défendre leurs intérêts en face des exigences du syndicat.

En résumé, d'après les renseignements fournis à notre confrère, les pourparlers engagés auraient peu de chances de conduire à un résultat décisif sur la base des limitations de production que le groupe allemand cherchait d'abord à imposer.

Mais ce dernier semble décidé, depuis quelques jours, à entrer dans la voie des concessions et commence à modérer assez sensiblement ses prétentions premières. Une entente prochaine pourrait donc être considérée comme vraisemblable, mais elle sera certainement établie sur une base qui permettra aux sociétés du groupe franco-anglo-belge de maintenir dans leur ensemble leur production à un niveau très voisin de celui de ces dernières années.

Le plomb en France en 1907
par Robert PITAVAL
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 mars 1908)

Les importations de plomb argentifère sont en décroissance marquée par suite de la diminution des envois de l'Espagne, notre principal fournisseur. Mais cette contrée, par contre, a doublé ses expéditions de plomb désargenté qui s'élèvent aujourd'hui à près de 4.000 tonnes. En voici du reste le détail :

	1907	1906	1905
Angleterre	2.706	3.561	2.182
Belgique	21.137	19.173	20.300
Allemagne	409	467	594
Espagne	3.478	1.443	1.754
Divers	915	324	413

Avec les vieux plombs, nous arrivons à un total d'importations de 53.359 tonnes de métal contre 53.253 en 1906.

Les exportations sont toujours très faibles, 1.911 tonnes seulement.

Il nous est difficile d'indiquer le chiffre exact de la production, concentrée dans les deux principales usines françaises de la Société de Pongibaud, à Couëron, et de Malfidano, à Noyelles-Godault. Il ne doit guère s'éloigner cependant de celui de 1906, qui a été de 25.600 tonnes, car les importations des minerais de plomb ont atteint 40.334 tonnes contre 42.672 en 1906. D'autre part, la production de minerai de plomb français, pour laquelle la Société minière et métallurgique des Cévennes joue le principal rôle, n'a pas dû s'éloigner de son chiffre moyen, qui est de 12.000 tonnes environ.

Dans ces conditions, la consommation française de plomb en 1907 pourrait s'établir ainsi (tonnes) :

Importations	53.859
Exportations	1.911

Différence	51.448
Production	26.000.
Consommation	environ 76.000

Ce chiffre serait sensiblement le même que celui de 1906, mais inférieur de près de 10.000 tonnes à celui de l'année 1905 qui avait été exceptionnellement favorisée par les bas cours du métal.

[Production des usines à zinc en 1907 (en tonnes)]
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 13 avril 1908)

Viviez (Vieille-Montagne)	15.000
Auby (Asturienne)	15.000
Mortagne (Nord)(Compagnie métallurgique franco-belge)	8.500
Noyelles-Godault (Malfidano)	7.500
Saint-Amand (Nord)	3.000
Total	49.000

NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 avril 1908)

M. Vincenti ¹⁹ (Saint-Étienne 1905), ingénieur à la Société des mines de Malfidano, à Iglesias (Sardaigne).

Malfidano

(Gil Blas, 28 mai 1908, p. 4)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des mines de Malfidano s'est tenue le 26 mai, sous la présidence de M. Fernand Monvoisin, président du conseil ; 23.522 actions étaient représentées.

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice de 241.866 fr. 60 auxquels viennent s'ajouter les 79.769 fr. 82 reportés de l'exercice précédent, soit au total une somme de 321.636 fr. 42 dont le conseil proposait la répartition ainsi qu'il suit :

Intérêts de 5 % sur les 7.520 actions de capital	94.000 00
Prélèvement pour parfaire la moins-value des stocks de minerais de l'usine	34.914 68
Dotation au compte « Usine de Noyelles, amortissements et provisions »	1 41 . 9 8 6
Report à nouveau	50.735 54
	321.636 42

¹⁹ Édouard Vincenti (1880-1955) : futur directeur des Étains et wolfram du Tonkin. Voir [encadré](#).

Un actionnaire a prononcé un long plaidoyer contre les emplois faits par le conseil des produits de l'exercice, critiquant particulièrement les réserves et les amortissements et concluant à l'augmentation à 10 % du dividende de l'exercice 1907 ; son argumentation s'appuyait sur ce qu'un article des statuts stipule que, après divers prélèvements fixes, le total disponible appartient pour 90 % aux actionnaires, ce qui n'est pas respecté, aux dires de l'orateur, par les emplois de bénéfices faits par le conseil. Un petit nombre d'actionnaires, n'ayant en vue qu'une augmentation du dividende, ont bruyamment appuyé la péroraison, ce qui n'a d'ailleurs pas influencé la très grande majorité de l'assemblée. Il a néanmoins fallu procéder au vote par bulletin pour la première résolution ; elle a été adoptée par 493 voix contre 90. Les suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Voici ces résolutions :

.....
2° L'assemblée autorise l'achat par la Société de Malfidano de la concession de « Penugu Sibiri » située en Sardaigne.

3° L'assemblée ratifie la convention passée avec MM. Béghin pour le prolongement jusqu'à leur usine de l'embranchement particulier qui relie l'usine de Noyelles-Godault à la gare de Dourges.

4° L'assemblée nomme M. L[ouis] Bavelier, administrateur pour cinq ans.

5° L'assemblée nomme MM. A. Cocteau et B. Lasserre, commissaires des comptes, pour faire un rapport sur l'exercice avec faculté d'agir ensemble ou séparément ; elle fixe leurs émoluments à la somme de 3.000 francs.

6° L'assemblée autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à passer des marchés et traités avec les sociétés dans lesquelles ils peuvent remplir les mêmes fonctions.

Enfin, par une dernière résolution, votée à une grande majorité, l'assemblée a rejeté la requête faite par un actionnaire, tendant à faire déclarer que le conseil n'avait pas observé les statuts dans la répartition des produits de 1907.

Société des mines de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juin 1908)

Il résulte du rapport présentée à l'assemblée des actionnaires du 25 mai que la production des calamines en Sardaigne a été de 32.068132 kg contre 35.462.734 kg l'exercice précédent, et celle de galène de 1.573.621 kg contre 1.909.544 kg.

Là nouvelle mine de Sos Enattos a donné en outre 1 million 508.416 kg de blende.

Le rapport constate l'exode des ouvriers mineurs de Sardaigne qui sont alléchés par des salaires plus élevés offerts par de grands recruteurs. Les travaux de recherches se poursuivent.

La société se propose de faire l'acquisition d'une concession nouvelle de galène argentifère, blende, minerai de cobalt et de nickel, dite de Fenugu-Siberi, située au nord-est de ses principales concessions ; elle lui serait cédée par le propriétaire actuel moyennant une redevance de 5 francs par tonne de minerai ordinaire et de 15 francs par tonne de minerai d'argent, plus un rompu de 5.000 francs.

Les travaux de remise en état de la mine du Huelgoat, dans le Finistère, ont été activement poursuivis ; la station centrale hydro-électrique installée et le puits principal complètement aménagé. On espère pouvoir explorer très prochainement les travaux anciens et être bientôt fixé sur l'importance de la minéralisation des niveaux supérieurs.

L'usine de Noyelles-Godault a produit, pendant l'exercice, 8.262.084 kg de zinc brut, 8.350.109 kg de plomb doux, 5.712 kg d'argent.

L'année précédente, sa production avait été de 8.458.234 kg de zinc brut, 8.726.205 kg de plomb doux, 5.741 kg d'argent.

Les difficultés de main-d'œuvre se sont accrues considérablement pendant le dernier exercice. Aussi, la fabrication s'en est-elle ressentie, le travail ayant été fait par un personnel inexpérimenté ou insuffisant.

L'usine à plomb, alimentée au moyen de minerais achetés, et qui devait avoir une marche intensive, a été particulièrement atteinte, à cause du manque d'ouvriers : elle a éprouvé une double perte, l'une résultant de la non transformation des minerais en lingots de plomb, et, par suite, de leur non réalisation à des cours élevés, et l'autre provenant de la moins-value de ces mêmes minerais restés en stock au 31 janvier, conséquence de la baisse des cours. Cette baisse, qui a commencé au mois d'octobre, s'est accentuée brusquement en novembre, si bien que le 31 décembre, le plomb était coté £ 16.9.4. contre £ 18.12.11 le 1^{er} octobre et £ 20.8.2 le 1^{er} juillet. La chute rapide des cours a eu, naturellement, une influence fâcheuse sur les résultats, les minerais étant, en général, achetés au cours moyen de l'année, alors que les lingots de plomb sont vendus au cours moyen de chaque mois, ou même au cours du jour.

En présence d'une telle situation, la préoccupation constante de la société a été de rechercher de nouveaux procédés pour diminuer le prix de revient. Elle a fait un grand pas dans cette voie pour les opérations de grillage des minerais de plomb. En outre, on installe actuellement un atelier pour la filtration des gaz chargés de poussières de plomb, permettant d'en recueillir une grande partie, alors qu'elles étaient complètement perdues autrefois. On peut donc dire que la marché industrielle de l'usine à plomb est sensiblement améliorée et le sera encore davantage dans quelques mois.

En ce qui concerne l'usine à zinc, on a restreint la production et constaté que le renvoi des équipes d'ouvriers, naturellement les moins exercées, a eu un effet salutaire sur le rendement de celles qui sont restées. Avec la marche réduite actuelle, et bien que le charbon reste cher, le prix de revient industriel du zinc se trouve ramené à celui de 1905 et 1906.

Enfin, la baisse considérable du zinc pendant l'année, ainsi que du plomb et de l'argent, dans les derniers mois de l'exercice, a réduit dans de grandes proportions la valeur des minerais constituant l'approvisionnement des usines au 31 janvier 1908.

La nouvelle usine à zinc de la
Compagnie métallurgique franco-belge de Mortagne-du-Nord
par Francis LAUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 septembre 1908)

[...] Malfidano a édifié son usine de Noyelles. Nous avons, à l'époque, critiqué cette création car on ne s'improvise pas métallurgiste parce qu'on est mineur et il nous apparaissait, à M. Bourdiol, le directeur d'alors, comme à moi-même, que Malfidano devait se renfermer dans son rôle si rémunérateur de vendeur de minerai.

Mais il est des courants que l'on ne remonte pas et Malfidano fit du zinc. Il fallait dans tous les cas accepter la chose avec plaisir au point de vue général, car c'était quand même un pas vers notre indépendance économique. Dans tous les cas, en effet, c'est 8.000 tonnes de zinc qui maintenant, tous les ans, tombent dans la balance économique, chère à M. Méline.

Ce n'est pas suffisant pourtant. Aussi, lorsque nous avons appris qu'une nouvelle usine à zinc se montait dans le Nord, à Mortagne, avons-nous eu la même pensée qu'autrefois pour Malfidano et avons-nous dit encore : les malheureux ! Ils ne savent pas dans quelle galère ils s'embarquent avec cette métallurgie du zinc, la plus retardataire, la plus méticuleuse, la plus décevante qui soit. Main-d'œuvre, matières premières, fours, tout y est sujet à une foule de mécomptes. Le rendement est comme un baromètre toujours à l'orage et le proverbe belge en parlant du rendement : *la palme est au plumeau* (c'est-à-dire au ramasseur d'oxyde dans tous les coins) montre suffisamment combien l'ouvrier soigneux a d'influence sur le bénéfice.

Mais où notre étonnement a été plus grand encore, c'est lorsque nous avons appris que cette usine de Mortagne produisait, au bout de deux années 8.000 tonnes de zinc ! Juste la même quantité que Malfidano après quinze ans de labeur méritoire. [...]

Un directeur d'usine en fuite
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 septembre 1908)

Depuis quelque temps, l'administrateur délégué de la Société de Malfidano s'apercevait que les relations avec le directeur de l'usine de Noyelles devenaient de plus en plus difficiles. Il était presque impossible d'avoir des renseignements complets sur les différents services et les sous-ordres semblaient paralysés.

Le conseil d'administration songea alors à faire prendre inopinément la direction de l'usine à l'administrateur délégué, M. Demenge, homme intègre et énergique. En effet, le dernier rapport lu à l'assemblée du 26 mai 1908 constatait l'élévation des prix de revient à l'usine de Noyelles ; le conseil avait déjà rappelé à l'ingénieur-directeur qu'il eût à rechercher et à proposer les améliorations nécessaires.

Pendant les premiers mois de l'exercice, le prix de revient devint successivement plus avantageux, mais les explications fournies par l'usine laissant un doute à quelques administrateurs et notamment au président, M. Monvoisin, on décida de se rendre à l'improviste à Noyelles et d'ordonner l'inventaire du minerai existant. M. Demenge arriva un jour et prit en mains la direction des services. On procéda à l'inventaire qui révéla que le directeur, au lieu de donner le chiffre exact des approvisionnements, avait fait cadrer ceux-ci avec le chiffre de la matière fabriquée, de manière à relever le coefficient de production. Le directeur avait donc fourni des situations inexactes.

Le directeur fut aussitôt renvoyé, malgré qu'il eût un contrat de plusieurs années avec la société, puis il disparut au bout de deux jours sans qu'on sache où il est allé. L'usine de Noyelles est actuellement dirigée par l'administrateur délégué, M. Demenge, qui est, répétons-le, un ingénieur des plus distingués.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 novembre 1908)

M. Raoult Paul (Liège 1893) a été nommé directeur de l'usine de Noyelles-Godault, de la Société de Malfidano. M. Raoult Paul est le fils de l'ancien directeur de l'usine de Valentin-Coq à la Vieille-Montagne.

Les appareils de préparation mécanique pour les minerais

en usage en Sardaigne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 mars 1909)

Tel est le titre d'une communication faite par M. Erminio Ferraris, de Monteponi, à l'Institut américain des ingénieurs des mines, à New-York, à sa réunion de février 1908.

L'auteur expose que la grande industrie minière en Sardaigne date de la loi de 1859 déclarant libre la recherche des mines et affranchissant la propriété minière de celle de la surface.

Les premiers appareils de préparation et de concentration des minerais furent construits en Sardaigne par des techniciens allemands sur les modèles classiques du Harz et de Freiberg. Ce n'est qu'en 1880 que la Sardaigne commença à s'émanciper de ses maîtres.

En 1887, la mine de Monteponi mettait en évidence les progrès réalisés par une organisation de laverie à gradins pour les terres calaminaires, composée d'appareils de modèles nouveaux entièrement exécutés par les usines de l'île.

Cet exemple fut, à peu d'années de distance, suivi par la Société de Malfidano, qui édifia une grande usine de concentration des terres calaminaires et reconstruisit la laverie qui avait été installée d'après les vieux systèmes par la Société Austro-Belge, en 1880. En 1900, presque toutes les grandes mines sardes étaient pourvues des plus récents appareils de concentration et il existait dans l'île 32 usines de préparation mécanique des minerais, employant 2.000 HP et 1.924 ouvriers. Depuis, il s'est construit une grande laverie de blends à la mine de Gennamare et deux pour les calamines des mines de S. Giovanni et de Masua. À la mine de Rosas, une préparation mécanique a été installée pour des minerais intimement mêlés de plomb et qui ne pouvaient auparavant être utilement exploités.

L'auteur donne ensuite une brève description des méthodes les plus caractéristiques en usage en Sardaigne pour la préparation des minerais, savoir : 1° la classification des matières suivant volume ou densité ; 2° séparation des divers minerais suivant leur densité ; 3° le broyage des minerais intimement mélangés.

La classification se fait par cribles pour les grains supérieurs à 2 m/m ; pour les boues et sables, elle est hydraulique.

La séparation s'opère par blutage et cribles hydrauliques. M. Ferraris donne les principales caractéristiques des cribles hydrauliques en usage à Monteponi. Pour la séparation des sables inférieurs, on se sert des tables à secousses Ferraris, spécialement construites par la Grusonwerke (Fried. Krupp). Un second type de table existe pour les sables fins. Enfin, pour les boues, on se sert d'une bande de toile revêtue de gutta-percha, tendue sur deux tambours et légèrement inclinée dans le sens transversal.

Pour le broyage, on emploie en Sardaigne les broyeurs à boules Krupp (à sec ou humides) et la machine humide Ferraris. L'auteur a vu en Cornouailles la comparaison de ces machines avec les pilonous californiens : ces derniers exigent deux fois plus de travail et les résultats sont moins bons.

La constitution et le fonctionnement de ces divers appareils sont décrits d'une façon très claire par M. Ferraris dans cette brochure accompagnée de huit clichés d'une remarquable netteté.

Malfidano
(*Le Capitaliste*, 27 mai 1909)

Les actionnaires de Malfidano ont tenu hier leur assemblée générale sous la présidence de M. Monvoisin, président du conseil d'administration.

L'exercice clos le 31 janvier dernier se solde par une perte de 484.000 fr. Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé de prélever, pour amortir cette perte, le montant nécessaire sur la réserve de prévoyance qui s'élevait à 2 millions de francs.

M. Monvoisin, administrateur sortant, a été réélu.

La réunion a nommé MM. Cocteau et Lasserre commissaires des comptes pour le nouvel exercice.

Malfidano
(*Gil Blas*, 28 mai 1909)

Les actionnaires de la Société des mines de Malfidano ont tenu hier leur assemblée générale sous la présidence de M. Monvoisin, président du conseil d'administration.

Le rapport du conseil mentionne l'offre de concours technique et financier faite par la Vieille-Montagne en ce qui concerne l'usine de Noyelles.

L'exercice clos le 31 janvier dernier se solde par une perte de 484.000 francs. Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé de prélever, pour amortir cette perte, le montant nécessaire sur la réserve de prévoyance qui s'élevait à 2 millions de francs et qui se trouve ainsi ramenée à 1.515.983 francs.

Malfidano
(*Le Journal des finances*, 29 mai 1909)

La Société de la Vieille-Montagne vient de renouveler pour une période de dix ans son contrat avec la Société de Malfidano pour la fourniture de minerai. À titre [de] compensation des sacrifices qu'impose ce traité à Malfidano, la Vieille-Montagne mettrait gratuitement à sa disposition le concours de ses ingénieurs techniques pour la mise en état des usines de Noyelles ; elle se serait même éventuellement engagée à lui fournir, le cas échéant, un appui financier.

Société de Malfidano
Extraits du rapport présenté à l'assemblée générale du 26 mai
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 juin 1909)

Production en Sardaigne

Les cours moyens des métaux ont subi une dépression générale très sensible. Ils étaient, en 1907, de 83 liv. sont. 16.8 pour le zinc, 19 liv. sont. 1.8 pour le plomb et 110 fr. 19 pour l'argent, et sont descendus respectivement, en 1908, à 20 liv. sont. 3.6, 13 liv. sont. 10.5 et 88 fr. 77.

Le change avec l'Italie n'a pas beaucoup varié et s'est maintenu à 99,997 contre 99,963.

En Sardaigne, la production de calamine a été de 31.265.147 kg contre 32.308.032 kg en 1907-1908, et celle de la galène de 1.592.294 kg contre 1.573.621 kg. La mine de Sos Enattos a donné 1.248.878 kg de blende contre 1.508.416 kg.

Nous avons donc à constater, cette année encore, une diminution de la production, moindre toutefois que dans les exercices précédents, diminution qui porte entièrement

sur les minerais de seconde qualité ; la calamine première est, au contraire, en légère augmentation, ce qui est encourageant et permet de mieux augurer de l'avenir.

La principale cause de diminution réside toujours dans la mobilité et la mauvaise qualité de main-d'œuvre. Nous sommes arrivés à remplacer cette année les deux cents mineurs que nous avons perdus, mais le personnel relativement bon que nous avons autrefois et qui est parti, n'est pas revenu ; le nouveau est formé surtout de manœuvres qui ne deviendront des mineurs passables qu'au bout d'un certain temps.

Depuis le mois de novembre, plusieurs mines du district d'Iglesias, où l'on travaille à perte aux cours actuels, ont été arrêtées.

Nous avons eu, d'autre part, à subir une augmentation du prix de revient due à la diminution de la production, au rendement moindre de la main-d'œuvre et à la proportion plus grande d'ouvriers employés aux travaux de préparation que nous avons dû ralentir un peu, quand nous manquions de personnel, et auxquels nous avons donné une activité plus grande pendant le dernier exercice.

L'exploitation de la mine de Sos Enattos a été poursuivie et donne satisfaction.

Les travaux de recherche de la région de Buggerru-Planu-Dentis ont continué à produire des résultats intéressants.

Au cours de l'exercice, l'installation, en vue de l'essai industriel de notre procédé d'enrichissement des minerais pauvres par voie ignée a été commencée. Cette installation, qui est très importante, est en voie d'achèvement aujourd'hui. Nous n'allons pas tarder à la mettre en marche et nous espérons être fixés prochainement sur ce que l'on peut attendre de ce procédé.

Huelgoat-Poullaouen

À Huelgoat, nous avons mis en marche notre station hydroélectrique qui nous a donné toute satisfaction. Nous avons commencé l'épuisement régulier au mois de décembre. Nous avons exploré le premier niveau dans lequel nous n'avons trouvé que des traces de minerai insuffisantes pour être exploitables. Nous venons de reprendre l'épuisement pour atteindre un niveau inférieur dont nous espérons que l'exploration sera intéressante.

Vous vous rappelez qu'en 1897, la Société de Malfidano, propriétaire des 60/100^e de la concession des mines de Faucon-L'Argentière, situées sur le territoire de Cogolin (Var), a formé, avec les copropriétaires du surplus, une Société civile pour la mise en valeur de cette concession. Plus tard, en 1904, et à la suite de certains travaux, nous avons obtenu, au nom de la société, une concession limitrophe de la précédente dite de La Mole. L'exploitation de ces deux concessions nous a démontré que les produits extraits, constitués surtout par des blendes, ne convenaient pas à nos besoins, parce que nous ne pouvions disposer des appareils nécessaires pour procéder au grillage de ces minerais dans de bonnes conditions.

La Société des mines de Poullaouen, qui possède la concession du même nom, voisine d'Huelgoat, nous en a fait proposer l'échange contre les deux concessions de Faucon-L'Argentière et de La Mole, échange qui aurait lieu sans doute et qui comprendrait les terrains et les bâtiments y attenants et en dépendant.

Les mines de Poullaouen ayant été autrefois rattachées à celles d'Huelgoat dans lesquelles nous exécutons actuellement des travaux importants, et paraissant avoir une minéralisation semblante, si l'on en croit les rapports d'ingénieurs autorisés, notre société aurait intérêt à pouvoir reprendre les travaux le cas échéant.

Cet échange est, d'ailleurs, subordonné à l'achat de la totalité des parts que possèdent nos cointéressés dans la concession de Faucon-L'Argentière, moyennant une somme de 10.000 francs et une redevance de 2 francs par tonne de minerai marchand extrait des mines de Poullaouen, avec faculté pour la société de racheter cette redevance moyennant le prix de 30.000 francs.

Noyelles-Godault et la Vieille-Montagne

L'usine de Noyelles-Godault, dont le compte de premier établissement a été augmenté de 126.669 fr. 49 c., contre 83.907 fr. 81 c. en 1907, a produit pendant l'exercice, 5.048.640 kg de zinc brut, 7.385.456 kg de plomb doux et 3.786 kg d'argent.

L'année précédente, sa production avait été de 8.262.084 kg de zinc brut, de 8.350.109 kg de plomb doux et de 5.712 kg de plomb doux et de 5.712 kg d'argent.

La baisse accentuée des métaux a pesé considérablement sur les résultats. D'autre part, des circonstances spéciales sont venues troubler la marche industrielle des fabrications et nous ont amenés à prendre des mesures radicales dont l'influence salutaire s'est fait sentir dans les derniers mois de l'exercice.

Votre conseil d'administration s'est trouvé en présence d'un directeur qui lui donnait des rendements inexacts en ne faisant pas connaître des déficits de combustibles et de minerais qu'il savait pertinemment exister. Nous avons dû, en conséquence, lui retirer ses fonctions. Ce directeur n'a fait aucune protestation, soit par écrit, soit verbalement, reconnaissant ainsi que la mesure dont il avait été l'objet était entièrement justifiée ; et c'est seulement près de six mois après que, se ravisant, il nous a réclamé des dommages-intérêts pour brusque congédiement.

Depuis lors, d'autres griefs ont été relevés contre lui et nous avons répondu à sa réclamation par une action reconventionnelle en dommages-intérêts à fixer par état.

L'affaire est pendante devant le tribunal de Béthune.

Ce tribunal est, en outre, saisi d'un second litige relatif au procédé de grillage de minerais de plomb, appliqué à Noyelles-Godault et pour lequel l'ancien directeur a pris un brevet qu'il a autorisé la société à exploiter, à la charge par elle de lui payer une redevance de 1 franc par tonne de minerai.

À la suite, du départ du directeur, nous avons consulté nos conseils techniques sur la valeur de ce brevet. Or, il résulte, de l'avis par eux émis, que le procédé dont il s'agit ne serait pas brevetable. Nous avons, par suite, introduit une demande en nullité dudit brevet et qui sera solutionnée prochainement.

Depuis le commencement de l'année, l'ordre est entièrement rétabli à Noyelles. Le directeur ainsi que les contremaîtres de l'usine à zinc ont été remplacés et une nouvelle organisation a été adoptée, permettant d'exercer une surveillance et un contrôle efficace dans les deux usines. Avec les cours actuels et les modifications que nous nous proposons encore d'apporter à diverses parties de la fabrication du zinc, nous espérons être à l'abri de toute perte industrielle.

À la suite des événements auxquels nous faisons allusion plus haut, nous avons reçu, de divers côtés, des propositions, soit pour la mise en société, soit pour l'affermage de l'usine.

Nous n'avons pas cru devoir y donner suite, d'autant plus que la Société de la Vieille-Montagne, avec laquelle nous avons les meilleures relations depuis longtemps, nous a offert son concours technique et au besoin financier pour la mise au point définitive de l'usine à zinc, nous demandant seulement de nous engager à lui vendre la production de notre zinc brut de laminage aux mêmes conditions que précédemment, et ce pendant la durée de nos accords, soit pendant dix ans. Nous pensons que vous apprécierez comme nous l'intérêt que peut avoir la Société dans une combinaison de ce genre, et que vous l'approuverez entièrement, puisqu'elle ne change en rien notre situation actuelle, au point de vue de la vente de nos produits, tout en nous assurant une collaboration des plus précieuses.

Profits et pertes

Le compte de profits et pertes se solde de la façon suivante :

Le débit, y compris les dépenses des travaux neufs, afférents à la Sardaigne, portés directement au compte d'exploitation, et l'amortissement du matériel des travaux et du mobilier, est de fr. 5.221.440 78

Le crédit, y compris le report de l'exercice précédent, qui s'élevait à 50.735 fr. 54 c., est de 4.737.424 18

Le solde débiteur s'élève donc à 484.016 60

pour balancer cette pertes nous avons prélevé une somme égale sur la réserve de prévoyance qui se trouve ainsi ramenée à 1 million 515.983 francs 40.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 11 novembre 1909)

M. Altmayer ²⁰ (E.C.P. 1904) a été nommé ingénieur à la Société des mines de Malfidano, à Buggerru (Sardaigne).

Malfidano

(Le Journal des finances, 1^{er} avril 1910)

Les résultats de l'exercice 1909-1910 clos le 31 janvier dernier, sont plus satisfaisants que ceux de 1908-1909 : ils se traduiraient, en effet, par un solde bénéficiaire de près de 700.000 francs, alors que l'exercice 1908 avait laissé une perte de 484.064 60, amortie au moyen d'un prélèvement sur la réserve de prévoyance.

Le conseil aurait l'intention de proposer la répartition d'un dividende de 12,50 aux actions de capital (comme pour 1907) et après avoir effectué quelques amortissements sur certains postes du bilan, de reporter à nouveau le reliquat des bénéfices.

MALFIDANO

(Le Journal des finances, 4 juin 1910)

Malfidano, l'année dernière avait perdu 534.000 francs. L'exercice 1909 dont les comptes ont été soumis, cette semaine, aux actionnaires, laisse un bénéfice de 615.000 francs. De la perte au gain, l'écart est intéressant, puisqu'il se chiffre par plus de 1.100.000 francs.

La situation industrielle de cette entreprise s'est, évidemment, beaucoup améliorée, depuis que la Vieille-Montagne a pris en mains la direction de cette usine de Noyelles-Godault qui, on s'en souvient, fut, pour Malfidano, la cause de tant de mécomptes et de tribulations !

D'autre part, la reprise du métal ne pouvait qu'influer heureusement sur les résultats.

Les 4.900 actions de capital non remboursées reçoivent leur intérêt de 12,50. Mais aucun dividende n'est attribué aux actions de jouissance.

Un peu chère vraiment, à 367 francs, la jouissance Malfidano ! Songez que le cours actuel ne se pourrait justifier que par la distribution d'un dividende de 20 francs. Or,

²⁰ Jean Pierre Alphonse Altmayer : né le 26 novembre 1880 à Givet (Ardennes). E.C.P. 1904. Dirigea les usines de Noyelles (Corinne Krouck).

cette répartition nécessiterait un décaissement de 1 million ! Voilà, semble-t-il, une éventualité bien hypothétique ou, tout au moins, lointaine.

Où en est le Syndicat du zinc ?
Usines à façon et usines à minerais
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 août 1910)

Nous avons en la bonne fortune d'interviewer une personne qui fait partie du syndicat européen du zinc dont l'échéance est fixée à la fin de cette année.

— Croyez-vous, avons-nous demandé à notre ami, au renouvellement du syndicat du zinc en 1911 ?

— Eh ! eh ! me répond mon interlocuteur., bien malin celui qui pourrait le dire.

Nous sommes, dans le syndicat du zinc, à la merci non pas de certaines personnalités, mais de certains groupements allemands, plus ou moins tyranniques et qui poursuivent une politique me paraissant très personnelle et très égoïste.

Ainsi, la Metallgesellschaft [MG] protège — et pour cause — les usines Budel (zinc de la Campine) et une petite usine de Duisburg, et elle veut à tout prix qu'on augmente la proportion de son sous-groupe, mais elle ne serait cependant pas trop intransigente !

Par contre, la maison Beer-Sondheimer, rivale de la Metallgesellschaft, contrôle les usines de Prayon, Overpelt, Lomenil, la Nouvelle-Montagne et une petite usine à Brème. Ces Francfortois, d'accord avec leur grand compatriote, veulent surtout protéger leur groupe plus important. Ils demandent des suppléments de production avec instance et se montrent tout à fait gourmands.

Enfin, M. Aaron Hirsch [d'Halberstadt], qui a sous son sceptre également l'usine de Mortagne du Nord et une usinette de Hambourg, voudrait bien aussi mordre davantage au gâteau syndical.

Bref, tous les germanisants du zinc ont un gros appétit, et comme avant fin décembre, il faut savoir ce que l'on mangera en 1911-1912, on commence à deviner que chacun apportera, lors de la discussion prochaine, des dents très longues en guise d'arguments. Il en est cependant, c'est le suivant :

Il convient de remarquer que, jusqu'à présent, presque tout l'avantage du développement des prix du zinc, amené par la Fédération, est revenu en majeure partie aux usines à zinc, qui sont en même temps propriétaires de mines et qui traitent leurs propres minerais [comme Malfidano]. Ce bénéfice s'élève à plusieurs millions par an. Il est donc fort compréhensible que des usines qui sont forcées d'acheter des minerais au cours du jour et qui sont pour ainsi dire seulement des usines à façon manifestent maintenant le désir d'augmenter leur quote-part de production, qui, pour elles, est la seule possibilité de participer aux résultats favorables de la Fédération.

Ainsi, les « usines à façon », c'est-à-dire les usines qui emboîtent le pas aux firmes de Francfort, ne représentent cependant que 25 % de la Fédération.

Il se pourrait qu'un groupement nouveau se fît avec les « usines à minerais » seules -et ce groupement serait assez menaçant pour les usines à façon, qui sont trop nombreuses et se sont créées hâtivement sans s'assurer aucune ressource en minerais.

En effet, les usines à minerai tiennent en leurs mains le cours du zinc, puisqu'elles ont plus de marge de bénéfices que les autres et qu'elles peuvent en sacrifier une partie.

Alors, les usines à façon seraient dans une situation difficile.

Franchement, ces usines à façon, qui font tant de façons, n'auraient pas volé ce petit « pied de porc » — soyons polis.

Ils verraient ce que c'est de se mettre en chasse de la clientèle avec le chacun pour soi et la misère pour tous.

En dehors de ces considérations individuelles, il y a un fait qui domine tout. Espérons qu'au dernier moment, le grand arbitre si pondéré, si ferme et si paternel en même temps, M. Saint-Paul de Sinçay, de la Vieille-Montagne, trouvera une formule de salut.

Syndicat du zinc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 janvier 1911)

Dans leur réunion tenue le 23 janvier à Berlin, les délégués du Syndicat du zinc ont, d'accord avec les intermédiaires, décidé de laisser le prix à l'ancien niveau et de ne pas rendre libre la vente pour au-delà du 30 avril. Pour des marchés se rapportant à une date ultérieure au 30 avril, un accord avec l'administration du syndicat est nécessaire. L'assemblée a décidé également de permettre, à partir du 1^{er} février, des ventes à prix échelonnés. En ce moment, les affaires sont calmes, mais les grandes ventes faites d'avance permettent aux usines de travailler à pleine capacité productrice.

MINES DE MALFIDANO
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juin 1911)

Malgré la meilleure tenue du cours des métaux en 1940, exception faite pour le plomb dont le cours moyen s'établit à £ 12.19.0 contre £ 13.1.8, l'exercice 1910-1911 de la Société des mines de Malfidano, dont les résultats étaient soumis à l'assemblée du 30 mai 1911, a eu à souffrir de quelques difficultés occasionnées par les grèves anglaises. D'autre part, la réfection des poteries du zinc à l'usine de Noyelles-Godault et les mauvais temps en mer de Sardaigne retardant les embarquements et les livraisons, ont défavorablement influencé les résultats de l'exercice considéré.

Dans ces conditions, les comptes arrêtés au 31 janvier 1911, que nous avons examinés dans notre numéro du 15 mai 1911, font-ils ressortir un bénéfice net de 252.940 39 en notable diminution de 362.203 61 sur le chiffre de l'an dernier. Toutefois, en comprenant le report antérieur, le solde disponible atteint 573.205 86 contre 615.144 fr. précédemment.

Par suite, après avoir voté un dividende de 5 %, soit 12 50 pour les actions de capital, ce qui absorbe 61.250 fr. et affecté une somme de 35.305 44 à l'amortissement d'une partie des impôts à la charge des actions, l'assemblée générale a décidé de ne rien distribuer aux actions de jouissance et de reporter à nouveau la somme de 476.650 42.

Le tableau suivant résume les résultats obtenus par la société depuis quelques années :

Exercices	Bénéfices nets	Divid. act. capital	Divid. act. jouissance
1902-03	704.767	—	—
1903-04	1.011.204	12 50	—
1904-1905	1.064.901	17 50	—
1905-06	1.294.193	17 50	5 00
1906-07	1.739.786	21 50	10 00
1907-08	241.866	12 50	—

1908-09	484.016	—	—
1909-10	615.144	12 50	—
1910-11	252.940	12 50	—

On remarque l'irrégularité des résultats obtenus depuis quatre ans. Il faut tenir compte, toutefois, que la société a eu à lutter contre de multiples difficultés d'ordres divers, non seulement techniques, dans le genre de celles que nous avons relatées au début de cet article, mais aussi plus générales, telles que la baisse des cours du zinc et de l'argent et surtout le manque de main-d'œuvre.

Dans son rapport, présenté à l'assemblée du 30 mai dernier, le conseil commence par signaler que les cours moyens des métaux de l'an dernier, comparés avec ceux de l'année précédente, présentent les variations suivantes : le zinc est passé de £ 22 2.11 en 1910 à £ 23.0.0 en 1911 ; le plomb de % 13.1.8 à y 12.19.0 et l'argent de 86 54 à 90 16.

Le change avec l'Italie s'est maintenu dans les mêmes chiffres 100,502 contre 100,415.

En Sardaigne, la production des minerais de zinc a été de 30.808.739 kg contre 31.395.641 kg en 1909-1910, et celle des minerais de plomb sensiblement la même que l'année précédente.

Rappelons que le rapport sur l'exercice antérieur signalait un éboulement qui s'est produit au découvert de Malfidano. Cet accident a entraîné une réduction, à la fois dans la quantité et la qualité des minerais extraits. Il a, en outre, immobilisé un personnel important, pour dégager les chantiers et créer des voies nouvelles destinées à remplacer celles devenues inaccessibles ou dangereuses. L'emploi de ce personnel à des travaux purement improductifs a été d'autant plus sensible que la société a dû supporter une nouvelle aggravation de la disette de main-d'œuvre signalée déjà plusieurs fois.

Actuellement, les conséquences de l'éboulement ne se font plus sentir et la production a repris son cours normal.

Le rapport de l'an dernier annonçait la conclusion d'un arrangement intervenu entre le gouvernement italien et un propriétaire de thonnars.

Celui de cette année mentionne ce qui suit :

« Par cet arrangement, le Gouvernement s'engage à supprimer, dans un délai de deux ans, toute cause de trouble des eaux et d'altération du fond de la mer sur tout le parcours de la côte compris entre la thonnare la plus éloignée et un point à 5 kilomètres au nord de Buggerru, ce qui équivaut, de la part du Gouvernement, à étendre de sa propre autorité à 35 kilomètres le périmètre de protection de 5 kilomètres attribué aux thonnars par l'arrêt de la Cour de Rome de 1897.

Il était impossible de laisser méconnaître à ce point les droits imprescriptibles que la société tient de décisions judiciaires qui ont acquis l'autorité de la chose jugée. Aussi, après avoir fait auprès du Gouvernement italien les démarches nécessaires, remis aux ministres intéressés des notes établissant nettement la situation et faisant les plus expresses réserves sur les conséquences qui pourraient résulter d'une pareille transaction, faite au mépris de tous nos droits, nous nous sommes décidés, sur l'avis conforme, d'ailleurs, de nos conseils, à provoquer nous-mêmes l'expertise ordonnée depuis si longtemps par la Cour de Rome, et à laquelle nos adversaires continuaient à chercher à se dérober comme ils l'ont toujours fait jusqu'ici.

La prestation de serment des experts a eu lieu le 16 janvier. Leurs opérations ont commencé le 10 avril et elles doivent se poursuivre dans le courant de l'été. »

À la mine d'Huelgoat, la société a exploré une partie des galeries situées au septième niveau, mais le minerai rencontré jusqu'ici n'est pas en quantité suffisante pour être exploité. Elle continue d'ailleurs les travaux.

*
* *

L'usine de Noyelles-Godault a produit pendant l'exercice 6.421.595 kg de zinc brut, 6.843.581 kg de plomb marchand et 5.403 kg d'argent.

L'année précédente, sa production avait été de 5.737.929 kg de zinc brut, 9 millions 318.043 kg de plomb marchand et 6.863 kg d'argent.

Le compte de premier établissement a été augmenté de 220.670 42 contre 81.136 56 en 1909.

La transformation de la poterie, dont on a parlé l'an dernier, a demandé un temps plus long que celui prévu, et la fabrication du zinc s'en est ressentie, la consommation des creusets ayant été considérable.

D'autre part, les difficultés avec lesquelles la société a été aux prises, par suite des grèves et des tempêtes, pour ses approvisionnements de minerais, l'ont obligé à varier ses mélanges dans de grandes proportions. Il en est résulté une perte en métal qui a dépassé celle de l'année précédente.

Enfin, par une coïncidence fâcheuse, presque tous les fours à zinc se trouvaient cette année dans un tel état de vétusté que leur réfection s'imposait de fond en comble. La société a profité de cette circonstance pour apporter aux nouveaux fours certains perfectionnements.

À l'usine à plomb, la production a fortement baissé, ainsi que l'on peut le constater d'après les chiffres donnés plus haut. Cela tient à ce que toute une catégorie de minerais qui était indispensable pour les mélanges, a fait brusquement défaut. L'outillage étant basé sur l'emploi de ces minerais, la société a dû ralentir la marche de l'usine, tout en produisant des plombs d'œuvre plus difficiles à raffiner. La société a pris des mesures pour pouvoir au besoin se passer des minerais qui ont manqué. De plus, elle a décidé de remplacer les trois fours de réduction par un four américain de grande capacité en vue de diminuer le prix de revient. Elle espère que ce nouveau four sera mis en marche vers le mois d'octobre.

Après avoir approuvé les comptes et fixé, au 1^{er} juin 1911, la date de paiement du dividende de 12 50 aux actions de capital, l'assemblée a procédé à la réélection de M. E. Demenge, administrateur sortant.

Société des mines de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 juin 1911)

Pendant l'exercice 1910, la production des minerais de zinc en Sardaigne a été de 30.808.739 kg et celle des minerais de plomb la même qu'en 1909. Le rapport s'exprime ainsi au sujet de l'usine de Noyelles-Godault :

« L'usine de Noyelles-Godault a produit pendant l'exercice 6.421.595 kg de zinc brut, 6.843,581 kg de plomb marchand et 5.403 kg d'argent.

L'année précédente, sa production avait été de 5 millions 737.929 kg de zinc brut, 9.318.043 kg de plomb marchand et 6.863 kg d'argent.

À l'usine à plomb, la production a fortement baissé, ainsi que vous pouvez le constater d'après les chiffres donnés plus haut. Cela tient à ce que toute une catégorie de minerais qui nous était indispensable pour nos mélanges nous a fait brusquement défaut. Notre outillage étant basé sur l'emploi de ces minerais, nous avons dû ralentir la

marche de l'usine, tout en produisant des plombs d'œuvre plus difficiles à raffiner. Nous avons naturellement pris des mesures pour pouvoir, au besoin, nous passer des minerais qui ont manqué.

De plus, nous avons décidé de remplacer les trois fours de réduction par un four américain de grande capacité en vue de diminuer le prix de revient. Nous espérons que ce nouveau four sera mis en marche vers le mois d'octobre. »

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 juillet 1911)

Altmayer (Centrale, 1904), ingénieur aux usines de Malfidano, à Noyelles-Godault.

Recherches de mines en France
Var

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 décembre 1911)

Dans le courant de l'année 1910, la Société des mines de Malfidano a racheté de la Société civile des mines de Faucon-L'Argentière la totalité des parts de cette société dont elle possédait déjà la majeure partie, et a rétrocédé la concession des mines de zinc et de plomb de Faucon-L'Argentière, en même temps que celle de La Mole, qui lui avait été accordée en 1906 à la Société anonyme des mines de Poullaouen, dont le siège est à Paris, 3, rue du Helder. Cette société a présenté une demande en réunion de ces concessions à celle de Pont-Péan, qu'elle détient dans l'Ille-et-Vilaine. L'autorisation de réunion a été accordée par décret du 20 mai 1911.

Dans le courant de la même année, la Société anglaise The Shale Mining Cy qui a acquis, à titre d'amodiatore, les concessions de houille et de schistes bitumineux de Bozon, l'Auriaste et la Magdelaine, a présenté une demande en réunion de ces trois concessions. Cette réunion a été autorisée par le décret du 10 décembre 1910.

Finistère

(*Le Journal des finances*, 6 janvier 1912)

Le département du Finistère renferme deux concessions de mines de plomb, zinc, argent et métaux connexes.

La concession de Huelgoat, qui mesure une étendue de 612 hectares, a été instituée par décret du 3 septembre 1897 et appartient à la Société des mines de Malfidano.

La concession de Poullaouen, qui comprend 424 hectares, a été instituée par décret du 20 mars 1902 et vient d'être cédée à la précédente.

Le filon principal de Huelgoat a été reconnu sur 1.100 mètres de long et 300 mètres de profondeur. Épais de 1 à 4 mètres, ce filon contient un remplissage de quartz et de schistes accompagnés de galeries argentifère et de blende.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 9 mai 1912)

Ont été nommés il y a quelque temps :
M. Philippot ²¹ (École des mines de Paris, 1899), ingénieur en chef des Mines de Malfidano.

MINES DE MALFIDANO
Assemblée générale ordinaire du 30 mai 1912
(Le Recueil des assemblées générales, 4 avril 1912)

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Société anonyme constituée en 1869 pour une durée de 97 années.
Capital : 12.500.000 francs représenté par 50.000 actions de 250 francs, dont 45.100 remboursées et remplacées par des actions de jouissance.

Obligations : Il a été émis, en 1900, 6.000 obligations de 500 francs 4 % remboursables au pair de 1907 à 1920, ou par anticipation. Il en reste 4.160 en circulation pour fr. 2.080.000.

Les actions et les obligations sont inscrites à la Cote officielle. Les actions de capital et les obligations ne se négocient qu'au comptant ; les actions de jouissance se négocient au comptant et à terme.

Derniers cours cotés au 31 mai 1912 (fr.) :

Actions de capital	610
Actions de jouissance	355
Obligations	477

Répartition des bénéfices : Les bénéfices nets sont affectés, avant tout partage, à fournir aux actions un dividende de 5 %.

Sur l'excédent, il est fait un prélèvement annuel de 125.000 francs auquel sera ajouté, au fur et à mesure des remboursements, le dividende de 5 % afférent aux actions déjà remboursées. Le total de cette somme devant être consacré à l'amortissement du capital social.

Le surplus est réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration ; 90 % aux actionnaires.

L'amortissement des actions s'effectue par tirages au sort annuels en assemblée générale du mois de mai ; les actions sorties sont remboursées à 250 francs et remplacées par des actions de jouissance.

Conseil d'administration

MM. Fernand Monvoisin, Légion d'honneur, président ; Louis Bavelier, chev. Légion d'honneur ; Émile Demenge, chev. Légion d'honneur ; Raymond Fournier ; Ferdinand Périer, chev. Légion d'honneur.

Ingénieur délégué : M. Lebreton, chev. Légion d'honneur.

²¹ Jean-Baptiste-Barthélémy-Joseph-Marius Philippot : né le 21 avril 1877 à Limoux (Aude). Fils de feu Pascal Vincent, vérificateur des poids et mesures, et Aménaïde Moulines, de Carcassonne. École de mines de Paris, 1899. Dispensé de service militaire comme fils aîné de veuve. Réformé en 1915 pour surdité complète de l'oreille gauche (blessé par un éclat d'obus). Domiciles successifs : Espagne (1901), Alaska (1903), Egypte (1904), Cevreni-Breg (1907), Buggerru (20 mars 1912)(Corinne Krouck et A.L.).

Commissaires : MM. Cocteau et Lasserre.
Siège social : Paris, 76, rue de la Victoire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 1911-1912.

Les cours moyens des métaux ont présenté les variations suivantes : le zinc est passé de £ 23 0 0 en 1910 à £ 25 3 en 1911 ; le plomb de £ 12 19 0 à £ 13 16 2 ; et l'argent de 90 fr. 16 à 89 fr. 97.

Le change avec l'Italie a très légèrement baissé : 100 492 contre 100 502.

La production des minerais de zinc en Sardaigne a été de 29.301.866 kg au lieu de 30.808.739 kg en 1910-1911, et celle des minerais de plomb de 1.094.837 kg, contre 1.019.964 kg.

La diminution de production des minerais de zinc provient, d'une part, du mauvais temps survenu dans le dernier trimestre de l'exercice, et, d'autre part, des difficultés persistantes de la main-d'œuvre.

Au cours de l'année, des découvertes intéressantes ont eu lieu, qui permettront, nous l'espérons du moins, d'améliorer la production dans l'avenir.

À la suite de leur prestation de serment, les experts nommés dans le procès qui nous est fait par les propriétaires de thonnars ont commencé leurs opérations qui ont été poursuivies l'été dernier, et doivent continuer cette année jusqu'à la fin de la campagne de pêche. Nous avons suivi ces opérations et nous avons remis aux experts, à l'appui de notre défense, une *note* accompagnée d'un avis émanant d'autorités scientifiques et techniques.

À Huelgoat, nous avons suspendu provisoirement l'exploration des travaux du filon principal et entrepris une grande galerie dirigée vers l'ouest pour aller rechercher en profondeur un filon parallèle, dit filon de la Haie. Des travaux exécutés sur ce filon, par l'ancienne compagnie concessionnaire, à la veille de sa liquidation, avaient rencontré une minéralisation intéressante ; il est donc permis d'espérer un bon résultat de la recherche actuelle.

Les dépenses relatives à la mise en exploitation de cette concession et de celle de Poullaouen pouvant s'élever à des sommes importantes, nous examinerons s'il ne conviendra pas de constituer une société spéciale à laquelle il serait fait apport de ces deux concessions, des travaux qui y ont été effectués, ainsi que du matériel s'y trouvant, moyennant un chiffre d'actions à déterminer. Nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser éventuellement à conclure une combinaison dans ce sens, et à souscrire, dans le cas où cela serait nécessaire, une part du capital.

L'usine de Noyelles-Godault a produit, pendant l'exercice, 5.965.492 kg de zinc brut, 7.832.125 kg de plomb marchand et 4.749 kg d'argent.

L'année précédente, sa production avait été de 6.421.595 kg de zinc brut, 6.843.581 kg de plomb marchand, et 5.403 kg d'argent.

Le compte de Premier Établissement a été augmenté de 22.124 fr. 29 c. contre 220.670 fr. 12 c. en 1910.

La mise en marche de la nouvelle poterie a apporté une amélioration appréciable à la fabrication du zinc.

Quant à l'usine à plomb, nous n'avons pu terminer l'installation du four de grande capacité dont nous vous avons parlé l'an dernier, par suite des retards apportés dans la livraison du matériel. Toutefois, nous pensons que ce four ne tardera pas à fonctionner.

Nous avons construit dans la propriété que possède la société à Courcelles-les-Lens, un groupe de vingt maisons ouvrières, et nous espérons que les facilités qui seront ainsi données au personnel ouvrier contribueront à le retenir.

Le compte de Profits et pertes se solde de la façon suivante (fr.) :

Le crédit s'élève à : 5.009.227 75
 Le débit, y compris les dépenses des travaux neufs afférents à la Sardaigne et portées directement au compte d'exploitation, est de : 4.233.817 46
 Différence 775.410 59
 À ajouter le report de l'exercice précédent 476.650 42
 Total 1.252.061 01
 Nous vous proposons d'appliquer cette somme :
 1° Au paiement d'un intérêt de 5 % aux actions de capital 61.250 00
 2° À l'amortissement statutaire des dites actions de capital 688.750 00
 3° À la dotation d'une somme de 400.000 francs à la réserve de prévoyance pour la porter au chiffre de 2 millions de francs 400.000 00
 4° À la dotation d'une somme de 50.000 francs au compte Amortissement et Provisions de l'usine de Noyelles 50.000 00
 Ensemble 1.200.000 00
 Le solde disponible du compte de Profits et pertes étant de 1.252.061 01
 Et le montant des applications qui précèdent de 1.200.000 00
 Il restera un excédent de 52.061 01
 que nous vous demandons de reporter à l'exercice prochain.

Le paiement de l'intérêt de 5 % aux actions de capital, soit de 12 fr. 50 c. par titre, sous déduction des impôts, aura lieu aux caisses du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, et de ses succursales, à partir du 1^{er} juin prochain, sur la présentation des titres.

Le tirage des actions se faisant par série de 20, la somme consacrée à l'amortissement permet de rembourser 2.760 actions, à raison de 250 francs chacune, et laisse un excédent de 3.000 francs, à reporter au fonds d'amortissement.

À l'issue de la séance, il sera procédé au tirage de ces 2.760 actions qui seront remboursées et échangées, contre des actions de jouissance, à partir du 1^{er} juillet 1912, au Crédit industriel et commercial et dans ses succursales. Le nombre des actions restant à amortir se trouvera ainsi réduit à 2.140.

Nous procéderons ensuite au tirage de 400 obligations qui seront également remboursées aux mêmes guichets, à partir du 1^{er} juillet prochain, sur les disponibilités de la société, cet amortissement ne figurant pas au compte de Profits et pertes. Le nombre des obligations restant à amortir sera ainsi ramené à 3.760.

M. Ferdinand Périer sort cette année comme administrateur. Nous vous proposons de nommer en son remplacement M. Lebreton, ingénieur en chef au corps des mines, notre collaborateur depuis onze ans.

Enfin, nous vous prions de voter les deux résolutions qui se représentent chaque année, relatives, l'une à la nomination des commissaires des comptes, et l'autre à l'autorisation, pour les administrateurs, de passer tous marchés et traités avec les sociétés à l'administration desquelles ils peuvent participer. Ces affaires se sont bornées, pendant l'exercice écoulé, à des transactions sans aucune importance.

.....

ALLOCUTION DE M. MONVOISIN, PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Je tiens à vous donner quelques explications sur notre situation en Sardaigne. Comme le dit le rapport, il y a eu une diminution de production en 1911 ; mais cette diminution n'est qu'apparente, car elle a porté exclusivement sur les minerais pauvres ; et il y a eu, au contraire, augmentation de production des minerais riches, augmentation qui est d'environ 4,50 % ; si bien qu'à cours égal, financièrement parlant, l'exercice 1911 est meilleur que celui qui l'a précédé.

Nous avons toujours des difficultés au sujet de la main-d'œuvre en Sardaigne, difficultés qui ont augmenté l'an dernier, par suite de la guerre tripolitaine ; aussi avons-nous fait un très grand effort pour installer des procédés mécaniques : c'est ainsi qu'à l'heure actuelle, un groupe de compresseurs électriques fonctionne, ce qui nous permet de faciliter et d'activer les abattages. D'autre part, la galerie Sainte-Barbe a été aménagée; cet aménagement est terminé, ce qui permet aux locomotives d'aller jusqu'à l'excavation de Malfidano ; le transport et le débarrassage se trouvent ainsi améliorés.

Évidemment, tout cela ne s'est pas fait sans dépenses et ces dépenses ont eu une répercussion sur le prix de revient, qui s'est encore accru du fait de l'augmentation des salaires, du fait de l'augmentation de la prime d'assurance contre les accidents du travail, et aussi du fait des frais d'expertise dans le procès que nous suivons contre les propriétaires de thonnars. Ces dépenses ne se renouvelleront pas tous les ans, mais il y en a, comme la main-d'œuvre, qui ne diminueront pas.

Nous avons aussi consacré 339.000 francs aux travaux de recherches, car nous essayons de développer ces travaux, estimant que c'est pour nous le seul moyen d'arriver à améliorer la production. Ces travaux ont donné un bon résultat, ainsi qu'en fait foi le rapport de notre directeur en Sardaigne.

Nous pouvons dire que le chiffre de minerai en vue, en ce qui concerne la calamine première, est de 192.500 tonnes, et en ce qui concerne le minerai de laverie, de 996.000 tonnes.

Et ces chiffres sont inférieurs à la réalité. En 1903, on avait cubé le minerai en vue et on était arrivé, pour le minerai de première qualité, à 152.316 tonnes, et, pour le minerai de laverie, à 762.000 tonnes. Depuis 1903, le tonnage fourni par les divers districts s'est élevé en minerai première qualité à 185.822 tonnes et à 1.093.000 tonnes pour les produits secondaires. Si vous rapprochez ces chiffres de 185.000 tonnes et de 1.093.000 tonnes des chiffres trouvés cette année, c'est-à-dire 192.500 tonnes et 996.000 tonnes, ce qui donne sensiblement la même chose comme produit, vous voyez que la situation n'est pas mauvaise.

En somme, vos mines sont assurées encore d'une vitalité assez longue, puisque le cubage du minerai en vue nous assure encore de longues années.

DISCUSSION

L'assemblée était présidée par M. Monvoisin, président du conseil d'administration, assisté, comme scrutateurs, des deux plus forts actionnaires présents, M. Mesureur, représentant l'Assistance publique ; et le représentant du Crédit industriel et commercial [CIC].

20.189 actions étaient présentes ou représentées.

Un actionnaire. — Je désirerais voir établir un compte spécial pour l'usine de Noyelles et pour les mines de Sardaigne. Nous n'avons pas le détail pour chaque exploitation.

Le président. — Au compte Premier établissement, vous avez 5.437.000 francs ; aux Approvisionnements, 1.720.000 fr. ; et aux Produits en cours de fabrication, 822.000 fr., soit 7 millions 979.000 francs.

L'actionnaire. — Je voudrais connaître les résultats bénéficiaires de ce capital.

Le président. — Pour Noyelles, ils ont été négatifs.

L'actionnaire. — Nous luttons depuis dix ans et le résultat est toujours négatif en ce qui concerne Noyelles.

Le directeur. — L'usine de Noyelles n'est pas absolument indépendante ; on ne doit pas la considérer comme une usine à part, mais comme une usine faisant partie essentielle de la Société de Malfidano ; elle est reliée aux mines par de nombreux points communs. (L'usine de Noyelles traite des minerais qui n'ont pas tout à fait la même valeur que ceux que la société vend au dehors. Pour traiter ces minerais d'une façon

avantageuse, nous sommes obligés d'acheter d'autres minerais qui leur conviennent. Nous nous facturons ces minerais, et si vous désiriez absolument voir paraître des bénéfices extraordinaires pour l'usine de Noyelles, la société n'aurait tout simplement qu'à lui vendre le minerai beaucoup moins cher.

Nous sommes en transformation à Noyelles. Je sais que cette transformation est longue ; mais dans la circonstance, ce qui intéresse les actionnaires, c'est de savoir si on fait des progrès à l'usine, et de ce côté, je puis vous donner toutes assurances. Les progrès faits consistent d'abord à approprier les fours à la nature des minerais qu'on traite, et le grand défaut des fours de Noyelles était de ne pas charger suffisamment de minerai. Tout le monde sait que lorsqu'on traite des charges ferrugineuses dans les creusets, on perce les creusets.

Nous avons voulu, au début, imiter, les autres usines de zinc, et nous avons eu tort ; nous avons mis jusqu'à 50 % de blende. Le résultat a été désastreux, parce qu'il y a toujours dans le blende un élément sulfureux qui reste, et il se forme avec les calamines ferrugineuses du sulfure de fer qui perfore les creusets en peu de temps.

Nous avons renoncé à cette manière de procéder, et nous nous sommes concentrés sur l'emploi des calamines. Nos calamines de Sardaigne étant très calcaireuses, nous recherchons des calamines siliceuses ; nous avons pu seulement entrer dans cette voie mathématique le jour où nous avons eu de bons creusets, et ce jour vient seulement d'arriver.

Jusqu'à présent, nous avons une poterie tout à fait insuffisante ; nos creusets n'avaient qu'un mois et demi de séchage ; aujourd'hui, après les dépenses que vous savez, nous avons une poterie convenable, c'est-à-dire qui nous permet de sécher longuement les creusets avant de les employer.

En ce qui concerne le chargement des fours, nous sommes arrivés à charger davantage ; en moyenne, au lieu de 6.300 kg par jour et par massif de minerai de zinc, nous mettons 6.700.

La conclusion de tout cela est qu'on peut prévoir sans crainte, pour l'exercice 1912-1913, une diminution notable des frais de fabrication, due d'une part à l'augmentation des charges par massif et par four, d'autre part, à la mise à feu d'un huitième massif qui viendra abaisser les frais de traitement fixe, et enfin à la réduction des frais de reconstruction des fours, ceux-ci étant dans un état d'entretien normal, car nous sommes actuellement en possession de fours qui sont en bon état pour la plupart ; tandis que, l'année dernière, deux étaient en bon état et cinq assez malades ; cette année, c'est l'inverse.

En ce qui concerne l'usine à plomb, le rapport a dit que le four rectangulaire n'était pas tout à fait terminé ; nous espérons le mettre à feu dans le courant du mois de juin.

L'actionnaire. — Je ne doute pas de votre bonne volonté et de votre désir d'arriver à un résultat à Noyelles, mais, voilà dix ans que nous attendons ces résultats. Ne serait-il pas préférable d'abandonner cette usine ? Quand vous travailliez avec la Vieille-Montagne, vous aviez 4 ou 5 millions de bénéfices annuels et vous avez donné jusqu'à 75 francs par action de doublée.

Le directeur. — Je comprendrais votre langage si vous aviez en votre présence un conseil qui a voté la création de cette usine. Mais nous avons trouvé l'usine marchant très mal.

L'actionnaire. — Vous auriez dû, il y a dix ans, abandonner Noyelles.

Le directeur. — C'est une décision qui était bien grave à prendre.

Le président. — Vous faites une erreur en ce qui concerne les bénéfices que nous avons réalisés, il y a plusieurs années. Vous perdez de vue que la production de la Sardaigne a diminué de 12.000 tonnes, ce qui est appréciable. La différence de bénéfice provient de cette diminution. Cette année, l'usine n'a rien prélevé sur les bénéfices, parce qu'elle n'a rien perdu.

La diminution dans les bénéfices dont vous parlez, vient de ce que la production n'est plus la même. Il y a dix ans, l'usine existait déjà, et elle coûtait plus cher qu'aujourd'hui, puisqu'elle a coûté 1 million, il y a dix ans, et cela n'a pas empêché la Société de donner 50 francs de dividende.

Nous ne pouvons pas faire table rase de 7 millions à l'heure actuelle.

Un actionnaire. — Puisque l'usine ne produit rien, réalisez la.

Le président. — Si vous trouvez un acheteur qui nous donnera ce que nous y avons dépensé, nous ne demandons pas mieux.

L'actionnaire. — Il vaudrait mieux faire un petit sacrifice sur la vente que de perdre tous les ans comme nous le faisons.

Le président. — Mais nous ne perdons rien cette année. On vous fait remarquer qu'on arrivera à une situation meilleure l'année prochaine...

L'actionnaire. — Tant que Malfidano a vendu ses minerais, elle a donné des dividendes à ses actionnaires ; depuis qu'elle s'est mise à faire de la fabrication, elle ne donne plus rien.

Un actionnaire. — Puisque, en ce moment, l'usine de Noyelles est en progrès suffisamment marqué pour ne rien coûter, il me semble que ce n'est pas le moment de se débarrasser de ce que l'on a pu appeler un boulet.

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 11 mai 1912)

Si l'on en croit les bruits répandus depuis un certain temps au sujet de la Société des mines de Malfidano, l'exercice 1911-1912 aurait été beaucoup plus favorable que le précédent et le bénéfice net s'élèverait à 775.000 francs, au lieu de 253.000 francs.

Nous croyons savoir que le Conseil proposera à rassemblée du 30 mai la distribution d'un dividende de 12 fr. 50 par action de capital, comme l'année dernière. Par contre, les actions de jouissance ne recevraient, rien encore, mais il serait procédé au remboursement de 2.760 actions. Une somme de 400.000 francs serait affectée à la réserve de prévoyance, qui atteindrait ainsi 2 millions de francs.

Il y a tout lieu de penser que ces indications sont exactes et seront confirmées à la prochaine assemblée. Il est d'ailleurs incontestable que la situation financière de la société est satisfaisante, puisqu'au dernier bilan concernant l'exercice 1910-1911, les immobilisations nettes ne se montaient qu'à 265.000 francs, pour un fonds de roulement de 3.315.000 francs.

Au point de vue industriel, nous estimons que la situation est moins favorable. Les mines de zinc et de plomb exploitées par la société en Sardaigne paraissent donner des signes d'épuisement ; de plus, la question de la main-d'œuvre reste pour ainsi dire entière et causera vraisemblablement pendant longtemps encore de graves ennuis à la compagnie. Remarquons, en outre, que l'amélioration constatée pour le dernier exercice est surtout due à la hausse des prix du zinc et présente, par conséquent, un caractère un peu exceptionnel. Rien ne prouve que le métal se maintiendra aux hauts cours actuels ; aussi estimons-nous qu'il faut se garder en l'occurrence de trop d'optimisme et que les cours actuels de 620 francs pour les actions de capital et de 365 francs pour les actions de jouissance escomptent déjà l'avenir dans une assez large mesure et ne sont guère susceptibles d'une plus-value appréciable.

Concessions de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 octobre 1912)

A été acceptée la réduction du périmètre de la concession de plomb, zinc, argent, etc., de la concession de Huelgoat (Finistère) appartenant à la Société de Malfidano. Il en a été de même pour la réduction du périmètre de la concession de mines métalliques de Poullaouen.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 décembre 1912)

M. Jean Altmayer (E. C. P. 1904), ingénieur à l'usine de Noyelles-Godault, de la Société de Malfidano, a été nommé directeur de cette usine.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 juin 1913)

M. R. Ladous ²² (Saint-Étienne, 1903) a été nommé ingénieur à la Société de Malfidano, en Sardaigne.

Malfidano
(*Le Capitaliste*, 5 juin 1913)

Les actionnaires, réunis le 31 mai en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1912 se soldant par un bénéfice de 1,276.760 fr. et décidé : 1° de payer un intérêt de 5 % sur les 2.110 dernières actions de capital ; 2° de rembourser ces actions ; 3° de doter la réserve de prévoyance d'une somme de 300.000 fr. ; 4° de porter au compte « amortissements et provisions de l'usine de Noyelles-Godault » une somme de 200.000 fr. ; 5° et de constituer une provision de 200.000 francs pour travaux neufs en Sardaigne. L'assemblée a approuvé, en outre, l'acquisition du permis de recherches à Sadali (Sardaigne) et a nommé M. Louis Bavelier, administrateur pour cinq ans.

Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 juin 1913)

En Sardaigne, on a produit 30.671 tonnes de minerais de zinc au lieu de 29.301, et 1.024 tonnes de minerais de plomb contre 1.095.

L'exploitation présente toujours les mêmes difficultés pour la main-d'œuvre ; mais au point de vue technique, elle reste satisfaisante.

Un chemin de fer à voie étroite de 7 km. permettra de relier les concessions de Planu Dentis aux installations de Buggerru.

²² Roger Ladous (Paray-le-Monial, 1878-Lyon 1916) : École des mines de Saint-Étienne, 1903. Ingénieur en Sardaigne, puis à La Ferrière-aux-Étangs par Argenton (Orne)(1913-1916)(Corinne Krouck).

À Huelgoat, on continue les recherches sur le filon de la Haie où l'on a trouvé une veine de galène argentifère riche.

Production des usines : 6.137 tonnes de zinc brut 6.709 tonnes de plomb et 5.195 kg d'argent, contre respectivement 5.965, 7.832, 4.749 l'année précédente.

Les améliorations apportées à l'usine à zinc dans le chauffage des fours et dans la fabrication des creusets ont continué à produire leur effet, mais les résultats se trouvent atténués par l'élévation toujours croissante du prix des combustibles et de la main-d'œuvre.

On édifie des maisons ouvrières à Courcelles-les-Lens pour fixer la main-d'œuvre ; car on a manqué d'ouvriers à l'usine à plomb où le four de grande capacité destiné à remplacer les trois petits fours à manche, a été mis en marche dans le courant de l'exercice. Ce four a l'avantage de prévenir d'une façon plus efficace les causes d'insalubrité, tout en étant plus économique.

[Un ticket en Indochine]

On a pris une participation dans le Syndicat de recherches minières en Indo-Chine ²³.
Bénéfice : 1.276.760 francs dont 450.000 francs de l'usine de Noyelles ; on a profité de la hausse des métaux.

Fonds de roulement : 3 1/2 millions de francs.

L'assemblée décide : 1° de payer un intérêt de 5 % sur les 2.140 dernières actions de capital ; 2° de rembourser ces actions ; 3° de doter la réserve de prévoyance d'une somme de 300.000 francs ; 4° de porter au compte amortissements et provisions de l'usine de Noyelles-Godault une somme de 200.000 francs ; 5° et de constituer une provision de 200.000 francs pour travaux neufs en Sardaigne.

Elle approuve l'acquisition du permis de recherches à Sadali (Sardaigne), et nomme M. [Louis] Bavelier administrateur pour cinq ans.

Société anonyme des mines de Malfidano
Au capital de 12.500.000 fr.
Siège social : 76, rue de la Victoire, Paris
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 juin 1913)

I. — L'intérêt de 5 % sur les actions de capital sera payable comme suit, déduction faite des impôts, au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, ou dans ses succursales, à partir du 1^{er} juillet 1913 :

Par action nominative : 12 fr. 00

Par action au porteur sur présentation du titre : 10 fr. 45

II. — Les 2.140 actions formant le solde des actions de capital seront remboursées à raison de 250 francs chacune, et échangées contre des actions de jouissance, au Crédit industriel et commercial, ou dans ses succursales, à partir du 1^{er} juillet 1913.

III. — Le coupon n° 26 des obligations est mis en paiement depuis le 2 juin 1913, au Crédit industriel et commercial, ou dans ses succursales (impôts déduits) à raison de 9 fr. 60 par titre nominatif, et de 9 francs par titre au porteur.

IV. — 420 obligations, sorties au tirage du 31 mai 1913, seront remboursées à partir du 1^{er} juillet 1913, au Crédit industriel et commercial, ou dans ses succursales à raison de 500 francs l'une, moins 0 fr. 60 d'impôt, soit 499 fr. 40.

²³ En fait : Société d'études minières en Indo-Chine avec Boleo, Mokta et Peñarroya et le soutien de la Banque de l'Indochine et de la Société générale. L'affaire sera dissoute en 1922.

NÉCROLOGIE
Émile Mauger
(2 février 1842 à Paris-15 janvier 1914 à Paris)
Ingénieur ECP
Député du Calvados (1881-1885)

Les actionnaires de la Société de l'Ouenza
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 février 1914)

Société de Malfidano	655
Total	20.000

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 mai 1914)

Maréchet ²⁴ (Saint-Étienne 1908) est nommé ingénieur aux mines de Malfidano (Sardaigne).

MINES DE MALFIDANO
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 mai 1914)

Les actionnaires de la Société des Mines de Malfidano, réunis hier en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1913, se soldant par un bénéfice de 80 fr., qui, ajouté au report antérieur de 67.071 francs, forme un solde disponible de 67.151 francs, contre 1.276.760 francs en 1912, Ce solde a été reporté à nouveau. Rappelons que l'an dernier il avait été réparti 12 50 par action de capital.

M. Fernand Monvoisin, administrateur sortant, a été réélu.

Au courant de la longue discussion qui a suivi la lecture du rapport, le président a déclaré que la diminution des bénéfices de l'exercice 1913 était due entièrement à la baisse des prix du zinc.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE MALFIDANO
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1914)

²⁴ Jean Maréchet (Saint-Etienne1884-) : EMSE 1908. Ingénieur à Buggerru (1908), à Grenoble (1912), au Kouif (Algérie)(1913), à Mende (1914), de nouveau à Buggerru. Mis en sursis d'appel pour une durée indéterminée comme employé aux mines de Malfidano le 19 août 1915. Plus tard à Ingurtusu (province de Cagliari)(1923), à Carolina (province de Jaën, Espagne)(1923), à la maison Farge, rue d'Assier, Paris (1926), aux mines de Silleda (Espagne)(1927)(Corinne Krouck).

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue cet après-midi sous la présidence de M. Fernand Monvoisin, président du conseil d'administration, assisté de MM. Bonde, représentant l'administration de l'assistance publique, et Georges Picot, représentant le Crédit industriel et commercial, scrutateurs et de M. Bouclier, secrétaire. 21.760 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes.

LA DISCUSSION

M. le président fait observer que les résultats médiocres de l'exercice 1913-1914, ne doivent surprendre personne, étant donné la baisse persistante des cours du zinc. Il faut y ajouter la baisse de la production, les difficultés du recrutement de la main-d'œuvre, l'augmentation des salaires et du prix du charbon. Cependant la situation générale n'est pas mauvaise, le rapport technique du directeur, M. Georgiadès, en est la preuve. M. le président donne lecture de ce rapport qui passe en revue les gisements de Sardaigne. Ces gisements peuvent donner de bons résultats si les cours du zinc se relèvent.

Un actionnaire prétend que l'usine de Noyelles où la Société traite ses minerais est une cause de perte. Un autre actionnaire lui répond que, privée de cette usine, la Société ne pourrait plus traiter ses minerais ; personne ne voudrait se charger de ce travail.

LES RÉOLUTIONS

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration, du bilan et du compte de profits et pertes ;
2. Réélection de M. Fernand Monvoisin, comme administrateur, pour cinq ans ;
3. Nomination de MM. B. Lasserre et Ch. Marchal comme commissaires des comptes.
4. Autorisations données aux administrateurs, conformément à la loi de 1867.

(Voir, dans un prochain numéro, les rapports le compte rendu sténographique de la discussion et le texte complet des résolutions.)

Malfidano
Assemblée générale
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 juin 1914, p. 600)

Dans l'allocution qu'il a prononcée après la lecture des rapports, le président du conseil d'administration a fait ressortir la baisse énorme et persistante des cours du zinc, puis l'accroissement considérable des charges. C'est ainsi qu'en Sardaigne, le salaire moyen des ouvriers s'est augmenté de 8 fr. 37 par t. de minerai en 10 ans et que les impôts représentent à eux seuls une charge supplémentaire de 1? fr. par t., comparativement à l'exercice précédent. En ce qui concerne l'exploitation et les travaux de recherche, le président donne lecture d'un rapport établi par le directeur de la société et duquel il résulte que l'avenir des mines est rassurant.

Un administrateur a ensuite donné diverses indications sur l'usine de Noyelles : les nouvelles installations ont laissé un résultat satisfaisant. Les petits fours à manche de toutes capacités ont été remplacés par un grand four américain, grâce auquel le déchet de fabrication a été réduit de 8 à 6 %. Le métal produit présente un plus haut degré d'épuration et sa désargentation s'effectue dans des conditions moins onéreuses. Dans ces conditions, l'usine a laissé un bénéfice industriel alors qu'elle avait marché à perte en 1912. Enfin, répondant à un actionnaire, le président a rappelé que le Syndicat constitué pour régulariser la production du zinc a décidé de la réduire : « Par

conséquent, il y a toutes chances, conclut-il, pour que le cours du zinc se relève à la suite de la réduction de production ».

Malfidano
(*Le Journal des finances*, 6 mars 1915)

Les résultats obtenus par cette société, déjà bien décevants depuis quelques années, ne pourront pas, on s'en doute, être améliorés par les événements actuels. L'usine de Noyelles-Godault, déjà désorganisée par la mobilisation, a dû suspendre tout travail depuis l'occupation de la région par les Allemands, survenue en octobre. Quant aux mines que la société possède en Sardaigne, elle n'a pu en tirer tout le profit qu'on pouvait en attendre, par suite de la hausse des frets et de la difficulté d'employer le minerai, en raison de la fermeture des ateliers.

Mines de Malfidano
(*Le Journal des finances*, 15 mai 1915)

Il ne sera pas proposé de dividende à l'assemblée des actionnaires des Mines de Malfidano, convoquée pour le 31 courant. Les ateliers de Noyelles-Godault sont arrêtés depuis le mois d'octobre. En outre, la société n'a pu tirer de ses mines de Sardaigne le profit qu'on était en droit d'espérer, par suite de la cherté des frets.

NÉCROLOGIE

[Jean] ALTMAYER (promotion 1904), après avoir été ingénieur à Villerupt, dirigeait, au début de la guerre, les plus importants services de Noyelles-Godault, où la Compagnie de Malfidano pratiquait, avec ses progrès les plus modernes, les métallurgies du plomb et du zinc. Il a été tué au front [à Étinehem (Somme)] le 21 septembre 1916

(Centenaire de l'École Centrale, 1929).

MINES DE MALFIDANO
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mai 1916)

Les bénéfices de la Société des mines de Malfidano, pour l'exercice clos le 31 janvier 1916, s'élèvent à 652.710 fr. après rétablissement à la réserve de prévoyance des 254.379 fr. prélevés l'an dernier.

Ce bénéfice s'entend après rétablissement à la réserve de prévoyance des 254 379 fr. prélevés l'an dernier pour contribuer à l'amortissement de la perte. En réalité la Société a donc réalisé un bénéfice de 907.119 fr. Le précédent exercice s'était soldé par une perte de 251.379 35. Cette année, il ne sera pas réparti de dividende.

Ces résultats ont été obtenus en dépit de l'inutilisation de l'usine de Noyelles-Godault, qui se trouve en pays occupé et malgré le défaut de main-d'œuvre aux usines de la société, en Sardaigne. Ils sont dus à la hausse qui s'est produite en cours d'exercice sur les minerais de zinc bien plus qu'à l'importance de l'extraction ; la

Société, en effet, a dû adopter comme règle de conduite de limiter momentanément l'extraction au seul minerai riche qui trouve ses débouchés en Amérique et en Angleterre.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 761-762 :

Fernand Monvoisin, L. Bavelier, E. Demenge, R. Fournier, E. [Félix] Lebreton, adm.

Malfidano
(*Le Journal des finances*, 19 mai 1917)

Le conseil d'administration a décidé de proposer de fixer le dividende de 1916 à 15 fr. brut par action.

Malfidano
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1917)

L'assemblée de Malfidano a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 janvier dernier et qui font ressortir un bénéfice net de 937.234 fr. En tenant compte du bénéfice net de 1915-1910 (652.710 fr.), intégralement reporté à nouveau, le solde disponible atteint 1.589.971 fr. Elle a décidé la répartition d'un dividende de 15 fr. par action, payable à partir du 1^{er} juillet prochain. 350.000 fr. ont été affectés à la réserve de prévoyance et 300.000 fr. aux travaux neufs.

Le rapport du conseil expose que l'exploitation des mines de Sardaigne s'est ressentie de la pénurie de la main-d'œuvre et du manque de charbon. À Buggerru et Sas Enattas, les travaux ont été concentrés dans les parties les plus productives du gisement, afin d'augmenter le rendement de la main-d'œuvre.

En raison de l'épuisement des stocks de charbon, la marche de la station centrale des laveries et des fours de calcination a eu lieu d'une façon intermittente. Les livraisons aux usines fabricant le zinc ou le plomb ont été fortement entravées par les difficultés d'affrètement. L'usine de Noyelles-Godault est toujours occupée par l'ennemi.

Mines de Malfidano
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1918)

L'assemblée ordinaire annuelle de cette société a eu lieu le 27 mai : elle a approuvé les comptes de l'exercice 1917 se soldant par un bénéfice net de 1.001.974 fr., contre 937.231 fr. pour 1910. Le dividende a été maintenu à 15 fr. par action.

Le rapport du conseil signale que l'exercice n'a apporté aucune amélioration aux conditions difficiles au milieu desquelles la société poursuit son exploitation. La pénurie de main-d'œuvre et la disette de charbon n'ont fait que s'accroître et malgré tous les efforts de la direction, la production s'est encore trouvée réduite.

À Huelgoat, les travaux ont été retardés par les difficultés de main-d'œuvre et de matériel. Ces travaux ont en vue l'exploitation de minerais spécialement destinés à la défense nationale.

La société est restée sans nouvelles de l'usine de Noyelles-Godault ; cette usine continue de figurer dans les comptes pour les mêmes chiffres que précédemment.

Mines de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 juillet 1918, p. 366)

Cette société était en procès avec les propriétaires des *thonnars* de Porto-Paglia et de Porto-Scuto. En première instance, le tribunal civil de Cagliari avait condamné la Compagnie à d'importantes indemnités ; la cour d'appel de Bologne avait infirmé le jugement. À son tour, la cour de cassation, devant laquelle s'étaient pourvus les propriétaires, vient de donner définitivement gain de cause aux Mines de Malfidano.

Nous avons déjà signalé ce très curieux procès d'une société minière contre les pêcheurs de thons de la côte sarde qui lui reprochaient de troubler, avec les eaux d'évacuation des laveries de minerai, les anses où le thon dépose son frai. Pour réfuter ces assertions, les ingénieurs de Malfidano ont dû faire de véritables études de pisciculture et M. Lebreton, notamment, pourrait, après ce procès qui dure depuis tant d'années, ajouter un chapitre original à son cours d'exploitation de mines, chapitre à l'usage des ingénieurs qui travaillent les filons au bord de la mer ²⁵.

MINES DE MALFIDANO
(*La Journée industrielle*, 30 juillet 1918)

La Société gagne définitivement un gros procès. — La situation industrielle

Nous avons annoncé succinctement que la Compagnie des Mines de Malfidano venait de gagner définitivement un procès important qui était pendant depuis plusieurs années, et dont la solution ne laissait pas d'être inquiétante pour l'avenir de l'entreprise.

Il s'agissait d'une action que les pêcheurs de thon de la région sarde, dans laquelle se trouvent les mines de zinc qu'exploite la compagnie, lui avaient intentée sous prétexte que l'évacuation de ses laveries avaient fait disparaître le poisson dans une zone étendue. Ils prétendaient pour cette raison, avoir droit à une forte indemnité.

Trois experts avaient été nommés : deux avaient fait un rapport favorable à la société ; le troisième avait conclu contre elle. Un jugement, rendu par la cour d'appel de Bologne l'an dernier, lui avait donné satisfaction, mais les propriétaires de thonnaires, ne se considérant point comme battus, avaient porté l'affaire devant la cour de cassation italienne.

C'est celle-ci qui vient de rendre l'arrêt dont nous avons parlé, et contre lequel il n'y a plus de recours. Malfidano obtient complète satisfaction et est autorisée en plus à recouvrer les frais du procès, d'un montant élevé, que les demandeurs sont condamnés à supporter entièrement. D'autre part, cette fin heureuse de l'affaire rend disponibles des sommes importantes que la compagnie avait prudemment réservées pour le cas où elle n'aurait pas obtenu gain de cause.

Faut-il s'attendre, dans ces conditions, à ce que le dividende de l'exercice en cours, soit plus élevé que celui de 1916-17, qui fut fixé à 13 francs ? Le président en a donné l'espoir dans l'assemblée du mois de mai dernier.

²⁵ La Société de Malfidano était représentée au procès par Demenge, Achille Georgiadès, Lebreton et Monvoisin (archives du ministère des Affaires étrangères)(Corinne Krouck).

Il ne faut pas oublier, cependant, que la compagnie poursuit son exploitation, en Sardaigne, dans des conditions d'approvisionnement en combustible très difficiles, et que la main-d'œuvre continue aussi à être rare et exigeante.

Des difficultés ont été également rencontrées à Huelgoat (Finistère), où les travaux de recherches de minerai ont été sensiblement retardés pour des raisons semblables.

Enfin, l'usine de Noyelles-Godault, située dans le Pas-de-Calais, est toujours entre les mains de l'ennemi, et l'on ne sait dans quelles conditions elle sera retrouvée. Le conseil a donc prudemment agi en réservant, sur les bénéfices du dernier exercice, une somme de 100.000 francs pour des travaux neufs qu'il sera sans doute urgent d'y entreprendre après la guerre.

Mines de Malfidano
(*Le Journal des finances*, 3 août 1918)

Bien impressionnée par le gain de son procès contre les propriétaires de Thonnaires de Porto-Paglia et de Porto-Scuto, Malfidano, qui se tenait aux environs du cours de 300 fr. il y a une quinzaine, s'est avancée à 349 francs.

MINES DE MALFIDANO
(*La Journée industrielle*, 19 octobre 1918)

Nos dernières victoires viennent de libérer l'usine que cette société avait installée à Noyelles-Godault, dans le Pas-de-Calais, et qui était aménagée pour le traitement des minerais de zinc.

Cette usine était portée, au dernier bilan, pour 8.145.139 francs, y compris les approvisionnements et les produits en cours de fabrication au 31 juillet 1914.

On ne sait encore dans quel état les Allemands l'ont laissée.

Mines de Malfidano
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juin 1919)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue, hier, sous la présidence de M. Monvoisin.

Le rapport du Conseil expose que l'industrie des mines traverse, en ce moment, une crise sérieuse, du fait que l'armistice a libéré et jeté sur le marché les stocks de métaux accumulés en vue de la guerre, provoquant ainsi une baisse considérable des cours. D'autre part, la rareté persistante de la main-d'œuvre maintient la production à un niveau inférieur qui concourt, avec le prix élevé des matières consommées, à maintenir l'élévation du prix de revient.

Ce prix de revient, qui se chiffrait par 211 lire à la tonne en 1917, est passé l'an dernier à 325 lire. Dans cet accroissement, les salaires entrent pour 21 lire, les bois pour 36 lire 80, les transports pour 14 lire, les impôts pour 6 lire 33.

Pour économiser la main-d'œuvre, le conseil étudie en ce moment une installation pour l'embarquement direct des minerais ; il se propose, d'autre part, d'électrifier la plupart de ses installations.

Le président expose que l'expertise des dégâts causés à Noyelles-Godault se poursuit ; dès qu'elle sera terminée, le conseil en portera les résultats devant la Commission cantonale .

Les bénéfices de l'exercice se chiffrent par 900.600 fr. En y ajoutant le report de l'an dernier : 175.282 fr., on obtient un total disponible de 1.075.343 fr., permettant au conseil de répartir aux actions un dividende de 15 fr. brut, payable à partir du 1^{er} juillet.

M. Monvoisin, administrateur sortant, a été réélu.

La situation minière en Sardaigne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juin 1919, p. 354)

.....
Les mineurs réclament une augmentation de salaires de 50 % et de vie chère également de 50 %.

MALFIDANO
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 octobre 1919)

Les difficultés de toutes sortes, que nous signalions déjà en analysant les précédents rapports de la Société des mines de Malfidano, se sont encore aggravées pendant le dernier exercice, qui a pris fin au 31 janvier 1919. La production s'est trouvée très réduite, alors que les prix de revient augmentait dans des proportions considérables.

Le rapport signale à cet égard que l'industrie des mines traverse en ce moment une crise sérieuse du fait que l'armistice a libéré et jeté sur le marché les stocks de métaux accumulés en vue des besoins de guerre, provoquant ainsi une baisse considérable des cours.

Depuis, il est vrai, que ces stocks ont été absorbés et que la stabilisation des cours a pu ainsi s'établir. Cependant, il n'en reste pas moins vrai que la rareté de la main-d'œuvre et l'augmentation du prix des salaires, la réduction des heures de travail a provoqué une diminution de la production et parallèlement une augmentation considérable des prix de revient qui n'a pas été compensée par une hausse des cours suffisante.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes, y compris le report précédent, s'est élevé à 1.075.343 fr., légèrement inférieur au précédent qui se chiffrait par 1.108.616 fr.

Le dividende a été maintenu à 15 fr. par action, ce qui absorbe 750.000 fr. Une somme de 100.000 fr. a été portée au chapitre « travaux neufs » comme pour l'année précédente ; il n'a rien été attribué aux fonds de prévoyance.

La comparaison des bilans des deux derniers exercices s'établit comme suit :

	1917	1918
ACTIF		
Mines, immeubles, travaux	mémoire	mémoire
Caisses et banques	869.023	934.179
Caisse de Sardaigne	39.335	18.445

Portefeuille et participations	6.480.340	5.262.289
Effets à recevoir	4.289	4.289
Débiteurs	268.258	319.240
Sardaigne :		
Minerais	341.108	230.812
Approvisionnements	344.942	390.875
Matériel	8	8
Mines de France :		
1 ^{er} établissement matériel	8	8
Approvisionnements	4.974	48.863
Usine de Noyelles :		
1 ^{er} établissement matériel	5.589.132	5.589.132
Approvisionnements	1.580.517	1.580.517
Produits en cours ou terminés	975.490	975.490
Impôts sur titres payés	56.900	62.685
	<u>16.554.325</u>	<u>16.348.732</u>
PASSIF		
Capital	Amorti	Amorti
Obligations	730.000	470.000
Réserve statutaire	1.262.442	1.162.442
Réserve de prévoyance	2.650.000	2.650.000
Amort. et prov. de Noyelles	3.250.000	3.250.000
Effets à payer	8.582	8.482
Créditeurs	6.038.526	6.123.808
Coupons à payer	103.968	210.209
Actions et obligat. à rembours.	202.291	228.450
Fonds d'amortissem. oblig.	700.000	470.000
Provis. pour travaux neufs	500.000	600.000
Solde bénéficiaire	1.108.616	1.075.342
	<u>16.554.325</u>	<u>16.348.732</u>

En ce qui concerne les perspectives d'avenir de la société, le rapport s'exprime ainsi, après avoir exposé les difficultés dont nous avons parlé plus haut :

La situation peut se trouver modifiée suivant que les mines et usines créées pendant la guerre subsisteront ou disparaîtront au rétablissement de la paix, et suivant que la consommation des métaux suivra ou ne suivra pas l'augmentation des moyens de production ainsi réalisée.

Il est donc difficile d'escompter dès maintenant l'avenir et de dire si, après le nivellement général de la situation économique, la situation qui nous sera faite au milieu de conditions nouvelles, sera plus ou moins favorable que celle qui était la nôtre dans le passé.

Tout ce que nous pouvons faire est d'apporter toute notre attention à la crise que traverse notre industrie et d'appliquer tous nos efforts à en sortir avec une situation technique et financière aussi forte que le comportent les moyens dont nous disposons.

Les usines de Noyelles-Godault, qui avaient été complètement transformées avant la guerre, ont été atteintes par l'invasion. Le conseil s'ex prime ainsi :

Nous n'avons trouvé qu'une usine dévastée dont les bâtiments en grande partie démolis, le matériel brisé l'outillage et les approvisionnements enlevés montraient que la rage de destruction systématique de l'ennemi s'est exercée là comme dans la reste de la région. Les combats livrés dans le voisinage ne suffisent pas à expliquer l'ampleur des dégâts constatés, la plus grande partie est certainement le résultat des destructions volontaires et du pillage organisé.

Vous vous rappelez les très grandes améliorations apportées avant la guerre dans nos installations, la fonderie de plomb complètement mise au point par la création de convertisseurs de grillage, d'une water-jacket à grande production et d'un atelier de récupération des fumées, la fonderie de zinc dotée d'une poterie entièrement mécanique et moderne et d'appareils de lavage perfectionnés, la fabrication des tuyaux de plomb tout récemment inaugurée, la nouvelle cité ouvrière et la cantine destinées à attirer et retenir le personnel importé. Tous ces efforts, qui allaient porter leurs fruits, sont réduits à néant. Tout est maintenant à réédifier.

La situation financière de la société reste relativement satisfaisante, malgré la diminution des bénéfices des deux derniers exercices ; cependant, la trésorerie est assez à l'étroit. Les disponibilités se chiffrent par 7.470.000 fr., sensiblement égaux aux précédents ; les exigibilités s'élèvent à 6.571.000 fr. ; le fonds de roulement ressort donc à 899.000 fr.

L'assemblée a réélu M. Monvoisin, administrateur sortant.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 831 :

Fernand Monvoisin, L. Bavelier, E. Demenge, R. Fournier, E. [Félix] Lebreton, adm.

MALFIDANO CÈDE LES RUINES DE NOYELLES-GODAULT À PEÑARROYA

Malfidano et Peñarroya

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 février 1920, p. 121)

Voici les conditions de cession de l'usine à zinc et plomb de Noyelles-Godault faite par Malfidano à Peñarroya :

a) Vente des usines et des immeubles de Noyelles-Godault et de Courcelles-les-Lens moyennant une somme de 3 MF payables en 3 annuités ;

b) cession des indemnités p. dommages de guerre, à charge de les remployer en construction de nouvelles usines et de verser à Malfidano, en 17 annuités, le montant intégral des sommes touchées de ce chef ;

c) Paiement d'une redevance de 150.000 fr. pendant la première année et de 0,2 MF pendant chacune des deux années suivantes.

d) Attribution à Malfidano de 10 % des bénéf. à provenir de l'exploitation des nouvelles usines, avec un minimum de 0,3 MF et un maxi de 0,6 MF par an, et ce pendant la période de paiement des 17 annuités.

e) Faculté pour Peñarroya de se libérer par anticipation, à la condition que chaque acompte soit d'au moins 1 MF.

MINES DE MALFIDANO (*La Journée industrielle*, 4 mars 1920)

Une assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier sous la présidence de M. Monvoisin.

Elle avait à se prononcer sur les accords provisoires intervenus avec la Société de Peñarroya au sujet des usines de Noyelles-Godault et des immeubles de Courcelles-les-Lens.

Le rapport présenté par le conseil rappelle dans quelles conditions les usines de Noyelles-Godault ont été créées. On sait que les minerais de Malfidano avaient toujours été très recherchés en raison de leur pureté et de leur facilité de réduction. A un moment donné — en 1894 — les fondeurs s'entendirent pour imposer à la Société de Malfidano une réduction notable du prix de ses minerais. Le conseil décida alors la création d'une usine devant traiter directement les minerais calaminaires

Les bénéfices entrevus furent loin d'être réalisés en raison de difficultés nombreuses provenant les unes de l'insuffisance des installations, les autres étant inhérentes à l'industrie elle-même. La Société de Malfidano éprouva donc de sérieux déboires à cet égard ; pourtant, au moment où la guerre allait éclater, la situation était très notablement améliorée et les usines, pourvues d'un outillage mieux adapté et plus perfectionné, semblaient devoir apporter des résultats intéressants.

Mais la guerre survint : les bâtiments, les fours, les machines, l'outillage, tout fut systématiquement détruit et le personnel dispersé.

C'est alors que des pourparlers furent engagés avec la Société de Peñarroya et qu'un accord provisoire intervint le 19 février 1920 sur les bases suivantes :

a) Vente des usines et des immeubles de Noyelles-Godault et de Courcelles-les-Lens moyennant une somme de 3 MF payables en 3 annuités ;

b) cession des indemnités p. dommages de guerre, à charge de les remployer en construction de nouvelles usines et de verser à Malfidano, en 17 annuités, le montant intégral des sommes touchées de ce chef ;

c) Paiement d'une redevance de 150.000 fr. pendant la première année et de 0,2 MF pendant chacune des deux années suivantes.

d) Attribution à Malfidano de 10 % des bénéfices à provenir de l'exploitation des nouvelles usines, avec un minimum de 0,3 MF et un maxi de 0,6 MF par an, et ce pendant la période de paiement des 17 annuités.

e) Faculté pour Peñarroya de se libérer par anticipation, à la condition que chaque acompte soit d'au moins 1 MF.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette convention et a chargé le conseil d'administration de le soumettre au tribunal civil de Béthune aux fins d'approbation définitive.

À l'issue de la réunion, le président a indiqué aux actionnaires que, dans une prochaine assemblée extraordinaire, le conseil demandera, en même temps qu'une modification des statuts, une autorisation d'augmenter éventuellement le capital social de façon à permettre à la société de développer ses gisements miniers de Sardaigne et d'y installer des procédés mécaniques d'exploration, de manutention et de chargement direct sur bateau.

(Le Journal des finances, 7 mai 1920)

La veille récemment réalisée par Malfidano à Peñarroya des ruines de son usine de Noyelles-Godault, à en croire quelques actionnaires de la première de ces sociétés, ne serait pas un bon marché et ils se sont plaints amèrement que leurs intérêts aient été mal défendus en l'occurrence. Plaintes un peu tardives au reste et qui eussent gagné de se faire jour à l'assemblée extraordinaire du 3 mars qui a voté à l'unanimité la combinaison qui lui était proposée. Que nous comprenons mal ces actionnaires qui viennent gémir après avoir accordé un pouvoir en blanc à leur conseil d'administration !

Au surplus, l'affaire est-elle si déplorable ? L'usine de Noyelles-Godault a été dans le passé, pour Malfidano, la source d'ennuis et de pertes continuels. C'est à peine si elle commençait à fonctionner régulièrement quand la guerre a éclaté. Les bâtiments, situés en pleine zone de combat, ont été complètement rasés. Peñarroya a acquis le terrain et le souvenir des usines moyennant : 1° 3 millions espèces payables en trois annuités ; 2° une redevance de 150.000 fr. pendant la première année et de 200.000 fr. pendant chacune des deux années suivantes ; 3° l'attribution à Malfidano, pendant 17 ans, d'une redevance égale à 10 % des bénéfices à provenir de l'exploitation des nouvelles usines, cette redevance étant toutefois limitée à un minimum de 300.000 fr. et à un maximum de 600.000 fr. ; 4° enfin, Peñarroya touchera les indemnités de guerre que Malfidano aurait dû percevoir, mais à charge de réemployer les sommes encaissées de ce chef à la construction de nouvelles usines, de les reverser intégralement à Malfidano sous la forme de 17 annuités.

La combinaison, pour compliquée qu'elle soit, ne nous paraît pas si détestable que cela. Peñarroya y gagne le moyen d'installer une usine dont elle avait besoin, Malfidano celui de pouvoir se débarrasser d'installations dont elle n'avait eu que des déboires, pour rentrer dans son cadre d'affaire exclusivement minière.

Il n'en demeure pas moins que le jour où la spéculation a porté le cours de Malfidano à plus de 700 fr., elle a exagéré. Sans entrer dans des détails qui nous entraîneraient trop loin, nous disons que le dividende pendant les années à venir ne pourra guère dépasser une trentaine de francs, ce qui, au taux de 6 %, correspond à un cours de 500 francs. On a fait état, il est vrai, de l'indemnité à provenir de l'usine de Noyelles et que l'on évalue à 20 millions. Mais cette indemnité va se répartir, comme nous venons de le voir, en 17 annuités qui, probablement, serviront à payer les travaux de développement des mines de Sardaigne, travaux qui doivent être très importants, puisqu'ils vont nécessiter une augmentation de capital de 10 millions, paraît-il. Une assemblée est convoquée dans ce but pour le 26 mai ; les actionnaires auront en même temps à approuver les résultats de 1919 qui se soldent en déficit et ne comportent pas la répartition d'un dividende, lequel avait été de 15 fr. depuis 1916.

Le passé, du reste, n'est pas très encourageant. Malfidano n'a jamais pu exploiter à bénéfice que lorsque les cours du zinc étaient supérieurs à 22 £ ; le métal vaut, il est vrai, maintenant, 46 £. Mais entre-temps, le coefficient d'exploitation a dû s'aggraver considérablement sous l'influence du renchérissement universel, en particulier de l'élévation des salaires. D'autre part, point toujours un peu trop laissé dans l'ombre, on ignore exactement la durée probable des gisements de Sardaigne sur lesquels la Société

vit depuis sa fondation. Plus récemment, elle a acquis des concessions en Bretagne, mais il n'est guère possible d'émettre autre chose que des espérances à leur égard. En somme, malgré l'amélioration incontestable que constitue la cession de Noyelles, l'avenir immédiat est assez incertain. Plus tard, cette opinion sera peut être à transformer dans un sens plus favorable ; comme ce n'est qu'une hypothèse, nous lui préférons, forcément, la réalité présente.

L'action Malfidano nous paraît donc largement payée à son cours actuel. Signalons enfin, pour finir, que comme toutes les actions actuellement en circulation sont de « jouissance », les nouvelles actions qui vont être créées auront droit, avant tout dividende, à l'intérêt statutaire et constitueront de fait, pendant un temps, de véritables titres privilégiés.

L'Association des ex-salariés de METALEUROP-NORD
[choeursdefondeurs.com/histoire/debut.php?feuille=2 - 9k](http://choeursdefondeurs.com/histoire/debut.php?feuille=2-9k)

Le 29 janvier 1920, au 12, place Vendôme, Frédéric Ledoux et André Chastel, directeur général, représentant Peñarroya, achètent à la Société des mines de Malfidano (1), les « droits à dommages de guerre, afférents à l'ensemble industriel de Noyelles-Godault ».

De l'ensemble, en effet, il ne reste plus grand chose, comme en témoigne le rapport du futur directeur, M. Tarbouriech, établi le 15 mars 1920 à l'intention de la direction générale :

« ... Je fis ma première visite à l'usine de Malfidano... l'usine est complètement détruite, et il est impossible de disposer d'un local quelconque pour y installer le personnel employé. J'ai donné l'ordre... de commencer immédiatement la mise en état des bureaux de l'usine et de la maison de la direction. Ces immeubles sont très endommagés et leur réfection complète demandera quatre mois environ. Pour faciliter les travaux de démolition, j'ai donné l'ordre de poser une voie Decauville, qui amènera les déblais non utilisables dans les marais... »

Photo : Les restes des fours à plomb et l'état des bureaux en 1920.

Sardaigne
Mutations de propriétés minières
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1920, p. 246)

Peñarroya vient de prendre une large participation dans les trois principales minières sardes : Malfidano, Pertusola et Gennamari.

MALFIDANO
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 octobre 1920)

Les difficultés économiques qu'avait fait prévoir aux actionnaires le conseil d'administration de la Société des Mines de Malfidano, à l'assemblée du 31 mai 1919, ont pesé lourdement sur l'exercice 1919-20. L'instabilité des cours des métaux et l'acuité de la crise des transports ont empêché la vente en temps opportun du minerai. L'exercice s'est clôturé par un déficit de 1.186.993 63, couvert pour 1.044.983 21 par

un prélèvement effectué sur la réserve de prévoyance, et pour le surplus par le solde reporté de l'exercice précédent.

Les exploitations de la Société en Sardaigne sont fortement gênées par la crise de la main-d'œuvre, de matières premières, de vie chère, qui a rompu l'équilibre des prix, et dont le résultat est la réduction de la production et l'élévation démesurée et persistante du prix de revient. Le cours du zinc, après avoir baissé pendant tout le premier semestre de 1919, s'est relevé pendant le second, mais sans atteindre des prix auxquels la réalisation des minerais aurait pu s'effectuer sans perte. En conséquence, la société a dû faire face à toutes les dépenses avec ses seules disponibilités, sans avoir en recette aucune contre-partie.

Les difficultés qu'éprouve la société à se procurer de la main-d'œuvre, dont l'insuffisance dans les mines devient générale, l'a poussée à substituer dans une mesure beaucoup plus large que par le passé, le travail mécanique au travail humain. La Compagnie a étudié avec soin la durée de ses mines et le conseil a déclaré que le tonnage des minerais restant à extraire légitime les charges nouvelles qu'entraînera la substitution. Le programme établi pour répondre à cette situation dépasse les disponibilités de la société, et une augmentation de capital fut proposée à l'assemblée extraordinaire qui suivit l'assemblée ordinaire.

L'exploration du filon d'Arquelen, aux mines d'Huelgoat, s'est poursuivie, mais, la sécheresse, privant d'électricité les chantiers pendant plusieurs mois, a interrompu les travaux, qui ne sont pas encore terminés.

La convention passée avec Peñarroya, relative à la vente à cette société des usines de Noyelles-Godault, ainsi que de la propriété de Courcelles-les-Lens, et à la cession des indemnités pour dommages de guerre, convention ratifiée à l'assemblée extraordinaire tenue le 3 mars 1920, a été approuvée par le tribunal civil de Béthune et est devenue définitive. La Société de Peñarroya est entrée en jouissance des usines et propriétés vendues et elle a pris les lieux et place de Malfidano vis-à-vis des services de la reconstitution industrielle. Les commissions cantonales, surchargées, n'ont encore pu fixer les indemnités de guerre de la société.

Voici le bilan de l'exercice 1919-20, comparé à celui de l'exercice précédent (au 31 janvier) :

	1919	1920
ACTIF		
Mines, immeubles, travaux	mémoire	mémoire
Caisse Paris, Noyelles, Huelgoat	20.201	16.861
Banquiers	913.978	485.491
Caisse Sardaigne	18.445	6.156
Portef. et particip. minières	5.262.290	3.203.777
Effets à recevoir	4.289	3.144
Comptes courants débiteurs	240.569	219.131
Débiteurs divers	78.671	31.938
Sardaigne :		
Stock Minerais	230.312	585.353
Approvisionnements	390.876	457.107

Premier établissement	8	8
Mines France :		
Premier établissement	8	79.229
Approvisionnements	48.863	63.063
Noyelles ;		
Premier établissement	5.589.132	5.589.133
Approvisionnements	1.580.517	1.580.517
Stocks	975.489	975.489
Impôts sur titres	62.686	69.788
	<u>16.348.734</u>	<u>13.366.188</u>
PASSIF		
Capital social	Amorti	Amorti
Oblig. (940 de 500 fr. 4 %)	1.262.442	1.262.442
Réserve de prévoyance	2.650.000	1.605.017
Noyelles (amortis, et prévís)	3.250.000	3.250.000
Effets à payer	8.482	—
Comptes-courants créditeurs	1.862.118	1.343.277
Créditeurs divers	4.261.689	4.547.793
Coupons restant à payer	210.209	108.598
Act. sort, tirages, non remb.	16.250	14.250
Obligations	212.200	134.813
Fonds pour amort. oblig.	470.000	200.000
Prov. pour travaux neufs	600.000	700.000
Profits et pertes :		
Bénéfices de l'exercice	900.061	—
Report antérieur	175.283	—
	<u>16.348.734</u>	<u>13.366.188</u>

Le bilan de 1920 est en diminution sensible sur le précédent. À l'Actif, le poste « Caisse et Banques » est réduit de moitié environ, tombant de 923.423 fr. à 491.647 fr. Le portefeuille, sur lequel aucun détail n'est fourni, est intérieur de près de 2 millions à celui de l'an dernier. Les comptes courants débiteurs ont baissé de 21.435 francs, et les débiteurs divers de 46.733 fr. revenant de 78.671 à 31.938 fr. Par suite des difficultés de main-d'œuvre, de transport et de l'irrégularité des cours du zinc, qu'à rencontrées la compagnie en Sardaigne, le poste Sardaigne se trouve notablement augmenté : le stock minerais passe de 230.812 fr. à -585.353 fr. et les approvisionnements de 390.876 à 457.107 fr. Les travaux effectués en France pour la remise en marche des exploitations et les travaux du filon d'Arquelen, s'élèvent à

79.229 francs, tandis que les approvisionnements sont supérieurs de 14.200 francs à ceux portés l'an dernier.

Au passif, la réserve de prévoyance diminue de 1.044.983 fr. par suite des prélèvements faits pour couvrir, en utilisant également le report bénéficiaire antérieur de 175.283 fr., le solde débiteur du compte de Profits et Pertes pour l'exercice. Les comptes créditeurs, totalisés, sont moins élevés de 232.737 fr. Le poste « coupons restant à payer » diminue de moitié, les fonds prévus pour l'amortissement des obligations passent de 470.000 à 200.000 fr. et les 400 obligations restant à rembourser sont payables depuis le 1^{er} juillet. Enfin, la provision pour travaux nouveaux est augmentée de cent mille francs.

La situation financière de la société est actuellement peu brillante. Si les minerais accumulés en Italie ont pu, profitant d'une reprise d'ailleurs momentanée des cours du zinc, être vendus depuis la clôture de l'exercice à des conditions convenables, la société a vu son développement lourdement gêné par la destruction totale de l'usine de Noyelles. Elle n'a pu, faute de moyens, ni en entreprendre la reconstruction, ni même attendre le paiement de l'indemnité résultant des dommages de guerre qui lui est due et qui lui fournirait les ressources dont elle a besoin pour ses travaux. Malfidano, pour améliorer sa situation, dut vendre à Peñarroya cette usine de Noyelles et les droits à l'indemnité qu'elle comportait, dans des conditions que nous avons publiées au moment de la cession. Ces conditions, avantageuses en soi, ne permettent cependant pas à Malfidano d'en tirer une réalisation immédiate : le premier paiement de Peñarroya n'aura lieu, en effet, qu'au 31 décembre 1922, et, à moins de libération anticipée, le règlement se fera en vingt années. Noyelles reste donc pour Malfidano une immobilisation pesante pour un long temps encore. Examinant un autre point de vue, le rapport du conseil signale, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'intention déterminée de la société de parer aux difficultés sociales dont elle souffre par une application beaucoup plus vaste du travail mécanique. La société a commencé déjà la réalisation de ce programme, mais dans une bien faible mesure puisque, malgré la provision pour travaux neufs portée au bilan pour 700.000 fr., les travaux effectués dans les exploitations situées en France n'apparaissent que pour 79.229 fr. D'autre part, aucun renseignement n'est fourni sur le portefeuille. Pour toutes ces raisons, on ne peut compter comme disponibilités que les espèces en caisse ou en banque et les divers comptes débiteurs, s'élevant à 762.724 francs. Ce chiffre est minime en regard de 6.148.731 fr. d'exigibilités.

La société a été amenée à se créer des ressources nouvelles pour lui permettre de faire face à cette situation. L'assemblée extraordinaire du 26 mai dernier, tenue après l'assemblée ordinaire, décida de porter le capital social de 12 millions et demi à 22 millions et demi, et pour permettre à Peñarroya d'entrer dans son conseil, elle augmenta le nombre des postes d'administrateurs au maximum de neuf, et appelé à ces fonctions MM. Louis Hauzeur, Frédéric Ledoux, François Urruty ²⁶.

MINES DE MALFIDANO
(*La Journée industrielle*, 18 mai 1921)

Le bilan arrêté au 31 janvier 1921 accuse un bénéfice de 1.360.880 fr., tandis que l'exercice 1919-1920 avait laissé un déficit de 1 million 186.994 fr., qui fut couvert au moyen du report à nouveau et d'un prélèvement sur la réserve de prévoyance. La Société a pu réaliser d'importantes ventes de minerai à des taux élevés au début de

²⁶ François Urruty (1867-1941) : fondateur en 1905 de la Société auxiliaire des mines, dirigeant après guerre du groupe Minerais et métaux. Voir [encadré](#).

l'exercice écoulé. En raison de la situation économique générale, le conseil ne proposera aucun dividende à l'assemblée du 30 mai.

MINES DE MALFIDANO
(*La Journée industrielle*, 16 mai 1922)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 27 mai se traduisent par un déficit de 2.356.113 fr. Après report du solde créditeur antérieur, cette perte se trouve amortie et il ressort au bilan un solde créditeur de 4.777 francs.

Au bilan, le portefeuille et les participations minières figurent pour 3.994.953 fr. ; l'usine de Noyelles figure pour 8.918.070 fr. (valeur 1914), les approvisionnements et stocks sont inscrits pour 1.093.761 fr. ; les débiteurs et disponibilités pour 982.647 francs.

Les exigibilités ressortent à 7.122.212 fr. La cession de l'usine de Noyelles à la Société minière et métallurgique de Peñarroya a donné lieu à l'inscription à l'actif et au passif d'un compte d'ordre de 9.427.616 fr., correspondant aux annuités à recevoir.

Société anonyme des Mines de Malfidano
(*La Journée industrielle*, 28 mai 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 16, rue de la Victoire, a eu lieu hier, sous la présidence de M. Monvoisin.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les comptes de l'exercice 1921 se traduisent par un déficit de 1.356.112 fr. 67. Après report du solde créditeur antérieur, cette perte se trouve amortie et il ressort au bilan un solde créditeur de 4.776 fr. 68.

Le rapport fait ressortir que l'exercice dont il est rendu compte a été caractérisé par une restriction générale de la consommation qui s'est fait sentir sur toutes les sources de production. L'industrie métallurgique, et notamment celle du zinc, ont subi un ralentissement d'activité inconnu pendant la guerre et après la cessation des hostilités. Les débouchés déjà limités des minerais de la société en ont encore été réduits. Les calamines stockées dès 1920 sont restées invendues, pendant la plus grande partie de l'exercice et, plutôt que de se résigner à subir des pertes importantes, le conseil a préféré rejeter les offres d'achat qui lui ont été faites.

Concurremment à la dépréciation des produits est survenue une inflation excessive des facteurs de dépenses : main-d'oeuvre, combustibles, force motrice, de telle sorte que le prix de revient a atteint, pendant le premier trimestre, le double de ce qu'il était pendant la même période, de 1920.

Les fours de calcination ont dû être éteints, le travail des ateliers de préparation mécanique arrêté, et l'extraction proprement dite suspendue. La plus grande partie de la main-d'œuvre employée à l'extraction a été utilisée à l'exécution de travaux de recherches. Ce programme est en cours d'exécution et servira à l'amélioration de l'exploitation.

Tout travail est arrêté à la mine d'Huelgoat.

Le rapport rappelle la vente faite à la Société minière et métallurgique de Peñarroya de l'usine de Noyelles, moyennant le paiement de 3 millions, ainsi que la cession, à la même société de la totalité de la créance de dommages de guerre de la société, s'élevant à 9 millions 238.013 francs, payable en dix-sept annuités, dont la première arrive à échéance le 31 décembre 1925.

De nouveaux textes législatifs ayant modifié la loi de 1919 quant au mode de paiement des indemnités de dommages de guerre et autorisé l'État à se libérer par annuités, la Société des mines de Malfidano et la Société minière et métallurgique de Peñarroya ont conclu un accord aux termes duquel la somme de 9.238.013 francs sera payée par la Société de Peñarroya au fur et à mesure des paiements effectués par l'État.

L'assemblée a approuvé les comptes et le bilan qui lui étaient présentés. Elle a ensuite approuvé la convention passée le 24 avril 1922 avec la Société de Peñarroya relativement au paiement des indemnités pour dommages de guerre. Elle a enfin réélu administrateur M. Félix Lebreton.

Malfidano
(*Le Journal des finances*, 4 août 1922)

Le marché du zinc tend actuellement à se raffermir ; ce métal, qui avait fléchi jusqu'à £ 22 1/5 en 1920 après avoir coté jusqu'à £ 67 3/4 la même année, qui avait oscillé, en 1921 entre 28 3/4 au plus haut et 27 1/2 au plus bas, cote maintenant £ 31,5 sh., niveau en apparence sensiblement supérieur à la moyenne d'avant-guerre mais inférieur en pratique à cause du renchérissement des frais de traitement. La situation des entreprises productrices de zinc ne s'améliore pas moins graduellement et ce serait notamment le cas, paraît-il, de la Société de Malfidano dont les mines retrouveraient une activité satisfaisante. Il n'est pas indifférent de remarquer, à cet égard, que la tension de la livre sterling doit être, en principe, favorable aux entreprises qui, comme celle-ci, travaillent dans les pays à change déprécié. Enfin, on sait que Malfidano va commencer à toucher, à partir de l'exercice courant, les 17 annuités que lui doit Peñarroya pour cession de dommages de guerre s'élevant au total de 9 millions 238.000 fr.

L'action Malfidano cote 260.

[Reprise de l'exploitation minière]
(*Le Journal des finances*, 6 octobre 1922)

Malfidano a faibli à 285, bien qu'on annonce que l'extraction, qui avait été suspendue au cours donc l'exercice 1921, a été reprise vers la fin juillet avec rendement encore modeste, mais relativement satisfaisant. Grâce aux stocks assez importants qui existaient déjà, la société aurait pu expédier, dans de bonnes conditions, plusieurs chargements. On espère de ce fait que les résultats de la seconde partie de l'exercice en cours se traduiront par des bénéfices qui pourront compenser le déficit résultant de la suspension de l'exploitation.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 930 :

Fernand Monvoisin, L. Bavelier, E. Demenge, R. Fournier, E.—Lebreton, F[élix]
Lebreton, adm.

MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1923)

Les actionnaires, réunis le 28 courant en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de 1922, faisant apparaître un bénéfice de 1.161.079 francs contre une perte de 1.356.112 francs précédemment, et voté le dividende annoncé de 20 francs brut payable le 2 juillet.

Mines de Malfidano
(*La Journal industrielle*, 29 mai 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu hier sous la présidence de M. Monvoisin. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1923. que nous avons publiés le 16 mai dernier. Elle a également approuvé la répartition proposée du solde créditeur s'élevant à 1 million 161.079 fr. 11, qui, joint au reliquat antérieur, forme un total disponible de 1.165.855 fr. 79, notamment la distribution d'un dividende de 20 fr. brut par action. Après déduction des tantièmes du conseil, le reliquat de 51.744 fr. a été reporté à nouveau.

L'amélioration de la consommation et la disparition des stocks de zinc neuf ou vieux ont rendu, au cours de l'exercice, aux usines productrices, une certaine activité. Le besoin de matières premières s'est développé et les débouchés des minerais de zinc ont repris leur allure normale. C'est ainsi que la société, après avoir, pendant le premier semestre de 1922, continué les travaux de préparation auxquels elle avait dû se borner en 1921 dans ses mines de Sardaigne, a pu en reprendre l'exploitation partielle vers le milieu de l'exercice et la développer progressivement jusqu'aux premiers mois de 1923.

Les derniers mois de l'exercice écoulé et les premiers de l'exercice en cours ont profité d'une hausse des cours du zinc et de la calamine. Les anciens stocks ayant pu être écoulés en grande partie, c'est seulement la production propre de l'exercice 1922 qui a profité de cette hausse.

Cette réalisation des stocks a eu pour avantage de permettra, dès le mois de juillet, la remise en marche des différents ateliers et chantiers du centre principal de Buggerru. Une certaine impulsion a également été donnée aux autres exploitations de Sardaigne, notamment à Monte Scorra et Porto Baglia. Rien n'a été entrepris à Huelgoat, en France.

Les pourparlers se continuent pour le renouvellement de la concession de la plage de Buggerru, expirée, en 1920.

M. Bavelier, administrateur sortant, a été réélu.

MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)

Les comptes au 31 janvier 1924, qui seront soumis à l'assemblée du 30 mai, font ressortir un bénéfice net de 1.228.327 francs, et un solde disponible de 1.283.071 francs. Le conseil proposera le maintien du dividende à 20 francs.

PARIS
Société des mines de Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1924)

Le rapport à l'assemblée ne donné pas le tonnage produit en 1923, mais signale que, pour la première fois depuis longtemps, le groupe de Planu Sastu lui a apporté un modeste appoint.

La société compte développer encore la production en même temps qu'elle pousse activement l'équipement et l'aménagement du gîte: de plomb de Monte Scorra avec l'espoir d'en commencer l'extraction proprement dite en 1925.

FONDEURS ET EXPLOITANTS DE MINERAIS ! (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1924)

Lorsque les exploitants de mines métalliques discutent un contrat de vente de minerais avec les fondeurs — et l'on sait combien ces discussions sont passionnées —, on entend parfois l'un d'eux s'exclamer : « Mais vous gagnez plus que moi et, à ce compte, j'ai intérêt à traiter moi-même mon minerai et à installer une fonderie ! »

Parole imprudente et du reste bien vaine, car elle n'est heureusement pas suivie d'effet. Le sort du fondeur n'est pas comparable, en effet, à celui de l'exploitant. Non pas que je le considère comme malheureux, mais il court beaucoup plus de risques que le premier et ce sont ces risques dont il cherche à se couvrir, qui rendent les tractations difficiles avec lui de prime abord. Quant à l'exploitant, il n'a qu'à se rappeler toujours l'exemple de Malfidano, cette merveilleuse mine sarde que Débrousse mit en valeur jadis et qui donna de fort beaux résultats tant que l'on se contenta d'exploiter et de vendre du minerai. Mais les choses changèrent radicalement lorsque Malfidano voulut avoir sa fonderie en France et bien des ingénieurs et administrateurs cherchèrent en vain, pendant des années, à tirer un parti avantageux de cet outillage, véritable tunique de Nessus pour la société.

Aujourd'hui que la guerre a passé, que l'usine de Noyelles-Godault, détruite, a été vendue aux spécialistes de Peñarroya qui l'ont reconstruite et que Malfidano a repris son simple rôle d'exploitant, le calme et le sourire sont revenus à la vieille maison Débrousse, d'autant que la Société Minerais et métaux [Minemet] lui a enlevé même le souci de la vente de ses minerais.

Exemple à méditer pour les exploitants qui songeraient à traiter eux-mêmes leur minerai !

Annuaire industriel, 1925 :

MINES DE MALFIDANO (Soc. an. des), 76, rue de la Victoire, Paris, 9^e. T. Trudaine 32-01. Ad. t. Malfidano-Paris. Capital 12.500.000 fr. représenté par 50.00.000 actions de 250 fr. libérées au porteur, complètement amorties et remplacées par 50.000 actions de jouissance. Adm. : Prés.-administrateur délégué : Fernand Monvoisin [CIC/Compagnie frse des métaux] ; administrateur-dél. : François Urruty ; admin. : Louis Bavelier (chev. LH), Émile Demenge (chev. LH)[Compagnie frse des métaux], Raymond Fournier, Louis Hauzeur (chev. LH)[Asturienne], Félix Lebreton (chev. LH), Frédéric Ledoux [Peñarroya] ; ing. délégué : Achille Georgiadès (chev. LH). Comm. des comptes :

C[harles] Marchal (chev. LH) [polytechnicien. Succ. de son beau-père, Ferdinand Périer],
banquier [Bauer & Marchal] ; O. Deniel ²⁷ (chev. LH).
Exploitation de mines en Sardaigne. Minerais de zinc et de plomb. (1-1310).

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1060 :
Fernand Monvoisin, L. Bavelier, E. Demenge, R. Fournier, E. Lebreton, F. Lebreton,
adm.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des finances
(*Le Journal officiel de la République française*, 11 avril 1925)

Chevalier
Urruty (François-Louis-Marie), président de la Compagnie foncière tunisienne ; 25 ans
de pratique financière, 1 an de services militaires.
Administrateur délégué de Malfidano.

(*Paris-municipal*, 19 août 1925)

Malfidano (470). — Bien que la société procède depuis plusieurs années à des
travaux d'aménagement, il est difficile d'avoir une idée des perspectives de l'entreprise.
Jusqu'à preuve du contraire, nous les tiendrons pour pas très larges et, par conséquent,
ses actions nous apparaissent comme des titres sans grand attrait et d'un rendement à
la lois irrégulier et modeste.

« L'Arbitre. »

SOCIÉTÉ DES MINES DE MALFIDADO
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1926)

L'assemblée générale ordinaire de cette société s'est tenue le 27 mai dernier.
Pas plus que les précédents, l'exercice 1925 n'a rencontré de difficultés spéciales et
les circonstances générales dans lesquelles il s'est développé ont permis aux
exploitations de poursuivre une progression normale et somme toute favorable. En
outre, l'exercice a bénéficié de la hausse des cours du plomb et du zinc et malgré
l'élévation des dépenses, les bénéfices atteignent 1.718.792 fr. 95 contre 1.333.093 fr.

²⁷ Oscar Deniel (1851-1929) : il fait carrière dans l'administration pénitentiaire en Guyane de 1878 à
1900 et entre dans l'histoire pour sa surveillance vexatoire du capitaine Dreyfus. Toutefois, il obtient la
Légion d'honneur en 1919 pour sa lutte contre quatre épidémies ayant ravagé le bagne :

« On ne remplit pas impunément d'aussi périlleuses missions sans être, à son tour, victime d'un climat
malsain et meurtrier ; aussi ai-je contracté en Guyane, en l'espace de 22 ans, la fièvre jaune, les fièvres
paludéennes, l'hypertrophie du foie et une maladie de l'estomac, dont je ne suis pas encore guéri malgré
quatre séjours à Vichy ».

Sa sœur ayant épousé Fernand Monvoisin, il le suit comme administrateur aux Mines de cuivre de San
Planton (Espagne) et commissaire aux comptes de Dyle & Bacalan et des Mines de Malfidano (Sardaigne).
En outre, commissaire aux apports de la Société d'éclairage et de force par l'électricité de Tiaret (1903),
administrateur des Chemins de fer électriques du Jura (1917) et commissaire aux comptes des Entrepôts
frigorifiques de l'Afrique du Nord. (C.K. et A.L.).

l'an dernier. Si l'on ajoute le montant du report antérieur, soit 255.054 fr. 46, le solde distribuable s'élève à 1.973.847 fr. 41 contre 1.505.054 fr. 46, ce qui permet de payer un dividende de 30 fr. par action.

Du reste, voici comment a été réparti le solde bénéficiaire, comparé avec le précédent :

	1925	1924
Dividende	1.500.000 00	1.125.000 00
Tantièmes	166.666 00	125.000 00
Report à nouveau	307.181 41	255.054 46
	<u>1.973.847 41</u>	<u>1.505.054 46</u>

Au cours de l'exercice, le principal centre, le Buggeru, a été en progrès. Les ateliers de préparation mécanique ont donné un tonnage supérieur à celui des années précédentes et les fours de calcination ont traité une quantité importante de minerai.

La teneur relativement faible des minerais a rendu plus coûteuse les opérations qu'ils doivent supporter.

Le gîte de plomb de Monte-Scorra a recommencé son exploration. Sa production en 1925 est restée inférieure à celle qui était espérée. Elle a néanmoins couvert la totalité des dépenses.

La société n'a pu obtenir encore la solution qu'elle demande à l'administration au sujet du renouvellement de la concession de sa plage de Buggeru et de ses impôts sur bénéfices de guerre. Elle croit cependant obtenir cette année des résultats favorables.

Voici comment se comparent le bilan de l'exercice et le précédent: 31 janvier

	1925	1926
ACTIF		
Mines, immeubles, travaux	mémoire	mémoire
Caisses	52.173 77	33.079 13
Banquiers	3.252.732 47	6.168.665 01
Portefeuille et participations minières	5.425.692 75	4.034.685 00
Débiteurs divers	116.345 76	241.716 85
Minerais livrés, non facturés	695.479 50	—
Sardaigne :		
Minerais en stock	237.443 80	322.414 20
Approvisionnements en magasin	1.113.671 84	1.702.351 42
Matériel, mobiliers	8 00	8 00
Mines de France :		
Premier établissement	8 00	8 00
Approvisionnements	574 00	747 40
Usine de Noyelles	5.528.499 31	4.953.518 53

Compte d'ordre débiteurs	16 165.867 38	15.590.886 60
Impôts à recouvrer	206.090 78	384.709 01
	<u>32.794.687 36</u>	<u>33.432.780 15</u>
PASSIF		
Capital social	amorti	amorti
Fonds de réserve statutaire	1.262.442 28	1 262.332 28
Réserve de prévoyance	2.650.000 00	2.650.000 00
Amortissement et provisions	3.250.000 00	3.250.000 00
Provisions pour travaux neufs	700.000 00	700.000 00
Créditeurs divers (comptes courants)	1.887.155 69	7.944.265 96
Créditeurs divers	5.256.915 35	—
Coupons restant à payer	55.468 05	57.840 90
Actions à rembourser	10.750 00	2.560 00
Obligations à rembourser	50.933 55	997 00
Comptes d'ordre créditeurs	16.165.867 38	15.590.886 60
Reliquat de l'exercice précédent	171.960 64	255.064 46
Solde créditeur du compte de profits et pertes	1.333.093 82	1.718.792 95
	<u>32.794.687 36</u>	<u>33.432.780 15</u>

La situation financière qui se dégage du dernier bilan peut paraître un peu à l'étroit. En effet, en face de 8 millions d'exigibilités, on trouve seulement 6 millions de disponible en caisse et dans les banques. Il existe, en outre, 1.700.4100 fr. d'approvisionnements en magasin.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 855 :
 Fernand Monvoisin, L. Bavelier, E. Demenge, R. Fournier, E. Lebreton, F. Lebreton, adm.

INGÉNIEURS
 Nominations
 (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1927)

M. Millet ²⁸ (E.C.P., 1910), directeur des Mines de Malfidano, à Buggerru (Sardaigne)

²⁸ François Millet (Belgrade, 1887-Paris, 1974) : fils de René Philippe Millet, ambassadeur, résident général en Tunisie (1894-1900). Épouse en 1920, à Ligney-le Ribault (Loiret), Jeanne Robert de Massy (1898-1963). 5 enfants. Ingénieur aux mines d'Ain-Roua (Zinc du Guergour, Algérie)(1912), puis dans le groupe Peñarroya (C.K. et A.L.).

Malfidano
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)

Malfidano remonte de 475 à 490, malgré l'annonce de la suppression probable du dividende qui avait été de 30 francs l'an dernier, due à la perte de 100.388 francs éprouvée cette année, contre un bénéfice de 1.718.793 francs en 1925. Cette société convoque pour le 8 juin une assemblée extraordinaire en vue de statuer sur l'apport à une compagnie italienne de l'actif immobilier que la société possède en Sardaigne.

Mines de Malfidano
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1927)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé 'les comptes de l'exercice 1926-27, clos le 31 janvier dernier, se soldant par une perte de 100.388 francs. Le report antérieur bénéficiaire s'élevant à 307.180 francs, le disponible est de 206.792 francs.

MM. Hauzeur, Demenge, Ledoux et Urruty, administrateurs sortants, ont été réélus.

ITALIE
Malfidano Italiana
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1927)

Cette société, en voie de formation, au capital de 20 millions de liras, va reprendre l'actif mobilier et immobilier que possède en Sardaigne la Société française des Mines de Malfidano.

En rémunération de ses apports, la Société de Malfidano recevrait la moitié des actions de la société italienne, l'autre moitié étant souscrite en espèces uniquement par la société.

En outre, la Société de Malfidano toucherait le montant du matériel et du stock actuellement en Sardaigne.

MORBIHAN
Mines de Huelgoat
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1927)

Une assemblée générale des actionnaires de la Société de Malfidano a autorisé la vente à la Société des mines de zinc de Saint-Hippolyte-du-Fort des concessions des mines de Huelgoat et Poullaouen pour une somme de 500.000 francs.

L'Association des ex-salariés de METALEUROP-NORD
choeursdefondeurs.com/histoire/debut.php?feuille=2-9k

Le 8 mai 1928, la Société française des mines de Malfidano (avec siège à Paris) fait apport de ses exploitations, mines et concessions situées en Sardaigne à la Société italienne minière de Malfidano (avec siège à Gênes).

MINES DE MALFIDANO
(*Le Journal des débats*, 2 août 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a approuvé l'apport tel qu'il a été fait le 8 mai 1928 par M. Urruty, au nom de la société, à la Société italienne minière di Malfidano, au capital de 13 millions de liras.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 907 :
Fernand Monvoisin, L. Bavelier, E. Demenge, R. Fournier, E. Lebreton, F. Lebreton, adm.

Societa miniere di Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1929)

Cette société, dont nous avons précédemment annoncé la constitution à Rome au capital de 18.000.000 lire, comprend comme administrateurs : MM. Domenico Giordani, Giov. A. Custoldi, Luigi Aperio, Achille Georgiadès, Alf. Gabrielli di Carpegna, Francesco Urruty et Marcello Migone. Elle continuera l'exploitation de l'ancienne société française mise dans l'impossibilité de poursuivre ses travaux par suite du nouveau régime.

LA FIN DE MALFIDANO
(*Le Journal des finances*, 8 mars 1929)

Le 11 janvier, nous écrivions à cette place : « Il se passe quelque chose sur le marché de Peñarroya... Quid ? À la société, on nous a déclaré que l'on ignorait tout du mouvement ; que la situation de la société était excellente et qu'il n'était question ni d'augmentation de capital, ni d'aucune autre opération financière ».

On doit conclure de ceci qu'il y a moins de deux mois, le conseil d'administration de Peñarroya ne prévoyait pas l'absorption de Malfidano qu'il va proposer à l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 23 mars, ni la création dès 25.000 actions nouvelles de 250 francs qui vont porter le capital de 150.000.000 à 155.250.000 et contre lesquelles seront échangées les actions Malfidano.

Ainsi va disparaître une entreprise qui, après avoir connu une période d'éclatante prospérité, dont le summum avait été marqué en 1892 par la distribution d'un dividende de 150 francs, n'avait plus cessé de décliner. Peu après la guerre, il avait fallu vendre — et justement à Peñarroya — l'usine de Noyelles, plus récemment, à une filiale italienne les gisements de Sardaigne, enfin à Saint-Hippolyte-du-Fort les gisements de Huelgoat et Poullaouen.

Depuis deux ans, les actionnaires ne touchaient plus rien mais on fondait quelque espoir sur l'avenir. On faisait remarquer que Malfidano, devenue une sorte de holding, détenant en dehors de son portefeuille une encaisse appréciable, n'était point dépourvue de valeur.

Par la remise de 25.000 de ses actions qui cotent 1.450 fr. environ, Peñarroya la paye d'ailleurs plus de 36 millions.

Pour Malfidano, ce n'est pas une fin sans beauté.

Peñarroya absorbe Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1929)

Ces deux sociétés convoquent leurs actionnaires en assemblées extraordinaires, afin de leur soumettre un projet d'absorption de Malfidano par Peñarroya.

À cet effet, Peñarroya porterait son capital de 150 millions à 156.250.000 francs par la création de 25.000 actions ordinaires A, de 250 francs chacune, lesquelles seraient remises aux porteurs d'actions Malfidano, à raison de une action Peñarroya pour deux actions Malfidano.

On sait que Malfidano n'est plus qu'une société à participation [holding] ayant vendu tout son actif industriel.

ITALIE
Société minière Malfidano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1931, p. 158)

Cette société a procédé à la réduction de son capital de 18 à 11,7 millions de liras par réduction de la valeur nominale des actions de 500 à 325 liras.

Sardaigne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1935)

[...] Les très vieux mineurs se souviennent sans doute de Desbrousses [*sic* : *Débrousse*], le grand bienfaiteur de l'Assistance publique parisienne, qui présida longtemps aux destinées de Malfidano, où il était accueilli comme un véritable satrape lorsqu'il débarquait dans l'île parfumée.

Et la lutte homérique des mineurs sardes et des pêcheurs de thon, qui ne se dénoua qu'en Cour de Cassation à Rome. Quel chapitre funambulesque de l'histoire de ce pays ! [...]

L'Association des ex-salariés de METALEUROP-NORD
choeursdefondeurs.com/histoire/debut.php?feuille=2 - 9k

Le 22 mars 1929, la Société française des mines de Malfidano fait apport de ses derniers actifs à Peñarroya.

En 1936, la Société italienne minière de Malfidano est absorbée par la Société minière et métallurgique de Pertusola, filiale italienne de Peñarroya.

Le groupe Malfidano se trouvera ainsi entièrement absorbé par Peñarroya.
